

LA VIE D'OLIVIER CROMWEL.

Par GREGOIRE LETI.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES, dans le Kalver-ſtraat, prés le Dam.
M. DCCVIII.


V. E. III
Biblioteca
Nazionale
NAPOLI



A SON
ALTESSE SERENISSIME,
MADAME
YOLANDE BEATRIX,
GRANDE PRINCESSE
DE TOSCANE, &c.
NE'E PRINCESSE DE BAVIERE.


ADAME,

Il y a un an que ce petit Ouvrage a vû le jour en langue Toscane, sous les auspices & la protection du Sérénissime Electeur de Baviere vôtre frere. Ce nom si fameux dans le monde, que l'on vit à la tête de ce Livre, lui a causé le bonheur & l'aplaudissement qu'il a eu, & qu'il ne pouvoit esperer de la maniere dont il est écrit; desorte que l'on

en auroit déja fait une seconde Edition, si ceux qui n'entendent pas l'Italien n'avoient souhaité de le voir au plûtôt en François. L'on a crû leur devoir donner cette satisfaction, parce que la langue Françoise est devenuë en ce siécle la plus généralement connuë par toute l'Europe; soit que la grandeur de la France l'ait renduë plus florissante, comme l'on vit autrefois que la puissance des Romains répandirent leur langage par tout l'Univers; soit que la langue Françoise, cultivée comme elle l'est, ait des beautez particulieres dans la netteté sans affectation que l'on y remarque.

Quoiqu'il en soit, MADAME, voici mon Cromwel habillé à la Françoise, que j'offre à VOSTRE ALTESSE SERENISSIME, & à qui je ne pourrois chercher de meilleure protection que celle de la digne Sœur de l'Electeur Serenissime à qui il a été presenté vétu à l'Italienne. Je sai que Vous possedez à fonds cette Langue, & que vous la parlez & l'écrivez avec une si grande délicatesse, qu'il n'y a personne qui ne jugeât que

c'est vôtre langue maternelle.

D'ailleurs, VOSTRE ALTESSE *étant Allemande de naissance, & possedant parfaitement l'une & l'autre langue, pourra être un juge désinteressé entr'elles, & prononcer souverainement laquelle des deux à plus de beauté & donne meilleure grace à l'Histoire. Il ne faudroit pas une connoissance moins étenduë, ni un goût moins fin, pour décider d'une question aussi délicate que celle là; & je m'imagine,* MADAME, *que vous vous divertirez peut-être à l'examiner.*

J'ay éprouvé si frequemment depuis plus de trente ans la liberalité du Sérénissime Grand Duc, Protecteur des Sciences, & Bienfaicteur des gens de Lettres, que je serois indigne de vivre si je ne recherchois pas les occasions de faire connoître à tout le monde la juste reconnoissance que j'ai pour toute sa Maison Sérénissime. VOSTRE ALTESSE *y étant entrée par son Mariage avec le* GRAND PRINCE, *il étoit juste que je lui offrisse quelque chose qui ne fût pas tout-à-fait indigne*

de l'amour qu'Elle a pour les belles Lettres, & qui lui marquât en quelque sorte mon profond respect & le zéle que j'ai pour son service.

Lorsque ie pense à la générosité que le GRAND PRINCE, *vôtre digne Epoux, m'a témoignée depuis peu, il me semble que toutes mes veilles & tout l'effort que ie pourrois faire pour exprimer le ressentiment que i'en ay, sont beaucoup au-dessous de ses bienfaits. Ayant apris que ie me donnois l'honneur de lui envoyer mes derniers Ouvrages, à peine eût-il reçû avis qu'ils étoient en chemin, qu'il me fit sentir des effets de sa liberalité; & par malheur pour moi, ces Livres ne sont pas encore arrivez; ce qui ne m'a pas causé un petit chagrin, quoique ce ne soit pas par ma faute.*

C'est-là une générosité qui n'a iamais été pratiquée dans le monde, ou au moins qui ne l'a été que trés-rarement. Ce sont-là des plantes que l'on ne voit croître nulle part que dans la Sérénissime Maison de Medicis, particulierement en ce tems, dans lequel les malheurs de la Guerre sont si grands &

éloignent si fort les esprits de la lecture, qu'à peine regarde-t'on les gens de Lettres, dont les études sont l'image de la paix. Néanmoins les plus glorieux travaux des Princes, les fatigues de leurs Ministres dans les Conseils, & les Victoires que leurs Généraux & leurs Soldats remportent au prix de leur propre sang, tomberoient dans l'oubli & ne leur feroient aucun honneur, si les plumes des Historiens n'en conservoient la mémoire pour en instruire la posterité, de la même maniere dont ceux des siécles passez nous ont conservé ce qui est arrivé de leur tems.

Je n'aiouterai rien à cela que des vœux trés-ardens que ie fais à Dieu, que vous donniez, MADAME, bien-tôt des Heritiers à l'une des plus grandes Maisons de l'Europe. Si les raisons que i'ay raportées ne sont pas suffisantes pour excuser la hardiesse que i'ay prise, ie me flâte que vôtre extrême bonté supléera à ce qui y manque. Je ne dis rien ici des admirables qualitez de l'esprit & du corps, que l'on remarque avec étonnement dans VOSTRE

ALTESSE, pour ne pas blesser doublement son extraordinaire modestie. Je me contenterai, pour le present, du peu que j'en ai dit dans le quatriéme Tome de mon Teatro Gallico, pag. 411. & suiv. *ausquelles je renvoyeray ceux qui voudront s'instruire d'une petite partie de ce que le Ciel a répandu si liberalement sur l'une des plus accomplies Princesses de l'Europe. Je suis, avec un trés-profond respect,*

MADAME,

DE VÔTRE ALTESSE SERENISSIME,

A Amsterdam le 10. de Janvier 1694.

Le trés-humble & trés-obéïssant serviteur.
GREGOIRE LETI.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.


I l'*Hiſtoire de Cromwel*, composée par Mr. l'*Abbé Raguenet*, a été bien reçûë du Public, on lira ſans doute avec un nouveau plaiſir cette même Hiſtoire, écrite en Italien par Mr. *Leti*, & qu'on publie preſentement en François: car quoi que la premiere ſoit écrite avec beaucoup de politeſſe & d'exactitude, on peut pourtant aſſurer qu'on trouve dans celle de Mr. Leti mille particularitez de la vie de Cromwel, dont l'Abbé Raguenet ne fait aucune mention. On y voit pluſieurs circonſtances de la naiſſance de Cromwel, de ſes études, de ſes voyages & de ſon mariage, que cet Abbé ſemble avoir entierement ignorées. Quelqu'un pourroit croire que ce ſont des choſes peu neceſſaires à l'Hiſtoire de Cromwel, mais, outre qu'on eſt bien aiſe de ſavoir les particularitez de la vie des grands Hommes, il eſt certain que preſque toutes ces circonſtances dont je parle ſont trés-importantes en elles-mêmes. La plûpart nous ſont con-

ã 5

noître les inclinations de Cromwel, & nous le montrent par avance tel qu'il va paroître dans la suite. Les unes nous font entrevoir son genie capable de tout entreprendre, les autres sa souplesse, son ambition, sa valeur & les autres grandes qualitez qui l'éleverent à ce haut degré de puissance, où l'on conçoit à peine qu'il ait pû parvenir. On voit, par exemple, un trait de son ambition immoderée dans ce que Mr. Leti remarque, que lors qu'il étudioit à Cambridge, il faisoit rarement l'éloge du Roi, ou de la Maison de *Stuard*, & qu'il affectoit de ne se point servir du mot de *Monarchie*, ou de celui de *Monarque*, en parlant de la personne du Roi. Ce seroit trop rafiner que d'inferer de là, que Cromwel avoit alors en vûë de détruire la Maison Royale, comme il le tenta dans la suite; mais on en peut conclure assez naturellement, qu'en général il n'aimoit point l'Etat Monarchique, où un seul a le gouvernement absolu des affaires par succession. Un Trône où il n'avoit aucune esperance de monter lui choquoit les yeux; il s'accommodoit mieux du gouvernement républicain, où l'on peut toûjours prétendre aux premieres charges, de quelque condition qu'on soit, pourvû qu'on ait du mérite, de la fermeté & de l'ambition. Je ne voudrois pourtant pas affirmer que Cromwel eut toutes ces vûës

d'une maniere aussi distincte que je les propose, lors que dans les Harangues qu'il recitoit à Cambridge, il évitoit de se servir du mot de *Monarque*; mais s'il ne rouloit point précisement les mêmes pensées dans son esprit, il se passoit du moins en lui quelque chose de fort aprochant.

L'étroite liaison que la France eut avec Cromwel aprés qu'il eut été fait Protecteur, ne devoit point être oubliée dans cette Histoire: aussi Mr. Leti n'a pas manqué d'en parler fort au long dans la seconde partie de son Ouvrage. C'est-là qu'il nous aprend les déferences extraordinaires que Loüis XIV. eut pour Cromwel, les grands honneurs qu'il fit à son Ambassadeur qui l'alla trouver à Calais, & l'engagement où il entra d'assieger Dunkerque & de le remettre entre les mains des Anglois, ce qui fut executé. Tout cela devoit entrer de toute necessité dans l'Histoire de Cromwel, on ne sauroit le nier: cependant Mr. l'Abbé Raguenet n'a osé en rien dire, sans doute de peur de déplaire à la Cour de France.

J'étendrois trop ce discours si je voulois faire remarquer l'importance de toutes les autres particularitez que Mr. Leti a ramassées dans son Histoire, & qu'on ne lit point dans celle de l'Abbé Raguenet: mais je ne saurois m'empêcher de dire un mot de la femme de Cromwel. Mr. Leti en parle fort

au long, mais l'Abbé Raguenet n'en dit pas un seul mot. Cependant je suis persuadé que tous ceux qui verront le personnage qu'elle fait dans cette Histoire, ils tomberont d'accord qu'elle méritoit bien d'y avoir place. On n'a qu'à voir le portrait que Mr. Leti en fait à la premiere partie de cette Histoire, liv. 4. & ce qu'il en dit, pour reconnoître qu'elle n'a pas peu contribué à l'agrandissement de Cromwel.

Il y a plus: Non seulement l'Histoire de Mr. Leti contient plusieurs choses fort considerables qui ne se trouvent point dans celle de l'Abbé Raguenet; mais encore il n'y a rien dans cette derniere qui ne soit dans celle de Mr. Leti, & souvent même d'une maniere plus circonstantiée. On en peut voir un exemple dans ce qu'ils raportent l'un & l'autre du massacre que les Irlandois firent des Protestans. L'Abbé Raguenet ne dit qu'un mot de cet évenement tragique, & Mr. Leti en découvre nettement l'origine & les véritables motifs. Comme cet étrange accident fut la principale cause du malheur de *Charles* I. & de l'élévation de Cromwel, il étoit, ce semble, assez necessaire d'en raporter tout ce qu'on en peut savoir de certain.

Enfin, pour faire mieux sentir la difference qu'il y a entre l'Histoire de Mr. Leti & celle de l'Abbé Raguenet, on peut ajoû-

ter que lors que Mr. Leti n'eſt pas du ſenti-ment de cet Abbé (ce qui lui arrive quel-quefois) il en rend des raiſons capables de convaincre l'eſprit, ſi l'on veut les exami-ner avec ſoin : En voici une preuve bien ſenſible. Mr. Raguenet raporte *que Crom-vvel étant ſur le point de mourir, pria tous ceux qui étoient dans ſa chambre de ſe retirer & de le laiſſer quelque tems ſeul avec Dieu ; aprés quoi il fit rentrer tous ceux qu'il avoit fait ſortir, & leur déclara* que Dieu venoit de lui révéler fort clairement qu'il ne mourroit point de cette maladie, & qu'il lui accorderoit encore pluſieurs années de vie. *Ceux qui étoient dans la chambre,* continuë Mr. Rague-net, *étant ſortis auſſi-tôt pour aller pu-blier cette nouvelle, le Medecin qui ſe trouva ſeul auprés de Cromvvel lui témoi-gna qu'il étoit étrangement ſurpris de ſon procedé, & qu'il ne pouvoit pas compren-dre comment n'ayant pas encore vingt-quatre heures à vivre, il oſoit dire avec tant d'aſſurance qu'il joüiroit d'une heu-reuſe ſanté encore pluſieurs années.* Vous « êtes un bon homme, *repartit ſur le champ* « *Cromvvel,* ne voyez-vous pas que je ne riſ- « que rien par ma prédiction ; car ſi je meurs, « au moins le bruit de ma guériſon qui va ſe « répandre retiendra les ennemis que je puis « avoir & donnera du tems à ma famille pour «

„ se mettre en sûreté ; & si je réchape , car „ vous n'êtes pas infaillible, me voila reconnu „ de tous les Anglois pour un homme envoyé „ de Dieu , & je ferai d'eux tout ce que je „ voudrai. Mr. Leti ne sçauroit croire que Cromwel ait fait une telle confidence à son Medecin , lui qui n'avoit accoûtumé de découvrir à personne ses véritables sentimens. Et en effet, il auroit perdu par ce moyen le fruit de tant d'artifices dont il s'étoit servi si heureusement pour cacher son hypocrisie & jetter de la poussiere aux yeux du monde. Il n'y a pas grande apparence à cela. Cromwel étoit trop habile homme pour se démasquer si grossierement. Mr. Leti a donc bien raison de révoquer en doute un fait qui porte de si grands caracteres de fausseté. D'ailleurs, il nous assûre qu'il a apris de la bouche de plusieurs personnes dignes de foi , qui avoient vû Cromwel dans sa derniere maladie, tout ce qu'il en a écrit, mais qu'aucune de ces personnes ne lui a rien dit de pareil à ce que raconte Mr. Raguenet.

J'ajoûterai encore un mot sur la traduction de cét Ouvrage. Quoi qu'on ne se soit pas attaché à rendre scrupuleusement mot pour mot, on n'a laissé échaper aucune pensée de l'Auteur un peu considerable. Comme chaque langue a son génie particulier, il arrive souvent qu'en voulant

traduire trop fidellement les expressions de son Original, on se rend inintelligible. C'est ce qu'on reconnoît sur tout, lors qu'on entreprend de traduire de l'Italien en François. Ces deux langues ont des tours entierement differens. Les métaphores les plus hardies, qui ont si bonne grace en Italien, & qui font une partie de la beauté de cette langue, sont insuportables en François, où les expressions les plus naturelles sont les mieux reçûës. Quoi que Mr. Leti ait écrit cette Histoire d'un stile fort simple & fort naturel, il ne laisse pas de se servir quelquefois de ces figures audacieuses qu'on ne sçauroit rendre exactement François. Dans ces endroits on s'est uniquement apliqué à exprimer le sens de l'Auteur, sans trop s'attacher à son expression, de crainte de parler Italien en François.

L'AUTEUR
AU LECTEUR.



Yant été obligé d'aller en Angleterre pour éviter certaines persécutions assez connuës dans le monde que mes Livres m'avoient attirées, comme il arrive ordinairement aux Ecrivains, qui ont plus en vûë de dire la vérité que de la déguiser, pour s'accommoder au goût de leurs Lecteurs, je ne fus pas plûtôt arrivé à Londres, que par le moyen de Monsieur le Chevalier Devaux, *j'eus le bonheur de m'insinuër fort avant dans l'amitié du Comte* d'Anglesei. *Ce Seigneur avoit la quatrième Charge des sept principales du Royaume. Comme il entendoit fort bien la langue Italienne, & qu'il aimoit à la parler, il avoit lû quelques-uns de mes Ouvrages, & y avoit trouvé beaucoup de plaisir ; de sorte que dans le premier entretien que j'eus avec lui, il m'exhorta à composer la vie de Cromvvel & de la Reine Elizabeth, parce que personne n'avoit fait l'histoire du premier, & que de tant d'Auteurs qui avoient parlé*

d'Elizabeth, les uns avoient empoisonné toutes ses actions par une malignité condamnable, & les autres mal instruits des particularitez de sa vie, en avoient parlé avec beaucoup d'ignorance, sans suite, & sans raison; & qu'enfin les uns & les autres avoient oublié ce qu'il y avoit de plus essentiel, & avoient écrit d'une maniere froide ou peu sensée des choses fausses, & qui n'avoient aucun raport avec des personnes d'un tel caractere. Aprés quoi il ajoûta ces paroles: Monsieur, j'ai lû avec beaucoup plus d'aplication, & avec un singulier plaisir, les vies de *Philippe II.* & de *Sixte V.* que vous avez composées, pour cét effet je vous exhorte d'enrichir encore le public de celles d'Elizabeth & de Cromwel; car on peut dire, sans vous flâter, que dans ce genre d'écrire, personne n'a peut-être jamais si bien réüssi que vous, soit dans le choix des matieres, soit lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre. Pour moi, dans la vûë que j'ai de servir le public & de travailler à vôtre propre gloire, je me charge de vous fournir de bons & curieux Memoires touchant ces deux personnes.

Comme j'étois assez porté de moi-même à entreprendre ce travail, je n'eus pas plûtôt vû cette favorable conjoncture, que je me mis à recüeillir des Memoires pour ces deux Ouvrages. Je passai quatre mois

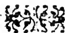
entiers à cette occupation, & ayant commencé de composer mon Teatro Britannico, *je me réservai deux jours de la semaine pour en employer un à la vie d'Elizabeth, & l'autre à celle de Cromvvel; de sorte qu'en moins de deux ans j'achevai entierement ces deux Ouvrages. Etant allé ensuite en Hollande, je m'apliquai à composer d'autres Histoires qui étoient plus du tems, persuadé que celles-là seroient toûjours également bien reçûës. Cependant ayant vû au mois de Juin de l'année* 1691. *la vie de Cromvvel inquartò, imprimée à Paris, composée en François par Monsieur l'*Abbé Raguenet, *je commençai aussitôt à faire imprimer en Italien celle que j'avois déja écrite, mais au commencement de Septembre je fus attaqué d'une longue & dangereuse maladie, qui m'obligea à en discontinuër l'impression pendant plus de cinq mois. Ayant été ensuite rétabli dans une bonne santé par le secours de Dieu, je continuai à faire imprimer* la vie de Cromwel, *& à mesure que les feüilles étoient imprimées, je les envoyai à Londres par la poste, à un Seigneur Anglois de mes amis, trés-versé dans l'Histoire, & dans les belles Lettres, & qui étoit outre cela fort bien instruit des affaires d'Angleterre. Je le priai en même tems de m'en écrire librement son avis. Entr'autres Lettres*

que j'en reçûs, en voici une. Monsieur, j'ai lû & relû toute la premiere partie de la vie de Cromwel, & vingt-huit feüilles de la seconde. Jugez par là du plaisir que j'y ai pris. Puis que vous me priez si fortement de vous dire ce que je pense de cét Ouvrage, je n'ai garde de m'en deffendre. Vos prieres me sont tout autant de commandemens ausquels je n'oserois desobéir. Voici donc, Monsieur, mon sentiment tout pur & sans aucun fard. Je croi que dans la vie de Sixte V. qui vous a fait tant d'honneur dans le monde, & dans celle de Cromwel que vous allez mettre au jour, il y a certaines choses qui ne sont pas fondées sur la vérité, mais imaginées pour servir d'ornement à vôtre narration. Cependant vous apliquez si bien ces choses, vous les inserez avec tant d'adresse & de jugement, que non seulement on les regarde comme des faits naturels à l'Histoire, mais que le Lecteur en est comme enchanté, de sorte que plus on les lit, plus on voudroit les lire. Au reste, soyez assûré que si vôtre vie de Sixte V. est si fort estimée dans le monde, celle de Cromwel n'aura pas un plus mauvais sort. En effet elle est riche, grave, élevée dans les endroits qui demandent de la sublimité, agréable où il faut, instructive à chaque page; elle est ornée de tant d'exemples, de tant de pensées fines &

ſpirituelles, & de tant de deſcriptions curieuſes; elle eſt écrite avec un ordre ſi exact & ſi aiſé, ſans qu'il y manque rien d'eſſentiel, & d'une maniere ſi déſintereſſée lors que vous blâmez ou que vous loüez : enfin l'utile y eſt ſi bien joint avec l'agréable, que l'on eſt comme entraîné à la devorer, ſi j'oſe ainſi dire, afin d'en pouvoir recommencer la lecture avec un nouveau plaiſir, & une nouvelle utilité. C'eſt ainſi que tout le monde a parlé de la vie de Sixte V. & on parlera aſſûrément de cette même maniere de celle de Cromwel, car toute compenſation faite dans ces deux Ouvrages vous avez gardé le même ordre, vous avez eu le même ſtile; & pour vous dire tout ce que je penſe de ce dernier Ouvrage, je croi qu'il aura encore plus de cours que le premier, parce qu'il contient des choſes plus ſurprenantes & plus nouvelles, des actions militaires & des maximes d'Etat plus merveilleuſes, & plus d'intrigues dans les affaires Eccleſiaſtiques & Séculieres; enfin il eſt rempli de quantité de choſes que vous avez l'adreſſe de préparer de telle ſorte, que quelques horribles qu'elles ſoient en elles-mêmes, on les conſidere avec plaiſir, & qu'on eſt comme charmé en les liſant. Mais je ne doute pas que la vie d'Elizabeth, que vous allez, dites-vous, mettre au plûtôt ſur la preſſe, ne ſoit encore

plus curieuse que celle de Cromwel & de Sixte V.

Je n'ai plus rien à vous dire, cher Lecteur; je vous découvre tout cela avec la même liberté qu'on me l'a écrit. Je sçai que dans les jugemens qu'on a accoûtumé de faire d'un Ouvrage, les sentimens ne peuvent qu'être fort partagez; & souvent même il y a des esprits si mal faits, qu'ils condamnent par caprice ce qu'ils voyent être digne de loüange, ou qui sur un raport peu fidelle donnent un mauvais tour aux choses. Quoiqu'il en soit, j'ai été trois ans à Londres, & j'y ai pratiqué des personnes trés-bien instruites de tout ce qui regarde l'Histoire de Cromvvel & de la Reine Elizabeth; & c'est avec les Memoires que j'ai tirez de ces personnes, ou par écrit ou de bouche, que j'ai composé ces deux Ouvrages, dont le dernier verra bientôt le jour.



AVIS.

ON a oublié de dire qu'on n'a pas traduit un Avertissement *qu'un ami de Mr Leti a mis au devant de cette Histoire, où il donne un Catalogue de tous les Livres de cet Auteur, avec un précis de ce qu'ils contiennent. Une des principales raisons qui a empêché de traduire ce petit discours, est fondée sur ce que Mr Leti a composé plusieurs Ouvrages qui n'ont point encore été publiez en François, & qu'ainsi l'on ne les reconnoîtroit point aux titres François qu'on leur pourroit donner. On les déguiseroit par ce moyen, loin de les faire mieux connoître. D'ailleurs comme Mr Leti vient de faire imprimer un Catalogue de tous ses Ouvrages, qu'on a eû soin de répandre par tout, il suffira d'y renvoyer les curieux.*



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit quelle est l'origine, la nature & les droits du Parlement; quel est l'état de la Noblesse, quelles sont les Loix & les Privileges du peuple; & où l'on traite du naturel des Anglois, & de diverses autres matieres qui servent de fondement à la Vie de Cromwel.



IL n'y a rien de plus nécessaire que d'écrire la vie des grands hommes, soit qu'ils ayent été fameux par de bonnes ou de mauvaises actions. S'ils ont fait de bonnes actions, l'Histoire de leur vie nous excite à devenir encore plus vertueux qu'ils n'ont été; & s'ils en ont fait de méchantes, le recit de leur vie nous donne de

l'horreur pour leur conduite. Pourquoi croyez-vous que le nombre des Princes vertueux a surpassé de beaucoup le nombre des Princes méchans & scelerats ? c'est sans doute, parce que les Rois, en lisant l'Histoire qu'on a fait des bons & des méchans Princes, ont conçû de l'amour pour la vertu des uns, & ont eû en horreur les actions infames des autres. Delà vient que plusieurs Ecrivains ont remarqué avec raison, que les Tirans ont aporté sur le trône les mauvaises habitudes qu'ils avoient contractées dès leurs plus tendres années, parce qu'avançant en âge avec ces sortes de dispositions, & n'étant guidez par aucun bon exemple, pour ne vouloir pas s'apliquer à lire l'Histoire de ceux qui ont porté le Sceptre avec gloire, ils ne pouvoient que suivre aveuglément ce penchant malin qui étoit avec eux. Comme on a accoûtumé d'exposer dans les places publiques, les roües & les gibets, afin que ceux qui sont portez à mal faire voyant ces marques de séverité qu'on exerce contre les méchans, pensent à cette sentence de David : *Détourne-toy du mal, & fais le bien.* Ainsi il est bon qu'on transmette à la posterité la plus reculée, la mémoire des Tirans qui ont été fort souvent des instrumens de la colere de Dieu contre les Peuples.

S'il y eut jamais personne qui par ses actions ait mérité d'avoir place dans l'Histoire, c'est sans contredit CROMWEL : car sa fatigue, son inclination particuliere, l'état des choses, la nature des affaires, & un concours de differens évenemens, l'ont élevé au plus haut point de grandeur où pût jamais parvenir un homme de sa condition. Tout ce que la faveur peut faire pour porter à un suprême degré de puissance un homme qui n'a aucun droit d'y prétendre ;

dre : tout ce que l'induſtrie & le courage peuvent faire entreprendre à une perſonne toûjours prête à tout tenter pour s'agrandir ; enfin tout ce que l'art, la nature, les accidens, les influences du Ciel, & la deſtinée des hommes & des Empires, peuvent produire de plus étrange & de plus ſurprenant ; toutes ces choſes ont agi comme de concert en ſa faveur. L'Hiſtoire de ſa Vie eſt donc bien digne d'être toûjours preſente aux yeux des hommes : car c'eſt comme une école, où l'on peut s'inſtruire à fonds de ce qu'il faut faire pour s'avancer dans le monde, & pour tirer le bien du mal. Cromwel a eû de fort bonnes qualitez, & c'eſt par cet endroit-là qu'on doit l'imiter ; mais il a eû auſſi des inclinations ſi perverſes, qu'on ne peut les conſiderer ſans horreur.

Cependant, quoiqu'il y ait pluſieurs circonſtances qui rendent la vie de ce Tiran, digne d'être à jamais gravée dans la memoire des hommes, par raport à ſes bonnes ou à ſes mauvaiſes actions, il n'y a rien dans toute ſon Hiſtoire, de plus remarquable que la maniere dont il fut traité de la fortune. En effet, on diroit qu'elle prit plaiſir à l'élever ſi haut que tout le monde pût voir, qu'elle avoit réſolu d'en faire ſon favori, & de l'égaler aux plus grands Princes, contre tout droit & raiſon. Elle voulut même l'accompagner juſques dans le tombeau, & faire enſorte que la tirannie eût, dans ſa perſonne, tout l'éclat de la vertu. C'eſt-là une faveur bien particuliere ; car de tous les Tirans qui ont paru dans le monde, Cromwel a été le ſeul qui ſoit mort glorieuſement dans ſon lit, comme nous le verrons en ſon lieu.

Je formai le deſſein d'écrire la Vie de ce Tiran, preſqu'auſſi-tôt que je fus arrivé en An-

gleterre. Il y avoit alors à Londres le Comte d'*Anglesii*, deja avancé en âge, lequel possedoit la quatrième charge du Royaume, & étoit fort bien instruit des affaires du monde, & sur tout de celles d'Angleterre, & qui avoit connu particulierement Cromwel lorsqu'il n'étoit encore que particulier, & ensuite lorsqu'il fut parvenu au plus haut point de sa fortune. Ayant eû l'honneur de connoître cét illustre Seigneur, je lui communiquai la résolution que j'avois prise d'écrire la vie de Cromwel, persuadé que personne ne pouvoit me donner de meilleures ni de plus sûres instructions que lui. Comme ce Seigneur parloit Italien, il me répondit en ces termes pompeux & cadencez, selon le genie de cette Langue. *Cromvele da sagro divenne profano per caprici di religione, da Ecclesiastico soldato, & in prochi mesi gran Guerriere senza haver visto mai esertici che da voluntario senza comando, & prima che soldato Capitano, la terra non hebbe mai un Governatore più prudente di lui, ne un condottore più destro della sua propria fortuna. Nell' arte di sapere ingannare, egli non hebbe mai simile: ne mai più esperto nel maneggiar le frodi a luogo, & a tempo per far prevalere i suoi disegni. Egli fu amico senza fede, nemico senza rancore, Giudice senza giustitia, gran Politico tra li disordini, un gran Vescovo senza Chiesa; un grande huomo da bene in figura, un gran furbo in sostanza; & in somma un compendio del maggior male, & un Epilogo del più gran bene, poiche è certe che mai Huomo, mai Prencipe, mai Grande, alcuno nel mondo seppe meglio di questo far prevalere nella sua fortuna, nella sua condotta, & nelle sue Attioni in tutte le occasioni il sagro sotto il velo del profano, & questo sotto il colore della pietà, di modo che nell' esercitio delle cose più empie si faceva stimar santo, & nelle cose più sante & giuste*

empie, & perverso: che però ingannati quei che di lui hanno scritto, si sono dati a qualificarlo scelerato, e Tiranno ne' migliori eserciʒi della sua giustitia, e Grande & Heroe in alcune cose che appena merita va d'esser compreso trà gli huomini. C'est-à-dire, *Cromvvel qui s'étoit destiné à l'Etat Ecclesiastique changea de dessein par esprit de faction. D'Ecclesiastique il devint Soldat, & en peu de mois grand Guerrier, quoiqu'il n'eût jamais été à l'Armée qu'en qualité de volontaire, sans avoir eû aucun commandement. Ainsi l'on peut dire qu'il fut Capitaine avant que d'avoir été Soldat Personne ne gouverna jamais avec plus de prudence. Personne ne fut plus habile dans l'art de tromper les hommes, ni plus adroit à faire joüir ses artifices à propos, pour venir à ses fins. Il fut ami sans loi, ennemi sans haine apparente, Juge sans équité, & grand Politique parmi les troubles. Il possedoit toutes les qualitez d'un Evêque, sans en faire les fonctions C'étoit un parfait homme de bien en apparence, & un fourbe insigne dans le fonds. En un mot, on trouvoit en lui les deux extrémiteʒ opposées, les plus méchantes qualitez, & les plus grandes perfections Jamais homme, jamais Prince & Grands du monde, ne sçût mieux que Cromvvel, se servir du prétexte de la Religion pour avancer ses desseins. Il ne perdit aucune occasion de faire joüer ce ressort, pour remuër tout en sa faveur. Les meilleures actions de ceux qu'il vouloit perdre, il les faisoit passer pour des impieteʒ, & il couvroit du spécieux prétexte de pieté ses plus noirs attentats; de sorte que dans le temps qu'il commettoit les crimes les plus atroces, il se faisoit passer pour un Saint; & lorsqu'il faisoit les actions les plus saintes & les plus justes en elles-mêmes c'est alors qu'il étoit plus impie & plus scelerat. C'est ce qui a trompé ceux qui ont parlé de lui dans leurs Ecrits; car ils l'ont traité de scelerat & de Tiran pour les plus belles*

actions de justice qu'il ait faites, & ils lui ont donné le titre de Grand & de Heros pour certaines choses, qui le rendoient presque indigne d'être mis au nombre des hommes.

Le Comte d'Anglesei désigna Cromwel par quelqu'autres traits : desorte qu'on peut dire qu'en peu de paroles il fit le Portrait de cet homme, qui a fait en son tems beaucoup de bruit dans l'Europe, & dont on parlera durant tous les siécles, bien qu'on ait jetté ses cendres au vent pour en faire perir la mémoire. Car les Grands Hommes, ceux-là même qui ont été de véritables Tirans, ne tombent jamais dans l'oubli, quoique leur memoire soit en mauvaise odeur dans le monde.

Cromwel comparé avec Sixte V.

Mais ce que je trouvai de plus curieux dans ce que le Comte me dit sur ce sujet, ce fut sa conclusion ; qui se réduisit à ceci : *Que Cromwel avoit eû beaucoup de raport avec le Pape Sixte*, *duquel*, me dit le Comte, *vous avez composé la vie : car Sixte se plût toûjours à répandre du sang humain ; mais afin que les Romains ne l'accusassent point d'avoir une si cruelle envie, il couvrit cette inclination sanguinaire du prétexte de l'ardente passion qu'il avoit de faire une exacte & sévere justice en faveur du bien public. De même, Cromwel nâquit avec cette avidité de répandre le sang des personnes les plus distinguées par leur noblesse ou par leurs dignitez, quoi qu'elles fussent entierement innocentes : Cependant il ne fit jamais mourir qui que ce soit que par la voye de la justice. Quoiqu'il ait causé la mort de plusieurs personnes ou par ses ordres ou par ses conseils, il eût toûjours l'adresse d'autoriser ses actions les plus barbares par de pernicieuses maximes d'Etat, jettant ainsi de la poussiere aux yeux des Peuples, afin qu'ils ne pussent s'apercevoir de la violente passion qu'il avoit de verser le sang humain.*

Pour moi je ne suis pas tout-à-fait de ce sentiment : je ne sçaurois croire que Cromwel fût naturellement porté à répandre le sang d'autrui. Bien loin de-là, je croi qu'il vaudroit mieux juger qu'il n'avoit aucun penchant naturel à la cruauté, par la raison qu'il tâcha d'abord avec beaucoup de zéle & d'aplication de s'avancer dans l'Eglise, & qu'il passa les premieres années de sa jeunesse dans ce dessein, comme nous le verrons dans la suite de cette Histoire. On pourroit dire avec plus de fondement que Cromwel devint cruel & sanguinaire dans le tems que l'ambition s'empara de son cœur, c'est-à-dire, lors qu'il se vit en passe de faire une grande fortune dans le monde : Car alors ce grand génie ayant prévû qu'il ne pouvoit s'élever qu'en répandant le sang de tous ceux qui pouvoient s'oposer à ses vastes desseins, ne fit pas difficulté de recourir à ce dernier moyen par les voyes que la Politique la plus diabolique pût lui suggerer. Mais ensuite, dés qu'il crût n'avoir plus rien à craindre, & qu'il fut arrivé au suprême degré de grandeur auquel il aspiroit, il n'eût plus l'envie de faire mourir personne. D'où l'on peut conclure que Cromwel ne répandit du sang que par pure nécessité d'Etat ; nécessité qui n'étoit fondée que sur les conseils que son ambition & le desir violent qu'il avoit de s'agrandir, lui inspiroient.

Maintenant il ne sera pas hors de propos de parler de certaines choses qui serviront de fondement à cette Histoire, & qui donneront au Lecteur une claire connoissance de tout ce qui regarde la Vie de Cromwel. Ces choses, dont il faut informer le Lecteur avant que d'entrer en matiere, se réduisent à ces quatre chefs. I. *A être instruit de la qualité des prérogatives du*

Roi d'Angleterre. II. *De la nature des Privileges du Parlement.* III. *Des droits du Peuple.* IV. *Et de l'humeur & du naturel des Anglois.* C'est-là ce qu'il faut savoir necessairement pour voir en quoi Cromwel & ses Partisans ont failli, pour quelle raison il doit être regardé comme un Usurpateur & un Tyran, & comment les Anglois ont commis de grandes fautes dans cette rencontre, soit en voulant soûtenir par les instigations de Cromwel, leurs Immunitez au préjudice de la Couronne, & leurs Privileges au préjudice des Droits du Roi.

Les Droits de la Monarchie en Angleterre sont inalterables, parce qu'ils sont fondez sur le *Droit naturel*, sur le *Droit divin*, & sur le *Droit positif. Jus naturæ, Jus divinum, & Jus positivum.*

Pour ce qui regarde le *Droit divin*, il apartient à tous les autres Rois; car Dieu lui-même le fonda lors qu'il établit un Roi en Israël pour gouverner ce Peuple qu'il cherissoit d'une maniere toute particuliere. Certainement, Dieu ne pouvoit mieux témoigner son affection à ce Peuple qu'en lui donnant un Roi qui lui serviroit de Chef, de Conducteur & de Maître; mais afin qu'ils fussent tous bien persuadez qu'il établissoit un Roi pour être son Lieutenant en terre, Dieu ordonna qu'il seroit Sacré par un Prophête, voulant faire comprendre par là qu'un Roi étoit une personne Sacrée, qu'il ne devoit point être regardé comme un simple homme; qu'il avoit au contraire un caractere de superiorité qu'il possedoit par un *Droit divin.* On peut ajoûter à cela, qu'immédiatement aprés la naissance de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST en Bethléem, le bruit s'étant répandu qu'il venoit de naître un

nouveau Roi dans la Judée, Dieu voulut que les Mages vinssent des parties les plus éloignées de la Terre pour adorer l'Enfant JESUS, & lui offrir un tribut de myrrhe, d'encens, & d'or, comme pour apprendre aux Sujets le respect & la vénération qu'ils sont obligez d'avoir pour leurs Rois.

Il y a en Angleterre deux choses qui confirment ce droit dans la personne du Roi. La premiere est la maniere dont on le consacre; car toutes les cérémonies qu'on observe en cette rencontre, l'huile Sacrée dont on oint le Roi en diverses parties de son corps, les Prieres & les Hymnes qu'on recite, marque assez clairement qu'il s'imprime dans l'ame des Rois un caractere qui rend leur Personne sacrée, & qui ne peut jamais être éfacé; comme l'Eglise Romaine le soûtient encore à l'égard des Rois Catholiques. En second lieu, l'extrême autorité, ou plûtôt la souveraine autorité que le Roi a sur les affaires Ecclesiastiques, & qu'il exerce depuis long-temps par la collation des Evêchez & des autres Benefices, par l'indiction des jeûnes, & par le réglement de toutes les Cérémonies & Rites de l'Eglise. Car bien que le Roi prenne sur ces choses l'avis de certains Commissaires qu'on députe pour cet effet, il en peut disposer selon son bon plaisir, & sur tout lors qu'il s'agit de l'élection des Evêques, & de la collation de quelqu'autre Benefice. Le tître de *Défenseur de la Foi*, qui a été donné à *Henri* VIII. par *Leon* X. & que ses Successeurs ont toûjours conservé depuis: Ce Tître donne encore un nouvel éclat à la dignité Royale en Angleterre.

J'ajoûte à cela que la dignité du Roi est fondée sur le *Droit naturel*, car elle passe, par

droit d'heritage, d'un successeur à un autre; & cet ordre étant une fois établi, il n'y a plus aucun droit, ni aucune prétention humaine, qui puisse dépoüiller un Roi de sa dignité. Le légitime Successeur de la Couronne est Roi absolument, quoiqu'il soit encore dans le berceau, dès que son Prédécesseur vient à mourir: De-là vient qu'on a accoûtumé de dire que *le Roi ne meurt jamais*. La cérémonie du Sacre n'est point nécessaire pour autoriser ce *droit de nature*; car dès que le Roi est mort, les loix commencent à être observées au nom de son Successeur; quoiqu'il ne puisse être Sacré avec les cérémonies ordinaires, à cause de son bas âge. Bien plus, selon les réglemens du Royaume, encore que le Roi soit dans le berceau, & qu'il n'ait pas été Sacré, son Prédécesseur n'est pas plûtôt mort que tous ses sujets en général sont obligez de lui prêter le serment de fidelité: mais afin de confirmer davantage ce droit du Roi fondé sur le droit de nature, ils lui prêtent un second serment qu'on nomme de *Suprematie*, c'est-à-dire, le Serment qui est dû à la Souveraineté. Au reste, ce droit est d'une si grande étenduë, qu'il semble que la nature a donné par-là au Roi la disposition de la vie & des biens de ses Sujets; desorte que c'est en quelque maniere de lui qu'ils tiennent médiatement & immédiatement leur patrimoine, comme une espece de vasselage; c'est-à-dire, qu'ils possedent tous leurs biens immeubles par un droit *feodal* & *fiduciar*. Ainsi l'on peut dire que les Sujets tiennent leurs richesses de la liberalité du Roi plûtôt que de la Fortune. Aussi leurs biens reviennent à leur premiere source, toutes les fois que la ligne des successeurs vient à manquer, ou que les Possesseurs dé-

Rex Angliæ non moritur

chéent de leur droit par quelque grand crime : & ce qui confirme ce droit, c'est que le Roi est le tuteur des pupilles nobles & des fous, & qu'il joüit de leurs revenus ; peut-être afin qu'il puisse porter avec plus de justice le titre de *Pere de la Patrie*.

Enfin la dignité Royale est fondée sur un *droit positif*, qui ne peut être détruit qu'à la fin du Monde. Et si ce droit appartient à tous les Monarques de la Terre, il est vrai de dire que le Roi d'Angleterre en joüit avec plus d'avantage qu'aucun autre : non-seulement eû égard à l'ancienne possession qui dure depuis dix siécles par la succession de plus de cent Rois, succession qui n'a pû être interrompuë par les guerres, les divisions, les violences & les séditions, dont l'Angleterre a été troublée en divers tems : mais parce que ce droit *positif* est en quelque sorte un droit attaché à la Monarchie d'Angleterre, aprés avoir été fondé & confirmé par le consentement de tant de siécles.

Le Parlement d'Angleterre represente par un singulier privilege tout le Royaume ; mais dès que le Parlement fut établi, il commença en même tems à reconnoître la Monarchie & à se soûmettre à son Roi. Ainsi donc le caractere que le Roi posséde par un *droit divin*, & par un *droit naturel*, est fondé sur un *droit positif*, en vertu de la succession. Tous les honneurs & toutes les dignitez viennent de la Couronne, tous les titres & privileges en procedent comme de leur véritable source. C'est sur l'autorité Royale qu'est fondé l'établissement des Corps des Compagnies, & des Communautez, aussi-bien que l'Election des principaux Offices & Gouvernemens du Royaume, comme des Offices d'Amiral, de Chancelier, & de Grand Tresorier. C'est le Roi qui nomme

les Juges du Royaume, les Lieutenans de la Province, les Baillifs & autres Officiers subalternes, & ils ne peuvent prendre possession de leur Charge, ni faire aucun Réglement ou donner aucun ordre qu'au nom & sous le Sceau du Roi, auquel ils prêtent Serment de fidelité. C'est le Roi qui crée tous les Pairs du Royaume. C'est à lui qu'apartient le droit de déclarer la Guerre, & de faire la Paix; & il est en son pouvoir de prescrire les Loix, les Réglemens, & les ordres de la discipline Militaire. Il peut armer des Flotes, & les mettre en mer, lors qu'il le juge à propos. Les Forteresses, les Garnisons & les Citadelles, sont sous sa disposition, & pour tout dire en un mot, tout le Peuple est obligé de lui rendre obéïssance: Ce qui ne se pourroit faire, si l'autorité du Roi n'étoit fondée sur un droit *positif.* Enfin, la puissance Royale s'étend même au-delà des Loix; car le Roi peut dispenser de la rigueur des Loix par des graces particulieres; & dans les causes qui ne sont point décidées par quelque Loi formelle, le Roi en juge par sa propre autorité.

Pour ce qui regarde le droit du Parlement, il y a des Anglois animez de je ne sai quel zele pour leur Patrie, & d'une certaine passion aveugle & déréglée, qui écrivant de l'ancienneté du Parlement, ont prétendu qu'il avoit pris son origine en même tems que le Royaume. Comme je discourois un jour de cette matiere avec Mylord *Alisburi*, il me répondit; que le papier recevoit tout ce qu'on vouloit écrire dessus.

La vérité est, que le Parlement fut érigé par *Henri* III. l'an 1234, pendant les séditions qui arriverent à l'occasion des Etrangers que l'Evêque de Winchester son favori avoit introduits dans le Gouvernement. Henri voulant remedier à ces troubles, ordonna la convocation

d'une grande & nombreuse Assemblée des principaux de la Noblesse & du Peuple ; où s'étant trouvé revêtu de ses habits Royaux, il commanda à son Favori de ne se méler plus des affaires d'Etat : & dans le même tems, les Etrangers furent dépoüillez de leurs Charges, & le Roi établit (dans cette même Assemblée) pour Loi fondamentale, qu'à l'avenir on ne recevroit plus les Etrangers dans l'administration des affaires du Royaume.

Depuis ce tems-lá on a conservé l'usage de cette sorte d'Assemblée sous le titre de *Parlement*, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre. Enfin elle est venuë à l'état où nous la voyons presentement ; quoique la négligence plûtôt que la bonne volonté de quelques Rois lui ait cedé de si grands privileges, qu'elle a souvent pris la liberté de s'oposer à l'autorité Royale.

Le Parlement n'est donc autre chose qu'une Assemblée composée des trois Etats du Royaume, savoir, des Evêques, des Pairs, & des Députez du peuple, convoquez par le Roi, qui en est le Chef. Et quoi qu'il y ait trois ordes de personnes dans le Parlement, ils ne sont divisez qu'en deux Corps, ou comme on parle, en deux *Chambres*, dans lesquelles chaque membre des Etats a sa place marquée. La Chambre des Pairs qu'on apelle communément *la Chambre haute*, est composée de vingt-quatre Evêques & de deux Archevêques, des Pairs du Royaume qui sont les Ducs, les Marquis, les Comtes, Vicomtes & Barons, qui ont pour Assesseurs des Juges instruits des Loix du Royaume, lesquels n'ont que le simple titre de Conseillers, sans avoir de voix déliberative.

La Chambre des Communes qu'on apelle ordinairement *la Chambre basse*, est composée des Députez des Villes, Bourgs & autres lieux. Mais

comme j'ai parlé assez exactement de cette matiere dans mon *Teatro Britannico*, je ne ferai pas difficulté d'en raporter ici l'abregé, persuadé qu'il satisfera la curiosité du Lecteur, & donnera un grand jour à cette Histoire, d'autant plus que bien des gens qui liront cet Ouvrage, ne verront point mon *Teatro Britannico*.

Avant que les Saxons eussent conquis l'Angleterre, ils avoient accoûtumé de convoquer de temps en temps une Assemblée des Principaux du Royaume, pour traiter des affaires politiques & du Gouvernement, ils nommoient cette Assemblée en leur langue *Mikle Gemot*; c'est-à-dire, la Grande Assemblée; & comme le Conseil du Roi n'étoit composé dans ce temps-là que des principaux du Royaume, on l'apelloit l'Assemblée des Grands, *Magnatum Conventus*: mais peu-à-peu l'usage ayant été introduit d'admettre les Prélats dans ce Conseil du Roi, on le nomma le Conseil des Prélats & des Grands du Royaume, *Prælatorum Procerumque Concilium*. Aprés que l'Angleterre eût été conquise, quoiqu'on continuât à n'admettre dans le Conseil que les Grands du Royaume, on commença pourtant d'apeller cette Assemblée *Parlement*, du mot François *parler*.

Enfin en 1260. l'Empereur *Richard*, frere d'*Henri* II. étant passé en Angleterre, les Anglois se firent de nouveaux sujets de trouble & de mécontentement, c'est pourquoi le Roi Henri jugea à propos de convoquer un Parlement Général : mais comme jusqu'alors cette Assemblée n'avoit été composée que de Nobles, ce Roi voulut que les Pairs, les Prélats, & quelques notables de toutes les Villes du Royaume s'y trouvassent : de sorte que quelques Auteurs disent qu'il y eut dans ce Parlement plus de cinq cens personnes : mais cette Assemblée ne

produisit pas l'effet qu'en attendoit le Roi, car ayant été contraint de se retirer dans la Tour, il s'y fortifia, & commença ensuite à ménager un accord & à se plaindre du procedé du Parlement. Quoiqu'il en soit, il est certain que ce fut dans ce temps-là que cette grande Assemblée du Parlement, jointe avec la Chambre des Communes, commença de s'introduire dans le Royaume; & dés-lors elle a acquis de temps en temps de nouveaux privileges. Cependant il est bon de remarquer que plusieurs Auteurs croyent que du temps même des Bretons & des Saxons, il y avoit une espece de Parlement en Angleterre, c'est-à-dire une Assemblée des Grands du Royaume, tant Séculiers qu'Ecclesiastiques, & des principaux du peuple.

Nous avons déja dit qu'il n'y a que le Roi qui ait droit de convoquer le Parlement, lors qu'il le juge à propos. Le Parlement est obligé de s'assembler dans le lieu, & au temps marqué par les Lettres circulaires. Et lors qu'il arrive que le Roi est hors du Royaume, celui qu'il commet pour tenir sa place dans le Gouvernement des affaires, avec tel titre qu'il veut lui donner, doit convoquer le Parlement de la même maniere que le Roi. Pendant la minorité du Roi, c'est le Protecteur ou le Tuteur qui le convoque; mais c'est toûjours au nom du Roi, aussi bien durant son absence que durant sa minorité. Il n'y a aussi que le Roi qui puisse faire l'ouverture du Parlement, ou lui-même en personne, ou par son Député & Commissaire, lequel parle au nom du Roi & ne demande rien qu'en son nom.

Quand le Roi d'Angleterre est avec son Parlement en temps de Paix, & qu'il est en bonne union avec lui, il est dans le plus haut éclat de sa dignité, à peu prés comme lors qu'il est

à la tête de son armée en temps de guerre. Et alors je doute qu'il y ait rien que le Roi ne puisse faire, son pouvoir ne reconnoissant aucunes limites. Il peut avec le consentement des deux Chambres tout entreprendre, & ne reconnoît que Dieu au dessus de lui : Il peut legitimer un bâtard & rendre illegitime un enfant, qui est né legitime, c'est-à-dire, qui a été engendré en adultere : Il peut faire déclarer un enfant majeur avant l'âge nécessaire ; Il peut naturaliser un étranger, & déclarer un homme déja mort, coupable de haute trahison : Il peut donner des Lettres de divorce ; & pour tout dire en un mot, il n'y a rien qu'il ne puisse faire. Pour la convocation du Parlement, elle doit être faite du moins quarante jours avant qu'il s'assemble. Le Roi aprés avoir pris le consentement de son Conseil, ce qu'il ne manque jamais de faire, envoye ses Lettres circulaires dans tout le Royaume. Il adresse à chaque Seigneur, soit Spirituel ou Temporel, une Lettre par laquelle il commande aux Seigneurs Spirituels, *en foi & dilection*, *in fide & dilectione*, & aux Seigneurs Temporels, *par foi & allegeance*, *per fidem & allegiantiam*, de comparoître à un certain temps & lieu, pour conferer, & donner leurs avis sur certaines affaires importantes, touchant l'Etat & l'Eglise. Voici le formulaire de ces Lettres, scellées d'un grand Sceau de Cire jaune.

A nôtre très-cher Cousin ROBERT, *Comte d'Alisbury.*

GRIMSTON PENGRI.

CHARLES II. *par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, défen-*

seur de la Foi, &c. à nôtre très-cher Cousin Robert Comte d'Alisbury; Salut. Nous avons ordonné par l'avis & le consentement de nôtre Conseil, d'assembler nôtre Parlement à Oxfort le 21. jour du mois de Mars prochain, pour traiter de certaines affaires importantes & pressantes, lesquelles regardent le bien & la défense de nôtre Royaume d'Angleterre & de l'Eglise Anglicane. Nous avons résolu de nous y entretenir avec vous, & avec tous les Prélats & Grands de nôtre Royaume, & nous vous enjoignons expressément d'y venir avec les Prélats & Grands du Royaume sus-mentionnez, sous la foi & l'allegeance qui vous lie à nous, au jour & au lieu marqué en propre personne, sans qu'aucune excuse puisse vous en dispenser, afin que nous traitions avec vous des affaires susdites, & que nous puissions nous servir de vos conseils: Et comme vous avez à cœur nôtre propre honneur aussi bien que nous, que vous aimez le salut & la défense du Royaume & de l'Eglise, & que vous souhaitez que les susdites affaires soient expédiées; ne manquez pas d'obéir au present ordre. Donné à Vestmunster, en ma presence, le vingtiéme jour de Janvier. De nôtre Régne la trente-deuxiéme année.

GRIMSTON PENGRI.

Voilà de quelle maniere on convoque la Chambre haute. Pour ce qui regarde la Chambre des Communes, le Roi envoye d'autres Lettres aux Lieutenans de chaque Province que les Anglois nomment *High Sheriffs*, pour avertir les peuples qui sont dans leur dépendance, de choisir deux Chevaliers pour la Province, deux Bourgeois pour chaque Ville, & un ou deux pour chaque Bourg, Château, ou Seigneurie, selon les Statuts, la Coûtume & les droits de chaque lieu.

Autrefois le peuple donnoit sa voix dans ces élections ; c'est-à-dire, que le peuple de chaque lieu s'assembloit pour élire ces Deputez ; ce qui causoit beaucoup de confusion & de tumulte ; & alors celui qui avoit le plus de voix, l'emportoit sur les autres : Mais pour éviter tout ce desordre, il fut ordonné par *Henri* VI. que personne ne pourroit donner sa voix pour l'élection des Chevaliers de la Province, qu'il ne possedât des Terres franches dans cette Province, qu'il n'y fit sa résidence, qu'il ne fut né Anglois ou naturalisé, & qu'il n'eût pour le moins huit écus de rente, ce qui en ce temps-là, & avant qu'on eût découvert l'or & l'argent en Amerique, étoit autant que sont aujourd'hui cent trente écus. Et de-là vient que le nombre de ceux qui donnent presentement leurs voix aux élections, est beaucoup plus grand qu'il ne l'étoit alors, car chacun peut facilement trouver des Terres franches qui lui portent le revenu de huit écus.

Il y a quelques années qu'il se commettoit de grands abus dans ces élections ; car les peuples des Châteaux, des Villes, & des Seigneuries, qui ont droit à l'élection, se joignoient (comme cela se fait encore) pour aller faire leur assemblée à la Campagne, dans quelque grande Plaine, la plus voisine du lieu où l'élection se devoit faire, & ils bâtissoient-là des Cabanes & des Tavernes, où l'on ne faisoit que manger, boire & fumer. Ceux qui aspiroient à être nommez, faisoient des dépenses excessives, pour donner à manger & à boire à ceux qui avoient voix dans l'élection, afin de les engager par là dans leur parti. C'étoit sans contredit un fort grand abus ; mais Charles II. y rémedia : de sorte que maintenant les élections se font plus librement & d'une maniere

plus honorable, car on en a banni entierement tous ces excés.

Les personnes qu'on choisit pour chaque Comté doivent toûjours être des principaux du lieu ou des autres lieux, Chevaliers, ou Gentilshommes propres à être faits Chevaliers. En effet, les Statuts de *Henri* VI. portent que les Elûs doivent être choisis *d'entre les Nobles les plus distinguez & les plus habiles* Il faut aussi pour ne pas s'exposer au mépris & à la censure du peuple, éviter d'élire des personnes trop jeunes, comme l'ordonnent les mémes Statuts d'*Henri* VI. Aussi ne voit-on que rarement de jeunes gens dans cette Chambre; & dans deux Parlemens que j'ay vûs assemblez, je n'y ai vû personne qui eut moins de vingt-cinq ans, & il y en avoit très-peu de cet âge: ils avoient presque tous trente à quarante ans. De plus, on élit, autant que faire se peut, des gens qui ne soient point faineans, éfeminez, & trop adonnez à leurs plaisirs; mais qui soient vigoureux, actifs & sobres. Il faut qu'ils soient diligens à se trouver au Parlement tous les jours, & qu'ils ayent un véritable zele pour le bien public du Royaume, autrement on les regarde comme indignes de joüir des privileges ou de la pension que l'on donne à chaque membre de la Chambre des Communes. Il faut qu'ils soient nez Anglois, ou du moins naturalisez par un Acte du Parlement. Les fils des Ducs, des Barons, & les Baronnets même, peuvent être élûs membres de cette Chambre des Communes, & ce sont-là les plus considerables. Enfin il n'y a aucun étranger, aucun des douze Juges, ni aucun Ecclesiastique ayant charge d'ames, qui puisse être membre de la Chambre basse.

L'âge de ceux qui doivent entrer dans la Chambre haute est déterminé, car personne

n'y peut avoir droit de séance, qu'il n'ait au moins vingt-un an. Mais lors que quelqu'un est une fois parvenu à cét âge, & que le Roi en est informé, il en est creé Membre. Il n'y a, sans doute, rien que de juste dans ce Réglement; car si un homme qui n'est pas parvenu à cet âge, ne peut pas disposer de son bien, ni passer aucun Acte légitime pour cela, à plus forte raison ne doit-il point partager le souverain pouvoir de toute une Nation, ni juger & disposer des biens & de la fortune de tout un Royaume. Cette coûtume n'a pas néanmoins été toûjours pratiquée dans la Chambre des Communes; mais elle a été inviolablement observée dans la Chambre haute.

Quoique ce soit un grand honneur d'être admis dans l'une de ces deux Chambres, cependant pour exciter les Membres, tant de la Chambre des Seigneurs que de celle des Communes, à rendre service au public avec plus de soin & de zéle, on leur a accordé de grands Privileges. Par exemple, depuis le temps qu'ils sont partis pour se rendre au Parlement, jusqu'à ce qu'ils soient de retour en leur maison, * *eundo, morando, & ad propria redeundo*, qui sont les termes de leurs Privileges, ils sont exemts, eux & leur famille, de tous Arrêts & emprisonnemens pour quelque sujet que ce soit, hormis trahison, felonie ou sédition.

* C'est à-dire, pendant leur voyage, & leur séjour, jusqu'à ce qu'ils soient revenus chez eux.

Pour ce qui est du lieu où se doit tenir le Parlement, il dépend absolument du Roi de le marquer. Il peut du consentement de son Conseil privé, convoquer & assembler le Parlement, dans telle Ville, Village ou Maison qu'il lui plaît. Cependant on le tient ordinairement dans l'ancien Palais Royal de *VVestmunster*, qui est bien aussi le lieu le plus commode. Les deux Chambres s'assemblent dans deux

Salles particulieres, garnies de bancs, trés-bien rangez. Ces deux Salles ne sont pas fort éloignées l'une de l'autre, de sorte qu'on peut, sans peine, se donner réciproquement certaines choses dont on a besoin dans les deux Chambres, comme cela arrive quelquefois. La Salle où s'assemblent les Communes, étoit autrefois la Chapelle indépendante de saint Etienne. Il y a dans le Palais où se tient le Parlement, plusieurs maisons à Caffé, où les Messieurs du Parlement vont pour fumer ou pour faire collation, à certaines heures de loisir.

Nous allons maintenant dire un mot de l'ordre qui s'observe dans les deux Chambres, & en premier lieu dans la Chambre haute. Toutes les fois que le Roi y vient, soit pour faire l'ouverture du Parlement, soit pour y assister ou pour y présider, il prend sa place au haut de la Chambre, en un lieu élevé, dans un fauteüil couvert d'un daix, sous lequel personne ne peut se mettre, hormis les Enfans du Roi, qui se placent à ses côtez.

A la main droite du Roi, il y a une chaise de velours, où s'asseyoit autrefois le Roi d'Ecosse, lorsqu'on le sommoit de se trouver au Parlement, comme il s'y est trouvé quelquefois, *in fide & allegiantia.* Maintenant cette chaise est pour le Prince de Galles, & à la main gauche du Roi, il y a un siége pour le Duc d'York. A la main droite du Roi, contre la muraille, il y a un banc, sur lequel sont placez les deux Archevêques ; & un peu plus bas, deux autres bancs pour les Evêques de Londres, de Durham, & de Winchester ; & ensuite viennent les autres Evêques, chacun selon le temps de leur consecration. A la main gauche du Roi, contre la muraille, il y a aussi deux bancs, où sont placez le Chancelier, le Grand

Tresorier, cét Office vâque presentement à cause de l'emprisonnement de Milord Darby) le Président du Conseil du Roi, & le Garde du Sceau privé; s'ils sont Barons, ils prennent place devant les Ducs, excepté ceux qui sont du Sang Royal; s'ils ne sont pas Barons, ils s'asseyent au haut bout sur des sacs ou balots de laine. De ce même côté sont placez les Ducs, Marquis, Comtes; chacun selon le temps de leur création.

Sur le premier Banc qui traverse la Chambre au dessous des Sacs de laine, sont assis les Vicomtes, & sur les autres Bancs qui suivent, sont les Barons, chacun selon son rang.

Lorsque le Roi se trouve au Parlement, le Chancelier se tient derriere le daix, ou si le Roi n'y est pas, il s'assied du côté du daix sur le premier sac de laine, (on apelle ainsi certains Bancs couverts de drap rouge, avec des coussins) ayant prés de lui le Grand Sceau, & une Masse d'argent doré. C'est lui qui est l'Orateur de la Chambre haute. Les Juges, les Conseillers & Secretaires d'Etat, les Gens du Roi, & les Maîtres de la Chancellerie, sont assis sur les autres sacs de laine. Ceux-ci, s'ils ne sont point Barons, n'ont aucun suffrage dans la Chambre: ils n'assistent au Parlement que pour dire leur avis, quand on le leur demande. Il y a apparence que la raison pourquoi ces Seigneurs sont assis sur des sacs de laine, est pour representer les grands avantages que cette Nation a tirez du commerce de la laine, afin qu'on considere ce commmerce au lieu de le négliger.

Le Clerc de la Couronne, & le Clerc du Parlement sont assis sur le dernier sac de laine. Le premier a soin des Ecrits du Parlement & des Pardons qu'on y accorde; l'autre enregistre tout ce qui se passe en Parlement, & en garde les Registres. Celui-ci a deux Clercs sous lui,

qui se tiennent à genoux derriere le sac de laine & écrivent dessus. Celui que les Anglois nomment *Black rod*, ou Huissier de la *Verge noire*, parce qu'il porte une Verge de cette couleur, Gentilhomme de la Chambre du Roi, est assis hors de la barre de la Chambre des Seigneurs; il a sous lui un Officier qui se tient prés de la porte de la Chambre, un Crieur qui se tient dehors, & un Sergent qui porte la Masse devant le Grand Chancelier.

Les Seigneurs sont découverts, lorsque le Roi est present, la Couronne sur la tête. Les Juges se tiennent debout, jusqu'à ce que le Roi leur commande de s'asseoir.

Le Roi étant absent, tous les Seigneurs font en entrant une reverence au fauteüil du Roi, comme s'il étoit present. Alors les Juges peuvent s'asseoir, mais il faut qu'ils demeurent découverts, jusqu'à ce que l'Orateur leur fasse signe, au nom des Seigneurs, de se couvrir. Les Gens du Roi, & les Maîtres de la Chancellerie peuvent aussi s'asseoir lorsque le Roi est absent; mais ils n'ont jamais permission de se couvrir.

Pour ce qui est de l'ordre qu'on observe dans la Chambre des Communes, chacun prend sa place indifferemment: souvent celui qui est entré le dernier va prendre la premiere place, pour être auprés d'un de ses amis. A la vérité, l'Orateur, ou comme d'autres le nomment, le Président est assis dans un fauteüil, placé au milieu, & le Clerc ou le Secretaire de la Chambre a un siége auprés de lui.

La maniere dont les membres de la Chambre basse sont habillez, choque d'abord les Etrangers: car dans cette Chambre chacun est habillé comme à l'ordinaire, selon sa fantaisie; ce qui ne fait pas un fort bel effet parmi un si grand nombre de gens. Les Etrangers regar-

dent cela comme une chose indigne de la grandeur d'une si auguste Assemblée, dont les Membres dévroient, ce semble, porter des Robes graves, comme en portent les Senateurs de Venise, & ceux de Rome d'aujourd'hui. Mais ils se trompent en cela, car en Angleterre on a jugé à propos, que cette magnificence des habits éclatât toute dans la Chambre des Pairs du Royaume ; & ceux-ci ne permettroient pas, que ceux de la Chambre basse fussent plus majestueusement vêtus, de peur des conséquences.

Le premier jour que se fait l'ouverture du Parlement, le Roi y vient en personne, vêtu de son Manteau Royal, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main. Et étant monté sur son Trône, il déclare en peu de mots le sujet qui l'a obligé d'assembler le Parlement. Le Chancelier, qui pour lors se tient debout derriere Sa Majesté, la tête découverte, s'avançant un peu, explique plus au long l'intention du Roi. Cependant une partie de la Chambre des Communes se tient debout, tête nuë, à la barre de la Chambre des Seigneurs ; (l'autre partie a aussi la tête découverte, mais elle est assise) & au nom du Roi, on leur donne ordre de choisir leur Orateur, ce qu'ils ne sauroient faire sans un commandement exprés du Roi ; aprés quoi ils retournent dans leur Chambre, & choisissent entr'eux un Orateur, qu'ils presentent au Roi deux ou trois jours aprés ; Sa Majesté étant assise sur son Trône, & tous les Seigneurs spirituels & temporels ayant leurs Robes d'écarlate. Si cét Orateur n'est point agréable au Roi, il peut le rejetter, & en ce cas-là on revient à une seconde élection ; s'il est aprouvé du Roi, il refuse cét honneur par modestie : mais étant enfin obligé de l'accepter, il demande au Roi trois choses au nom des Com-

munes. Premierement ; *Que les Communes puissent avoir durant tout le Parlement, libre accés auprés de Sa Majesté.* En second lieu, *qu'elles ayent la liberté de dire ouvertement leur avis dans la Chambre.* Et enfin, *que les Arrêts qu'on donnera soient executez.*

Avant que de parler d'aucune affaire, (ce qui se fait quelquefois le jour même) tous les Membres de la Chambre des Communes sont obligez de prêter le serment de fidelité au Roi, en presence d'un Officier de la Couronne, nommé par le Roi pour cela. Les Seigneurs de la Chambre haute sont exemts de faire ce Serment, parce qu'ils l'ont déja fait, lorsqu'ils ont été creés Pairs du Royaume par le Roi.

Lorsque le Parlement a commencé une fois de s'assembler, il se tient tous les jours le matin, les jours ouvriers, & les jours de fête, hormis qu'elle ne soit fort solemnelle. On ne fait point de difficulté de s'assembler le Dimanche, parce que ce jour n'est pas, au sentiment de quelques-uns, aussi solemnel, que certaines fêtes qui ne se célébrent qu'une fois l'an. Pour moi je suis d'une opinion toute oposée, & je crois que la fête du Dimanche est plus solemnelle que toute autre, puisqu'elle est établie sur une déclaration expresse de Dieu, qui nous ordonne dans sa Loi de nous reposer le septiéme jour, au lieu que les autres fêtes ne sont fondées que sur un *droit positif.*

On voit par un vieux Manuscrit, intitulé *Modus temendi Parlamentum*, qu'autrefois la Chambre des Communes étoit composée d'Ecclesiastiques aussi-bien que de Laïques, comme la Chambre des Pairs l'est aujourd'hui. Il y avoit deux Députez de chaque Diocese, qu'on nommoit *Procuratores Cleri*, qui representoient tout le Corps Ecclesiastique du Diocése, comme Procureurs du Clergé.

les Chevaliers d'une Province representent les Communes Laïques de la même Province. Or cet usage d'admettre les Ecclesiastiques dans la Chambre des Communes, s'est perdu depuis qu'on a appellé à la Chambre Haute les Evêques qui representent tout le Clergé.

Pour mieux connoître quelle est l'autorité de cette grande Assemblée, il faut savoir que les deux Chambres ont leurs privileges particuliers. La Chambre Haute a non-seulement le pouvoir de traiter des affaires d'Etat, & de s'employer à l'établissement des Loix, mais aussi de juger de tous les differens, d'exiger le Serment, sur tout dans les affaires de grande importance, comme sont les scandales que peuvent avoir commis les Sinodes & les Magistrats, & lors qu'il s'agit d'appellations en dernier ressort. Cependant la Chambre Haute agiroit contre son devoir & abuseroit de son autorité, si en de pareilles rencontres elle se servoit de son droit sans la participation & sans l'autorité du Roi.

La Chambre basse fait les fonctions de Demandeur, & non de Juge, sinon envers ceux qui sont de sa Jurisdiction, & envers ses propres Membres ; encore l'autorité ou le pouvoir qu'elle exerce a des bornes fort étroites, car elle ne s'étend qu'à condamner à la prison ou à quelque amende. Et c'est un bruit très-mal fondé que celui qui court dans les païs étrangers, que cette Chambre peut, en vertu des constitutions du païs, prononcer Sentence de mort, au nom du peuple qu'elle represente. La vérité est, que non-seulement ce droit ne lui appartient point du tout ; mais encore qu'elle ne sauroit obliger qui que ce soit à lui prêter Serment. Voici le Formulaire de la demande que la Chambre basse fit en 1680. telle qu'on la

trouve

trouve dans le Protocolle du Parlement : La «
Chambre des Communes reconnoissant que le «
droit de juger dans le Parlement apartient au Roi «
& aux Seigneurs, & nullement aux Communes, «
s'il ne leur est acordé par grace speciale que le Roi «
veüille bien leur faire, suplie humblement Sa Ma- «
jesté de leur permettre de rendre des jugemens «
contre la coûtume. Le Roi répondit à cette de- «
mande qu'il les dispensoit de cette peine, & que «
le pouvoir de juger devoit rester à lui seul & à la «
Chambre des Seigneurs, hormis lors qu'on trai- «
te de quelque nouveau établissement, qu'on veut «
accorder des subsides, ou mettre quelques im- «
pôts, ou bien en certaines occasions où le Roi ju- «
geroit à propos de demander leurs avis & leurs «
voix, pour expédier quelque affaire qui concer- «
neroit le bien de l'Etat. «

Il y a des Loix fort expresses pour maintenir la liberté des Suffrages contre les menaces & les insultes des séditieux; de sorte qu'il est défendu à qui que ce soit d'entrer avec une épée ou quelqu'autre arme dans la Cour & dans le Palais où se tient le Parlement, pour ôter tout sujet de crainte. Et même on ne peut faire prendre par des Sergens aucun des Membres des deux Chambres, ni même aucun de ceux qui sont à leur service, durant la tenuë du Parlement : on ne peut aussi les arrêter prisonniers que pour quelque grand crime. Autrefois les deux Chambres se faisoient une si grande affaire de ne passer jamais les bornes de la modestie & du respect qui est dû au Roi, que dés que quelqu'un violoit les Loix du Païs en parlant du Roi avec irréverence, & qu'il se servoit de mots injurieux, en parlant de qui que ce fût, il ne pouvoit recevoir le pardon de sa faute qu'après avoir subi une certaine peine; chaque Chambre prenant alors le soin de châtier ceux

de son corps. Les Rois de leur côté n'ont entrepris que rarement, ou peut-être jamais, de faire au Parlement aucune violence qui pût choquer cette auguste Assemblée. Il est pourtant arrivé, que certains Rois irritez de quelque procedé injuste du Parlement, sont allez dans l'Assemblée pour y faire des censures générales; quelquefois même ils ont demandé ceux de tout le Corps qu'ils jugeoient les plus coupables, afin qu'ils fussent mis entre les mains de la Justice, & ont souhaité qu'ils fussent punis dans le temps que le Parlement étoit encore assemblé. Henri VIII. est celui qui a eu recours le plus souvent à ces extrémitez pour se faire craindre. On peut dire que le Régne d'*Elizabeth* fut un siécle d'or pour le Parlement. Alors les Loix furent maintenuës dans toute leur vigueur, tant celles qui fondent les droits de la Royauté, que celles qui assurent le repos des deux Chambres, sans que l'un songeât à usurper l'autorité de l'autre. On n'entendoit parler d'aucune violence. Chacun se contenoit dans son devoir, malgré les troubles ausquels l'Angleterre fut exposée dans ce temps-là, à cause des divers interêts qu'il falloit ménager, par raport aux guerres qui se faisoient dans les autres parties de l'Europe, & principalement en Espagne par *Philippe* II. Il y avoit outre cela dans le Parlement un assez grand nombre de Membres Catholiques, qui selon toutes les apparences ne manquoient pas d'exciter des troubles, dans l'esperance que les changemens qui arriveroient aux affaires contribuëroient au bien de leur Religion. Malgré tout cela, il est certain que jamais les choses n'ont été mieux réglées en Angleterre.

Aprés la mort de cette Reine, *Jacques* I. Roi de ce nom en Angleterre, & sixiéme en

Ecosse, monta sur le Trône. Ce Roi plus propre à gouverner des Colleges & des Academies de sçavans que des Peuples, augmenta le nombre des Membres de l'une & de l'autre Chambre, par une négligence tout à fait contraire à ses véritables interêts, comme si les droits de la Couronne & de la dignité Royale lui eussent été à charge. Cependant comme on s'apperçût que le Roi n'avoit aucun soin de ses interêts, on introduisit dans la Chambre basse des gens fanatiques, factieux & broüillons, qui poussez du desir des nouveautez (le genie du païs contribuant beaucoup à les déterminer à cela) commencerent à s'attribuër des Privileges qui ne leur apartenoient pas, à vouloir entrer dans la connoissance des affaires qui n'étoient point de leur competence, à s'ingerer dans des négociations qui n'étoient point de leur ressort, & à prendre la liberté de parler avec éfronterie & avec insolence, sous prétexte de maintenir leur liberté. Aprés la mort de Jacques I. Charles I. son fils lui succeda dans le Gouvernement du Royaume : & au lieu d'étouffer ces desordres avec une noble hardiesse, il les laissa augmenter par une certaine nonchalance qui lui étoit naturelle ; de sorte que les Membres de la Chambre basse déja acoûtumez aux troubles, & voyant que le nouveau Roi ne pensoit à rien moins qu'à les dissiper, pousserent plus loin leur audace, jusqu'à s'emporter en invectives contre l'autorité Royale, & à l'attaquer ouvertement. Ils commencerent à disputer au Roi le droit qu'il avoit sur les Doüanes & sur le fret des Vaisseaux, droit dont les Rois avoient joüi de temps immémorial. Ils pousserent même leurs prétentions jusqu'à vouloir empêcher le payement des droits & des revenus de la Couronne, & ils en vinrent à un tel excés, qu'il y

en eût qui tirerent l'épée dans le Parlement contre leur propre Orateur, foulant aux pieds la modestie de leurs Prédécesseurs, le respect & la révérence qui est dûë au Roi, les Coûtumes & les Loix les plus sacrées de l'Etat, & les Privileges du Parlement, tant anciens que nouveaux.

L'infortuné Charles s'aperçût enfin que par une trop grande bonté, qui dans les Princes passe ordinairement pour foiblesse d'esprit, il avoit laissé grossir ce petit ruisseau, qui ayant pris de nouvelles forces alloit inonder tout le Royaume. Il voulut enfin s'oposer à sa violence; mais étant porté à cela par quelques desirs impuissans, plûtôt que par une ferme résolution, il n'éleva que de foibles digues pour arrêter l'impetuosité de ce torrent; de sorte qu'il en fut lui-même submergé. Cette résolution venuë trop tard & à contre-temps, produisit dans l'esprit des Parlementaires des soupçons, des envies & des jalousies réciproques, qui leur firent apréhender que le Roi ne voulut diminuër la liberté & les prérogatives du Parlement, ce qui les porta avec d'autant plus d'opiniâtreté à mettre tout en usage pour les maintenir. Le Roi d'autre part devenu jaloux de son autorité commença de craindre (non sans raison) que le Parlement prenant tous les jours plus d'empire, ne vint à former des desseins criminels contre la Majesté Royale. C'est pourquoi à l'exemple de ses Prédécesseurs, il fit arrêter prisonniers ceux qu'il croyoit les plus insolens, cassa le Parlement, jusqu'à ce qu'il pût le convoquer dans un temps plus commode, à dessein d'engager par toutes sortes de voies ces esprits broüillons à moderer leurs transports; afin qu'avec le temps, revenus à eux-mêmes, ils eussent à l'avenir la gravité & la modestie

que doivent avoir ceux qui composent un Corps si auguste. Ce fut-là le fondement sur lequel Cromwel éleva sa domination tirannique. Ce fut-là la source de tant d'horreurs; une rebellion énorme, la mort d'un Roi innocent, & un Usurpateur qui parvint à la souveraine Autorité. Mais avant que de passer outre, examinons encore en quel état Cromwel trouva le reste du Royaume.

Pour ce qui regarde le Gouvernement des choses sacrées & des affaires Ecclesiastiques, les Rois d'Angleterre s'en sont réservez absolument tout le droit, comme nous l'avons déja insinué. Jamais ils n'ont voulu en commettre le soin, & l'inspection au Parlement, mais à un Sinode; hormis qu'ils n'ayent voulu faire passer pour des Loix les Decrets qui ont été établis dans un Sinode. L'Assemblée des Ecclesiastiques est composée de Doyens, Archidiacres, Chanoines, & Députez de chaque Archidiaconat; les uns sont élûs par les Suffrages des Prébendaires, & les autres par ceux des Prédicateurs. Dés qu'on est assemblé dans un certain lieu qui a été désigné, on choisit un Président qu'on nomme *Procureur*, & l'on commence ensuite à traiter des affaires de Religion, des Cérémonies de l'Eglise, & des Subsides qu'on doit donner au Roi; mais les Decrets d'un Sinode ne tiennent point lieu de Loi envers les Séculiers, s'ils n'ont été aprouvez par le Parlement. Les Rois ont toûjours été si jaloux de l'autorité qu'ils exercent dans les affaires Ecclesiastiques, que la Reine Elisabeth censura le Parlement avec aigreur; parce qu'il s'étoit ingeré d'ordonner un jeûne public sans sa permission, & elle ne parût satisfaite qu'aprés que le Parlement lui eût envoié douze Députez pour lui demander pardon. Passons maintenant aux Privileges de la Noblesse & du

Peuple, dont j'ai déja fait mention dans mon *Teatro Britannico*.

Les Nobles n'ont jamais joüi en Europe de Privileges, Franchises & Immunitez si considerables qu'en Angleterre; non pas même les Palatins de Pologne, qui sont tout autant de Princes libres. Voici donc quels sont les Privileges de la Noblesse d'Angleterre.

I. Tous les Pairs du Royaume sont considerez comme les Conseillers héréditaires & perpetuels du Roi.

II. Les Pairs sont exemts de tous Arrêts, excepté pour trahison, felonie, ou pour avoir violé la paix, méprisé le Roi, ou fait quelque entreprise contre sa personne, ou bien lors que le Parlement a donné Sentence contr'eux. Et ils ne joüissent pas seulement de ce Privilege pendant que le Parlement est assemblé, auquel tems les Députez des Provinces dans la Chambre basse en joüissent, mais en tout temps & en tout lieu.

III. On ne peut pas accorder un *supplicavit*, contr'eux ni prise de corps, ni ajournement personnel pour dette ou pour delit commun, ni de congé.

IV. En cas de haute trahison ou de felonie, on ne peut proceder contr'eux par devant d'autres Juges que les Pairs du Royaume, qui ne sont pas obligez de faire serment comme les Juges ordinaires, mais il suffit qu'ils rendent jugement sur leur honneur.

V. Dans les causes civiles ils ne peuvent point être ajournez par ordre d'aucun Juge, ni sur les informations, quoique le procés soit entre deux Pairs.

VI. Au cas qu'un Pair soit renvoyé devant un Juge, il y a un Acte particulier qui l'en décharge.

VII. Il n'y a point de cas, où l'on puisse obliger un Pair de donner caution de ne faire aucun

mal à une personne avec qui il est en different.

VIII. On ne peut pas le contraindre de jurer qu'il ne violera pas la Paix sur son serment, mais seulement sur son honneur, qu'on regarde en Angleterre comme une chose inviolable, & qui doit l'être en effet dans un cœur véritablement noble.

IX. On ne peut pas donner la question à un Pair pour tâcher de découvrir la vérité, quand même ce seroit pour fait de haute trahison. Ce n'est pas d'ailleurs la coûtume en Angleterre d'apliquer qui que ce soit à la torture.

X. Tous les Pairs du Royaume apellez au Parlement, ont le Privilege pendant leur absence fondée sur une cause légitime, de substituër un Noble en leur place qui opine pour eux, ce que les Membres de la Chambre basse ne peuvent pas faire. Dans les commissions qu'on leur donne, il leur est permis de mettre des Députez pour les exercer, la Loi suposant qu'il est necessaire qu'ils se trouvent auprés du Roi. Il est bon de remarquer qu'il faut que cette substitution se fasse à une personne qui soit du Corps du Parlement; de sorte qu'il arrive quelquefois qu'un Seigneur de la Chambre haute a deux ou trois voix outre la sienne, comme nous le ferons voir ailleurs.

XI. Quoique ni la Loi civile ni le Droit commun n'admettent aucun témoignage, s'il n'est confirmé par serment, néanmoins le témoignage d'un Pair d'Angleterre rendu sur son honneur sans serment, est valide, comme s'il étoit apuyé du serment.

XII. A l'ouverture du Parlement, c'est-à-dire, lorsqu'on fait prêter le serment de suprematie à tous les Députez des Communes, on ne l'exige pas des Seigneurs, parce que l'on supose que le Roi est assuré de leur fidelité.

XIII. Dans un Procés, où un Pair est défendeur, la Cour ne peut pas accorder un jour de

grace au demandeur, & cela en vertu des Statuts: c'est pourquoi on ne peut pas accorder de plus longs delais que ceux que la Cour accorde ordinairement; mais on doit faire une prompte justice.

XIV. Tous les Pairs du Royaume qui ont voix & séance dans le Parlement, sont jugez sur leur Requête; comme un Ecclésiastique convaincu en tous les cas, où les autres ne peuvent point joüir de ces sortes de Privileges.

XV. Le titre de *Lord* ne se donne & n'est dû qu'aux Pairs du Roiaume, à moins qu'ils ne soient Évêques, ou Grands Officiers de la Couronne.

XVI. Les Pairs d'Angleterre ne sont point obligez de se trouver devant les *Sheriffs*, ou autres Magistrats, pour prêter le serment de fidelité au Roi, comme tous les autres sont tenus de faire.

XVII. Par la coûtume d'Angleterre, aussi-bien que par la Loi de l'Empire, les Nobles ne peuvent point être pendus, mais ordinairement on leur tranche la tête; à la vérité, en cas de crime de Leze-Majesté, on les condamne à être pendus; mais le Roi leur accorde toûjours par grace qu'on leur coupe la tête. On ne peut jamais leur faire souffrir la question, comme nous l'avons déja dit.

XVIII. En cas de sédition ou d'émute, le *Sheriff* de la Province peut faire marcher les personnes capables de l'assister; mais il ne peut pas commander à un Pair du Royaume de lui rendre ce service.

XIX. Un Baron à qui le Roi envoye ordre par écrit, ou par un exprés, de venir à la Cour, ou au Parlement, ou de comparoître en son Conseil, ou en la Cour de la Chancellerie, peut en allant & en revenant tuër un ou deux Daims dans les Forêts ou Parcs du Roi.

XX. Parmi les Loix d'Angleterre, il y a une Ordonnance, qui défend d'offenser un Noble en

ſon honneur & en ſa réputation, ou faire naître quelque querelle entre lui & le Peuple ; on apelle cette Ordonnance, *Scandalum Magnatum*.

XXI. Les Officiers de la Juſtice ne peuvent pas entrer dans la maiſon d'un Pair en certains cas, comme pour la recherche des Livres défendus, ou pour des conventicules, &c. à moins qu'ils n'ayent un ordre ſigné de la main du Roi, & de ſix Seigneurs du Conſeil Privé, dont il y en doit avoir au moins quatre Pairs du Royaume.

XXII. Un Pair ne peut pas être taxé pour la milice, que par ſix perſonnes au moins de la même qualité.

XXIII. La Loi permet à tout ſujet acuſé de felonie ou de trahiſon de récuſer juſqu'à trente-cinq des Jurez, & en faire nommer d'autres en leur place ; mais elle ne permet pas à un Pair du Royaume de recuſer aucun de ſes Juges, parce qu'étant Pairs on ne peut pas les ſoupçonner de fauſſeté.

XXIV. Tous les Pairs du Royaume ont le Privilege d'avoir certain nombre de Chapelains, qui avec la diſpenſe de l'Archevêque, confirmée ſous le grand Sceau d'Angleterre, peuvent poſſeder pluſieurs benefices à charge d'ames, & c'eſt-là un des Articles qui choquent le plus les Presbyteriens. Un Duc peut avoir ſix Chapelains ; un Marquis & un Comte cinq ; un Vicomte quatre ; & un Baron trois.

XXV. Un Pair du Royaume peut avoir chez lui ſix Etrangers, au lieu qu'une autre perſonne n'en peut garder que quatre.

XXVI. En cas d'amende, les Pairs ne peuvent être condamnez par contumace qu'à une certaine ſomme, ſavoir un Duc à dix livres ſterling, & les autres à cinq : & il faut que ce ſoient es Pairs qui les y condamnent, quoique les Juſtiliers du Roi le faſſent quelquefois.

XXVII. Les Pairs du Royaume, en qualité de Conseillers héréditaires & perpetuels du Roi en son Grand Conseil du Parlement, étant obligez de s'y trouver à leurs dépens toutes les fois que le Roi les y apelle, ils ne contribuënt point aux dépenses que font les Membres de la Chambre basse, leurs biens & terres étant exemts de toutes taxes.

XXVIII. La Loi jugeant que les biens des Pairs sont toûjours suffisans pour payer leurs dettes, & pour réparer les dommages qu'ils font, on ne peut les arrêter prisonniers sous quelque prétexte que ce soit; mais leurs créanciers peuvent s'assûrer de leurs biens, en laissant leurs personnes en liberté, afin qu'ils soient en état de servir le Roi.

Les Pairs d'Angleterre ont plusieurs autres Privileges & Immunitez, particulierement sur certains droits qui regardent le vin. Cependant malgré tous ces grands Privileges, dont la Noblesse d'Angleterre joüit, les plus grands Seigneurs du Royaume, sans en excepter le Frere & le Fils du Roi, n'ont jamais eû le Privilege qu'ont les Grands d'Espagne, & de Portugal, ou les Palatins de Pologne, d'être couverts en la presence du Roi, à la réserve de *Henri Hovard* Comte de Surrei, qui a lui seul ce Privilege. La Noblesse d'Angleterre n'a point encore ce Privilege dont celle de France joüit, par lequel leurs Terres & Seigneuries sont exemtes de toutes tailles & contributions. Cependant la Noblesse Angloise a cét avantage par dessus la Françoise, que les Privileges qu'elle a sont inviolables & qu'elle en joüit en toute liberté, au lieu que ceux de la Noblesse de France dépendent du plaisir du Roi, & souvent même du caprice d'un Ministre qui peut les casser en un moment. Néanmoins les Rois de Fran-

ce n'ont jamais manqué d'affection & de reconnoissance envers la Noblesse, en quoi ils méritent de grandes loüanges.

Pour le rang de la presséance entre les Pairs d'Angleterre, il faut remarquer qu'aprés le Roi & les Princes du sang, sçavoir le Fils, petit Fils, Freres, Oncles, & Neveux du Roi, & non autres qui soient d'un degré plus éloigné, les Ducs ont la premiere place entre la Noblesse; aprés eux les Marquis, les fils aînez des Ducs, les Comtes, les fils aînez des Marquis, les fils puînez des Ducs, les Vicomtes, les fils aînez des Comtes, les puînez des Marquis, les Barons, les fils aînez des Vicomtes, les puînez des Comtes, les fils aînez des Barons, les puînez des Vicomtes, & les puînez des Barons.

Il faut remarquer en cet endroit, que le Roi Jacques I. ordonna, que les puînez des Vicomtes & des Barons cederoient la place aux Chevaliers de la Jarretiere, à tous ceux du Conseil privé, au Chancelier, au Garde des Sceaux, au Sous-Tresorier de l'Echiquier, au Chancelier du Duc d'Yorc, au Chef de Justice des Cours du Banc du Roi, au Maître des Rôles, au Président de la Cour des causes Communes, au premier Baron de l'Echiquier, & à tous les autres Juges & Barons qui portent la Coëffe dans les mêmes Cours. Ce Réglement fut fait pour rendre les Charges de toutes ces personnes encore plus honorables. Il faut remarquer, outre cela, que tous les Nobles du même degré prennent place selon l'ordre de leur création. Pour ce qui est des marques extérieures de grandeur, il y en a qui sont destinées à chaque degré de Noblesse, & que chacun peut prendre ou ne pas prendre comme bon lui semble. Un Duc, par exemple, peut porter par tout, où le Roi n'est pas present, un Daiz;

& la Duchesse se peut faire porter la queuë par une Baronne. Un Comte ne doit point laver avec un Duc en allant à Table, si le Duc ne lui en donne la permission; ce qu'il ne manque jamais de faire.

Un Marquis peut aussi avoir un Daiz par tout où le Roi & un Duc ne se trouvent point, une Marquise se peut faire porter la queuë par la femme d'un Chevalier, & un Vicomte ne doit point laver avec lui sans sa permission.

Un Comte a un Daiz, mais à frange seulement & sans pendants des deux côtez, lors qu'un Duc ou un Marquis ne sont pas presents; & une Comtesse se peut faire porter la queuë par une Demoiselle, quand il n'y a point de personnes de plus grande qualité qu'elle, & en leur presence par un Gentilhomme.

Un Vicomte peut avoir un Couvercle d'essai, & se le faire tenir sous la coupe quand il boit; mais on ne peut pas faire essai comme aux Ducs, aux Marquis & aux Comtes. Il peut avoir un Daiz en sa maison, comme les Comtes, les Marquis & les Ducs. Une Vicomtesse se peut faire porter la queuë par une femme, en l'abscence des Dames, qui sont de plus grande qualité qu'elle, ou autrement, par un homme.

Un Baron peut avoir aussi un Couvercle d'essai, & se le faire tenir sous la coupe quand il boit, & une Baronne se peut faire porter la queuë par un homme en presence d'une Vicomtesse; mais non pas devant les Dames d'une qualité plus relevée, comme les Comtesses, les Marquises & les Duchesses.

Les fils aînez des Ducs sont Marquis nez, & leurs Cadets sont *Lords*, en y ajoûtant leur nom de baptême, comme *Lord Thomas*, *Lord François*.

Le fils aîné d'un Marquis est apellé *Lord*, ou Seigneur de quelque Terre, & ses puînez

ſont nommez *Lords*, avec leur nom de baptême. Le fils aîné d'un Comte eſt apellé *Lord* d'une telle Place, & ſes filles ſont *Ladis*, c'eſt-à-dire *Dames*; mais ſes puînez ne ſont point *Lords*. Le fils aîné d'un Vicomte n'eſt point *Lord*, & ſes filles ne ſont point *Ladis*; de là vient qu'on a accoûtumé de dire, que le fils aîné d'un Vicomte eſt le premier Gentilhomme d'Angleterre, & ſa fille aînée la premiere Demoiſelle du Royaume.

Les Princes du Sang, les Grands Officiers de la Couronne & les Evêques, ont le pas devant tous les autres, en vertu de l'Acte du Parlement publié la troiſiéme année du Régne d'Henri VIII. qui porte expreſſément que les Evêques iront devant tous les Barons & autres Nobles, en commençant par les Vicomtes en bas, mais non pas plus haut. Le Chancelier, le Treſorier, le Préſident du Conſeil du Roi, le Garde du Sceau privé, s'ils ſont Barons, ou d'une qualité plus relevée, ſont placez dans le Parlement avant tous les Ducs, excepté ceux du Sang Royal. Enſuite vient le Grand Chambellan d'Angleterre (je ne parle pas du Grand Maître du Royaume, parce que ſa Charge finit auſſi-tôt que l'occaſion pour laquelle il a été créé, eſt paſſée) le Grand Connétable, le Grand Maréchal, le Grand Amiral, le Grand Maître de la Maiſon du Roi, le Chambellan de la Maiſon du Roi. Tous ceux-là ſont auprés du Garde du Sceau privé, au-deſſus ſeulement de ceux qui ſont de la même qualité qu'eux. S'il arrive qu'un des principaux Secretaires d'Etat ſoit Baron, il ira en ce cas devant tous les autres Barons, hormis qu'ils ne ſoient du nombre des Officiers dont nous venons de faire mention; mais s'il eſt Vicomte ou Comte, il prend ſon rang par raport à ſa

qualité, comme aussi lors qu'il est Evêque. Tous les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, tiennent entr'eux le rang que leur donne l'ancienneté de leurs Titres, pourvû qu'ils ne possedent aucune des Charges dont nous venons de parler. Les fils aînez des Ducs portent le titre de Comte; & les fils aînez d'un Comte, cèlui de la Baronie de leur Pere, & quelquefois celui d'une Vicomté.

Les Loix d'Angleterre ayant consideré combien il étoit necessaire de conserver la Noblesse dans son éclat, afin qu'elle pût s'employer au service du Roi, ont ordonné que les Pairs auroient un revenu proportionné à leur rang, & des terres héréditaires, pour soûtenir les frais qu'ils sont obligez de faire selon leur dignité. Ainsi un Baron doit avoir treize fiefs nobles, un Comte vingt, & un Duc quarante, & les autres à proportion. Et en cas que leur Maison vint à décheoir, ou qu'ils eussent tellement dissipé leurs biens qu'ils ne pussent plus soûtenir leur qualité, il est arrivé autrefois qu'en ce cas-là, on ne permettoit point aux Barons d'avoir séance au Parlement, à l'exemple de la République de Rome qui excluoit du Senat les Senateurs qui n'avoient pas dequoi soûtenir leur rang: on leur laissoit pourtant le Titre & le nom de leur dignité. Mais afin que les Nobles puissent soûtenir la dépense inséparable de ces honneurs, le Roi annexe ordinairement un revenu annuel & héréditaire à leur dignité lors qu'il la leur confere; & ce revenu ne peut-être alienė ni engagé en aucune maniere contre ce principe du Droit civil, qui dit, que „ toutes les terres & fiefs simples, peu-
„ vent être chargées d'une rente en simple fief,
„ d'une maniere ou d'autre.

La pension que le Roi fait à un Duc, est de quarante livres sterlin par an, ce qui étoit autre-

fois une somme considerable ; à un Marquis quarante marcs, & à un Vicomte vingt marcs. On n'avoit pas accoûtumé de donner de semblables pensions aux Barons, hormis lors que le Roi le trouvoit bon, & en ce cas, on donnoit la pension à la personne plûtôt qu'à la dignité & jamais aux héritiers. Cependant Charles I. constitua au Comte de Newport, en le créant Baron de Thurlstone, un revenu annuel pour lui & pour ses héritiers à perpetuité.

Comme le Roi d'Angleterre, (dit le Docteur « Chamberlain) a toûjours eû la réputation d'être le plus riche Roi de l'Europe en Domaines, « aussi la Noblesse Angloise a été estimée la plus « riche en fonds de terre qu'aucune autre. Il y a « des Seigneurs qui ont plus de vingt mille livres « sterling de rente, d'autres quinze, & quantité au- « dessus de dix mille, ensorte que l'un portant l'au- « tre ils ont bien huit mille livres sterlin chacun ; « ce qui monte entre les cent soixante Seigneurs « ou Lords qu'il y a, à plus de douze cens soi- « xante & douze mille livres sterling ou environ, « ce qui est à peu prés l'onziéme partie du reve- « nu d'Angleterre, qui se monte à quatorze mil- « lions de livres sterling. «

Etat nouveau d'Angleterre, pag. 114.

Je ne doute point de ce dernier article, parce qu'il est certain qu'il y a en Angleterre de grandes richesses & un grand négoce ; mais pour le reste, sans aprofondir autrement la chose, je souhaite que cela soit ainsi ; je ne veux point m'amuser à contrôler les perquisitions de cet Auteur, qui est de mes amis.

Il est certain que la Noblesse est riche en fonds de terre, comme elle l'a toûjours fait paroître par la magnificence qu'elle a fait éclater dans les comparses, par la structure de plusieurs grands Palais, par la beauté des meubles, par la somptuosité des Tables, par un nombre

infini de domestiques, & par de belles livrées. Et l'on peut dire, outre cela, sans flâterie que la Noblesse Angloise n'a cedé à aucune Nation du monde, en courage, en sagesse, en sincerité, & honneur. Dans les voyages que les Gens de qualité d'Angleterre ont fait dans l'Europe, même dans la fleur de leur jeunesse, ils ont toûjours paru avec tant de magnificence, qu'ils se sont fait admirer; & bien loin de démentir cette aparence extérieure, ils ont été généreux avec tout le monde, en payant exactement toutes leurs dépenses, à la honte de certaines Nations qui font d'abord quelque dépense dans les païs étrangers où ils voyagent, mais qui contractent ordinairement des dettes deçà & delà, sans se mettre en peine de les payer. Les Anglois ont toûjours fait & font encore beaucoup de bien à l'Europe, & particulierement à l'Italie & à la France, par les grandes dépenses qu'ils font en toute sorte d'occasion; car ils sont accoûtumez à se bien traiter, à vivre splendidement, & (ce qu'il y a de plus important) à payer ponctuellement. Cela fait qu'il sort d'Angleterre des sommes immenses qui se répandent par toute l'Europe.

Il y a fort peu de François & d'Italiens qui voyagent en Angleterre, je parle des gens de qualité & qui font quelque figure; & s'il y va des François, comme cela arrive quelquefois, il y en a peu qui y demeurent long-tems, qui tiennent un rang considerable, & qui fassent de la dépense. Les François voyagent ordinairement pour épargner, desorte qu'ils apportent quelquefois plus de dommage que de profit dans les endroits où ils logent. Les Anglois, au contraire, sortent d'Angleterre avec de bonnes lettres de change, avec un bel équipage, & une grande suite, & font de magnifi-

ques dépenses. On compte que dans la seule ville de Rome il y a pour l'ordinaire plus de cinquante Gentilshommes Anglois ; & toûjours avec des gens à leurs gages, & qu'à tout prendre, ils dépensent chacun pour le moins deux mille écus par an ; desorte que la seule ville de Rome tire tous les ans d'Angleterre plus de trente mille pistoles effectives ; & quoique cette somme entre dans la bourse des particuliers, cependant il en revient toûjours une bonne partie au Prince. Toutes les autres Villes en tirent les mêmes ou de plus grands revenus, si j'ose parler ainsi, sur toute la France & en particulier la ville de Paris, où il ne manque jamais des voyageurs Anglois. Un Marchand Anglois me disoit l'autre jour qu'il avoit fait compter en France à des Gentilhommes Anglois cent trente mille écus dans l'espace d'un an : & ce Marchand n'est pourtant pas des plus riches Banquiers. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la Noblesse Angloise voyageant en France & en Italie, y laisse des sommes trés-considérables.

La Noblesse Angloise a aussi toûjours été en réputation d'avoir beaucoup de passion pour les Armes, desorte qu'autrefois il n'y avoit point de Maison de *Milord*, qui ne parût une Cour bien réglée. On y voyoit des Maîtres de toute sorte de profession ; & ceux qui étoient d'une condition inférieure faisoient leur possible pour faire entrer leur Fils dans quelque Maison de Gentilhomme, afin qu'ils pussent apprendre les exercices d'un Cavalier. D'ailleurs toutes les Histoires sont pleines d'actions de valeur, faites par les Anglois, en tout tems, & en differentes occasions, par Mer ou par Terre. Je ne sai comment cela s'est fait, mais ce n'est plus à present la même chose. La Noblesse est si fort déchûë

de son premier état, que j'ai presque honte de le dire. Elle ne s'occupe plus qu'à la chasse, on ne la voit que dans des Cabarets, dans des Maisons de caffé, à boire, fumer, & s'abandonner même aux plus sales voluptez (j'excepte toûjours les honnêtes gens qui menent une vie plus réglée.) Ainsi cette Noblesse qui étoit autrefois un exemple de vertu, de valeur, de prudence, d'adresse, & de toutes sortes d'actions héroïques, est maintenant inférieure en mérite à ces Nations qu'elle avoit toûjours surpassé par ses manieres honnêtes. Quelle honte qu'une Noblesse aussi illustre, & que toutes les Nations de l'Univers prenoient pour régle de leur valeur, soit comme ensevelie dans les vices, ou du moins ne s'aplique plus qu'à des bagatelles! La Noblesse Angloise ne sait plus ce que c'est que les Armes, elle ne s'adonne plus à la lecture des bons Livres, ni aux exercices honnêtes d'un Cavalier. Elle ne songe qu'à passer le tems à certaines petites occupations de néant.

La conjoncture des tems est aparemment la cause de ce grand desordre; ce sont certaines fatales circonstances qui ont ainsi terni la gloire de la Noblesse Angloise. Dix ans de Guerre civile l'ont jettée dans le mépris, en l'obligeant à s'égaler à ses inférieurs, ou à s'aller cacher dans des deserts pour n'avoir pas le déplaisir d'entrer dans une comparaison si odieuse. Les dix ans de Tirannie sous l'Usurpateur Cromwel, à quoi ont-ils servi qu'à remplir les esprits de la Noblesse de jalousie, de crainte & de soupçons, toutes passions qui étouffent dans le cœur l'inclination qu'on pourroit avoir aux actions vertueuses & héroïques? Vingt années, & plus, de paix, sous un Roi le plus débonnaire, le plus juste & le plus clement que l'Angleterre ait jamais vû sur le

Charles II.

Trône, ont achevé d'éteindre dans le cœur des gens de qualité toute inclination aux armes.

Parmi la Noblesse Angloise il s'en trouve, dit Chamberlain, *qui dans la continuation d'une longue paix, & faute d'emploi, se sont jettez dans le luxe, & qui, comme on a remarqué dans les dernieres Guerres, ont dégeneré de cette ancienne vigueur de corps que nos ancêtres avoient, qui pour s'être nourris trop délicatement se sont rendu l'esprit foible, & qui dans la licence des derniers troubles par le peu d'éducation qu'ils avoient pour lors, s'étoient tellement débauchez, qu'il y en a qui osent soûtenir que l'on n'y trouvoit plus aucun vestige de ce Courage, de cette Sagesse, Justice, Integrité, Honneur, Politesse & Sobrieté de l'ancienne Noblesse. Il est certain néanmoins que sous un Prince belliqueux & entreprenant, on verroit bien-tôt revivre toutes ces vertus de nos Ayeuls.*

L'Etat present d'Angleterre, traduit de l'Anglois, p. 315. & suiv. I. Edit.

Pour tout dire en un mot, les Princes doux, justes, clemens & prudens, sont des presens du Ciel, mais les Rois belliqueux & entreprenans sont des productions de la Fortune & de l'Art. C'est pourquoi les Anglois doivent rendre de continuelles actions de graces au Ciel, de ce qu'il leur a donné un Roi, qui est la Bonté, la Justice, la Clemence & la Prudence même. Cependant si la Fortune & l'Art avoient donné à l'Angleterre un Roi qui eût l'humeur guerriere, & qui fut enclin à former de grandes entreprises : il est certain que ce Royaume seroit bien-tôt une Pepiniere d'hommes pleins de courage, & qu'il se signaleroit dans les armes aux dépens de ses voisins. En effet, jamais il n'y eut en Angleterre plus de Nobles & de Bourgeois, bien-faits de corps & d'esprit, agiles, lestes, & d'un air martial, qu'à present : desorte que sous un Roi belliqueux ce Royaume produiroit bien-tôt de grands Capitaines. Une

longue Paix enrichit les Habitans d'un Païs : mais n'attendez pas qu'elle aguerrisse jamais la Noblesse.

Nous aurions bien des choses à dire du Tiers Etat d'Angleterre qu'on nomme ordinairement les *Communes:* mais nous n'en raporterons que ce qui est le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire. Il faut d'abord remarquer que sous le nom de *Communes*, on comprend les Baronets, Chevaliers, Ecuyers, Gentilshommes, * *Yeomans*, Bourgeois & Artisans. Nous verrons en peu de mots quelle est la condition des uns & des autres.

* Ou bas Officiers.

La Loi d'Angleterre, soûtenuë d'un ancien usage contre la coûtume des autres Païs, n'apelle point Nobles ceux qui sont au-dessous de la qualité de Baron, quoiqu'ils soient quelquefois sortis d'une race fort illustre par leur Noblesse ; desorte que non-seulement tous les Baronets, Chevaliers, Ecuyers & Gentilshommes, mais aussi tous les fils des premiers Nobles sont mis au nombre des Communes d'Angleterre, c'est-à-dire, du Peuple, comme on parle dans les autres Royaumes. Ainsi le fils aîné d'un Duc, bien qu'on l'apelle Comte par respect pour le Pere, & en vertu des statuts du Royaume, cependant s'il est apellé en justice, il est consideré comme un simple Bourgeois, & il est jugé & condamné en cette même qualité devant une Assemblée de Juges composée de Bourgeois ordinaires : & il n'a séance que dans la Chambre Basse du Parlement, s'il est élû Député de quelque Province, jusqu'à ce que le Roi l'apelle dans la Chambre haute.

Il semble que c'est une chose bien absurde de confondre ainsi les fils des Seigneurs, les Chevaliers, les Ecuyers & les Gentilshommes, parmi les Bourgeois & les Artisans, mais la coûtu-

me l'a emporté sur la raison. Cependant il est certain que dans l'usage ordinaire, on distingue en Angleterre, comme dans tous les autres Royaumes bien policez, & comme on avoit accoûtumé de le faire autrefois à Rome, on distingue, dis-je, deux sortes de Nobles, dont les uns sont nommez *Nobiles Majores*, les *Nobles du premier ordre*, comme sont les Ducs, les Marquis, les Comtes, les Vicomtes & les Barons, & les autres, sont apellez *Nobiles Minores*, les *Nobles du dernier ordre*, tels que sont les Fils de ceux-là, les Baronets, les Chevaliers, les Ecuyers & les Gentilshommes: on met ensuite au rang du Peuple les *Yeomans*, ou *Rentiers*, les Bourgeois & les Artisans, parmi lesquels on met les Marchands.

Le premier degré d'honneur, aprés celui de Baron, est celui de Baronet, qui est le dernier degré d'honneur hereditaire. Les Baronets ont été instituez par Jaques I. l'an 1611. Cet honneur se confere en donnant les Lettres Patentes de Baronet à un homme & à ses Heritiers mâles légitimes. Pour parvenir à ce grade, il faut payer à l'Echiquier du Roi autant d'argent qu'il faut pour entretenir trente soldats durant trois ans pour servir dans la Province d'Ulster en Irlande, à raison de huit sols par jour, laquelle somme, y compris les autres droits, monte à plus de quinze cens pistoles.

Les Baronets précedent tous les Chevaliers, excepté ceux de la Jarretiere, & les Baronets qui sont faits Chevaliers sous la Banniere du Roi, déployée en tems de Guerre dans son Armée, où le Roi lui-même se trouve en personne, ou du moins le Prince de Galles.

Le nombre des Baronets ne doit point exceder celui de deux cens, & ce nombre étant complet, si quelqu'un vient à mourir sans Heritiers mâles, sa place est éteinte, & l'on ne peut pas

remplir le nombre de deux cens par une nouvelle création ; mais il doit être diminué, comme il est porté par leurs Patentes. Cependant ce réglement a été violé & annullé, car on a élû un beaucoup plus grand nombre de Baronets, comme nous le ferons voir ci-dessous.

On ne peut point établir de dignité qui tienne le milieu entre les Barons & les Baronets. Ceux-ci ont le Privilege de se placer auprés de l'Etendart Royal. Ils ont aussi quelqu'autres Privileges sur ce qui regarde les armes & les funerailles

Le premier Baronet créé par le Roi Jaques I. fut *Nicolas Baton* de la Province de Suffolck, dont les Successeurs prennent la qualité *de premiers Baronnets d'Angleterre*.

Primi Baronettorum Angliæ. On donne aux Chevaliers le nom de *Knight*, en Anglois, qui est un mot tiré de l'Allemand *Knecht*, qui signifie un *serviteur robuste*, ou serviteur à cheval, parce qu'ils servoient à la guerre à cheval. Il y a plusieurs Chevaliers en Angleterre, & comme le Roi donne ordinairement la qualité de Chevalier pour quelque service personel, elle meurt avec la personne qui en est honorée, & n'est point héreditaire.

En Angleterre les premiers & les plus honorables Chevaliers sont ceux de Saint George, qu'on nomme *Chevaliers de la Jarretiere* ; & en effet, cet ordre passe pour le plus honorable, & le plus ancien qui soit aujourd'hui dans la Chrétienté. Il fut institué au commencement de l'année 1350. sous le Regne d'Edoüard III. le Belliqueux, qui en fut l'instituteur, aprés avoir pris Calais, & gagné une grande bataille auprés de Creci, en implorant l'assistance de saint George. Etant ensuite de retour en Angleterre, il fit bâtir à l'honneur de ce Saint une superbe Eglise à Windsor, où il étoit né ; & ce fut-là qu'il institua, sous le nom de ce Saint

l'Ordre de la Jarretiere qu'il apella ainsi, parce qu'à la bataille de Creci il avoit donné pour mot *Garter*, qui signifie *Jarretiere*. Il voulut honorer par ce moyen le service de ceux qui se signaleroient dans les armes.

Il n'y a point de Peuple dans l'Europe, qui joüisse d'aussi grands Privileges que le Peuple d'Angleterre. C'est en quoi ce Peuple est fort heureux : mais son bonheur seroit encore bien plus grand, s'il ne s'élevoit de tems en tems de violentes tempêtes qui troublent la tranquilité publique. Je ne veux point ici découvrir la cause de ce mal, pour ne r'ouvrir pas une playe, qui s'adoucit quelquefois, mais qui ne se consolide jamais. Voici donc les Privileges du Peuple Anglois.

I. Un Freeman, c'est-à-dire un homme libre, ne peut pas être emprisonné ni arrêté qu'on n'ait allegué la raison pourquoi les Juges ordonnent son emprisonnement.

II. Quand un Anglois ou autre personne naturalisée dans le païs est en prison, on ne peut pas lui refuser de sortir, pourvû que deux personnes cautionnent pour lui en déposant, selon la grandeur du crime.

III. Si l'on n'allegue point de cause valable de l'emprisonnement d'un Anglois, il doit être absolument mis en liberté.

IV. On ne peut pas loger des Soldats chez un Anglois sans son consentement, même en payant.

V. Il n'y a Principauté ni République dans le Monde qui puisse se vanter de joüir de ses Biens d'une maniere plus absoluë que les Anglois. En effet, ce sont les seuls Peuples qui possedent ce précieux Privilege, de joüir de leurs Richesses & de leurs commoditez dans une absoluë & pleine proprieté. On ne peut leur imposer aucunes taxes, impôts ou contributions par forme de don

gratuit, ou de prêt, ou par quelqu'autre voie que ce soit, avant que les Députez de la Chambre des Communes n'y ayent consenti.

VI. Outre cela, le Peuple Anglois est maître de ses biens d'une telle maniere, qu'il peut disposer absolument comme bon lui semble de tout ce qui lui apartient. Il peut même partager ses biens à ses Enfans par égale ou par inégale portion (pourvû que cela se fasse dans le Royaume & non pas avec des Etrangers) sans user d'aucune formalité, & sans être obligé d'en dire la raison aux Juges; ce que les autres Nations gouvernées par le droit civil, n'ont pas droit de faire.

VII. Il n'y a point d'Anglois qui puisse être forcé de marcher hors de sa Province pour servir à la guerre en qualité de soldat, s'il n'y est obligé par un droit attaché au Fief ou aux terres qu'il possede, hormis en cas d'invasion ou de Rebellion; car dans ces occasions chacun est tenu de courir où le danger l'apelle aprés en avoir reçû les ordres. On ne peut point aussi le contraindre à sortir du Royaume, sous quelque prétexte que ce soit, soit en lui donnant un emploi dans les Païs Etrangers ou par forme de bannissement honorable.

VIII. Personne ne peut être condamné en Angleterre, ni engagé dans aucun procés, ni mis en prison, que selon les loix du Païs, ou par un Acte du Parlement.

IX. Un homme libre ne peut être condamné à l'amende pour quelque crime que ce soit, qu'à proportion de son crime; & il a toûjours le droit d'en apeller.

Enfin les Privileges des Anglois sont si considerables, qu'il est hors de doute que si le Parlement naturalisoit sans peine les Etrangers, l'Angleterre seroit le Royaume le plus peuplé du monde, car qui ne voudroit sortir de l'esclavage

vage

vage pour passer dans un état de liberté ? Certainement, si l'on compare la condition des autres Peuples du monde avec celle du Peuple Anglois, on verra clairement que ceux-là sont dans l'esclavage, par raport à la liberté dont joüissent les Anglois. Qu'est-ce, je vous prie, qu'un Peuple peut prétendre davantage que de n'être soûmis qu'à des Loix qu'il a faites lui-même, & de n'être forcé de payer les impôts, les tailles, les taxes & les droits, qu'aprés se les être imposez lui-même, & avoir suplié le Roi & les Seigneurs du premier ordre d'y consentir ? On ne peut nier, que les droits de ce Peuple ne soient beaucoup plus considerables que ceux des autres Peuples, & que la condition des Anglois dans ce Monde, ne soit préférable à celle de tous les autres. Peuples de l'Europe.

Maintenant disons un mot des Femmes d'Angleterre. On dit communément que s'il y avoit un Pont sur la Mer, qui joignit cette Isle avec les autres Païs, toutes les femmes de l'Europe se rendroient dans ce Royaume, qu'on regarde comme le *Paradis des Femmes*. Pour moi, je ne sçai pas bien ce que je dois assurer sur cette matiere; car aprés avoir balancé toutes les raisons qu'on peut aporter *pour* & *contre*, je ne sçaurois déterminer lesquelles des deux l'emportent : en effet, parmi les Loix d'Angleterre il y en a de trés-rigoureuses contre les femmes, qui diminuënt la force des grands Privileges, dont elles joüissent dans ce même Royaume. Nous raporterons donc ici les Loix qui les regardent, tant celles qui leur sont avantageuses, que celles qui leur sont contraires. Commençons par ces dernieres.

I. Une femme en Angleterre, dés qu'elle est mariée, demeure en la puissance de son mari avec tous les biens meubles & immeubles, dont il n'y a que le mari qui puisse disposer. Une fem-

me ne peut vendre, aliener, ou engager aucune chose sans le consentement de son mari. Et ce qu'il y a de plus remarquable, une femme ne peut pas même changer ou aliener les habits qu'elle porte, lesquels apartiennent en propre au mari.

II. Aprés la mort du mari, les biens de la femme appartiennent tellement au mari, que même aprés qu'il est mort la femme n'en peut joüir, mais l'heritier ou l'executeur du Testament s'en saisit, à la réserve seulement des habits necessaires, dont la femme peut disposer par Testament ou d'une autre maniere, non en vertu de la Loi, mais du consentement du mari.

III. Une femme ne peut passer aucun Contrat ni tester sans le consentement de son mari.

IV. Selon la Loi d'Angleterre, la femme est tellement sujette à son mari, qu'elle n'a pas sa propre volonté, tellement que si le mari & la femme commettent un crime ensemble, la femme n'est considerée, ni comme complice, ni comme principale, suposant qu'à cause de l'obéïssance qu'elle doit à son mari, elle a été forcée.

V. Un mari doit répondre des fautes de sa femme, & si elle offense quelqu'un de paroles ou de fait, son mari en doit faire la réparation; parce que la Loi supose qu'un mari a une si grande autorité sur sa femme, qu'elle est entierement soûmise à sa volonté, à ses conseils, & à ses réprimandes.

VI. Ainsi, s'il arrive qu'une femme tuë son mari, on la condamne à être brûlée toute vive, comme si elle avoit tué son Pere.

VII. Suivant ce que nous avons dit, qu'une femme ne possede rien en propre, mais que tout ce qu'elle a est en la disposition de son mari, elle n'est regardée que comme la premiere des domestiques, étant aussi sujette à son mari, que les Enfans à leur Pere.

VIII. Enfin une femme en se mariant ne perd

pas ſeulement le pouvoir qu'elle a ſur elle-même, ſur ſa propre volonté & ſur la proprieté de ſes biens, elle perd encore ſon propre nom. Dés que le mariage eſt conclu & conſommé, elle prend tout auſſi-tôt le nom du mari & oublie le ſien; ce qui ne ſe pratique point en France ni ailleurs. Par exemple, ſi Marie fille du Docteur Guerin ſe marie avec Gregoire Leti, elle ſigne toûjours, bien que mariée, le nom de ſon Pere de cette ſorte: Marie Guerin Leti; mais en Angleterre on ne ſouſcrit que le nom du mari, c'eſt à ſçavoir, Marie Leti.

Nonobſtant tout cela, la condition des femmes d'Angleterre eſt aſſurément la plus heureuſe du monde; car il n'y a point de Païs au Monde, où les Maris témoignent tant d'affection, de tendreſſe & de reſpect à leurs femmes qu'en Angleterre, tant les Anglois ſont doux & affables de leur naturel. Ils leur donnent toûjours la premiere place à Table, & la main droite par tout où elles ſe rencontrent, ſans les mépriſer ni les choquer en aucune maniere, ſi l'on excepte certains eſprits brutaux qui en uſent autrement, car il n'y a point de régle ſi generale qui n'ait quelque exception. D'ailleurs il y a des Loix ſi favorables aux femmes en diverſes choſes, qu'on diroit qu'elles-mêmes les ont établies.

I. Si une femme acouche d'un enfant durant l'abſcence de ſon mari, bien qu'il ait été abſent pendant deux années, & qu'elle ait enfanté dans ce temps-là, le mari eſt obligé de reconnoître l'enfant & de lui faire part de ſes biens, comme s'il en étoit véritablement le pere; mais il faut prouver que le mari n'eſt point ſorti du Royaume, & qu'il a toûjours demeuré dans les Iſles Britanniques. Cette Loi a été faite pour engager les maris à ne pas quitter leurs femmes pour un ſi long-temps. Outre que la

Royaume, font nobles par leur mariage; mais si aprés cela elles se marient à un homme qui ne soit pas noble, elles perdent leur premiere dignité en vertu de la Loi, & suivent la condition de leur dernier mari. Mais une femme noble par création ou de naissance, conserve sa noblesse, quoiqu'elle épouse un mari qui ne soit pas de sa qualité. Remarquez que la civilité Angloise conserve toûjours la qualité de Noble à une femme qui ne l'est que par Mariage, quoiqu'elle se mésalie en secondes nôces. Ainsi la veuve d'un Chevalier, qui prend un mari de moindre condition, retient la qualité qu'elle avoit du vivant de son premier mari. Mais si la Fille du Roi épouse un Duc ou un Comte, elle retient toûjours la qualité d'Altesse Royale, aussi-bien en vertu de la Loi que par civilité.

VI. La Loi considere les Femmes Nobles, comme les Pairs du Royaume, & en cette qualité elles doivent être jugées par des Pairs.

VII. A la verité, les Femmes joüissent presque de tous les Privileges, dont joüissent leurs maris; mais selon l'opinion des plus sçavans Jurisconsultes, elles ne peuvent pas intenter une action fondée sur le Statut *de Scandalo Magnatum*, l'intention des Legislateurs ayant été de ne favoriser en cela, que les grands Seigneurs & non les Dames, ainsi que les termes du Statut semblent l'insinuër; de sorte que si un des Domestiques du Roi dans le Contrôle avoit conspiré la mort d'une femme de qualité, ce ne seroit pas une felonie, comme ç'en seroit une, s'il avoit atenté à la vie d'un Pair.

VIII. Quoique tous les Biens & Meubles de la Femme apartiennent à son Mari, il n'en est pas de même de ses Dignitez, que le Mari ne peut point posseder. La Dignité des Femmes mariées apartient avec leurs Terres aux plus pro-

ches Heritiers. Neanmoins la civilité Angloise est telle, que comme la Femme a sa troisiéme partie des Terres de son Mari pour son Doüaire durant sa vie, ainsi le Mari pour l'honneur de son sexe, joüit pendant sa vie de toutes les Terres de sa Femme, pourvû qu'il en ait un Enfant qui soit en vie.

IX. Par la Loi d'Angleterre les Personnes mariées sont liées si fortement ensemble, qu'elles ne peuvent pas se séparer pour toûjours, même de leur consentement, mais seulement par Sentence du Juge, qui est tenu d'examiner s'il y a des sujets légitimes de divorce. Cette séparation se fait, ou par une dissolution entiere du mariage, à cause de quelque engagement précédent; ou parce que le mariage a été contracté par force, ou pour cause d'impuissance, ou à cause que les mariez sont dans un degré de parenté trop proche, ou parce que l'un des mariez traite l'autre trop durement, ou bien pour cause d'adultere.

Enfin les Loix suposent la femme si fort unie par interêt & par amour avec son mari, qu'elle ne peut être obligée à servir de témoin en justice, ni pour ni contre lui, de quelque crime qu'il soit acusé.

Pour la condition des enfans, elle est bien differente en Angleterre de celles des enfans des Païs étrangers. Premierement ils ont cet avantage d'être aimez de leurs Peres & Meres, non seulement de cet amour dont la nature a comme imposé la necessité à tous les Peres envers leurs Enfans, mais avec une cordialité toute extraordinaire. J'ai remarqué qu'il y a naturellement dans le cœur des Anglois un certain fonds de tendresse si forte & sincere, qu'il n'est pas possible de la bien exprimer. On se sent émû de joye & de plaisir, en voyant la maniere

dont un Pere & une Mere careſſent leurs enfans ; & ce qu'il y a de plus remarquable en cette rencontre, pluſieurs qui ſont mélancoliques, ruſtres, ſévéres, rigides, & qui ne daignent preſque point parler avec les autres hommes, ni avoir la moindre complaiſance pour qui que ce ſoit, ces gens ſi farouches envers tout le monde, s'humaniſent & ſe radouciſſent tout d'un coup avec leurs enfans.

Si le Mari a beaucoup d'autorité ſur la perſonne & ſur les biens de ſa Femme, comme nous l'avons dit, un Pere a une autorité bien plus abſoluë ſur ſes enfans. En Angleterre, les Peres peuvent diſpoſer de leurs biens comme il leur plaît, ſans avoir aucun égard à leurs Enfans : ils peuvent tout donner à un Enfant, & rien du tout aux autres, ou beaucoup au moins âgé, & peu ou rien à un autre. Par ce moyen, ils retiennent leurs Enfans dans un grand reſpect & dans une grande ſoûmiſſion.

Les Enfans, par le droit commun d'Angleterre, ſont capables de paſſer certains Actes à un certain âge. Un garçon parvenu à l'âge de quatorze ans, peut ſe choiſir un Curateur ou un Tuteur, peut demander les Terres qu'il tient en roture, peut faire une promeſſe de mariage, & peut diſpoſer par Teſtament de tous ſes biens, meubles & immeubles. A l'âge de quinze ans, il eſt obligé de prêter le ſerment de fidelité au Roi. A vingt-un an il eſt Majeur, & par conſéquent il peut paſſer toutes ſortes de contracts, & faire tout ce que bon lui ſemble avant l'âge de vingt-cinq ans auquel tems la chaleur de la jeuneſſe commence juſtement à ſe moderer.

Pour ce qui regarde le ſexe, une fille peut à l'âge de ſept ans, demander aux Vaſſaux de ſon Pere quelque choſe pour aider à la marier, car à cet âge-là elle peut conſentir au mariage, quoi

qu'elle puisse s'en dédire lorsqu'elle est parvenuë à l'âge nubile. A neuf ans elle peut avoir un Doüaire, comme si dés-lors, ou bien-tôt aprés, elle étoit en état de se marier & de mériter un Dot. A douze ans elle peut ratifier & confirmer son premier consentement au Mariage, & si elle ne s'en dedit point alors, elle est liée pour toûjours, sans autre déclaration. Elle peut aussi à cet âge disposer par Testament de ses biens & de ses joyaux. A quatorze ans, elle est maîtresse de ses Terres, & si son Pere vient à mourir dans ce temps-là, on ne lui donne point de Tuteur : mais si elle n'a pas quatorze ans complets, on lui donne un Tuteur jusqu'à ce qu'elle ait seize ans accomplis ; la Loi supose que dés qu'une Fille est parvenuë à cét âge, elle est en état de choisir un Mari propre à gouverner ses biens. A vingt-un an, elle peut disposer absolument de ses biens, & les aliener par Testament ou par pure Donation.

Le Fils aîné succede à toutes les Terres, & on donne les meubles aux Puînez, entre lesquels on partage ordinairement la dot de la Femme de leur Frere aîné. Quand il n'y a point d'Enfans mâles, l'heritage est partagé par égale portions entre les Filles.

La condition des Serviteurs en Angleterre est bien plus douce à present qu'elle n'étoit autrefois, quoiqu'elle soit toûjours abjette & peu souhaitable. En effet, elle étoit autrefois si miserable, qu'on disoit par un espece de Proverbe, que l'Angleterre étoit *le Paradis des Femmes, la Fortune des Hommes, le Purgatoire des Serviteurs, & l'Enfer des Chevaux.* Mais presentement les Serviteurs sont beaucoup mieux traitez qu'autrefois.

On louë ordinairement en Angleterre les Serviteurs pour un an, au bout duquel il est en

leur liberté de chercher un autre Maître : mais il faut que le Serviteur & le Maître s'avertissent l'un l'autre trois mois à l'avance. Les gages qu'on donne aux Serviteurs sont plus considerables qu'en France & en Italie.

Pour ce qui est des Servantes, il est certain que leur condition n'est point telle qu'on l'a publié dans des Histoires étrangeres, où l'on les faisoit entrer de part dans le Proverbe que nous venons de citer, en disant que l'Angleterre étoit *le Purgatoire des Servantes*, aussi-bien que des Serviteurs. Peut-être cela étoit-il vrai dans les premiers temps, mais il ne l'est assûrément point à present. Les Servantes ressemblent, dans de certains jours de Fêtes, bien moins à des personnes qui servent à la cuisine qu'à des Dames de la Cour ; elles portent la soye, l'or, l'argent, & des dentelles de fort haut prix.

Ordinairement elles se loüent pour un an, & leur gage ordinaire est de vingt écus par an, plus ou moins, selon la peine qu'il y a dans la Maison où elles entrent, ou selon que la servante est plus ou moins adroite. Lors qu'elles sont une fois engagées, elles ne peuvent point rompre leur accord, mais elles sont obligées de servir pendant tout le temps dont on est convenu. Il y a pourtant de certaines raisons qui les mettent en droit de demander leur congé, pourvû que quelques mois auparavant elles donnent avis à leur Maître, afin qu'il puisse se pourvoir ailleurs. De même, le Maître qui veut renvoyer sa servante, est obligé de lui accorder le même terme pour chercher un autre Maître.

On ne reçoit pas ordinairement une servante dans sa Maison ; sans avoir un certificat de la maniere dont elle s'est comportée chez son premier Maître, sans s'être enquis de sa fidelité & de plusieurs autres particularitez concer-

nant son habileté dans le service: on ne sçauroit marquer précisement la peine qu'elles prennent, car elles ont plus ou moins d'ocupation, selon l'endroit où elles sont; mais on peut dire en general qu'elles sont fort laborieuses. Les Maîtres, les Maîtresses peuvent corriger & censurer leurs Domestiques; & si un serviteur ou une servante vient à les insulter ou à leur faire quelque résistance, on les punit très-sévérement. Si un Domestique tuë son Maître ou sa Maîtresse, il est puni du même suplice que ceux qui sont coupables de haute trahison.

Autrefois on avoit beaucoup d'Esclaves en Angleterre: mais on ne s'en sert point depuis long-temps. Au contraire, il y a dans ce Royaume un Réglement fondé sur une certaine coûtume Chrétienne, plûtôt que sur une Loi formelle. qui porte, que lorsqu'un Esclave étranger aborde en Angleterre, il devient libre aussi-tôt qu'il a mis pied à terre. Il n'est pourtant point dispensé du service ordinaire.

Les Seigneurs d'Angleterre ont accoûtumé de donner certaines Terres à de gros Païsans qu'on nomme communément *Vilains*, sous des conditions assez dures; desorte que ceux qui possedent ces Terres peuvent être apellez avec plus de raison Serviteurs, que Locataires. Car quoique la condition de ces sortes de gens soit plus ou moins avantageuse, elle est toûjours entierement servile. Cette miserable condition (car on ne peut qualifier autrement un perpetuel esclavage) a beaucoup de raport avec celle des jeunes gens qui sont au service des Marchands, & qu'on nomme ordinairement *Aprentifs*, car ceux-ci sont dans une espece d'esclavage, comme les *vilains*, avec cette difference, que les *vilains* sont esclaves pour toûjours, au lieu que les Aprentifs ne le sont

que pendant l'espace de sept années, plus ou moins, selon l'accord qui en a été fait par contrat. Les Domestiques ont cette prérogative en Angleterre, que leurs Maîtres se fient bien plus à eux qu'on n'a accoûtumé de faire en France & en Italie.

Mais on passeroit pour imprudent de recevoir un Domestique dans sa maison sans un bon certificat, ou des Maîtres qu'il a déja eûs, ou de certaines personnes dont on connoisse la probité. On croit outre cela, qu'il y a de l'incivilité & de la mauvaise foy, à débaucher un Domestique du service d'un autre pour l'attirer chez soi. Enfin un Domestique peut se dire heureux en Angleterre, s'il sçait se conformer à l'humeur de son Maître, car lors qu'une fois les Anglois ont commencé d'aimer & de favoriser quelqu'un, ils le font genereusement & avec une sincere affection.

Après tout ce que nous venons de dire, qu'est-ce qu'un peuple Chrétien peut souhaiter davantage que de joüir du bonheur des Anglois? Celui qui connoît le bonheur du peuple d'Angleterre & ne le desire point, ne connoît assûrément point le prix de la liberté qui est un si rare tresor. Qu'est-ce, je vous prie, que sont aujourd'hui les Peuples qui vivent dans des Républiques? Ce sont des Esclaves soûmis à la volonté d'un Sénat, qui seul établit des Loix, fait des Réglemens, impose des Tailles, diminuë ou multiplie le nombre des Ordonnances, & bannit les Citoyens comme il lui plaît. En un mot, dans une République les peuples sont autant de sujets, car les honneurs & les privileges n'y sont que pour les Grands, & si l'on parle de la liberté des peuples, ce n'est que lors qu'il s'agit de leur faire contribuër de grandes sommes pour leur défense: ce qui a fait dire à un habile

Giro,, Politique, qu'en tems de Guerre les peuples des
Poli- ,, Républiques sont les amis des Grands, mais
tio.p. ,, qu'en tems de Paix les Grands ne veulent plus
624.,, reconnoître les peuples que pour sujets. Dans les
,, Royaumes (je ne dis pas des Infidelles, mais des Chrétiens) à quelle misere les peuples ne sont-ils pas exposez? Quelle difference, je vous prie, y a-t'il entre la condition des Esclaves de Barbarie, & la leur? Certainement il n'y en a aucune. Le moindre caprice d'un Prince suffit pour remplir les Prisons d'innocens. Il ne faut qu'avoir un Ministre en tête pour se voir dépoüillé de ses biens & de la vie même. Ainsi tel va dormir le soir, qui doit craindre de perdre le lendemain matin la faveur du Prince, c'est-à-dire d'être privé de ses biens & chassé de sa Patrie, car souvent on bannit les Citoyens qui ont rendu les plus grands services à l'Etat. L'on ne sauroit le nier: dans la plûpart des Royaumes les peuples sont presentement de véritables esclaves. Leur vie, leurs biens, leur repos, leur conduite, & la disposition de la moindre de leurs affaires, tout cela dépend absolument de la volonté & du bon plaisir du Prince, lequel n'a en vûë que ses propres interêts, & jamais ceux de son peuple.

Que les Anglois sont donc heureux, puisqu'eux seuls possedent les plus glorieux Privileges que les Hommes puissent jamais souhaiter pour vivre contens dans la societé civile! Et en effet à quel plus grand bonheur un peuple peut-il aspirer qu'à celui de pouvoir disposer absolument de ses biens, en tout tems de vivre sous des Loix qu'il a faites lui-même; d'être assuré qu'il ne sera jamais chargé d'aucunes taxes que de celles qu'il s'est imposées; de n'être soûmis qu'à un Roi qui est lui-même soûmis aux Loix; d'obéïr à des Loix, dont le Roi est l'apui; & enfin d'a-

voir la gloire de vivre ſous un Monarque, qui a toûjours été regardé comme l'Arbitre de l'Europe, & qui veille avec tant de zele au bien de ſon Royaume & à la conſervation de la liberté de ſes peuples. Mais ce qu'il y a de plus digne d'admiration dans les Anglois, c'eſt que quelque grands que ſoient leurs Privileges, ils n'en prennent pas occaſion de s'enorgueillir & de paroître inſolens; deſorte que s'il ne ſe rencontroit parmi eux certaines gens amateurs des troubles, qui empoiſonnent les autres & leur inſpirent leurs mauvais deſſeins, il n'y auroit point de Royaume plus tranquille que l'Angleterre; car il ſemble que la modération a établi ſon ſiége dans le cœur des Anglois : cette excellente vertu ne les quitte jamais, elle ſe maintient parmi eux malgré les factions où ils ſont ordinairement engagez.

Maintenant ſi l'on conſidere à fonds toutes les raiſons que nous venons d'étaler pour faire voir quel eſt le bonheur des Anglois, raiſons qu'on admire d'autant plus, que plus on les examine, on ne ſauroit s'empêcher d'avouër, comme nous l'avons déja dit, que le peuple d'Angleterre ne ſoit le plus heureux peuple de l'Univers, & ce qu'il y a de plus important, c'eſt qu'il eſt le plus heureux à tous égards. Il y a, je le confeſſe, quelques Provinces dans l'Europe, dont les peuples joüiſſent de quelque avantage, fondé ſur la nature ou ſur l'art, & même ſur l'établiſſement d'une bonne police, mais tout cela eſt paſſager & ſujet au changement. Du moins, c'eſt un bien mêlé de quantité de maux, ſemblable à une petite roſe, environnée de mille épines. Il n'en eſt pas de même en Angleterre. Le peuple de ce Royaume eſt heureux en tout point, & juſques dans les moindres choſes. Et après avoir examiné avec ſoin la condition des Anglois, je ne trou-

ve aucune chose qui puisse leur donner un legitime sujet de n'être pas entierement satisfaits & contens, par raport à ce qui regarde l'ordre de la nature & le bon gouvernement.

On peut dire aussi à la loüange des Anglois qu'ils n'abusent point de leurs Privileges, car ils sont d'ailleurs si exacts observateurs de leurs Loix, qu'on peut dire qu'il n'y a que l'Angleterre qui soit exempte de tous ces crimes énormes, qui ont comme établi leur Empire dans d'autres Royaumes. Un Anglois aimeroit mieux mourir que de se porter à certaines actions injustes & barbares, tant il a de respect pour l'observation des Loix. Enfin, les Anglois ont une horreur inconcevable pour l'assassinat & pour l'homicide, tel qu'on le commet en Italie ; & les exemples en sont si rares en Angleterre, qu'étant arrivé, il y a quelques années, qu'on en commit un, la Ville de Londres fut dans un si grand trouble, qu'on regarda comme une espece de miracle qu'on eut pû réprimer la colere du peuple. J'ai écrit distinctement toutes les particularitez de cet homicide dans le quatriéme volume du *Teatro Britannico*

Pour dire maintenant un mot de l'humeur & du naturel des Anglois, ils sont naturellement enclins à la guerre, tant sur mer que sur terre. Ils sont amateurs des nouveautez, mais sur tout de celles qui surviennent dans leur païs. Ils réüssissent admirablement au jeu de dez : & ils sont si adroits à tirer de l'arc, qu'ils passent pour les meilleurs archers du monde. Leurs plus grandes forces consistent dans l'Infanterie. Avant les Guerres civiles ils alloient volontiers porter les armes dans les Païs étrangers. Delà vint que lors qu'il s'élevoit quelque rebellion, il y avoit bon nombre de Généraux, Colonels, de Capitaines & autres Officiers, (au lieu qu'ils sont

fort rares presentement) lesquels étant revenus dans leur maison où ils ne pouvoient demeurer oisifs, cherchoient à se rendre nécessaires en excitant des guerres civiles. Charles II. s'étant aperçû de cet inconvenient, ne se mit pas beaucoup en peine d'exciter les gens de qualité à aller servir dans les païs étrangers ; & c'est pour cette raison que la Noblesse s'abâtardit, & se plongea dans les plaisirs & dans les vices : autre inconvenient, qui n'est pas moins propre à faire naître des guerres civiles, si nous en croyons ce qu'un certain Poëte a dit des Anglois, *qu'ils sont doux & bien-faisans dans l'adversité, mais fort méchans dans la prosperité.* La Noblesse a si fort négligé tous les exercices qui appartiennent à un Cavalier, qu'on ne voit en Angleterre que peu d'Ecuyers, de Maîtres d'armes, & de gens de cette sorte ; & ceux qui y sont, n'y gagnent leur vie qu'à grand' peine, faute d'Ecoliers. Peut-être que la guerre d'à-present aura réveillé l'amour de ces sortes d'exercices dans l'esprit des Anglois.

Anglica gens est optima flens, sed pessima ridens.

Le commun du Peuple mene aussi en Angleterre une vie fort oisive, aussi-bien que les Artisans & les ouvriers ; car il n'y a point de païs dans le monde où les cabarets, les lieux où l'on boit du caffé, & autres semblables endroits, soient plus fréquentez qu'en Angleterre. Les hommes vont-là passer leur tems à boire, à manger, & à fumer, dans une si grande nonchalance, qu'on diroit qu'ils n'ont ni femmes, ni enfans, ni maisons, ni aucune chose à faire. C'est une espece de miracle, aprés cela, qu'en Angleterre, le peuple soit en general aussi riche qu'il l'est ; & qu'en même tems il passe la meilleure partie du jour dans des cabarets & dans des caffehuis. Il est pourtant très-certain que si les Anglois ne possedent pas tous de grandes riches-

ſes, ils ſont au moins fort à leur aiſe. Il n'y a pas même tant de ſujet de s'étonner de cela, vû que les Anglois ne ſont point chargez d'impôts, hormis lors que quelque preſſante neceſſité les oblige, comme à preſent, à des contributions extraordinaires. De plus, la Nobleſſe n'a aucun droit ſur les peuples, & ſi un Gentilhomme veut qu'on lui rende quelque ſervice, il ne peut rien obtenir qu'en priant & en bien payant ceux dont il a beſoin; ce qui n'eſt pas en uſage dans le reſte de l'Europe, ſi vous exceptez la Hollande.

On croit ordinairement que les Anglois ne ſont pas fort portez à nourrir des guerres civiles. La raiſon de cela eſt, que tout l'argent du Royaume, tant celui des Nobles que des autres, ſe trouve entre les mains des Marchands qui en trafiquent, & comme les Marchands font le plus grand nombre, ils empêchent autant qu'ils peuvent les rebellions qui pour l'ordinaire cauſent de grands dommages au négoce & le ruïnent entierement; & ſi par hazard ils ne peuvent les éviter, ils y remedient en empêchant les incendies dont on ne voit jamais d'exemple en Anglererre. Quoique les Guerres civiles y ſoient bien ſanglantes, le bas Peuple n'en vient jamais aux maſſacres ni aux autres extrémitsz de cette nature.

Les Anglois paſſent pour être grands ennemis des Etrangers; mais ceux qui les en accuſent, ſont eux-mêmes coupables de la même faute; car je puis dire avec vérité que dans preſque tous les Pays de l'Europe, où j'ai voyagé, j'ai reconnu que c'eſt un mal général, & que les Etrangers ſont vûs de mauvais œil par tout. En France, où il ſemble qu'il y a plus d'humanité & plus de générofité, on y porte auſſi-bien qu'ailleurs une haine mortelle aux Etrangers. Les François

font volontiers des complimens honnêtes aux Etrangers, mais du reste, ils n'ont aucune véritable affection pour eux ; ils sont au contraire leurs ennemis déclarez, ils ne peuvent les voir s'élever dans leur Païs à quelque dignité, ou s'y établir pour professer quelque métier. Il en coûta la vie au Maréchal d'Ancre, & l'exemple du Cardinal Mazarin est trés-rare, encore fut-il exposé à bien des bourrasques.

Il est faux, comme on fait courir le bruit, que les Anglois insultent & chagrinent les Etrangers ; au contraire, ils les fuyent : du moins ne s'empressent-ils pas beaucoup de se familiariser avec eux ; quoiqu'ils en eussent reçû des services hors de leur païs. Cependant les Anglois ont cela de bon, que ceux par exemple, qui par leur soûmission, par leur modestie, & par leur douceur dans la conversation ont trouvé le secret de gagner l'amitié & les bonnes graces d'un Gentilhomme Anglois, sur tout lors qu'il est élevé à quelque charge ; ceux-là, dis-je, n'ont plus rien à desirer, car il est certain que ce Gentilhomme met tout en usage pour les servir & pour les avancer. J'en ai vû moi-même plusieurs exemples. Desorte qu'on peut compter que les Anglois ont la générosité de faire du bien à ceux qui les servent : mais la vérité est qu'il faut les bien servir, avec assiduité, & sans se rebuter pour la peine qu'il y a auprés d'eux.

Quoique les Anglois aiment naturellement les belles Lettres, deux de leurs Rois, Henri VIII. & Jacques I. qui ont été illustres par leur savoir, n'ont pas peu contribué à augmenter cette inclination. Ces deux Rois ont été moins jaloux de la gloire qu'ils pouvoient aquerir en bien gouvernant leur Royaume, que de celle qui s'aquiert dans l'étude des siences. On peut dire qu'ils n'ont porté le Sceptre que de la main

gauche, c'est-à-dire d'une maniere qui ne leur a pas fait grand honneur dans le monde & qui n'a pas servi beaucoup à relever leur puissance Royale, mais qu'en même-tems ils ont porté la plume de la main droite, c'est-à-dire, qu'ils se sont apliquez avec fruit & avec gloire à l'étude des belles Lettres. Non-seulement ils ont été sçavans, mais ils se sont outre cela rendus celebres par leurs Ecrits. Non-seulement ils ont été les Protecteurs des sciences, & ont encouragé par leurs liberalitez les Savans à les perfectionner, mais ils les y ont excitez encore par leur propre exemple. Desorte que sous leur Regne on s'attachoit à l'envi à étudier & à écrire, pour s'insinuër par ce moyen-là dans les bonnes graces du Souverain : & il n'est que trop vrai, que les gens de Lettres avoient trop de crédit auprès de ces deux Rois. Il ne faloit que se dire Auteur pour en être bien reçû. Aussi les Anglois passoient-ils alors pour les premiers dans la République des Lettres ; & en effet, dans un an, on imprima en Angleterre plus de Livres sur toutes sortes de sciences, que dans tout le reste de l'Europe dans dix années, à proportion. On les admire encore, ces Livres, on les trouve parfaitement bons, par raport au sujet qui y est traité, soit bon, soit mauvais, autant ceux qui traitent de matieres enjoüées, comme les Comedies & les Romans, que ceux où l'on aprofondit des matieres serieuses de Phisique, de Morale, & de semblables sciences spéculatives. Mais je ne sçai comment le mépris des belles Lettres, qui s'est répandu dans toutes les Provinces de l'Europe, a aussi passé en Angleterre, où l'on ne voit presentement que bien peu de gens d'une profonde érudition, & peu même qui s'apliquent à l'étude.

Les Anglois different des autres nations en

un point, c'est qu'ils ne sont pas touchez de la magnificence des Ouvrages recommandables par leur durée. Il semble qu'ils ne se piquent que de certaines somptuositez, qui meurent avec ceux qui en joüissent. L'Angleterre a toûjours passé, comme chacun sçait, pour le plus riche Royaume de l'Univers, & les Anglois ont toûjours été regardez comme les peuples les plus superbes de l'Europe. Cependant on n'a point vû en Angleterre de ces grands bâtimens, de ces Mausolées & de ces Monumens qu'on voit dans d'autres païs, si vous exceptez quelque reste d'Abbaye ou de Convent, & le Temple de saint Paul, qui est, sans contredit, le plus bel édifice du monde, aprés l'Eglise de saint Pierre à Rome. Du reste, les Anglois ne se bâtissent des Maisons & des Palais que pour durer un certain temps, qui comprend rarement la vie entiere d'un homme. D'où l'on peut conclure que les Anglois ne desirent pas avec passion de rendre leur nom celebre à la posterité. Les Nobles font paroître beaucoup de magnificence dans leurs livrées, dans leurs meubles, dans leurs carosses & dans leurs tables; mais ordinairement ils passent leur temps à joüir des plaisirs de la Campagne: au contraire le peuple se plaît fort au négoce; tous s'acordant pourtant dans ce point, qu'ils n'aiment que le faste passager & de peu de durée.

Il n'y a point de nation plus portée aux divertissemens & aux passe-temps, que les Anglois. La Noblesse a des Parcs, des Garennes, & des Ecuries, où elles entretient soigneusement des chevaux. Elle se divertit au plaisir de la course, de la chasse, de la pêche. Elle a des oiseaux propres à la chasse, & des meutes de chiens. Elle se plaît au combat des coqs, au jeu de pau-

me, à celui du billard, aux échets, aux dez, aux dames, aux cartes, & à la musique. Elle aime la conversation, la comédie, & tous les divertissemens de cette nature. Mais souvent il arrive que la jeunesse se plonge dans la débauche & dans les plaisirs les plus déréglez.

Les Bourgeois & le Peuple ont aussi leurs divertissemens; comme la paume, le ballon avec le pied, & certains autres petits jeux de cette nature. Ils se plaisent au combat des Ours & des Taureaux, au jeu de l'arc & du javelot. Ils se divertissent beaucoup à voir combattre des coqs, à courir la bague, & à un certain carillon de cloches dont l'usage n'est connu qu'en Angleterre. Toutefois le plus grand plaisir des Anglois de quelque ordre & de quelque condition qu'ils soient, c'est d'être dans des Cafehuis, & dans des Cabarets, & de fumer du Tabac. Ce sont là des plaisirs si fort du goût général, que les femmes mêmes fument, & qu'il y a des Cafehuis pour les femmes, quoi-qu'ils soient assez rares. Plusieurs croyent que le combat des coqs est indigne d'ocuper le loisir des gens de qualité; que le combat des Ours & des Taureaux est dangereux & propre à inspirer des pensées cruelles & sanguinaires, & que le jeu de ballon avec le pied est trop grossier. C'est pourquoi la Noblesse ne recherche pas beaucoup ces sortes de passetemps.

La vertu que l'on doit le plus loüer dans les Anglois, est cette facilité qu'ils ont à se réconcilier avec leurs ennemis. Ils ont sur tout en horreur les assassinats, les trahisons, & l'esprit de vengeance. Ils ne sont ni amis dissimulez, ni ennemis cachez, & non-seulement les Nobles, mais encore les gens du commun, ont ces sentimens-là. De là vient que les Anglois ne

portent jamais leur inimitié si avant, que les Italiens & les Espagnols qui sont irréconciliables, & qui ne pensent nuit & jour qu'à trouver les moyens de se venger par des trahisons, par des fourberies, & par les plus lâches artifices ; toutes voyes indignes de l'humanité & du Christianisme, & dont les Anglois sont ennemis déclarez. Ces derniers ont encore une aversion particuliere pour les empoisonnemens, qu'ils punissent avec une extrême rigueur. En un mot, le moindre service reçû, le moindre retour suffit pour chasser de leur cœur tout desir de vengeance. Les Espagnols & les Italiens qui font gloire de porter jusqu'à la mort le desir de vengeance enraciné dans le cœur, apellent vice cette genereuse inclination que les Anglois ont de se réconcilier facilement avec leurs ennemis. Ceux-là disent que les Anglois ne sont ainsi enclins à se remettre bien avec leurs ennemis, que parce qu'ils n'ont pas le courage de se venger. Ainsi cette generosité de pardonner à ses ennemis, qui est la vertu des grandes ames, passe dans l'esprit des Espagnols & des Italiens pour un grand défaut, ou du moins pour une lâcheté : mais ces sentimens conviennent bien plûtôt à des Payens & à des impies qu'à de véritables Chrétiens.

D'un autre côté, les Anglois sont sujets à un vice qu'on peut apeller la peste de la Societé civile : c'est l'envie qui est leur vice dominant. Les Anglois sont envieux au dernier point de la prosperité d'autrui. Ils ne peuvent voir qu'avec peine, que qui que ce soit s'avance dans le monde, ou par son industrie ou par son adresse. Outre cela, soupçonneux au-delà de ce qu'on pourroit dire, ils prennent de l'ombrage pour la moindre chose : tout ce qu'on dit & qu'on fait, soit qu'on parle à haute voix ou doucement, ils prennent tout cela pour eux, & s'imaginent

gleterre, & sur tout les François, & encore plus particulierement les Protestans; car s'ils venoient à manquer dans cet article; ils pourroient avoir sujet de s'en repentir. Ils doivent savoir que les Anglois sont piquez au vif lors qu'ils entendent dire du mal de leur Roi, & qu'ils s'en ressentent comme d'un injure faite à eux-mêmes. Du reste, les Anglois poussez de je ne sai quel desir qui leur est peut-être inspiré par leur fierté naturelle, sont ardens défenseurs des prééminences, & des droits de la Couronne d'Angleterre. Plusieurs même donnent dans l'excés sur cette matiere, mais pour l'ordinaire ils n'en parlent que d'une maniere fort raisonnable, & sur tout les personnes élevées à quelque charge qui étant trés-bien instruites des prérogatives de la Couronne, en peuvent parler avec fondement, comme dit le Docteur Chamberlain.

Les Anglois sont si prodigues & si adonnez à leurs plaisirs, particulierement les Gentilshommes, qu'on voit bien plus de familles ruïnées dans ce Royaume que dans les autres païs. Ils s'imaginent que c'est un ménage indigne d'un homme de qualité de marchander dans des Cabarets ce qu'ils veulent manger, ou de compter ensuite ce qu'ils ont mangé; & de-là vient qu'en Angleterre les Traiteurs, les Cuisiniers & les Pourvoyeurs s'enrichissent en peu de tems, aussi-bien que les Tailleurs, & les Cordonniers & les autres gens de métier.

Pour ce qui regarde les noms dont l'usage a été introduit en général parmi les hommes, pour se distinguer les uns d'avec les autres, les noms de Baptême des Anglois sont ordinairement les mêmes qu'ils avoient accoûtumé de porter lors que les Saxons s'emparerent de l'Angleterre, comme Robert, Richard, Edoüard,

Guillaume, Gibert, Edmond, Edoüin, Gautier, Leonard, Roger, & semblables qui sont tous fort significatifs. On porte encore en Angleterre des noms tirez du vieux ou du nouveau Testament, comme Abraham, Isaac, Jacob, Jean, Thomas, Jacques, &c. On donne rarement deux noms de Baptême en Angleterre; ce qui est assez ordinaire en Italie & encore plus en Allemagne. Quant aux surnoms qu'on donne pour distinguer les familles, ils ont été introduits en Angleterre à l'exemple de la France, & cet usage des surnoms qui a commencé en France il y a plus de sept cent ans, est presentement si commun parmi les Anglois, qu'il y en a qui oublient leur nom de Baptême. La Noblesse Angloise commença à prendre des surnoms cent ans aprés les François, & le commun peuple sous le régne d'Edoüard.

Les Anglois ont imité la coûtume des Romains de joindre à leurs noms de Baptême celui de quelque dignité qu'ils possedent, ou de quelque charge de leurs Prédécesseurs. Il y a, par exemple, une famille en Angleterre dont le surnom est Chamberlain, parce qu'un de cette famille qui se nommoit autrement, avoit possedé la Charge de Chambellan; & le Duc d'Ormond, dont la famille est si illustre, porte le surnom de Butler, à cause que dans cette Famille, d'où le Duc d'Ormond d'à present tire son origine, il y eut depuis plus de trois siécles, un certain Edoüard qui possedа la Charge de Butler, c'est-à-dire, de Bouteiller: Charge extrêmement honorable.

Ensuite quelques-uns prirent pour surnom le nom de Baptême de leur Pere, comme par exemple *Gerard Fits Henri*, c'est-à-dire, Gerard fils d'Heuri, il y en a encore plusieurs exemples. On voit aussi plusieurs Anglois qui, à l'exem-

à l'exemple des François, tirent leur nom des Seigneuries qu'ils possedent en Angleterre ou dans d'autres Royaumes: la Famille de Biron, par exemple a tiré ce nom d'une Seigneurie, qui s'apelloit ainsi, & qui lui apartenoit autrefois. Il en est de même de la Maison de Morleis, de Grandisor, & de plusieurs autres. Il y a, outre cela, plusieurs Familles étrangeres qui se sont venuës établir en Angleterre, & qui ont conservé le nom de leur Famille en y faisant quelque changement, ainsi le Milord Holifax, Chevalier d'un rare mérite & qui a possedé avec tant d'éclat les premieres Charges du Royaume sous les deux Rois Charles II. & Jacques II. & sous Guillaume à present regnant; ce Mylord, dis-je, porte le surnom de Savil, qui est le même que celui de Savelli, l'une des plus illustres Familles de Rome; un Chevalier de cette Famille étant venu s'établir en Angleterre.

Un Comte qui aimoit de vivre hors des embaras de la Cour, me dit il y a quelque temps, que les révolutions qui arrivent en Angleterre, n'étoient causées par aucune inclination que les Peuples eussent pour les guerres civiles, mais par l'ambition & par le caprice de quelque particulier; les Anglois étant comme ces agneaux innocens qui courent aprés un mouton qui vient de se jetter dans un fossé. J'entre dans son sentiment, qui est assez vrai-semblable, comme on le voit par le seul exemple de Cromwel qui atira les Anglois dans son parti, les jetta dans un précipice, & les mit ensuite dans les chaînes. Les Anglois ne laissent pourtant pas d'avoir tout l'esprit qu'il faut avoir pour aprouver ce qui est bon, & rejetter ce qui est mauvais, mais pour l'ordinaire ils se laissent entraîner à une certaine douceur de temperament,

cachée sous une fierté aparente. Si les Anglois avoient le biillant des François, ils seroient les Peuples les plus dignes de faire figure dans le monde. Quoiqu'il en soit, il ne leur manque rien de tout ce que peut donner un bon naturel, & ceux qui prennent soin de cultiver ce naturel, réüssissent admirablement dans tout ce qu'ils entreprennent : mais le mal est que depuis prés de cinquante ans ils négligent toute éducation, beaucoup plus apliquez au mal qu'au bien.

Fin du premier Livre.



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les suites les plus remarquables de la naissance de Charles I. de son éducation & de son Mariage: Avec quelqu'autres particularitez qui ont un raport nécessaire avec la Vie de Cromwel.



TELLE étoit la disposition où se trouvoit l'Angleterre lorsqu'elle entreprit de renverser Charles I. de son Trône, pour le plonger dans son propre sang, & qu'elle mit un simple Gentilhomme en état d'exercer un pouvoir tirannique dans le Royaume. Une si terrible catastrophe fit d'abord horreur à tous les peuples du monde: mais enfin le succés dont elle fut suivie, jetta l'épou-

vente dans toute l'Europe, durant l'espace de dix années.

Aprés avoir representé en quel état étoient les Prérogatives de la Couronne d'Angleterre, les Privileges du Parlement & les Franchises du Peuple, quelle étoit la disposition des Anglois & la nature du Gouvernement, lorsqu'une des plus affreuses rebellions qu'on ait jamais vû parmi les Chrétiens, & peut-être parmi les Nations les plus barbares, prît naissance en Angleterre: aprés avoir, dis-je, étalé toutes ces choses, nous allons pénétrer plus avant dans les causes d'un si tragique évenement. Les grandes actions sont ordinairement produites par de grands ressorts. S'il a été necessaire de voir l'état où se rencontroit l'Angleterre, & de connoître le naturel des Anglois, pour bien comprendre l'origine de ce prodigieux desordre, dont nous devons parler, il ne sera pas moins à propos de dire un mot avant toutes choses, de la maniere dont la Maison de STUARD prît possession de la Couronne d'Angleterre, de la naissance & de l'éducation de Charles I. qui a été honoré du titre de Martir dans le Rituel Anglois, & qui fera le triste sujet de cette sanglante Tragedie, & de s'étendre un peu sur son gouvernement, dont nous ferons connoître la nature dans tout ce second Livre. C'est de-là principalement que dépend l'intelligence de cette Histoire; car la maniere dont se conduisit cét infortuné Monarque fut la principale cause de son malheur, & excita ces grandes révolutions, qui mirent toute l'Angleterre en desordre, renverserent toutes les Loix & étoufferent toute sorte de droits, ceux du Peuple aussi-bien que ceux de la Couronne.

Disons donc un mot de la naissance & de l'éducation de Charles I. il nâquit à Dumfer-

meling, l'une des principales Villes d'Ecosse, le dix-neuviéme de Novembre en 1600. de Jaques VI. Roi d'Ecosse, & d'Anne de Danemark, sœur de Christien IV. c'est-à-dire, de la Maison Royale de Stuard, qui tient la Couronne depuis long-temps, par une succession continuée en commençant par Malcom Commer Roi d'Ecosse, & Marguerite sa femme, sœur & héritiere unique d'Eggar Atheling, dernier Prince des Anglois Saxons. De sorte que bien que ce Prince eût principalemeit droit à la Couronne du côté de Guillaume le Conquerant, Duc de Normandie, au deffaut de ce droit, il auroit toûjours eû part à la Succession du côté de sa Femme. Cependant il parût un Livre, intitulé ANTINORMANNISME, composé par les Flâteurs de Cromwel, où l'on tâchoit de faire voir que la Maison de Stuard n'avoit point d'autre droit à la Couronne d'Angleterre, que celui qu'elle y avoit du côté de Guillaume le Conquerant; & que les Anglois ayant remporté sur ce dernier de grands avantages par la voie des armes, ils avoient un légitime sujet de songer à se mettre en liberté, & à secouër le joug que les Normands lui avoient enfin imposé les armes à la main.

Charles I. passa deux ans sans porter aucun titre. Il étoit si flouët lorsqu'il vint au monde, que l'on ne crût pas qu'il pût vivre long-temps. Cependant comme il eût pris de la vigueur, on cessa de craindre pour sa vie, & il fut déclaré avec toutes les cérémonies ordinaires, Duc d'Albanie, Marquis d'Ormond, Comte de Rosse, & Baron d'Ardimanech : titres dont le Roi pouvoit disposer absolument.

Aprés la mort de la Reine Elisabeth, le Roi Jacques, qui avoit été nommé par cette Princesse, à la succession de la Couronne d'Angleterre, partit en poste pour Londres, où il avoit

été déja proclamé Roi. Il y arriva le 25. d'Avril. La Reine sa femme, accompagnée de Henri son fils aîné & de la Princesse Elisabeth qui fut ensuite mariée avec Frederic V. Prince Palatin, s'y rendit vers la fin du mois de Mai. Pour le Prince Charles, qui étoit encore entre les mains d'une nourrice, il n'arriva à Londres que sur la fin du mois d'Octobre, & dans ce même temps on lui donna Madame Cari pour Gouvernante. Le 6. de Janvier de l'an 1604. on lui confera le titre de Duc d'York, aprés qu'on lui eût ceint l'épée au côté, qu'on lui eût mis sur la tête un bonnet Ducal, entourré d'une chaîne d'or, & qu'on l'eût créé Chevalier du Bain, avec de grandes cérémonies. Dés qu'il fut parvenu à l'âge de six ans, on le tira des mains de Madame Cari, pour le mettre sous la conduite d'un Précepteur, nommé Thomas Murrai, natif d'Ecosse, lequel n'ayant pas grand connoissance des cérémonies & des Rites de l'Eglise Anglicane, l'instruisit assez mal sur cet article : mais assez bien sur tout le reste. Charles en croissant continua d'avoir les jambes extrêmement foibles; de sorte qu'à l'âge de dix ans, à peine pouvoit-il se soûtenir sur ses pieds. Il n'avoit rien moins que la mine d'un Prince; aussi Henri, son frere aîné, s'étant trouvé un jour avec lui dans l'Antichambre du Roi, avec un grand nombre de gens de qualité, & en presence du Docteur Abbot, Archevêque de Cantorberi, il prit le bonnet quarré de cet Archevêque, & le mît par raillerie sur la tête du Prince Charles, en disant : Mon frere, si vous étudiez bien, je vous ferai un jour Archevêque : mais Charles piqué de ces paroles, jetta le bonnet à terre, & répondit à son frere; gardez-le pour vous-même, pour moi je veux être Roi. Aprés-quoi il foula le bonnet de dépit, de sorte qu'il ne pût plus être d'aucun usa-

ge ; ce que quelques-uns regarderent comme un mauvais augure pour la Hierarchie Episcopale. Depuis ce temps-là, ces deux freres furent si fort aigris l'un contre l'autre, que Charles ayant été fait Chevalier de la Jarretiere le 16. de Novembre en 1611. Henri ne voulut point assister à la cérémonie. Et cette mésintelligence ne finit qu'avec la vie de Henri qui mourut un an aprés, sçavoir le 6. de Novembre de l'année 1612. Aussitôt aprés, Charles fut fait Prince de Cornoüailles, & commença à joüir des droits & des Privileges dûs aux premiers Successeurs de la Couronne. La premiere fonction qu'il fit en cette qualité, ce fut de paroître dans la pompe funebre de son frere, qu'on célébra le 7. de Decembre. Le quatorziéme jour de Février de l'année suivante, il servit de Paranimphe aux nôces de sa sœur Elisabeth, avec Frederic Electeur Palatin, lesquelles furent célébrées ce même jour avec de grandes réjoüissances.

Ce mot signifie celui qui étoit proche de l'Epousée; mais il n'est plus en usage en ce sens.

La qualité de premier héritier de la Couronne sembla donner à Charles de nouvelles forces, & aporter un grand changement à ses inclinations. Au lieu qu'auparavant il étoit dur, opiniâtre, capricieux, & porté à certaines bassesses indignes d'un Prince ; il commença d'avoir des inclinations nobles & généreuses. De foible qu'il étoit auparavant, il devint robuste & vigoureux. Il s'apliqua à tous les exercices du corps, convenables à une personne de sa naissance, à monter à Cheval, à faire des armes & à dancer ; de sorte que dans deux ans il s'y rendit si habile, qu'il passa pour un des plus adroits du Royaume dans ces sortes d'exercices. Il quitta en même temps ces airs rudes qu'il faisoit paroître dans la conversation, & cette nonchalance qui éloigne l'esprit des affaires du monde. Il devint moderé, affable, & capable de donner de bons

conſeils. Vers la fin de ſa dix-ſeptiéme année il fut fait Prince de Galles, Comte de Cheſter & de Flins, & prît poſſeſſion de tous les droits, & de tous les avantages attachez à ces titres-là. On lui donna d'abord une maiſon & une Cour pour lui en particulier, & on mit au nombre des Officiers de ſa maiſon Robert Cari, qui d'abord fut fait ſon Chambellan, & revêtu enſuite de la qualité de Baron de Lepington; Thomas Howard ſecond fils du Comte de Suffolk, à qui on donna la charge de Grand Ecuyer avec la qualité de Vicomte d'Andouër; & Howard de Charlanton, qui fut fait ſon Maître d'Hôtel, & qui reçût aprés cela le titre de Baron de Molingar en Irlande. La Reine Anne mourût peu de temps aprés, ſçavoir le 12. Mars 1619. & le Roi Jacques en fut ſi affligé qu'il tomba malade à Newmarket, d'où ayant voulu à toute force qu'on le tranſportât à Londres, il ſe trouva ſi mal à Roiſton qui eſt ſur le milieu du chemin, qu'il fut contraint de s'y arrêter. Le Docteur Andrews, Evêque de Wincheſter, profita de cette occaſion pour repreſenter à Sa Majeſté le triſte état où tomberoit l'Angleterre, ſi le Prince de Galles demeuroit entre les mains de Gouverneurs & de favoris Ecoſſois, qui avoient de l'averſion pour la Liturgie Anglicane: & le Roi jura là-deſſus qu'il mettroit bon ordre à cela ſi Dieu lui conſervoit la vie. En effet il tint religieuſement ſa parole lorſqu'il fut guéri.

Cependant l'Electeur Palatin s'étoit laiſſé perſuader un peu trop legerement d'accepter la Couronne de Bohême, comptant plus qu'il ne devoit ſur le ſecours du Roi ſon beau-pere. Le malheur voulût qu'en perdant une bataille il perdit la Couronne & l'Electorat. L'Empereur Ferdinand donna la moitié de ſes Etats au Duc de Baviere avec la qualité d'Electeur, &

l'autre moitié au Roi Catholique, qui se mit en possession de tout ce qui y étoit renfermé, hormis les Places d'Heidelberg, de Frankendal, & de Manheim qui se trouverent pourvûës de bonnes garnisons Angloises. On crût que le seul moyen de conserver ces Places & de recouvrer ce qu'on avoit perdu, étoit de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Ce fut pour faire réüssir ce dessein, que vers la fin de l'année 1621. on envoya à Madrid le Comte de Digbi en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Gondemar s'étoit déja entretenu avec le Roi Jacques de cette affaire, & avoit aprés cela repris la route d'Espagne, pour tâcher de la conduire à sa perfection, de sorte que lui & l'Ambassadeur d'Angleterre trouverent la Cour fort disposée à accorder au Roi Jacques ce qu'il demandoit. Sur les avis qu'en reçût le Prince de la part de Digbi Comte de Bristol, il donna ordre au Prince de Galles son fils de se préparer à partir pour l'Espagne où l'on souhaitoit de le voir.

Le Roi Jacques commit la conduite de son Fils & la négociation du mariage à George Williers son grand Favori, qui de simple Gentilhomme avoit été fait premierement Baron de Wadon, ensuite Comte de Breking, Marquis de Bucking, Chevalier de la Jarretiere, & enfin pendant qu'il étoit en Espagne, Duc de Buckingham. Les Conseillers du Roi n'étoient pas tous d'un même sentiment sur la conduite qu'on devoit tenir : les uns vouloient que le Prince allât en Espagne avec une suite digne d'un héritier présomptif de trois Couronnes : & les autres croioient qu'il devoit faire sa route *incognitò*, & attendre qu'il fut arrivé & qu'il eût conclu son mariage, pour paroître avec toute sa gradeur. Ce dernier avis fut

D 5

préferé, & le Roi ayant donné ordre à Bukingham & à quelqu'autres Seigneurs, d'aller en droiture à Madrid ; le Prince de Galles s'embarqua à Douvres, prît terre à Boulogne, se rendit en poste à Paris, vit dîner le Roi de France sans être connu, & reprît le lendemain la poste pour Madrid.

Philippe IV. régnoit en Espagne depuis la mort de Philippe III. son Pere qui étoit arrivée l'année précedente : ou plûtôt, il faisoit régner pour lui le Comte d'Olivarés son cher Favori. Le Prince de Galles étant arrivé à Madrid, alla loger chez le Comte de Bristol, Ambassadeur d'Angleterre, où les favoris des deux Rois se trouverent ensemble. Buckingham alla le premier saluer Olivarés, & aprés cela ce dernier vint voir le Prince de Galles de la part du Roi son Maître. Il n'y a aucune espece d'honneurs que l'on ne fit à ce Prince. Le Roi lui donna toûjours la main droite dans son carosse ; il le régala magnifiquement, & lui donna mille sortes de divertissemens, pendant qu'il envoya un Courier à Rome, afin d'obtenir dispense du Pape pour le mariage de sa fille avec un Prince Protestant.

Gregoire XV. qui occupoit alors le siége de Rome, desiroit fort au mariage, parce qu'il esperoit que l'Eglise Catholique en retireroit de grands avantages. Il n'eût donc pas de peine à promettre la dispense qu'on lui demandoit. Mais il ne la promit qu'à condition qu'on lui envoyeroit les articles de mariage. On les lui envoya tels que les Espagnols les avoient conçûs, sans sçavoir encore si le Prince de Galles & le Roi Jacques les accepteroient dans cette forme : & le Pape fut assez bon ou assez imprudent pour s'en contenter, les trouvant aussi avantageux à l'Eglise-Romaine, que les Catholiques les plus zélez pouvoient le

desirer, & ne prenant pas la peine de s'informer si toutes les parties les avoient soûscrits & ratifiez.

On parloit cependant fort diversement du mariage du Prince de Galles, en général dans toute l'Europe, & en particulier dans la Cour de Rome, où l'on a accoûtumé d'épulcher fort exactement les actions d'autrui, & de tâcher de pénétrer à fond les desseins les plus impénétrables. Quelques-uns croyent que le Roi Jacques avoit en vûë d'établir la Religion Catholique en Angleterre, & que c'étoit pour cette fin qu'il pressoit tant le mariage de son fils avec l'Infante; & les Espagnols zélez s'imaginoient déja voir le Prince de Galles & son Epouse à la Messe du Nonce. Mais ce Roi Jacques qui avoit une véritable aversion pour les sentimens de l'Eglise Romaine, & qui craignoit qu'on ne s'éforçât de les inspirer à son fils, prenoit de grands soins pour l'empêcher de se laisser gagner. Ce fut principalement pour cela qu'il chargea de sa conduite le Duc de Bukingham, qui étoit ennemi juré du Papisme, & qui étoit si interessé à soûtenir la Religion Protestante, qu'il se seroit fait brûler pour elle; quoique cependant on ait voulu faire croire dans la suite qu'il ne l'aimoit pas, afin de le rendre odieux au peuple, selon la loüable coûtume qu'on a en Angleterre de faire passer pour Papistes, ceux dont on n'est pas content, & qu'on a envie de perdre.

Cela n'empêchoit pas qu'Henri de Gusman, Comte & ensuite Duc d'Olivarés, n'esperât venir à bout de la conversion du Prince de Galles. Non-seulement il conclut le mariage sous cette esperance; mais il donna la chose pour certaine à la Cour de Rome. Et il est aisé de juger que le Pape s'en réjoüit beaucoup, dans la

pensée chimerique que peut être avant sa mort il verroit rétablir sa Religion & son autorité dans les trois Royaumes de la Grand' Bretagne. Il crût si bien ce que les Espagnols lui en disoient qu'il en rendit graces à Dieu dans la visite des sept Eglises.

Les Espagnols lui proposerent même d'écrire au Prince de Galles pour l'exhorter à se convertir avant que d'accomplir son Mariage, & la bonté naturelle du Pape le portoit assez à cela. Mais comme c'étoit une affaire d'une fort grande importance, il voulut consulter son Consistoire avant que de donner une réponse positive. Son Consistoire ayant examiné la proposition qui lui étoit faite, il n'y eut d'abord que les Cardinaux de la faction Espagnole, lesquels véritablement étoient en grand nombre, qui fussent d'avis qu'on écrivit au Prince de Galles.
„ Tous les autres disoient: „ Qu'il n'étoit pas de
„ l'honneur du Siége Apostolique, d'avoir corres-
„ pondance avec les Hérétiques, que si le Prince
„ de Galles étoit bien intentionné, la lettre qu'on
„ lui écrivoit ne serviroit de rien; & que s'il ne l'é-
„ toit pas, cette Lettre seroit une matiere de risée
„ pour les Hérétiques; qu'il falloit premierement
„ s'assurer de la conversion du Prince, & qu'aprés
„ cela on pourroit lui expédier non-seulement une
„ Bulle, mais un Légat Apostolique chargé de
„ deux Brefs: qu'on ne devoit pas avoir si-tôt ou-
„ blié ce qui s'étoit passé entre le Siége Apostoli-
„ que, & la Cour de France aprés la mort d'Hen-
„ ri III. lors que le Roi de Navarre ayant été re-
„ connu Roi de France; plusieurs Princes Catholi-
„ ques lui ayant envoyé des Ambassadeurs, & les
„ fondemens de sa conversion étant déja jettez,
„ Clement VIII. ne voulut jamais lui envoyer le
„ moindre Bref ni la plus petite Lettre; jusqu'à ce
„ que ses Ambassadeurs eussent publiquement ab-

juré l'Hérésie en son nom aux portes de l'Eglise « de saint Pierre à Rome; parce que, disoit ce Pon- « tife, il ne pouvoit exposer la gloire du Saint « Siége sans de bonnes assurances. «

Le Cardinal Ludovisio qui étoit neveu du Pape & qui le gouvernoit absolument, aporta plus d'obstacle qu'aucun autre au dessein d'écrire au Prince de Galles, parce qu'il craignoit que cela ne fit du tort à la réputation de son oncle, & qu'on ne l'accusât un jour de s'être laissé trop facilement porter à rompre une loi inviolable du Saint Siége, qui défendoit d'avoir aucun commerce avec les Hérétiques avant leur conversion. Tous les Cardinaux se seroient rendus à cet avis, si les Espagnols, qui avoient reçû des ordres exprés de la Cour d'Espagne de demander une Bulle pour le Prince de Galles, s'étoient un peu moins roidis. Mais ils representerent que l'exemple qu'on alleguoit de la fermeté de Clement VIII. contre Henri IV. ne concluoit rien, parce qu'Henri IV. avoit été solemnellement ex- « communié, & qu'il s'étoit érigé en persecuteur « de l'Eglise, & avoit témoigné beaucoup de hai- « ne pour elle en plusieurs rencontres, au lieu que « le Prince de Galles n'avoit jamais rien fait de « tel: que si on donnoit à celui-ci la permission « d'épouser une Princesse Catholique par une Bulle « émanée du S. Siége, on pouvoit à plus forte rai- « son lui accorder l'honneur d'une Bulle adressée « à lui-même: que cela pouvoit faire beaucoup « de bien, & ne pouvoit produire aucun mal: « qu'enfin l'Eglise étoit une bonne Mere qui ne « devoit pas négliger les occasions favorables de « convertir les hommes, & sur tout de convertir « les grands Princes. Bien qu'il y eut des opiniâ- « tres qui oposassent plusieurs choses à ces raisons, la pluralité ne laissa pas de s'y rendre, & on conclut que le Pape expédieroit une Bulle au

Prince de Galles, & pour contenter les Espagnols, & pour tâcher de gagner l'affection de ce Prince. Voici la teneur de cette Bulle.

Serenissime Prince de Galles.

GREGOIRE, *Serviteur des Serviteurs de Dieu, vous souhaite le Salut, & la lumiere de la grace Divine.*

„ COmme la Grand' Bretagne a toûjours
„ abonné en toutes sortes de vertus & en
„ nombre de gens de mérite, ensorte qu'elle a
„ rempli l'un & l'autre Hemisphere de la gloire
„ de son nom, qu'il n'y a point de Royaume qui
„ n'ait envié sa fortune, & que le Saint Siége Apo-
„ stolique lui a souvent donné de grandes loüan-
„ ges. Parmi les Privileges il n'y en a point de
„ plus grand que celui-ci, c'est que lors que l'E-
„ glise commençoit à naître, le Roi des Rois vou-
„ lut choisir cette Isle pour son heritage, jusques-
„ là que plusieurs croyent que l'étendard de la
„ Croix y a été vû avant les Aigles Romaines. A
„ quoi il faut ajoûter que plusieurs de ses Rois
„ ayant aquis la connoissance du véritable salut,
„ ont préferé la Croix au Sceptre Royal, & la
„ sainte Discipline de la Religion à tous les plai-
„ sirs de la chair, & ont si bien rempli l'univers
„ des exemples de leur pieté, qu'on n'en perdra
„ jamais la memoire dans les siécles avenir: desor-
„ te qu'en méritant les Principautez du Ciel & les
„ prémices de la Béatitude, ils ont aussi obtenu
„ sur la terre les ornemens triomphaux d'une vé-
„ ritable & parfaite sainteté.

„ Bien que le Tentateur infernal ait à present
„ suscité de grandes alterations dans l'Eglise An-
„ glicane nous voyons avec tout cela que la Cour
„ de la Grand' Bretagne fait une figure illustre

dans le monde, & qu'elle brille de quantité de «
vertus morales, satisferoient l'amour que nous «
avons pour elle, & serviroient d'un glorieux or- «
nement au nom Chrétien, si elle joignoit à toutes «
ces belles qualitez l'amour de la vérité univer- «
selle & orthodoxe. «

C'est pourquoi plus nous sommes sensibles à «
la gloire de vôtre Serenissime Pere, & plus «
nous ressentons de plaisir à la vûë des grandes «
qualitez dont vous êtes orné, plus nous desi- «
rons avec ardeur que les portes du Royaume «
des Cieux qui ne sont ouvertes que pour les «
fidelles, le soient enfin pour vous, & que vous «
puissiez, selon nos vœux, devenir l'amour & les «
délices de l'Eglise universelle, qui a toûjours «
été protegée & défenduë avec tant de zéle par «
vos illustres Ancêtres. «

D'ailleurs, comme Gregoire le Grand de «
sainte memoire, introduisit l'Evangile dans «
l'Angleterre, & qu'il enseigna le premier aux «
Rois de cette Isle cette sainte doctrine, & les «
égards qu'on doit avoir pour l'autorité Apósto- «
lique; il est bien juste que nous suivions un si «
saint exemple, nous qui quoi qu'inferieurs en «
savoir & en sainteté à ce grand homme, lui «
sommes entierement semblables par le ti- «
tre & par l'excellence de la dignité. Nous «
entreprenons donc à son imitation de procu- «
rer le salut à ce Royaume, & particuliere- «
ment dans ce temps que vous-même, grand «
Prince, nous donnez une grande esperance de «
pouvoir venir heureusement à bout de nôtre «
dessein. «

Puis que vous êtes allé en Espagne auprés «
du Roi Catholique, dans la vûë de vous allier «
avec la Maison d'Aûtriche, nous ne pouvons «
que loüer vôtre dessein, & témoigner haute- «
ment dans une telle circonstance que vous êtes «

„ le principal objet de nos soins ; car comme vous
„ devez vous marier avec une Princesse d'Espa-
„ gne, nous avons tout droit d'inférer de-là, que
„ les premiers sentimens de pieté Chrétienne, dont
„ les Rois de la Grand' Bretagne vos Prédeces-
„ seurs, ont toûjours été pénétrez, vont renaître
„ dans vôtre cœur par le secours de la grace di-
„ vine. Et en effet, il n'est pas possible que le Roi
„ Catholique voulut contracter une telle alliance
„ avec une personne qui auroit en haine la Reli-
„ gion Catholique, & qui se plairoit à oprimer
„ le Saint Siége.

„ Sur cette esperance, nous avons commandé
„ qu'on fit des prieres continuelles au Pere des
„ lumieres, afin qu'il daigne vous élire & vous
„ rendre un exemple éclatant de toute sorte de
„ vertus dans l'Eglise & dans tout le Christia-
„ nisme, qu'il fasse qu'un jour vous soyez une
„ source abondante de félicité à la Grand' Bre-
„ tagne, dans la possession de ce noble heritage
„ que vos Prédécesseurs vous ont laissé pour
„ vous en servir au maintien de l'autorité du Sou-
„ verain Pontife, & à l'extirpation de l'héréfie,
„ qui semblable à un monstre plein de venin
„ s'est emparée de l'Angleterre. Rapellez dans
„ vôtre memoire, grand Prince, les siécles pré-
„ cédens, interrogez vos Ancêtres, & ils vous
„ diront quel est le véritable chemin du Ciel, &
„ par quels moyens les Rois de la Terre sont
„ parvenus au Royaume des Cieux. Voyez &
„ contemplez les portes du Ciel ouvertes : con-
„ siderez ces saints Rois d'Angleterre, qui ont
„ souvent quitté cette Isle, pour venir à Rome
„ dans la compagnie des Anges. Ils y sont venus
„ pour rendre honneur & hommage au Seigneur
„ des Seigneurs & au Prince des Apôtres, dans
„ son Siége Apostolique. Les paroles & les exem-
„ ples de ces Rois pieux, ne sont-ce point tout

autant de voix, qui vous iuvitent & vous ex- «
hortent de la part de Dieu à les imiter. Vous «
êtes d'autant plus obligé de vous hâter de sui- «
vre l'exemple de ces bons Princes, que c'est leur «
Empire & leur héritage que vous devez ocuper «
un jour ? Comment pourriez-vous souffrir que «
les hérétiques osassent regarder comme des im- «
pies, & condamner ceux qui selon la Foi de l'E- «
glise, regnent dans le Ciel avec JESUS-CHRIST «
& exercent leur autorité sur toutes les Princi- «
pautez & sur tous les Empires de la terre? «

Voilà qu'ils vous tendent les mains du Ciel «
pour vous conduire sain & sauf dans la Cour du «
Roi Catholique, & qu'ils desirent avec ardeur «
de vous voir dans le sein de l'Eglise, qui ne cesse «
de prier Dieu avec les larmes pour vôtre salut, «
& qui avec le zele & l'affection d'une bonne «
Mere, ouvre les bras de la charité Apostolique «
pour vous embrasser avec une tendresse vérita- «
blement chrétienne. Elle commence déja à vous «
regarder comme son cher Enfant, en vous dé- «
couvrant l'heureuse esperance du Royaume des «
Cieux. «

Certainement, cher Prince, vous ne sçauriez «
donner une plus grande joie à tous les Peuples «
de la Chrétienté, qu'en mettant vôtre Royaume «
sous la domination du Prince des Apôtres, dont «
l'autorité a été regardée en Angleterre, durant «
tant de siécles, comme la base & l'apui des «
Peuples de ce grand Royaume, & comme le vé- «
ritable Oracle de la divinité. C'est ce qui arri- «
vera sans doute, si vous voulez ouvrir vôtre «
cœur aux sollicitations de nôtre Seigneur JESUS- «
CHRIST, qui desire avec passion que vous entriez «
dans son Eglise. Et par là vous procurerez à vôtre «
Royaume le plus grand avantage dont il puisse «
jamais joüir. «

Le grand amour que nous avons pour vous, «

„ nous engage à contribuër de toutes nos forces
„ à l'honneur de vôtre dignité, & à souhaiter
„ que vous & vôtre Serenissime Pere, portiez le
„ nom illustre de Liberateurs & de Restaurateurs de la Religion qui fleurissoit autrefois
„ en Angleterre. Nous esperons que nos vœux
„ seront exaucez, attendant cette grace de la
„ bonté de Dieu, qui tient en sa main les cœurs
„ des Rois, & qui procure le salut aux Peuples.
„ Nous ne négligerons rien de nôtre côté, pour
„ vous faire sentir les salutaires effets de cette
„ bonté divine.
„ Cependant, trés-genereux Prince, reconnoissez, je vous prie, dans cette Lettre les soins
„ de nôtre charité, qui ne tend à autre chose
„ qu'à vous procurer un bien qui surpasse tous
„ les biens du monde, & qui est le plus excellent qu'on puisse posseder aprés cette vie. Nous
„ esperons que nous n'aurons pas sujet de nous
„ repentir de l'avoir écrite, si du moins sa lecture peut exciter quelque étincelle de Foi Catholique dans le cœur d'un si grand Prince, auquel nous souhaitons le comble d'une joye qui ne
„ finisse jamais, & un progrés continuel dans toutes sortes de vertus Chrétiennes & héroïques.
„ Donné à Rome dans nôtre Palais de saint Pierre le 20. d'Avril 1623. l'an troisiéme de nôtre
„ Pontificat.

Cette Bulle fut remise entre les mains du Prince Charles par le Comte d'Olivarés. Le Prince, pour contenter les Espagnols, témoigna la recevoir avec beaucoup de plaisir, & promit d'y faire réponse. La voici telle qu'on la publia.

Lettre du Prince de Galles au Pape. 1623.

TRés-Saint Pere. J'ay reçû la Lettre de Vôtre Sainteté avec autant de zéle & de plaisir, que V. S. en a témoigné à l'écrire. Je ne saurois exprimer la joie que j'ai ressentie en lisant les éloges de mes Prédécesseurs, dont la mémoire sera toûjours plus illustre aprés le glorieux témoignage que V. S. leur a rendu. Je m'imagine que vous m'avez mis devant les yeux l'exemple de ces grands Personnages, afin que j'imite en tout leurs actions heroïques; car on ne peut nier qu'ils n'ayent exposé plusieurs fois leur Etat & leur vie pour le service du Saint Siege.

Soyez persuadé que la valeur avec laquelle ils ont attaqué les ennemis de la Croix de Christ, n'est point plus grande que le desir que j'ai de faire enforte qu'on voye refleurir dans le Christianisme cette douce paix & cette bonne union, qui manquent au culte sacré de la Religion; & comme l'ennemi commun de la paix, tâche d'entretenir la haine & la discorde parmi les Princes Chrétiens, je me crois obligé d'employer de ma part, toutes mes forces à les réünir tous ensemble, afin que la gloire de Dieu regne avec plus d'empire dans tout l'Univers; & je ne me fais pas un plus grand honneur d'être décendu de mes illustres Ancêtres, que de les imiter dans le zele pieux qu'ils ont fait éclater envers l'Eglise. Cette inclination que j'ai à procurer le bien de l'Eglise, me plaît d'autant plus que je croi que celle du Roi mon pere & Seigneur, & de Sa Majesté Catholique, dont les desseins ne respirent que la pieté, & n'a point d'autre but que de faire réüssir heureusement ce loüable projet, pour pouvoir se délivrer du sensible déplaisir qu'il a de voir l'Eglise cruellement déchirée

1623.„ par les divisions qui regnent entre les Princes
„ Chrétiens.
„ Au milieu de ces grands desordres, ce sage
„ Roi fait paroître la même prudence & le mê-
„ me zele que Vôtre Sainteté, en donnant son
„ consentement au Mariage de Marie Infante d'Es-
„ pagne avec moi, lequel Mariage V. S. juge
„ sagement être nécessaire pour procurer à l'Eglise
„ le précieux avantage d'une bonne union. Et en
„ effet, pour moi je ne desire rien avec plus de
„ passion dans le monde que de m'allier & de m'u-
„ nir par une étroite confédération, avec un Prin-
„ ce qui ait pour la véritable Religion les mêmes
„ sentimens que moi.
„ Je prie donc Vôtre Sainteté de croire que je
„ n'ai jamais songé à proteger les nouveautez &
„ à entrer dans aucune faction contraire à la Re-
„ ligion Catholique, Apostolique & Romaine. Bien
„ loin delà : j'ai soigneusement recherché les oc-
„ casions d'éloigner de moi tous les soupçons
„ qu'on en pourroit former, & je ne manquerai
„ jamais de m'employer de toutes mes forces à
„ faire ensorte que nous n'ayons tous qu'une seule
„ Religion & qu'une seule foi, puisque nous som-
„ mes tous d'accord dans les points essentiels que
„ Jesus-Christ nous a prescrits dans son Evan-
„ gile : ayant pris en moi-même une ferme ré-
„ solution de ne rien épargner dans ce monde, de
„ souffrir toutes sortes d'incommoditez, & de ris-
„ quer même la perte de mes Etats & celle de ma
„ propre vie, pour venir à bout d'un dessein si
„ agréable à Dieu. Il ne me reste presentement qu'à
„ remercier V. S. de la permission qu'elle daigne
„ m'acorder d'épouser l'Infante Marie. Je prie
„ Dieu qu'il vous accorde une longue vie, &
„ qu'ensuite il récompense de sa gloire immor-
„ telle les grands travaux ausquels Sa Sainteté
„ s'expose pour bien gouverner son Eglise. A

Madrid le 26. de Mai 1623. Vôtre très-humble " 1623
& très-obeïssant Serviteur, "
CHARLES STUARD. "

Si l'on excepte le titre de Sainteté, que les Protestans les plus scrupuleux refusent à la personne du Pape (je ne sai pourtant s'ils ont raison de le faire) tout le reste de la Lettre, qu'on vient de lire, ne contient que des pensées fort ambigues, & qui peuvent recevoir deux sens differens. Cependant il se trouva des gens qui crurent que cette Lettre n'avoit point été écrite par le Prince Charles: mais par les Espagnols. Je ne saurois dire précisément ce qui en est; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la Lettre fût éfectivement envoyée au Pape, au nom du Prince, & qu'elle fût lûë en plein Consistoire, & enregistrée dans le Livre Consistorial.

Cependant le Prince Charles s'impatientoit, pour ainsi dire, de voir l'entier accomplissement de son Mariage. Quoiqu'il fut d'un naturel assez flegmatique, il trouvoit pourtant que les grandes précautions, les soins, les mysteres, les méditations, les spéculations, les continuelles demandes & réponses des Espagnols donnoient dans l'excés, & traînoient trop l'affaire en longueur. D'ailleurs, il se laissoit aller à l'impatience avec d'autant plus de facilité qu'il ne lui étoit permis de voir l'Infante que fort rarement de loin & en carosse, selon l'usage d'Espagne: usage bien incompatible avec l'humeur d'un Anglois véritablement amoureux, comme étoit le Prince Charles: car la premiere fois que ce Prince vit l'Infante en carosse avec le Roi son frere, elle lui plût beaucoup; desorte qu'il souhaitoit ardemment de pouvoir contenter sa passion. Et même pour plaire davantage aux Espagnols, & peut-être pour se mieux con-

1623. former au goût de l'Infante, il s'habilla à l'Espagnole. Cependant les articles du Mariage furent conclus avec quelques aditions faites par le Pape, afin qu'ils fussent jurez & souscrits. Les voici.

Articles de Mariage entre CHARLES *Prince de Galles, &* MARIE *Infante d'Espagne.*

I. QUe le Mariage se fera avec la dispense du Pape, que le Roi Catholique se chargera d'obtenir ; c'est à quoi il s'engage par sa parole Royale.

II. Que le Mariage se fera en Espagne & en Angleterre selon les cérémonies qui s'acorderont le plus avec les interêts du Roi de la Grand' Bretagne ; desorte pourtant qu'elles ne soient point contraires à la Religion de la Serenissime Infante.

III. Que la Serenissime Infante aura l'exercice libre de la Religion Romaine.

IV. Que la Serenissime Infante recevra toûjours ses domestiques de la main du Serenissime Roi d'Espagne, sans qu'on puisse lui en donner d'autres.

V. Qu'elle aura une Chapelle avec les Prêtres necessaires pour faire l'Office divin selon l'usage de l'Eglise Romaine, comme la Serenissime Infante le jugera à propos. Que cette Chapelle sera dans le Palais où habitera ladite Infante, & que par tout où elle ira, il lui sera permis de faire celebrer tout autant de Messes qu'elle souhaitera.

VI. Que tous ses Officiers & domestiques de l'un & de l'autre sexe, seront Catholiques & auront l'exercice libre de leur Religion : & que pour cét effet la Chapelle de la Serenissime Infante sera assez grande pour que tous y puissent entrer librement & sans peine ; qu'elle aura une

grande porte vers un endroit découvert, & une 1623.
autre plus cachée pour l'Infante seulement & pour ceux de ses domestiques qui sont plus ordinairement auprés d'elle pour la servir.

VII. Que la Serenissime Infante prendra autant d'Ecclesiastiques qu'elle jugera nécessaires pour servir sa Chapelle. On remettra aussi à sa disposition de les choisir de tel Ordre qui lui plaira le plus, & s'il s'en trouve qui soient nez dans le Païs, la Serenissime Infante pourra s'en servir.

VIII. Que parmi les Prêtres il y aura un Recteur tel qu'il plaira à la Serenissime Infante. Ce sera lui qui terminera tous les differens qui pourroient naître entre ces Prêtres, ou bien les difficultez qui pourroient s'élever sur des matieres de Religion. Que pour cet effet le Recteur aura le pouvoir de connoître des affaires Ecclesiastiques, & d'exercer toute sorte de jurisdiction sur les Prêtres de la Serenissime Infante.

IX. Qu'il sera permis à tous les domestiques, & à tous les Courtisans de la Serenissime Infante, d'accepter, d'agréer, & de recevoir des Bulles d'Indulgence, des Jubilez & des Pardons; de les recevoir, dis-je, dans la Chapelle, de la même maniere que s'ils étoient dans un Païs Catholique, sans que personne y puisse aporter aucun obstacle.

X. Que les domestiques de la Serenissime Infante qui seront à son service en Angleterre, prêteront le serment de fidelité au Roi, pourvû que dans ce serment il n'y ait rien contre l'Eglise Romaine.

XI. Que ces mêmes domestiques ne seront point sujets aux Loix qui s'observent en Angleterre touchant la Religion Catholique, ni aux peines imposées aux violateurs de ces sortes de Loix. Ce qui doit s'entendre non-seulement des Loix faites au temps present, mais

1623. encore de celles qui pouroient se faire à l'avenir.

XII. Que les fils & les filles qui naîtront de ce Mariage ne seront point forcez dans tout ce qui regarde la Religion & la conscience, & qu'ils ne seront jamais soûmis aux Loix faites contre les Catholiques : & que s'il arrive que quelqu'un d'eux ou quelqu'une d'elles soit de la Religion Catholique, ils ne perdront pourtant point le droit à la succession.

XIII. Que les Nourices qui allaiteront les fils ou les filles de la Serenissime Infante, seront choisies du consentement du Serenissime Prince son Mari, & seront mises au nombre des domestiques de la Serenissime Infante.

XIV. Que le Recteur & les autres Ecclesiastiques qui seront au service de la Serenissime Infante, pourront porter par tout l'habit de leur Ordre.

XV. Que le Roi de la Grand' Bretagne & le Serenissime Prince son fils, jureront & prometteront sur leur honneur, que ce Mariage fondé sur les Loix divines & humaines sera inviolable jusqu'à la mort.

XVI. Que les enfans qui en naîtront seront élevez par la Serenissime Infante, jusqu'à l'âge de cinq ans, pour le moins, & plus long-temps encore, eû égard à la complexion, plus au moins vigoureuse qu'ils pourront avoir.

XVII. Que si quelqu'un des domestiques de la Serenissime Infante vient à mourir, le Roi Catholique en nommera d'autres à leur place ; & ceux-ci joüiront des mêmes Privileges que les autres avoient touchant la Religion.

Ces Articles presentez au Prince & au Duc de Bukingham furent agréez aprés quelque difficulté ; & ensuite on en envoya des copies au Roi de la Grand' Bretagne, & au Pape à Rome par des Couriers exprés. Le Pape ayant fait

fait assembler la Congregation *de Propaganda Fide*, consulta sur ces articles, qui furent tous aprouvez : mais il fut résolu qu'on y ajoûteroit quelqu'autres conditions, & ce furent celles qui suivent. 1623.

Premierement : Sa Sainteté desire que la cérémonie du mariage soit celebrée une seule fois en Espagne selon le Rite Romain, & s'il faut faire quelque cérémonie en Angleterre, qu'elle ne regarde point la Religion.

II. Qu'on bâtira dans Londres une Eglise publique, outre celle qui sera dans le Palais de l'Infante, & que l'une & l'autre sera desservie en toute liberté selon l'usage de la Religion Catholique, par les Ecclesiastiques de l'Infante.

III. Que tous les domestiques de l'Infante avec leurs enfans, tant ceux qu'ils auront pour le present que ceux qu'ils pourront avoir à l'avenir, joüiront en toute liberté, avec les gens qui seront à leur service, de tous les privileges de la Religion Catholique, sans qu'ils puissent être molestez en aucune maniere, même aprés la mort de l'Infante.

IV. Que tous les Ecclesiastiques de cette Eglise & de la Chapelle du Palais seront Espagnols naturels, & que le Recteur qui aura soin de les gouverner sera Evêque, & qu'il pourra prendre ses habits Pontificaux, & exercer dans ces deux Eglises toutes les fonctions qu'il exerceroit dans son Diocese.

V. Que les Ecclesiastiques de la Serenissime Infante ne seront soûmis à aucune Loi concernant les matieres de la Religion, qu'à celles qui seront aprouvées par le Pape.

VI. Que les Nourrices, qui auront soin des fils ou des filles qui naîtront de ce mariage, seront toûjours de la Religion Romaine.

VII. Qu'à l'avenir on ne fera plus en Angleterre aucun Edit contre les Catholiques, & que

1623. l'on tolerera dans ce Royaume le service qui se fera selon le Rite Romain des Chapelles cachées.

VIII. Que le Roi de la Grand' Bretagne engagera sa parole Royale de mettre tout en usage pour porter son Parlement à ratifier tout ce qui est favorable aux Catholiques ; de ne faire plus aucune loi contr'eux, & de casser, en tout ou en partie autant que faire se pourra, celles qui subsistent jusqu'à present.

IX. Que tous les articles seront aprouvez & souscrits par les Rois d'Espagne & d'Angleterre, & par le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne ; aprés-quoi Sa Sainteté promet de donner Dispense.

Dans la suite, les Espagnols ajoûterent que la promesse de mariage suivroit au plûtôt la souscription des articles ; mais qu'on en remettroit l'entiere consommation dans dix mois, en commençant du jour des fiançailles, afin que pendant ce temps-là, on pût voir par expérience si l'on executeroit fidellement les choses qu'on avoit promises en faveur des Catholiques. Ce dernier article mit hors des gonds le Prince Charles, & fit encore plus enrager le Duc de Bukingham, qui venoit justement de recevoir les Patentes de Duc depuis quelques jours. Il alla trouver le Roi Catholique, & lui representa de la part de son Prince : „ Qu'il falloit „ considerer que Sa Majesté Britannique étoit fort „ avancée en âge, & que n'ayant que ce seul en- „ fant, il ne pouvoit le voir sans peine si éloigné „ de lui : que le Prince Charles étoit obligé de toute „ necessité de se retirer au plûtôt, & que s'il retour- „ noit en Angleterre sans femme, aprés être venu „ en Espagne dans le dessein de se marier, cela re- „ doubleroit le chagrin du Roi son pere, & avan- „ ceroit sa mort.

Cependant les articles furent jurez solem-

nellement à Madrid, & le Roi Jacques les jura 1623. aussi à Londres avec toute sorte de magnificence, en presence de Dom *Carlos Coloma*, Ambassadeur du Roi Catholique, & dés ce jour-là l'Infante commença de porter le titre de Princesse de Galles. Le Roi Jacques fit ce même jour un festin des plus magnifiques à tous les Ambassadeurs ; & en Espagne on célébra des Fêtes & des Tournois, où la Noblesse Espagnole n'oublia rien pour faire paroître son adresse. Ce fut le 21. d'Août qu'on solemnisa cette promesse de mariage, & dés lors le Prince Charles commença à voir l'Infante les jours de fêtes.

Dans le temps que ce Prince croyoit que tout se disposoit pour les nôces, il vit l'affaire plus reculée que jamais par la lenteur des Espagnols. Il y eût plusieurs raisons de ce retardement. La premiere fut la mort du Pape ; car le Nonce déclara que pour avoir dispense, il falloit attendre l'élection d'un nouveau Pontife, pour sçavoir qu'elle seroit son intention sur ce Mariage. La seconde cause du retardement des nôces, ce fut quelque broüillerie qui s'éleva entre le Duc de Bukingham & le Comte d'Olivarés, à l'occasion d'un soufflet qu'un Valet de celui-ci avoit donné à un Chapelain du Duc de Bukingham. Comme ce Duc n'avoit que des Protestans à sa suite, quelques-uns d'entr'eux par une insolence blâmable se moquoient des cérémonies de l'Eglise Romaine, ce qui choquoit extrêmement le Comte d'Olivarés qui étoit fort attaché à sa Religion. Ces deux Ministres eûrent quelque differend à cette occasion, mais qu'on eut soin d'assoupir entierement. D'ailleurs les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de Pologne mettoient secrétement tout en usage pour rompre ce mariage, chacun d'eux voulant avoir l'Infante pour son Prince. Enfin l'Ambassadeur

1623. de l'Electeur Palatin y aporta de nouveaux obstacles, en representant au Duc de Bukingham, qu'il seroit honteux de conclure ce mariage, sans que l'Electeur, qui étoit beaufrere du Prince, fut rétabli.

Toutes ces considerations obligerent les uns & les autres, à consentir que l'accomplissement des nôces fut remis à l'année suivante. Cependant le Prince ayant juré de nouveau, dans la Chambre du Roi Philippe, de consommer ce mariage dix jours aprés que la dispense seroit arrivée, il disposa toutes choses pour son retour en Angleterre, ayant fait & reçû les visites de congé avec toute sorte de magnificence. Le onziéme de Septembre, il dîna avec le Roi & l'Infante, il fut ensuite conduit à l'Escurial par toute la Cour, & aprés avoir consideré toutes les beautez de cette Maison Royale, il prit congé du Roi & de l'Infante, avec de grandes protestations d'amitié, & en promettant d'accomplir les nôces. Le Cardinal Zapata suivi de huit Grands d'Espagne, accompagna le Prince jusqu'au Port de saint André, où il étoit attendu par une Flote de quarante Vaisseaux Anglois, que le Roi Jacques avoit envoyée pour conduire les deux Epoux en Angleterre.

Le Prince arriva enfin en Angleterre par un bon vent, & avec lui, Dom Diego Mendoza, Seigneur d'Alcorzane, qui avoit été envoyé par le Roi Catholique vers le Roi Jacques, pour le féliciter de l'heureux voyage du Prince son Fils, d'où il devoit aller ensuite dans toutes les Cours des Princes d'Allemagne & d'Italie pour leur donner avis du mariage de l'Infante avec le Prince Charles.

A peine le Prince avoit embrassé le Roi son pere, que le Duc de Bukingham mécontent de l'Espagne, commença à gagner les grands Sei-

gneurs de la Cour d'Angleterre, afin qu'ils s'em- 1623.
ployassent avec lui à détourner ce mariage. Ainsi ils s'apliquerent tous à faire voir que cette alliance déplaisoit généralement aux Anglois, qui en tiroient de terribles conséquences pour la Religion. A ces raisons Bukingham en joignit quantité d'autres, qui persuaderent sans peine le Roi Jacques à rompre ce mariage. Mais pour le faire avec honneur, il prit prétexte de demander qu'on restituât le Palatinat à son gendre, & il donna ordre au Comte de Bristol son Ambassadeur à Madrid de solliciter cette affaire, protestant que sans cette restitution il ne pouvoit point consommer le mariage avec honneur. Le Conseil d'Espagne surpris d'une telle demande, ordonna tout aussi-tôt que l'Infante quittât le titre de Princesse de Galles qu'elle portoit alors; & qu'elle ne donnât plus audience à l'Ambassadeur d'Angleterre comme elle faisoit auparavant. Pour le reste, on répondit à cet Ambassadeur, qu'on feroit réponse à sa demande en temps & lieu.

Le Roi Jacques ayant apris tout cela, crût bien que le mariage ne se feroit point : c'est pourquoi il convoqua le Parlement pour trouver le moyen de faire rendre à son gendre le Palatinat, dont il avoit été dépoüillé par l'Empereur. Il y vint en personne, & harangua pendant plus d'un quart d'heure sur ces deux Articles; c'est-à-sçavoir sur la rupture du mariage à laquelle les Espagnols témoignoient être portez, en ôtant à l'Infante le titre de Princesse de Galles, & la liberté de donner audience à l'Ambassadeur d'Angleterre; & en second lieu, sur la necessité où il étoit de secourir son gendre, necessité à laquelle il étoit également engagé par des raisons de Religion & d'Etat. Le Duc de Bukingham harangua ensuite plus

1623. au long sur le même sujet, & ayant representé la maniere dont les Espagnols en avoient usé dans cette rencontre, le Parlement, au lieu de presser l'alliance avec l'Espagne, résolut de lui faire la guerre. Pour cet effet, le Roi Jacques ayant reçû une grosse somme d'argent, fit armer trente-six Vaisseaüx, pour deffendre les côtes d'Angleterre. Il envoya en même-temps des Ambassadeurs en France, en Danemark, à Venise & en Savoye, pour faire une Ligne contre toute la Maison d'Aûtriche: & enfin voyant le Parlement tout disposé à lui fournir de l'argent, pour entretenir une Armée de soixante mille hommes, il envoya par tout des Capitaines, pour faire des levées de gens de guerre.

Cependant il souhaitoit toûjours avec passion de voir son fils marié. Pour cet effet ayant jetté les yeux sur la Princesse Henriette, sœur du Roi de France, il communiqua son dessein au Parlement, & il n'y eût personne dans toute cette Assemblée qui ne tombât d'accord, que ce mariage seroit plus avantageux à l'Angleterre que celui d'Espagne: en quoi pourtant ils se tromperent tous.

Le Roi Jacques envoya donc en France Henri Rich, Comte d'Hollandt, pour pressentir sur cela l'intention du Roi Trés-Chrétien. Le Cardinal de Richelieu qui connût d'abord que ce Mariage ne pouvoit qu'être fort avantageux à la France; ce Ministre, dis-je, qui étoit le seul maître des affaires, & qui avoit sur tout en vûë de détruire la Maison d'Aûtriche, envoya au premier avis qu'il eût du dessein du Roi de la Grand' Bretagne, le Marquis d'Efiat, avec le titre d'Ambassadeur, pour representer à la Cour d'Angleterre, combien l'Alliance de la France lui seroit avantageuse. Le Roi Jacques dépêcha aussi-tôt aprés un Ambassadeur à

Paris, pour en faire les premieres ouvertures. La 1623.
proposition qu'il en fit fut reçüë avec beaucoup de joye. On lui donna aussi-tôt des Commissaires pour arrêter les articles du mariage; & voici ceux dont il fut convenu entr'eux.

Articles de Mariage, entre le Prince de Galles, & Henriette de France.

I. QUe le Roi Trés-Chrêtien s'obligera d'obtenir dans trois mois la dispense de Rome.

II. Qu'aprés que les articles seront arrêtez & souscrits, le Prince envoyera à telle personne qu'il voudra, pour venir épouser la Princesse en son nom: que ce Mariage se fera en France selon l'ordre, & en la maniere qu'on observa dans celui du feu Roi & de la Reine Marguerite, & de la Duchesse de Bar.

III. Qu'aprés les nôces, la Princesse sera conduite le plutôt qu'il se pourra à Calais, aux dépens du Roi Trés-Chrêtien, où elle sera remise entre les mains de celui que le Roi de la Grand' Bretagne y aura envoyé, pour la recevoir & pour l'accompagner en Angleterre aux dépens du Roi de la Grand' Bretagne, avec tous les honneurs qui lui sont dûs.

IV. Qu'aprés que la Princesse sera arrivée en Angleterre, on marquera un jour pour publier ce mariage dont on lira solemnellement les articles, sans qu'on fasse plus aucune fonction Ecclesiastique.

V. Qu'on accordera l'exercice libre de la Religion Catholique, à elle & à ses domestiques, & aux enfans que ceux-ci auront ou pourront avoir dans la suite, aussi-bien qu'à ceux qui seront à leur service.

VI. Que par tout où sera la Princesse, elle aura une Chapelle aussi grande qu'elle souhai-

1623. tera : dans laquelle on fera tous les exercices de Religion à l'usage de l'Eglise Romaine, les Autels étant ornez, & les Prêtres ayant leurs habits Pontificaux, comme si c'étoit dans un Païs Catholique, & que toutes les Bulles d'Indulgence envoyées par le Pape, y seront à l'usage des Catholiques. Que la Princesse aura, outre cela, un cimetiere, afin que ses domestiques Catholiques y puissent être enterrez selon l'usage de l'Eglise Romaine ; mais sans aucun éclat.

VII. Que la Princesse aura pour son premier Chapelain, un Evêque qu'elle choisira à sa fantaisie, lequel aura une jurisdiction absoluë sur tous les Ecclesiastiques qui seront au service de la Princesse ; & en cas que le Tribunal Séculier vint à emprisonner quelque Ecclesiastique, pour des choses qui ne regardent point l'Etat, il le remettra avec les informations entre les mains de l'Evêque pour le punir ; & si l'Evêque le trouve coupable, il le remettra une seconde fois au bras séculier après l'avoir dégradé.

VIII. Que le nombre des Chapelains de la Princesse sera de vingt-huit, en comptant l'Evêque : qu'ils seront employez à servir la Chapelle, & pourront porter l'habit de leur Ordre, ou bien ils en useront comme l'Evêque le jugera à propos.

IX. Que le Roi & le Prince s'engageront par leur parole Royale & par serment, de ne chagriner en aucune maniere la Princesse, ni de la faire solliciter pour l'obliger à changer de Religion ou à faire la moindre chose contre l'Eglise Romaine.

X. Que la Cour de cette Princesse sera composée d'un nombre raisonnable d'Officiers & de Courtisans, plus grand qu'aucun qu'ait jamais eû aucune autre Princesse, & que celui qu'on avoit promis à l'Infante d'Espagne.

XI. Que tous les domestiques de l'un & de

l'autre Sexe, que la Princesse conduira en Angleterre pour être à son service, seront Catholiques & François; que si quelqu'un d'eux vient à mourir, ceux qui seront mis à leur place, seront Catholiques & François; & que tous les domestiques seront obligez de prêter serment de fidelité au Roi, & de révéler tout ce qui pourroit venir à leur connoissance, qui fut contraire aux interêts de la Couronne & des personnes Royales, & au bien public. 1623.

XII. Que la dot de la Princesse sera de huit cens mille écus, monnoye de France, & qu'on en payera la moitié à Londres la veille des nôces, & l'autre moitié dans un an.

XIII. Que si le Prince venoit à mourir sans héritiers avant la Princesse, on lui rendroit exactement sa dot, pour en joüir en Angleterre ou en France, comme bon lui sembleroit: mais que s'il reste des enfans, on ne lui en rendra que les deux tiers, pour en joüir toûjours où elle voudra; & que si la Princesse décédoit avant le Prince, sans héritiers, on ne rendroit au Roi Trés-Chrétien que la moitié de la dot.

XIV. Qu'on donnera à la Princesse pour sa dépense, soixante mille écus monnoye de France par an, comme faisant partie de sa dot.

XV. Que ladite Princesse sera entretenuë de tout ce qui est necessaire à une personne de son rang; & que si elle devient veuve, elle joüira de la même dot, & avec les mêmes Privileges.

XVI. Que sa Majesté Britannique, pour témoigner qu'elle agrée le mariage, fera à la Princesse un present de cinquante mille écus en pierreries, lesquelles seront à son usage & en sa disposition.

XVII. Que si le Prince vient à mourir & laisse des heritiers ou qu'il n'en laisse point, la dot de la Veuve sera assignée sur de bonnes

1623. terres, Châteaux & Seigneuries, avec un titre de Duchesse qui lui restera.

XVIII. Qu'au cas que la Princesse devienne veuve, elle pourra retourner en France, & emporter avec elle tous ses meubles, pierreries, & tout ce qui lui apartiendra; & qu'on lui donnera sa dot ponctuellement pour en pouvoir joüir.

XIX. Que ladite Princesse renoncera à tous ses droits paternels & maternels, & à toute succession qui regarde les Terres & les Seigneuries, qui pourroient lui apartenir par droit de dévolution.

XX. Que tous ces articles du Contrat de Mariage seront enregistrez dans le Parlement de Paris, & ratifiez par celui de Londres.

1624. Ces articles furent souscrits à Paris le dix de Novembre de cette année; & quatre jours aprés on en fit des feux de joye à Londres, avec des marques d'une satisfaction extraordinaire. Pour obtenir la dispense du Pape Urbain VIII. qui venoit de succeder à Gregoire XV. le Roi de France envoya à Rome le Pere Berulle, Fondateur de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire, qui l'obtint en peu de temps & sans faire de grandes instances. Le Pape envoya même exprés en France un Nonce, pour porter la confirmation & la dispense de ce Mariage.

1625. Cette dispense arriva à Paris le quinze de Janvier, & on en envoya une copie au Roi d'Angleterre, par un Gentilhomme qu'on lui dépêcha tout exprés pour lui en donner avis. Le Roi Jacques étoit dans une extrême impatience de voir sa belle-fille, & de célébrer avec ses derniers efforts, comme il disoit lui-même, ces nôces, pour lesquelles on disposoit tout ce qui étoit nécessaire, afin qu'aussi-tôt aprés

l'hiver, qui étoit assez rude, on envoyât des Ambassadeurs pour faire les fiançailles. On avoit même déja donné ordre au Duc de Bukingham, de se préparer pour aller épouser la Princesse au nom du Prince. Mais sur ces entrefaites, le Roi Jacques fut ataqué d'une fiévre tierce, qu'on crût d'abord mortelle à cause de l'extrême vieillesse de ce Prince : & en effet, dans trois semaines il mourût dans son Palais de Thiebold le 26. de Mars, ayant parlé jusqu'à son dernier soûpir, avec des marques d'une grande pieté. 1625.

De Thiebold, qui est à douze mille de Londres, son corps fut transferé dans cette Ville le 23. d'Avril, escorté par quatre cens Gentilshommes, Courtisans, & Officiers à cheval, vétus de deüil, avec des housses qui pendoient jusqu'à terre; chacun portant à la main une torche allumée. Il y avoit outre cela deux cens Carosses couverts de noir, dans chacun desquels il y avoit quelque grand Seigneur. Tous ces Carosses alloient l'un aprés l'autre; mais les Gentilshommes qui étoient à cheval, marchoient deux à deux. Quoi que le chemin fut assez long, tous les chemins étoient pleins de monde des deux côtez : le corps qu'on avoit enfermé dans un magnifique cercueil, fut mis dans la Sale de la feuë Reine, dans le Palais des Danois.

Ce Roi étoit grand amateur de la Paix, & ennemi déclaré des broüilleries politiques, ausquelles la Reine Elisabeth étoit si exercée. C'est ce qui donna lieu à cette Pasquinade, qu'on mit un jour sur la porte du cabinet de ce Prince, en ces deux Vers,

REX FUIT ELISABETH, SED NUNC REGINA JACOBUS :

ERROR NATURÆ SIC IN UTROQUE FUIT.

1625.

Elizabeth fut Roi, mais à present Jacques est Reine :
Ainsi la Nature c'est les deux.

La Cour de Rome aprit avec joye la mort de ce bon Prince, à cause qu'on le regardoit comme ayant une extrême haine pour la Religion Romaine, & comme étant porté avec beaucoup de zéle à établir & à étendre la Religion Protestante : & en effet, il n'oublia rien pour la bien affermir dans son Royaume. On avoit une opinion toute contraire du nouveau Roi Charles : & l'on esperoit beaucoup de lui. Soit parce qu'on s'imaginoit que dans la Cour d'Espagne il avoit pris de bons sentimens pour la Religion Catholique, soit parce qu'on le voyoit marié avec une Princesse Catholique, & qu'il étoit bon Prince, d'un naturel doux & tranquille, on ne doutoit point que sa femme spirituelle, pleine de vivacité, & qui faisoit éclater librement son zéle pour la Religion Catholique, quoiqu'elle fût dans un païs Protestant, ne l'engageât en peu de tems à accorder à sa Religion tous les privileges qu'on pouvoit raisonnablement prétendre ; c'est pourquoi la Congregation *de Propaganda fide*, redoubla le nombre des Missionnaires qui devoient aller en Angleterre, & le Pape Urbain VIII. ayant apris dans le Consistoire la nouvelle de la mort du Roi Jacques, il se tourna
» vers les Cardinaux & leur dit : Réjoüissons-nous,
» chers freres, réjoüissons-nous avec le Seigneur,
» car le plus méchant Chef des Hérétiques est
» mort : & quoique son fils soit hérétique, espe-
» rons qu'il ne le sera pas long-tems, maintenant
» qu'il n'est plus retenu par son pere.

Le Roi Jacques étant donc mort dans le tems qu'on faisoit des préparatifs de guerre, & qu'on solemnisoit les nôces de son fils, ses obseques

étoient à peine faites, que le nouveau Roi Charles convoqua le Parlement pour la premiere fois le 18. de Juin; non-seulement afin de donner les ordres necessaires pour le gouvernement de son Royaume, mais aussi pour faire voir à la Noblesse Françoise qui avoit accompagné la Reine, la magnificence Royale de sa premiere entrée dans le Parlement, qui fut en effet trés-superbe. Le Roi s'étant assis, commença par communiquer au Parlement son Mariage & la mort de son pere, & il leur representa ensuite avec beaucoup de force, l'obligation où ils étoient de contribuër aux dépenses necessaires pour soûtenir la Guerre à laquelle ils avoient engagé le Roi son pere: que ses forces de mer & de terre étoient toutes prêtes & en état d'être employées, & qu'il ne manquoit autre chose qu'une bonne levée de deniers. La Chambre des Communes qui dispose entierement de l'argent, avoit déja conçû de mauvaises esperances du Gouvernement, à cause du Mariage du Roi avec une Princesse Catholique. C'est pourquoi elle ne fit pas paroître beaucoup d'inclination à contenter le Roi. Elle lui accorda pourtant deux subsides; mais qui n'étoient pas d'un grand secours, vû l'extrême necessité où se trouvoit le Roi. Cependant le Roi fit semblant d'être content du peu qu'on lui donnoit, n'en pouvant avoir davantage. 1625.

La peste s'étant rengregée dans Londres, on fut obligé de transferer le Parlement à Oxford. On n'en eût pas plûtôt fait l'ouverture le 11. de Juillet, que la Chambre des Communes se mit à crier contre le Duc de Buckingham, qui avoit été élevé par le Roi Jacques au plus haut degré de faveur & à la place de premier Ministre, & qui occupoit le même poste avec plus d'insolence que jamais, autant ou plus cheri

1625. par le Roi Charles qu'il l'avoit été par le Roi son pere ; ce que la Chambre basse étoit résoluë de ne plus souffrir en aucune maniere ; car pour la Chambre haute, elle étoit toute dévoüée au Roi. Ceux-là disoient hautement que Sa Majesté n'ayant pas besoin de Favori, le Duc devoit quitter son service ; mais voyant que le Roi s'obstinoit à le conserver, ils susciterent à ce Duc plusieurs chefs d'accusation, à l'occasion de son voyage d'Espagne, sur ce qu'il avoit conseillé le Mariage du Prince avec une Princesse de France, sur le voyage de la Flote qui avoit été d'une si grande dépense, quoi qu'entierement inutile, & sur plusieurs autres points qui furent lûs & recitez dans le Parlement par les Orateurs les plus fameux, & aparemment les plus emportez.

1626. Le Roi voyant ce procedé de la Chambre basse, dans le commencement de son Regne, cela lui donna beaucoup à penser. Il commença à craindre qu'on n'eût envie d'ôter toute autorité à son Favori, pour pouvoir plus facilement le dépoüiller de la sienne propre ; & que la Chambre basse ne voulut éloigner d'auprés de lui ses plus zelez Domestiques, pour mettre à leur place des Conseillers qui le gouvernassent à leur fantaisie ; & que s'ils venoient à bout de ce premier dessein, ils ne prissent insensiblement la hardiesse de faire de nouvelles demandes, qui aporteroient un plus grand préjudice aux interêts de la Couronne. En quoi il ne se trompa point ; car les Communes ne s'en prirent point à la personne du Duc de Buckingham, mais tournerent toute leur fureur contre le Roi lui-même, jusques-là qu'il y eut un certain Membre de cette Chambre nommé Coke, qui eut l'audace de dire à haute voix, & avec une imprudence extraordinaire : „ Qu'il valoit en-

core mieux mourir par les mains d'un ennemi « 1626.
étranger, que de se voir ruïné de jour en jour «
dans sa propre maison. Le Roi piqué d'un tel «
discours, en demanda justice à la Chambre, mais on ne fit aucune attention à cette instance. Cependant comme il sçût qu'on poussoit les choses avec la même insolence, il se rendit au Parlement le 20. de Juillet, & le cassa, s'étant délivré par ce moyen du péril qui le menaçoit, mais il se vit bien-tôt engagé dans un autre précipice. Le Cardinal de Richelieu qui avoit résolu de chasser les Protestans de la Rochelle, craignant que ceux-ci ne reçûssent du secours d'Angleterre, commença à faire naître de grandes divisions dans ce Royaume, jusqu'à pousser les Prêtres qui étoient venus à Londres avec la Reine, à paroître extraordinairement insolens. Mais le Roi ayant reconnu combien cela causoit de murmure parmi le peuple, il congedia tous les domestiques de la Reine, à l'exemple de la Cour de France, qui avoit fait la même chose à l'égard de ceux de la Reine d'Espagne. Le Cardinal voulant profiter d'une occasion qui lui parut très-favorable, fit arrêter tous les Vaisseaux Anglois qui étoient en grand nombre dans le Port & sur la Riviere de Bordeaux. Il s'imagina que la perte que les Marchands feroient dans cette rencontre, obligeroit le Roi à convoquer un Parlement, & que cette Assemblée s'obstinant à ses premieres prétentions, les choses s'aigriroient plus que jamais.

Sur ces entrefaites le Cardinal de Richelieu 1627.
fit des préparatifs pour assieger tout de bon la Rochelle, & les habitans de cette Ville eurent recours aux Anglois. Le Roi persuadé qu'il avoit-là une belle occasion d'obliger le Parlement, déclara la Guerre à la France, & commença à se servir des forces qu'il avoit prépa-

1627. rées contre l'Espagne. Le Duc de Buckingham, de son côté, qui n'avoit rien tant à cœur que de regagner les bonnes graces du Parlement, se mit dans l'esprit que le seul moyen d'en venir à bout étoit d'équiper une puissante Flote non-seulement pour secourir les Protestans de la Rochelle, mais aussi pour s'emparer de l'Isle dont les Anglois desiroient avec passion de se rendre maîtres. Il n'auroit pas manqué de réüssir dans cette entreprise, s'il eut fait la Guerre en Soldat & non en Courtisan. S'étant imaginé par une vaine esperance de gloire de pouvoir battre les milices Françoises qui vinrent s'oposer à lui dès qu'on sçût qu'il avoit débarqué, il commit en cette occasion deux fautes essentielles; la premiere, en ne se retirant pas dans ses Vaisseaux, comme il pouvoit le faire sans aucun danger, au lieu qu'il se vit réduit à perdre quantité de monde: & l'autre en ce qu'ayant à sa discretion la Forteresse de Saint Martin, il négligea de s'en emparer. Ainsi tout l'apareil & toute l'expédition de cette Flote, engagea la Nation dans de grandes dépenses & couvrit le Roi de confusion. Cependant Charles tenoit toûjours les yeux ouverts sur les desordres qui étoient dans le Royaume, & voyant que la faction des Puritains, prenoit tous les jours de nouvelles forces à cause de la grande tolerance qu'Abbot, Archevêque de Cantorberi, avoit pour ces gens-là, il trouva à propos d'interdire ce Prélat de ses fonctions, & de le releguer dans sa Maison de Fort dans la Province de Kent, & il commit le soin de l'Eglise aux Evêques de Londres, de Durham, de Rochester, d'Oxford, de Bath & Wels, par une Patente, expediée le 9. d'Octobre de cette année 1627. Par ce moyen, le Roi remedia en quelque sorte aux affaires de dedans, mais pour ceux de dehors, l'Europe étoit alors

dans une si grande confusion & si embarassée 1627.
dans des guerres, qu'il n'y avoit aucun Prince capable d'aider l'Angleterre à rien faire d'important. Il n'y avoit que Gustave Adolphe qui rendit son nom formidable. Le Roi Charles ayant oüi dire qu'il avoit été apellé en Allemagne par les François, il lui envoya l'Ordre de la Jarretiere, pour se le rendre favorable. Gustave le reçût solemnellement un Dimanche le troisiéme Octobre.

Dans le temps que le Roi rompit le dernier 1628.
Parlement, les plus broüillons avoient publié de vive voix & par écrit que c'étoit fait de la Religion, de la liberté publique des Anglois, & des Loix saintes & prophanes. D'ailleurs ceux de la Chambre basse, pour irriter le bas Peuple contre le Roi, alloient semant par tout mille mauvais bruits de Sa Majesté, ausquels le peuple crédule ne manquoit pas d'ajoûter foi, comme, que le Roi étoit trop adonné à ses plaisirs, qu'il se laissoit gouverner par sa femme; que pour lui plaire il s'étoit entêté de la Religion Romaine; & qu'au lieu de gouverner par lui-même, il se laissoit gouverner par autrui. Ces bruits qui venoient aux oreilles du Roi lui faisoient craindre la convocation d'un autre Parlement; mais réduit à une extrême disette d'argent & engagé dans une guerre, il fallut s'y résoudre. Il le convoqua donc pour le 17. de Mars dans la Ville de Londres, & y étant venu avec une merveilleuse fermeté; il déclara qu'avant que de toucher à aucune affaire, il falloit lui faire avoir l'argent dont il avoit besoin pour continuër la guerre contre la France, & pour soûtenir les Protestans de ce Royaume. La Chambre basse qui conservoit toûjours son premier dessein, de s'emparer autant qu'elle pourroit de l'autorité Royale, fit pourtant paroître

1628. un grand desir de lever de l'argent, dans le dessein d'endormir le Roi pour le tromper plus facilement : & en effet, ils lui accorderent cinq subsides, résolus de les lui faire payer bien cherement, avant que de les lui donner. Ils dresserent pour cet effet, le lendemain matin, une Requête qu'ils presenterent au Roi, intitulée *Requête sur le Droit des Loix*. Le Roi connut bien que cette demande faisoit une grande brêche à son autorité, mais que s'il ne l'accordoit pas, il ne pouvoit esperer aucun secours du Parlement, & qu'ainsi il étoit réduit à une des plus grandes extrêmitez.

Se voyant donc obligé de choisir l'un de ces deux maux, il résolut d'accorder la demande qui lui étoit faite par le Parlement, afin d'avoir tout l'argent qui lui étoit necessaire ; dans l'esperance qu'étant une fois en état de se rendre redoutable aux ennemis de dehors, il lui seroit ensuite fort aisé de mettre à la raison ses propres sujets. Il autorisa donc sur ce fondement le Memoire qui lui fut presenté par la Chambre basse. Par cette concession il se dépoüilla des plus solides droits attachez à sa Couronne, & en revêtit le Peuple. Mais le pis fut, que dans le tems que le Roi se croyoit sur le point de recevoir l'argent des cinq subsides qu'on venoit de lui promettre, il se trouva bien loin de compte & plus embarassé que jamais, car la Chambre basse déclara qu'elle prétendoit que Sa Majesté lui cedât le droit de Tonnage & de Pondage. Le premier est un certain droit qui se prend sur toutes les Marchandises qui entrent ou qui sortent du Royaume enfermées dans des barils ou dans des tonneaux, chaque tonneau payant certaine somme, selon sa grandeur, & selon la nature de la Marchandise ; mais pour le plus petit on donne dix sols pour le moins ; ce qui fait une grosse

somme. Cette Gabelle avoit été affectée à la Couronne dés le tems d'Edoüard II. L'autre droit de Pondage consiste en un subside accordé au Roi, de tems immémorial, sur toute sorte de marchandise qui entroit dans le Royaume ou qui en sortoit, tant celle des étrangers que celle des habitans du païs: & ce droit aportoit au Roi douze pennings par livre sterling. Dés que le Roi entendit cette Requête, il ne douta plus que la Chambre basse ne le voulut priver de tout moyen de subsister, afin de le mettre entierement dans sa dépendance; desorte que ne trouvant point d'autre remede à ce mal que de proroger le Parlement, pour ne lui pas donner le tems de faire de longues réfléxions sur cette demande, & de s'opiniâtrer à en vouloir l'execution, il le prorogea le 26. de Juillet jusqu'au 20. d'Octobre. 1628.

Tous ces accidens jetterent l'esprit du Roi dans de grands troubles, mais le malheur du Duc de Bukingham son grand Favori, & en qui il mettoit toute sa consolation, ne lui causa pas une moindre affliction. Ce Duc fut tué peu de jours aprés la prorogation du Parlement, par un certain Gentilhomme nommé Felton, justement dans le tems qu'il disoit adieu au Comte de Suffolk pour s'aller embarquer sur la Flote qu'on renvoyoit au secours de la Rochelle, & peu d'heures aprés avoir pris congé du Roi. Il fut tué d'un coup de coûteau à la poîtrine; & Felton ayant laissé le coûteau dans la playe, le Duc l'en tira, & fit trois pas en disant: *Ah! scelerat tu m'as tué*; & étant tombé par terre il expira. Quelques domestiques du Duc se mirent à crier tout aussi-tôt: *Les François ont tué nôtre Maître, il faut les mettre tous à mort.* Mais Felton qui étoit passé de l'autre côté du Jardin, ayant entendu cela, revint sur ses pas en criant:

1628. » Il est faux que les François ayent tué le Duc, » je sai que c'est un Anglois, & cet Anglois, c'est » moi-même. C'est pour cela que j'ai fait faire un » coûteau à deux tranchans avec un manche » blanc, j'ai mis outre cela un billet sur le cor- » don de mon chapeau, afin que si je venois » à mourir, on pût s'assurer que c'étoit moi qui » avoit tué le Duc pour de bonnes raisons, en » faveur du bien public. Ainsi mourut George Villiers, qui de simple Gentilhomme avoit été fait Baron de Waddon, Comte de Bucking, ensuite Marquis de Bucking, Chevalier de la Jaretierre, & Duc de Buckingham : pendant qu'il étoit en Espagne avec le Prince de Galles, & aprés avoir été en grande faveur auprés du Roi Jacques, il l'avoit encore été davantage auprés de Charles.

Plusieurs assûrerent que Felton avoit été porté à tuër ce Duc pour satisfaire son propre ressentiment, & pour certaines intrigues d'amour : mais l'opinion commune fut, qu'ayant apris que le Parlement l'avoit déclaré par un Acte ennemi de l'Etat, il se persuada qu'en le tuant il rendroit service au public : qu'outre cela il voulut par cet homicide venger les affronts que le Duc de Buckingham avoit faits à toute la Noblesse, pour laquelle il avoit toûjours témoigné beaucoup de mépris, & qui en effet ne le regretta pas beaucoup. En récompense le Roi ne pût s'empêcher de verser des larmes à la nouvelle de sa mort, & de dire : Le Duc a perdu la vie, & moi j'ai perdu un œil. La Duchesse sa femme & la Comtesse d'Anglesei sa fille, furent accablées de douleur, courant par tout pour demander vengeance contre l'assassin Felton, qui ayant été pris & ayant confessé son crime avec une audace surprenante, en protestant qu'il avoit rendu un grand service à sa pa-

ftie, fut condamné suivant les Loix à être pendu. 1628.

Tout le monde remarqua que dés que le Parlement eût commencé d'accuser le Duc de Buckingham, comme nous avons dit, chacun songea à lui ôter la vie, du moins on ne le craignit plus depuis ce tems-là, & on ne lui porta plus le même respect qu'on avoit accoûtumé de faire, & sur tout la Noblesse. Quelques-uns même ont écrit que peu de jours avant qu'il fut assassiné, un certain Matelot lui avoit donné un grand coup de bâton sur l'épaule, pendant qu'il entroit dans son carosse, pour se vanger d'un soufflet que le Duc lui avoit donné dans la Place de Witehal. Ce Matelot fut pris & condamné à mort, mais le Duc demanda généreusement sa grace au Roi. Un autre jour, joüant à la paume avec le Roi, il se tourna vers lui en disant: SIRE, voila un beau coup; & comme il prononça ces paroles sans lever le chapeau, un certain Ecossois nommé Buckon, qui passoit pour un grand Boufon, contrefaisant le fou, lui tira le chapeau de la tête, & le jettant par terre, lui dit: *Quelle est ton impudence de parler à un Roi d'Ecosse le chapeau à la tête?* Aprés quoi il prit la fuite. Le Duc voulut le poursuivre pour lui donner un coup de pied, mais le Roi le retint & lui dit: *George, laisse-le aller, ne vois-tu pas qu'il est fou?* Mais Bukon ayant entendu cela, se retourna en disant: *Sire, je ne suis point fou. Je suis Gentilhomme Ecossois, & je ne saurois souffrir que cet insolent vous parle sans vous rendre le respect qui est dû à Vôtre Majesté.*

Quoiqu'il en soit, aprés les premieres larmes que le Roi répandit pour la mort du Duc de Buckingham, il fit paroître beaucoup de moderation & une grande fermeté d'esprit: il ne quitta point son premier dessein de faire partir sa Flote sans aucun delai, pour aller secourir la

1628. Rochelle une troisiéme fois. Au défaut du Duc de Bukingham, il en donna le commandement au Comte d'Ambi ou de Lindsei, qui devoit auparavant faire le voyage en qualité de Lieutenant Général du Duc.

Cette armée navale étoit composée de cent quarante Vaisseaux, tous bien armez, & trés-bien pourvûs. Elle arriva à Olonne le 28. de Septembre. Le Cardinal de Richelieu qui s'étoit fait un point d'honneur de venir à bout du siége de la Rochelle, ne manqua point, sur le premier avis qu'il eut de l'aproche de cette Flote, de donner tous les ordres necessaires pour empêcher les Ennemis d'executer leur dessein. Cependant les Anglois jetterent l'ancre vis-à-vis de la Forteresse de Saint Martin dans l'Isle de Rhé, d'où ils firent avancer une Escadre le jour suivant, afin d'engager les François au combat, mais ceux-ci ne firent aucun mouvement. Peu de tems aprés, les Anglois voyant que le vent & le courant leur étoient favorables, ils leverent l'ancre, & s'avancerent vers le canal, dans le dessein de s'ouvrir un passage.

Cette entreprise n'auroit pas manqué de réüssir, si le vigilant Cardinal de Richelieu n'eut trouvé de bonne heure le moyen d'en empêcher l'effet. Le Roi Loüis suivi de la plus grande partie de la Noblesse & d'un grand nombre de Volontaires, alla défendre les Côtes de la pointe du Cap de Baye, avec les Regimens qui étoient dans le Quartier de Laleu. Le Duc d'Angoulême & le Maréchal de Schomberg, se posterent sur la pointe de Coreille. Les Chevaux-Legers & les Gensd'armes du Roi, furent commandez sous les ordres du Duc de la Trimoüille & du Comte d'Alais, pour soûtenir l'Infanterie.

Les Anglois croyoient pouvoir s'avance avant que les François fussent en état de s'o-

poser à leur passage, mais ils furent trompez, 1628.
ceux-ci ayant paru tout disposez à les bien recevoir. On en vint à un terrible combat; car on tira de part & d'autre plus de cinq mille coups de canon, mais avec tout cela la plûpart furent tirez en l'air sans faire aucun effet; les François n'ayant perdu aucun bâtiment, & les Anglois seulement deux barques; la nuit sépara les combatans. Le lendemain on recommença le combat, qui fut encore fort impetueux, sans être pourtant suivi d'aucune perte considerable, Les Anglois furent contraints de se retirer.

Cette grande ardeur que les uns & les autres firent paroître à employer plus de mille barils de poudre pour remplir l'air de fumée, fut adoucie par le dessein de faire un Traité de Tréve, lequel fut conclu pour quinze jours. Durant cet intervalle, le Chevalier Montaigu fut envoyé en poste de la part du Roi Charles vers Loüis XIII. son beau-frere, pour le prier de recevoir les soûmissions des Rochelois, de leur accorder la liberté de conscience, de pardonner au Duc de Scubise & au Comte de Laval, & de relâcher la Garnison Angloise qui se trouvoit dans la Ville.

Le Cardinal de Richelieu répondit à cet Envoyé: Qu'il n'étoit pas necessaire que Sa Majesté Britanique prit la peine d'enseigner au Roi son Maître la maniere dont il devoit agir avec ses Sujets, qu'il savoit fort bien ce qu'il devoit faire; & que pour ce qui regardoit la Garnison Angloise, on la traiteroit comme les Anglois traitoient les François, lors que le sort des armes les avoit fait tomber entre leurs mains. Les Anglois conclurent de cette réponse, que c'étoit une affaire à décider par les armes. C'est pourquoi ils recommencerent un autre combat le treiziéme d'Octobre, avec une ardeur

1628. incroyable, pendant plus de trois heures. Ce qu'il y eut de plus étonnant dans cette rencontre, c'est qu'on ne sait où les uns & les autres avoient pû trouver une si grande quantité de poudre, tant ils tirerent de coups de canon: mais pour dire ce qui en est, on combatit justement comme ceux qui se battent à coups de fleurets: ils font grand bruit des mains & des pieds, sans se faire aucun mal; de même ce combat se passa sans aucune perte de part & d'autre; tout ce tintamarre ressemblant moins à un combat, qu'à ces exercices militaires qu'on fait faire à la jeunesse.

Les Rochelois commencerent à s'apercevoir qu'ils n'avoient rien à esperer des Anglois, & se voyant dans l'impuissance de pouvoir se défendre plus long-temps, ils songerent à se remettre à la clemence du Roi leur Maître, qui les traita éfectivement avec beaucoup de douceur, en leur accordant une ample amnistie. C'est ainsi qu'à la vûë d'une puissante armée Angloise, le Roi entra dans la Rochelle avec le Cardinal de Richelieu, tout fier d'un si beau triomphe.

Dans le même temps la Flote Angloise mit à la voile, & tournant vers l'Angleterre, elle quitta ces bords à sa grande confusion. En effet, soit que la fortune du Cardinal de Richelieu, qui le suivoit dans presque toutes ses entreprises, ou quelqu'autre raison eût ôté la valeur aux Anglois dans cette rencontre; il est certain que les plus intelligens crûrent, que si les Anglois eussent voulu faire leur devoir, ils auroient secouru la Rochelle & battu les François: & les Rochelois soûtiennent encore aujourd'hui que le Comte d'Ambi (pour moi je n'affirme rien là-dessus) se laissa prendre avec un hameçon d'or que les François lui tendirent; & qu'il fut cause du deshonneur qui en réjallit sur le Roi d'Angle-

d'Angleterre, qui étoit entierement innocent, & 1628.
sur toute la Nation Angloise, qui reçût dans ces trois combats un affront insigne, & sans exemple. Il n'est que trop vrai que le Comte d'Ambi n'eût pas un véritable dessein de combatre.

Le Roi Charles s'aperçût bien, que ce mauvais succés de ses armes faisoit une grande bréche à sa Couronne, & qu'il fourniroit au Parlement un sujet de crier contre lui à la premiere rencontre : & en effet, avoir voulu rompre à toute force avec la France, avoir employé de grosses sommes d'argent, pour équiper trois puissantes armées navales ; & pourquoi faire aprés tout ? pour aller remplir l'air de la Rochelle de fumée & de poussiére, pour épouventer les poissons par un millier de coups de canon, pour ajoûter au bonheur du Cardinal de Richelieu un nouvel éclat de gloire, & pour s'en retourner dénüé de toute provision & couvert de honte. Une telle équipée ne pouvoit sans doute que mortifier extrêmement le Roi.

Cependant il tâchoit par toutes sortes de voyes de disposer les choses, en sorte qu'il pût recevoir quelque contentement à l'Assemblée du Parlement, qu'il avoit prorogé jusqu'au vingt de Janvier de l'année 1629. Et comme il sçût qu'il y avoit quantité de Parlementaires, qui voyoient avec déplaisir & de mauvais œil, que l'Archevêque Abbot eut été exilé & suspendu de sa charge ; afin de leur ôter ce sujet de mécontentement, il le rapella à la Cour, le remit dans son Eglise, & voulut qu'il entrât dans le Conseil. De plus, il condamna hautement un Livre intitulé *Apello Cæsarem*, qui avoit été composé par un certain Montagne, & contre lequel le Parlement s'étoit fort déchaîné. Mais la Chambre basse avoit témoigné trop d'emportement pour s'apaiser pour si peu de chose. 1629.

1629. Le Parlement s'étant donc assemblé le vingt de Janvier ; à l'ouverture de la premiere Session, les Communes prétendirent avoir un juste droit de réformer l'Etat & l'Eglise ; & avec une audace incroyable, ils se mirent à intenter des procés aux Fermiers & aux Commissaires de la Doüane, à cause qu'ils avoient exigé pour le Roi les droits de Tonnage & de Pondage, aprés que la Chambre avoit prétendu ces droits là : ils les déclarerent criminels, pour avoir rendu cet Office au Roi contre les prétentions du Parlement ; & outre cela ils confisquerent les marchandises de ceux qui avoient refusé de payer à la Chambre basse. Les Communes ne s'arrêterent pas là ; mais par un excés d'insolence ils eurent la hardiesse de fermer les portes du Parlement, prirent les clefs, & obligerent l'Orateur (par une violence inoüie) à demeurer sur son siége jusqu'à ce qu'on eut fulminé une Sentence contre ceux qui avoient exigé ces droits, & contre ceux qui les avoient payez à d'autres qu'aux Communes. La nouvelle de ces excés affligea beaucoup le Roi, mais ne voulant point abandonner & laisser comme prisonniers ceux qui soûtenoient sa cause, il envoya en diligence ses Gardes ordinaires, pour faire ouvrir par force les portes du Parlement ; ce qui fut executé. Dans le même temps, le Roi se rendit au Parlement, & le cassa aprés avoir fait de grandes plaintes, en protestant qu'il feroit des informations pour faire le procés à ceux qui avoient été les auteurs d'un si grand attentat contre l'honneur de sa Couronne, contre les droits de la Royauté, & contre la liberté du Royaume & du Parlement. Ainsi avant que le Parlement eut tenu ses Séances durant un mois entier, il se vit cassé, au grand scandale des habitans du Païs & des Etrangers. Dés-lors tout le monde com-

mença à présager ces tristes accidens qui arriverent dans la suite, voyant que pendant la tenuë de trois Parlemens, la Chambre basse n'avoit fait paroître aucune marque de moderation. 1629.

A la vérité, le Roi croyoit que les choses prendroient un autre tour : & cela pour deux raisons. Premierement, à cause qu'il avoit attiré dans son parti le Chevalier Jean Savill, de la Province d'York. C'étoit un de ceux qui excitoient avec plus d'ardeur la Chambre basse à dépoüiller le Roi de son autorité. Du reste fort éloquent, & d'une grande experience; trés-bien instruit de l'état de l'Angleterre & des droits des differentes Jurisdictions, constant & ferme dans ses résolutions, & extrémement adroit à proposer son avis ; & pour cet effet fort acrédité dans la Chambre basse, où ses propositions & ses sentimens étoient d'un grand poids. Le Roi ayant donc trouvé le moyen de le mettre dans ses interêts, le fit Lord Savill, Baron de Poxfratt, & lui donna la charge de Maître de sa maison, à la place du Seigneur Surkling qui venoit de mourir, & il le fit outre cela nommer Membre du Parlement. Le Roi atira encore dans son parti le Chevalier Thomas Wentwok, l'admit dans son Conseil Privé, & le créa bien-tôt aprés Vicomte, Président du Nort; & deux ans aprés, Député en Irlande. Sans contredit, les qualitez de ce Chevalier étoient extraordinaires. Il étoit trés-habile dans le maniement des affaires : & dans la Chambre basse c'étoit un des premiers à animer les esprits contre l'autorité Royale. Le Roi le gagna par le moyen du Chevalier Veston, qui étoit alors Chancelier de l'Echiquier, & qui fut fait ensuite Comte de Portland, & grand Tresorier. Dés-lors le Chevalier Wentwock s'attacha au service du Roi avec tant d'ardeur, que par l'ha-

1629. bileté qu'il fit paroître à défendre les interêts du Roi, il passa pour le premier Ministre d'Etat de son siécle; c'étoit-là du moins l'opinion que tout le monde en avoit en Angleterre.

Aprés la mort du Duc de Bukingham, le Roi ne voyoit plus que par les yeux de ces deux Chevaliers, dont il suivoit entierement les avis dans l'administration des affaires politiques; & en partie même des Ecclesiastiques. Cependant à l'égard de ces derniers, il mettoit sa plus grande confiance sur les bons conseils du Docteur Richard Neille, pour lors Evêque de Durham, & du Docteur Guillaume Laud, Evêque de Bath & Wels. Ce dernier étoit dans le Conseil du Roi Charles, dés l'an 1627. Il le servit avec tant de fidelité, que ce Prince aprés l'avoir créé Evêque de Londres, le fit ensuite Archevêque de Cantorberi en 1633. Le Docteur Richard Neille ne fit pas une moindre fortune, car le Roi lui donna l'Evêché de Wincester, qui est un des plus considerables; & enfin en 1632. il le créa Archevêque d'York. Le Roi avoit encore une haute opinion du zéle & de la capacité du Docteur Jean Williams, Evêque de Lincoln, qui avoit une connoissance particuliere des matieres de Religion & des affaires Ecclesiastiques: c'est pourquoi il tenoit la troisiéme place dans son Conseil pour régler les choses qui se raportoient à ces deux Chefs. Dans la suite ce Docteur fut fait Archevêque d'Yorck, comme nous le dirons en son lieu, & ce fut lui qui contribua beaucoup à avancer Cromwel dans ses études, & dans l'état Ecclesiastique; mais celui-ci ne le paya que d'une noire ingratitude, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Cependant la République de Venise s'étant aperçûë, que les Rois de France & d'Angleterre témoignoient être fort disposez à faire la

paix ; & connoissant d'ailleurs que ces deux 1629. Puissances y étoient portées par leurs propres interêts, elle offrit volontiers sa médiation assurée, d'avoir la gloire de se tirer de cette affaire avec honneur. En effet, le Roi Charles desiroit la paix, pour pouvoir travailler à mettre ses affaires sur un bon pied au dedans de son Royaume. Loüis XIII. de son côté, ou plûtôt le Cardinal de Richelieu qui régnoit sous le nom de ce Prince, ne la souhaitoit pas avec moins d'ardeur, afin de pouvoir mieux étendre son pouvoir hors du Royaume, & continuër à abattre les Protestans au dedans. La République de Venise envoya pour cet effet les ordres necessaires à Georgi son Ambassadeur à Londres, & à Contarini qu'elle dépêcha avec le même caractere vers le Roi Loüis, qui étoit allé en Piémond avec le Cardinal de Richelieu, d'où il jettoit la terreur dans toute l'Italie. Il ne fut pas necessaire de faire de grandes négociations ; tant les esprits étoient disposez de part & d'autre à en venir à un accommodement. En peu de temps la paix fut concluë, & souscrite dans la Ville de Suze, avec peu d'avantage pour les uns & pour les autres, les choses ayant été remises dans l'état où elles étoient avant la guerre. Cette paix fut ensuite jurée à Fontainebleau, en presence de Thomas Edmond, Ambassadeur du Roi Charles ; & à Paris devant le Marquis de Châteauneuf, Ambassadeur du Roi Loüis. Tout cela se fit dans le mois de Septembre. Cette paix qui plût fort au Roi Charles, chagrina ces esprits broüillons de la Chambre basse, qui ne desiroient rien tant que de voir le Roi embarassé dans des guerres étrangeres, pour pouvoir mieux l'abattre à leur plaisir dans le Royaume : & en effet ce Roi soûtenu par ses propres forces se rendit assez redoutable à ses ennemis, pour espe-

1630. rer de réduire avec le temps chacun à son devoir.

Pendant qu'on faisoit des réjoüissances publiques à l'occasion de la paix, la grossesse de la Reine qu'on eut soin de publier, fut un nouveau sujet de joye. Bien qu'il y eût plusieurs mécontens dans le Royaume, cependant on fit paroître une satisfaction générale, de voir qu'on donnoit une esperance certaine de la fécondité de la Reine. Plusieurs avoient douté jusqu'alors que le Roi ne fut impuissant, ce qui faisoit craindre à quelques-uns qu'il ne s'élevât de plus grands troubles dans le Royaume, si la Maison de Stuard venoit à manquer d'heritiers mâles. Toutes ces craintes furent dissipées par l'enfantement de la Reine, qui accoucha d'un enfant mâle le 29. de Mai; ce qui fut éfectivement une extrême consolation pour tout le monde. Quoique le Roi se trouvât dans une grande disette d'argent, à cause de la guerre qu'il venoit de soûtenir, & quoique le Parlement refusât de lui en donner, cependant il voulut qu'on fit des Tournois, des Joustes & des Fêtes, avec toute la magnificence & toute la somptuosité possible. La Ville de Londres fit à la Reine un present de 40000. guinées, & le Roi ne lui accorda pas seulement les droits qui lui étoient dûs en vertu du Contract de Mariage, ausquels on n'avoit eû aucun égard depuis qu'on avoit rompu avec la France, mais encore un grand nombre d'autres. Le bruit avoit couru, que le Roi de France frere de la Reine, seroit prié d'être Parain de l'enfant qui venoit de naître, pour serrer plus étroitement le lien de la Paix entre les deux Couronnes. Et il y avoit quelque raison à cela: cependant le Conseil ne trouva pas à propos de le faire, pour ôter au Peuple tout sujet de plainte & de soupçon. Ainsi le Duc de Lenox & le Marquis Hamilton, cu-

rent l'honneur d'être Pareins de l'enfant du Roi, 1630.
& la Duchesse de Richemont celui d'en être la Mareine. Loüis XIII. envoya une superbe Ambassade á Londres, pour féliciter le Roi & la Reine de la Grand' Bretagne.

De tout ce que nous venons de dire ci-dessus, & qui sert comme de base à la Vie de Cromwel, en découvrant clairement la véritable source de ces rebellions, qui ouvrirent le chemin à la fortune de cet insigne Usurpateur ; de tout cela, dis-je, l'on peut connoître visiblement qu'elles sont les véritables causes de tant de divisions & de révoltes, qui depuis cinquante ans ont été si fréquentes en Angleterre. Mais pour en donner au Lecteur une plus claire intelligence, j'indiquerai six differentes causes de ces divisions.

La premiere cause des dissentions qui partagent l'Angleterre, est tirée de la nature de son Gouvernement, & du peu de soin que les Rois ont pris de maintenir leur autorité. Il est certain que le Gouvernement d'Angleterre est Monarchique. Les Anglois sont les premiers à le qualifier ainsi : néanmoins le Roi n'a pas le pouvoir de faire ce qui apartient le plus essentiellement à un Monarque, c'est à sçavoir d'établir de nouvelles loix par sa seule autorité, & d'ordonner des levées d'argent sur son Peuple lorsqu'il le juge nécessaire. Ces deux choses appartiennent conjointement au Roi & au Parlement. Ainsi le Roi n'est Monarque, qu'entant que le Parlement ne peut être convoqué que par son ordre, & qu'il ne peut faire de lui-même la moindre chose (au moins ne le doit-il pas faire) sans le consentement & l'aprobation du Roi : & que s'il vient à le faire, tout ce qu'il a fait est nul. Voilà par quel endroit le Roi est véritablement Monarque. De plus, les Membres du Parlement, tant spirituels que tem-

1630. porels, sont créez & établis par la seule autorité Royale; car c'est le Roi, qui de son pouvoir absolu crée les Pairs du Royaume, & les Evêques qui composent la Chambre haute : voilà encore un endroit par où il est véritablement Monarque. Pour ce qui regarde les Membres de la Chambre basse, le droit de les élire regarde les Citez, les Villes & les Universitez, & il dépend absolument du Roi de déterminer si l'on doit prendre un ou deux, ou plus de Députez de chaque lieu; car on ne peut envoyer des Députez au Parlement, qu'aprés avoir reçû des Lettres particulieres & des Patentes expresses du Roi, pour avoir le droit d'en faire l'élection : & c'est par là que le Roi d'Angleterre est véritablement Monarque. Mais ce même Monarque qui dispose si librement de tout, qui peut faire la paix & la guerre, conferer des dignitez, & expédier des Patentes à sa fantaisie, ce même Roi se trouve chargé d'une dure chaîne, lorsqu'il s'agit d'executer ce qu'il a lui-même résolu. Cette chaîne c'est le Parlement, qui tient les clefs des Loix & de l'argent. Passe pour les Loix : mais le plus grand malheur pour la Monarchie, c'est de ne pouvoir point disposer de l'argent; car sans argent on ne sçauroit faire la moindre chose, & le Parlement n'en donne jamais, sans faire à la Couronne quelque demande qui tend à diminuër son autorité, & qui fournit au Roi de nouveaux prétextes d'étendre ses droits sur le Parlement : & comme le Roi voudroit avoir de l'argent sans perdre aucun de ses droits, & que le Parlement n'en veut point donner sans faire quelque bréche à l'autorité Royale : de là viennent tout aussi-tôt les mécontentemens, & peu à peu les discordes, les divisions & les rebellions; chacun s'obstinant à augmenter & à soûtenir ses

droits: Et comme il ne se fait rien sans argent, 1630.
& que le Parlement le tient entre ses mains, il arrive souvent qu'on prend des résolutions favorables à cette Assemblée, & contraires aux véritables interêts du Roi. Jusqu'à la fin du Régne d'Elizabeth, & jusqu'à la moitié de celui de Jacques I. on ne vit qu rarement des dissentions entre le Roi & son Prrlement, parce que celui-ci mettoit toute sa confiance au Roi, satisfaisant aveuglement à toutes ses demandes: mais comme on eut pris garde dans la suite qu'en France Marie de Medicis, & les Cardinaux de Richelieu & Mazarin avoient insensiblement dépoüillé le Parlement de tous ses droits, & l'avoient réduit dans un triste esclavage, le Parlement d'Angleterre craignit de tomber dans la même infortune, & commença à veiller soigneusement sur ses propres interêts, à n'être plus si facile à donner de l'argent, & à n'en donner jamais, sans s'assurer avant toutes choses de quelque nouvelle prérogative. Le moyen aprés cela d'éviter les divisions! Si le Roi accorde tout ce que demande, je ne dirai pas le Parlement; mais seulement la Chambre basse; ce n'est plus un Roi, mais un Pupille sous la direction & sous l'autorité de cette Chambre: & s'il veut s'opiniâtrer à lui refuser tout, il se voit aussi-tôt dans la derniere necessité. D'un côté il ne peut être Roi sans argent, & de l'autre il n'en sçauroit avoir, sans partager ses droits & son autorité avec la Chambre basse. Cet article est seul capable, ce semble, de faire voir combien l'Angleterre doit être facilement exposée à des troubles; mais passons à la seconde raison.

La bonté naturelle des Rois de la maison de Stuard, (que plusieurs nommeroient lâcheté) & cette inclination qu'ils ont toûjours eu de vouloir contenter tout le monde, ne contri-

F 5

1630. buent, ou du moins, n'ont pas peu contribué jusqu'ici aux divisions & aux troubles de la Grand' Bretagne. Henri VIII. & Elizabeth soûtenoient leurs droits avec ardeur, & demandoient par justice, & comme une chose dûë, ce que le Parlement prétendoit leur accorder par grace & par amour, & ils s'obstinerent avec une fermeté de rocher à ne jamais permettre que le Parlement prît la liberté de dire, qu'il ne vouloit point donner d'argent avant que la Couronne lui eut accordé un tel droit. Bien loin de-là, ils vouloient avant toutes choses qu'on fit des levées necessaires: & aprés cela, mais jamais plûtôt, ils permettroient au Parlement de faire telles demandes qu'ils voudroient. Lorsqu'on sçait que son ennemi est puissant, on le craint; mais dés qu'on le connoît foible, on l'insulte & on le charge de coups. C'est sur cette maxime qu'on s'est conduit en Angleterre. Lors que les Parlementaires voyoient que Henri VIII. & Elizabeth étoient puissans, & fortement résolus à soûtenir leurs droits, ils n'osoient les chagriner dans la moindre chose; mais dés qu'ils s'aperçûrent que les Rois de la maison de Stuard n'étoient bons qu'à endurer toute sorte d'outrages, beaucoup plus propre à craindre qu'à se faire craindre, ils commencerent à prendre des manieres hautaines, & à leur donner de la terreur.

Il n'y eût jamais de Rois dans le monde d'une humeur si facile, & si négligens à soûtenir leurs droits contre les prétentions de leurs Peuples, que ceux de la maison de Stuard, & en effet, au commencement de leur régne, c'étoit assez que le Parlement demandât quelque chose pour l'obtenir. Quelquefois même on leur accordoit plus qu'ils n'avoient demandé; & aucun des Rois ne s'aperçût des dangereuses

ſuites de cette conduite qu'aprés qu'elles étoient 1630.
arrivées, & qu'il n'étoit plus temps d'y aporter du remede. Et les malheurs où ils ont été engagez dans la ſuite, ſont venus de ce qu'ils ont voulu retracter ce qu'ils avoient déja accordé, ou refuſer de continuër leurs gratifications. Dés qu'une fois on a mis des armes entre les mains de ſon ennemi, on court grand riſque de perdre la vie, ſi l'on veut les lui ôter. La bonté exceſſive des Rois de la maiſon de Stuard, cette inclination qu'ils avoient de faire du bien à tout le monde, de ne choquer perſonne, & d'obliger généralement tous leurs ſujets, les a non-ſeulement dépoüillez des avantages dont ils devoient être les plus jaloux, & qu'ils devoient conſerver avec plus de ſoin ; mais elle a fait naître outre cela, comme par une ſuite néceſſaire, une ſource continuelle de diſſentions & de révoltes dans le Royaume, & des ſujets de diviſions entre le Roi & le Parlement. Autrefois la Chambre haute n'étoit compoſée que de 75. Pairs pour le plus, y compris les Evêques ; & ceux-ci étant preſque toûjours dans les interêts du Roi, tout ce que le Roi demandoit lui étoit accordé, avec d'autant plus de facilité que ce caractere de Primat ne ſe donnoit qu'à des perſonnes d'un mérite diſtingué. Le Roi Jacques I. & ſes deſcendans furent ſi prodigues, que tantôt les uns & tantôt les autres, ils augmenterent le nombre des Membres de la Chambre haute juſqu'à deux cens vingt Pairs & davantage. Pour paſſer maintenant à la Chambre baſſe pendant le régne de la Reine Elizabeth, & auparavant, à peine étoit-elle compoſée de cent ſoixante perſonnes ; mais le Roi Jacques l'acrût de plus de quarante. Charles I. l'augmenta d'un pareil nombre, & Charles II. de plus de cent. En multipliant ainſi les voix,

1641. ils n'ont fait qu'introduire dans le Parlement quantité d'esprits bilieux & visionnaires, qui loin d'ouvrir de bons avis, causent souvent de grands desordres. Quand dans une Assemblée il se trouve un si grand nombre de gens du commun, la division s'y met facilement, & les esprits s'aigrissent ensuite les uns contre les autres. On voit tous les jours des exemples de ces sortes d'accidens ; exemples funestes qui coûtent bien des larmes au Public. Et voilà la seconde cause des troubles qui sont si fréquens en Angleterre. Je sai bien que les Rois dont nous venons de parler n'ont eû en vûë que de se faire des créatures ; mais ils se sont trompez eux-mêmes, car les habitans d'un Royaume ont naturellement plus à cœur le bien de leur Patrie, que celui d'un Roi qui leur fait quelques honnêtetez.

En troisiéme lieu on peut mettre au nombre des causes des divisions qui troublent la Grand' Bretagne, les contestations perpétuelles qui sont entre les Anglois & les Ecossois, depuis que le Roi Jacques alla à Londres pour prendre possession de la Couronne d'Angleterre. Dés-lors, les Ecossois ont prétendu que le Royaume d'Angleterre devoit être comme un héritage dépendant de celui d'Ecosse, & que par conséquent celui-ci devoit avoir la prééminence ; & de là sont venuës plusieurs animositez, & plusieurs querelles soûtenuës de bouche & par écrit. Les Anglois de leur côté, qui ne sont pas moins fiers que les Ecossois, bien loin de ceder, ont poussé leurs prétentions jusqu'à vouloir que leur Parlement eût quelque espece de jurisdiction sur celui d'Ecosse. Le Roi Jacques voyant ces disputes & ne voulant faire tort à aucune de ces deux Couronnes, qui chacune vouloit obstinément être nommée la premiere, il trouva le moyen de terminer ce differend en se nommant Roi de la

Grand' Bretagne. Cependant ces deux Nations 1641.
ont toûjours nourri & nourrissent encore une haine d'autant plus forte qu'elle est secrette, & une envie qui leur fait chercher toutes les occasions de se nuire l'une à l'autre; & toutes ces animositez troublent souvent la tranquilité publique, & causent au Roi le déplaisir de voir faire des bréches considerables à son autorité. Et en effet, aussi-tôt qu'il naît la moindre mesintelligence entre le Roi & le Parlement d'Angleterre, les Ecossois ne manquent pas d'aigrir les choses autant qu'il leur est possible. D'autre part, si le Roi vient à se broüiller avec son Parlement d'Ecosse, les Anglois cherchent aussi les moyens d'envenimer la playe & d'augmenter le mal; desorte qu'on diroit que ces deux Royaumes s'accordent naturellement à allumer l'un contre l'autre le feu des divisions civiles, poussez à cela par une envie & une jalousie, accompagnée d'une adresse merveilleuse; chacun esperant de son côté de rendre sa condition plus avantageuse, pendant que son concurrent se trouve engagé dans des troubles & dans des dissentions, en vertu de la maxime triviale, que pour faire quelque bonne prise il faut pêcher en eau trouble. Cependant il est arrivé quelquefois qu'ils se sont supplantez tous deux. A la verité ils se sont aussi joints ensemble pour agir d'un commun accord contre les interêts de leur Roi, & souvent ils n'ont reconnu leur faute que lors que le mal étoit sans remede.

Mais en quatriéme lieu, comment se pouroit-il faire qu'il n'arrivât souvent de grands desordres en Angleterre, puis qu'il y a des boutefeux dedans & dehors, qui excitent les plus dangereux incendies? J'ai déja parlé des raisons qui causent des troubles au dedans du Royaume, & j'en parlerai encore plus distinctement: mais

1641. pour les troubles qui viennent de dehors, on peut dire que la cause qui les a produits, est d'une telle nature, que c'est une espece de miracle que ce feu qui a été très-ardent jusqu'ici, n'ait été encore beaucoup plus violent. Depuis que la France a formé le dessein d'établir une Monarchie & dedans & dehors, elle a reconnu qu'il lui étoit impossible d'en venir à bout sans ôter auparavant tous les obstacles qu'elle avoit à craindre de la part de l'Angleterre, & qui ne pouvoient venir que de-là, suivant la maxime qu'avoit observé ce Royaume de tenir la balance entre les deux Couronnes, & entre ceux qui se joindroient pour les combattre; & outre cela de tenir l'Empire de l'Ocean auquel il avoit toûjours prétendu. Or le moyen que la France pût établir une puissante Monarchie, si l'Angleterre se maintenoit dans cet état? Il falloit donc rompre ce nœud & surmonter ces obstacles. Il y avoit du danger à le faire par la voye des armes & à force ouverte. Il ne restoit point d'autre moyen que d'affoiblir l'Angleterre en dedans, pour lui ôter la force de s'oposer aux desseins de la France; ce qu'on ne pouvoit executer plus heureusement qu'en excitant par des voyes secretes, des révolutions, des discordes & des guerres civiles dans ce Royaume: en quoi les François ont admirablement bien réüssi, pour le malheur des Rois d'Angleterre, & de la Grand' Bretagne en général. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à mesure que la Monarchie Françoise s'est renduë formidable dans l'Europe, on ait vû croître en Angleterre, je ne dirai pas des desordres & des dissentions entre le Roi & le Parlement, mais des rebellions des Peuples contre leur Roi. Surquoi Pasquin à son retour de Londres, interrogé par Marforio sur ce qu'il y avoit vû de „ merveilleux, lui répondit: Qu'il n'avoit vû que

quatre François qui souflant de toute leur force, « 1641.
portoient Cromwel sur les épaules, pour l'élever «
au Trône. Ce qui fait voir que ç'a toûjours été «
la maxime des François d'exciter des rebellions en Angleterre; & quoiqu'ils l'ayent fait fort secretement, les gens un peu pénétrans n'ont pas manqué de s'en apercevoir.

La cinquiéme raison n'est pas moins forte que les autres, & peut-être plus forte, puis qu'elle est fondée sur la conscience. Je veux parler de la diversité des Sectes, qui contribuë à fomenter des divisions & des desordres en Angleterre: car le moyen de conserver dans un Etat une bonne union entre des esprits qui sont divisez sur ce qui regarde la conscience? Si la Religion ne peut point les engager à une union fraternelle, comment s'accorderoient-ils à maintenir dans un bon ordre un Etat qui est ordinairement plein d'esprits jaloux, ambitieux, prêts à s'opprimer l'un l'autre, & qui ne pensent qu'à faire leur fortune aux dépens de leur concurrent? Que la diversité des Religions cause de grands troubles en Angleterre, comme je viens de l'avancer, c'est ce qu'il est aisé de voir, si l'on considere que depuis cinquante ans il s'est peut-être élevé dans ce Royaume plus de rebellions & plus de révoltes que dans dix siécles, & qu'en même tems on n'y a jamais vû tant de Sectes & de Religions differentes, que dans le siécle où nous vivons. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que toutes ces divisions & ces révoltes ont toûjours tiré leur source du peu d'union, & des jalousies qui étoient entre des personnes de differente Religion. Quelqu'un me dira que la Hollande est toute pleine de Sectes & de Religions contraires, & que cependant on n'y entend parler d'aucune dissention ni d'aucune dispute sur le Gouvernement, chacun son-

1641. geant à se contenir dans son devoir, selon qu'il lui est prescrit par les Loix. Cela est ainsi, je l'avouë, mais il faut considerer que l'état d'une République est bien different de celui d'un Royaume, & sur tout d'une République comme la Hollande, & d'un Royaume tel que l'Angleterre. En Hollande, l'humeur des Peuples les porte à chercher le repos: ainsi bien loin de songer à exciter des dissentions, chacun s'éforce de son côté à les étoufer avant leur naissance. L'amour de la liberté qui est commune à tous, & qui fait joüir chacun de ses droits, sans danger de s'en voir dépoüillé, cet amour contribuë encore beaucoup à la conservation de la paix; desorte que la diversité des Religions ne produit aucun dangereux effet; ce qu'on ne peut point dire en Angleterre, où le Gouvernement est bien different de celui de la République de Hollande; & par conséquent les occasions des divisions entre le Roi & le Parlement ne sont que trop fréquentes, & toutes les Religions qui sont toûjours aux prises, & qui voudroient se suplanter l'une l'autre, concourent volontiers à fomenter les guerres civiles, dans l'esperance de se tirer du mauvais état où elles sont réduites.

J'ajoûterai enfin pour sixiéme & derniere raison, que l'humeur des Anglois sert beaucoup à entretenir le feu de la division dans le Royaume. Un Gentilhomme Anglois, homme de bon sens, me disoit un jour, que naturellement les Anglois n'aiment point les guerres civiles, à cause d'un certain naturel pacifique qui les domine, & d'un continuel attachement qu'ils ont au luxe & aux divertissemens, toutes choses fort oposées aux révoltes qui troublent également le repos de l'esprit & du corps. Mais que depuis un siécle il s'est élevé en Angleterre tant de divisions, & tant de disputes de Religion &

d'Etat, qu'il faut croire que ce qui étoit casuel 1641
&-accidentel, est devenu naturel dans la suite du tems; & que la vertu des Anglois a été changée en vice; desorte que ce peuple (au sentiment du Gentilhomme dont je viens de parler) se plaît si fort aux révolutions dans le Gouvernement qu'il voudroit changer de fortune & de condition, comme les François changent de mode à l'égard des habits. Autrefois, c'est-à-dire, deux siécles avant celui-ci pour le moins, on loüoit la constance des Anglois; mais depuis cinquante ans, leur inconstance a passé en Proverbe parmi les autres Nations; qui, pour désigner un homme qui change à toute heure, disent qu'il est plus inconstant qu'un Anglois.

Cependant les Anglois ont cela de bon, qu'ils ne s'emportent point comme des furieux, à des rapines, à des incendies, & à toute sorte d'excés, comme cela est arrivé plusieurs fois en France, trés-souvent en Espagne, & encore plus souvent en Italie, où il semble qu'on n'a pas de plus grand plaisir que de brûler & de tuër. Les Anglois ont en horreur ces sortes d'actions. Les révolutions tirent parmi eux leur origine de quelque raison d'Etat ou de Religion; ainsi les révoltes se forment peu à peu dans ce Royaume, s'augmentent par degrez, & se terminent par quelque grand évenement. Quoiqu'il en soit, les Anglois ont l'humeur fort portée aux nouveautez & dans le Gouvernement & dans la Religion, deux choses qui vont toûjours ensemble dans ce Royaume; desorte que si la raison du négoce, qui ne sauroit subsister qu'avec la paix, ne les retenoit, les rebellions, ou du moins certains desordres d'Etat, seroient assurément beaucoup plus fréquens en Angleterre qu'ils ne sont.

Fin du second Livre.



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on parle de quelques présages sur la Naissance de Cromwel, de l'origine de sa Maison, de son Education, de ses Etudes, de ses Voyages, & de son Mariage.



MAINTENANT que nous avons jetté les fondemens de cette Histoire, nous allons entrer en matiere, en commençant par la véritable origine de Cromwel, dont les Auteurs, non-seulement étrangers : mais Anglois, ont écrit des choses si étranges & si differentes, qu'on ne peut les lire sans dégoût. Les uns ont voulu le faire décendre d'une race vile & abjecte ; les autres ont prétendu qu'il étoit d'une condition médiocre ; & plusieurs

ont dit qu'il étoit sorti d'une Maison qui avoit été dans l'obscurité jusqu'à lui. Un certain petit Livre anonime & rempli de malignité, assure qu'il étoit fils d'un Evêque. Mais quand même cet homme, qui par un prodige inoüi a comme rassemblé dans sa personne les plus excellentes & les plus mauvaises qualitez, ne tiendroit, si j'ose le dire, la naissance de personne, la fortune l'éleva à un si haut degré de grandeur, qu'il sera toûjours l'objet de l'admiration de tous les siécles.

Thomas Cromwel fut la premiere tige de cette plante, qui fut si funeste à la Maison Royale de Stuard, du moins, ce fut de son sang qu'Olivier Cromwel sortit du côté de la Mere, comme s'il n'eût pas mérité de joüir du privilege de venir de mâle en mâle en droite ligne. Ce Thomas Cromwel n'étoit d'abord que simple Bourgeois de la Ville d'Ipswich, qui étoit aussi la Patrie du Cardinal Wolsei, lequel étoit naturellement porté à avancer ses compatriotes & sur tout ceux qui étoient d'une condition médiocre comme la sienne. Thomas Cromwel fut du nombre de ceux auquel il procura des établissemens. Comme il le vit bien-fait de sa personne, il le fit étudier à ses dépens, le prit pour Secretaire dans le temps qu'il devint le Favori d'Henri VIII. & l'envoya ensuite à Rome pour porter à l'Ambassadeur d'Angleterre les Memoires & les Dépêches nécessaires, afin qu'il pût presser sa nomination au Cardinalat. Et Wolsei ayant été créé Cardinal par Leon X. Cromwel revint à Londres, & fut pourvû de divers emplois qui lui donnerent le moyen d'accumuler des richesses, & de se mettre en crédit à la Cour. Il eut outre cela place dans la Chambre basse, & par le moyen de son Patron, il donna sa sœur en Mariage à un Che-

valier nommé Dugdale Williams; dont elle eût un Fils qui fut apellé Richard.

Cependant le Cardinal Wolsei ayant perdu la faveur du Roi, Cromwel n'eût point de part à la disgrace de son Patron, il y trouva, au contraire, un moyen d'acroître sa fortune; car non-seulement il aprouva ce que le Roi condamnoit dans la conduite de ce Cardinal, mais il fournissoit encore des memoires qui servirent à le perdre. Henri dont la conduite a été toute extraordinaire, loin de se scandaliser de l'ingratitude que ce serviteur avoit eu pour son Maître & pour son Bienfaicteur, goûta son esprit, & suivant sa coûtume d'élever les uns en abaissant les autres, il l'admit dans son Conseil, & lui donna le titre de Baron de Dugdal. Il le fit ensuite Garde du Sceau Privé, & son Vicaire Général pour les matieres Ecclesiastiques. Enfin Thomas Cromwel sçût si bien s'accommoder à l'humeur du Roi, que bien-tôt aprés il fut fait son premier Ministre & Comte d'Essex. Mais la fortune plus inconstante en Angleterre qu'ailleurs, ne le laissa pas long-temps dans un pôste si élevé; son avarice, sa fierté, & le peu de soin qu'il prit de gagner l'affection du Parlement & du peuple, contribuerent beaucoup à sa ruïne; car ayant été accusé par la Chambre basse, Henri VIII. ne fit pas difficulté de le traiter comme il avoit traité ses autres favoris, c'est-à-dire, de le sacrifier aux plaintes de ses sujets mécontens de son régne, afin d'arrêter leurs murmures en leur abandonnant cette victoire. Il le fit donc condamner à la mort & confisca tous ses biens qui étoient fort considerables. Le plus grand grief de son procés fut d'avoir été ingrat envers le Roi qui l'avoit comblé de bienfaits; mais peut-être méritoit-il plûtôt le châtiment qu'on lui infligea pour l'énorme in-

gratitude qu'il avoit fait paroître à l'égard de Wolsei son bienfaicteur.

Déja Richard Williams neveu de Thomas Cromwel du côté de sa sœur, s'étoit avancé à la Cour. Il étoit sur le point de faire une grande fortune par le moyen de son oncle; & la chose n'auroit pas manqué de réüssir si la disgrace de son Protecteur ne fut arrivée si-tôt: mais la chûte de celui-ci entraîna la sienne; desorte qu'il fut contraint de quitter la Cour & de se retirer dans la Province de Suffolck. Ce Richard Williams avoit pris le nom de Cromwel à la solicitation de son oncle, qui n'avoit point eû de garçons, quoiqu'il eût été marié deux fois. Aprés la mort de ce grand favori d'Henri VIII. ses amis ayant exhorté Richard à quitter le nom d'un homme qui avoit perdu la vie par la main du Boureau, & de reprendre son nom de Williams, non-seulement il refusa de le faire; mais encore ayant été marié avec la Baronne Marthe d'Ashbi, à la recommendation de son oncle, dans le tems qu'il étoit en faveur, & ayant eû de ce Mariage deux enfans mâles, Henri & Robert, il voulut que l'un & l'autre portassent le surnom de Cromwel, sans vouloir écouter ceux qui lui conseilloient de joindre à ce nom celui de Williams, qui étoit son véritable nom, en donnant celui de Cromwel à l'un de ses enfans & le dernier à l'autre. Il témoigna avoir un si grand amour pour son oncle, qu'il voulut faire porter son nom à ses deux enfans. Cependant Henri mourut sans se marier. Robert Williams eut un troisiéme fils, qui porta le nom de Robert Cromwel, Gentilhomme d'une humeur tranquille, & qui eut beaucoup d'aversion pour les intrigues de la Cour, dont il ne voulut jamais s'aprocher, non pas même pour la voir, joüissant en repos (si vous exceptez la

fatigue qu'on prend à la chasse) du peu de bien que la fortune lui avoit laissé, & que son pere avoit fort diminué par ses débauches.

Il épousa Anne Henslei, dont il eût trois garçons & cinq filles, & des garçons le troisiéme fut Olivier Cromwel, dont nous écrivons l'Histoire; & si Robert ne fut pas mort assez jeune, n'ayant pas encore trente-quatre ans accomplis, sa famille seroit devenuë plus nombreuse, à cause de l'extrême fécondité de sa femme. La mere de Cromwel demeurée veuve à l'âge de trente-deux ans, & chargée de beaucoup d'enfans, presque tous fort jeunes, avec peu de bien, & peu de parens, se trouva dans un grand embaras. Cependant comme c'étoit une femme d'esprit, elle pourvût à ses nécessitez avec toute la prudence possible. Ayant vendu un fonds de terre qu'elle avoit hors d'Huntington la Ville de sa résidence, elle acheta dans cette Ville une des meilleures Brasseries qui lui rendoit trente pour cent, au lieu que le bien de la terre ne lui portoit qu'à peine quatre pour cent. Delà est venu que plusieurs Auteurs ont écrit que Cromwel étoit né d'un Brasseur; ce qui est trés-faux, car ni son pere ni sa mere ne brasserent jamais de la biére: mais sa mere trouvant son avantage à tenir une Brasserie, elle fit valoir son argent à ce négoce, ayant remis la Brasserie à des gens qui lui rendoient compte. Il faut savoir outre cela, qu'en Angleterre, contre l'usage établi en Allemagne & en France, la Noblesse peut négocier sans déroger; desorte qu'un Gentilhomme peut faire valoir son argent à quelque espece de négoce qu'il veut, sans faire aucun tort à sa Noblesse. La mere de Cromwel éleva tous ses enfans avec un soin & un attachement particulier, & sur tout dans la pieté; quoi qu'elle n'en joüit pas long-temps, la plûpart

étant morts dans leur bas âge. Il n'y en eût que trois qui lui survéquirent, Cromwel, dont nous commencerons à parler en particulier, & deux sœurs; l'une desquelles n'eut pas même la consolation de le voir dans sa plus haute élevation, car elle mourut jeune & veuve, sans avoir laissé aucun enfant.

Cromwel nâquit donc des parens dont nous venons de parler, dans la ville d'Huntington, capitale du Comté qui porte ce nom, & il nâquit (chose digne d'être observée par ceux qui croyent aux présages & aux influences des astres) le même jour, & peut-être à la même heure que mourut la Reine Elizabeth, c'est-à-dire le troisiéme d'Avril de l'année 1603. comme si dans le tems que disparut ce Soleil, qui avoit répandu une si grande lumiere dans l'Angleterre, & donné un nouvel éclat à la Noblesse & au Clergé, il eût dû s'élever un Astre malin pour jetter le Royaume dans d'affreuses tenebres, pour ternir la gloire de la Noblesse, disperser le Clergé, & le détruire en la personne de ses plus illustres Prélats. Le même jour & la même année qu'on vit en Angleterre la Maison de Stuard sortir des cendres d'une Reine, nâquit celui qui devoit ensevelir cette illustre Maison dans son propre sang & la chasser de son nouveau Royaume.

Qu'Elizabeth perde la vie dans le mois le plus fleuri de l'année, il n'y a pas lieu de s'en étonner: quelques Esprits amateurs des pensées brillantes, pourront dire qu'il étoit bien juste que cette Reine qui avoit vécu comme une Rose, fut ensevelie au milieu des fleurs; mais que dans le même jour on voye naître celui qui devoit desoler le Royaume par les troubles qu'il y exciteroit, & qui devoit piquer si vivement la Maison de Stuard: l'esprit ne découvre aucun raport de convenance dans une circonstance si

le jour qu'il fût batisé, pendant qu'il étoit encore dans le Temple entre les bras de son pere ou de la sage-femme, le feu se mit au Palais de la Ville & en consuma la plus grande partie, avec plusieurs Maisons qui étoient autour. Comme on discouroit un jour à la Table du Chancelier Finch, où je me trouvois, des envies que les enfans tirent du ventre de leur mere, ce Seigneur m'assûra que la nourrice de Cromwel avoit sur la mamelle droite une trace de sang comme un ruisseau, qui prenoit du haut du sein jusqu'au mamelon, & que sa mere regardant cela comme un mauvais présage, fit difficulté de la prendre; mais comme c'étoit une bonne nourrice, & qu'on avoit de la peine à en trouver une autre, elle s'y résolut.

Mais quelque fonds qu'on puisse faire sur les présages, il est certain que l'on ne vit jamais un enfant d'un naturel plus généreux, ni d'une humeur si douce & si paisible. Il gagnoit l'affect on de tout le monde, par ses petites manieres gracieuses. On ne l'entendoit pleurer que fort rarement ou pour quelque grand accident; de sorte que sa mere disoit souvent qu'elle avoit un enfant qui ne sçavoit pas pleurer, quoi qu'il lui eut fait verser bien des larmes en venant au monde. Quelle bizarrerie de la nature! s'il m'est permis de parler ainsi, de faire naître avec un air riant, un enfant qui devoit causer tant de larmes à des Peuples & à des Princes. Ce qu'on a remarqué outre cela de particulier, c'est que quoi qu'il soit naturel aux jeunes enfans de ne s'éloigner pas volontiers des bras de leur mere ou de leur nourrice, ou des femmes qui servent dans la maison, cependant Cromwel parût toûjours dans sa plus grande jeunesse si familier avec tout le monde, que dés qu'il voyoit un homme ou une femme, de quelque condition

qu'ils fussent, il tendoit les bras pour aller à eux, avec un petit soûrire fort agréable; & jamais il ne parut dédaigneux à qui que ce fut. Qui auroit jamais crû qu'un enfant d'un semblable naturel, fut devenu dans la suite un monstre si horrible?

Le Comte d'Anglesei me parlant un jour de certaines actions de Cromwel avant son élevation, que nous ne manquerons pas de raporter dans cette Histoire, il m'en dit une entr'autres qui mérite bien d'être remarquée, c'est que Cromwel n'ayant encore que trois ans, & un de ces Marchands qui vendent des tailles douces venant à passer devant la porte de sa maison, il en prit quelques-unes qui lui plurent, parmi lesquelles se trouva celles du petit Prince Charles, qui fut ensuite Charles I. Etant entré ensuite dans la maison, quoi qu'il tint cinq ou six tailles douces entre ses mains, il choisit précisément celle du Prince Charles, & la jetta dans le feu, conservant toutes les autres. On remarqua depuis ce tems-là que lors qu'il trouvoit des Portraits de ce même Prince, il les déchiroit ou les jettoit dans le feu: marque évidente de la haine qu'il auroit un jour pour la maison de Stuard, & de la guerre sanglante qu'il lui devoit susciter. Je sai que la nature peut produire de grands éfets par le moyen des Astres; mais comme je n'ajoûte aucune foi aux présages, & encore moins aux songes, je ne saurois faire attention à ces jeux d'enfant qui ne peuvent avoir aucun fondement dans la raison.

1609. Lors que Cromwel fut parvenu à l'âge de six ans on lui donna pour Précepteur un certain Lang, étudiant en Théologie, ou Prêtre sans benéfice. Son pere qui vivoit encore & qui mourut l'année suivante, eût en vûë de le faire instruire non seulement dans la connoissance des belles lettres, mais aussi de l'élever dans la

vertu : & l'inclination de ce jeune enfant concourut à l'execution d'un si beau dessein ; car on ne vit jamais d'enfant si apliqué aux exercices de pieté. Non-seulement il aprit à parler fort distinctement avant que d'avoir trente mois accomplis, mais dés l'âge de cinq ans il sût par cœur un plus grand nombre de Prieres & d'Hymnes à l'usage de l'Eglise Anglicane, que plusieurs autres enfans n'en savent à dix ans ; & ce qu'on admira de plus en lui c'est que dans ce bas âge il ne fit jamais aucune difficulté de se mettre à genoux pendant qu'on faisoit la Priere : d'ailleurs il alloit de bon cœur à l'Eglise avec sa mere ou son gouverneur. C'étoit un plaisir de le voir écouter le Sermon & les Prieres avec une attention toute particuliere. On remarquoit aussi avec joye qu'aussi-tôt qu'il voyoit un Ecclesiastique, il couroit lui baiser la main. Ce fut pour cultiver & pour perfectionner ces belles dispositions qu'il avoit à la pieté qu'on lui donna un Précepteur tel que Lang, lequel en vint heureusement à bout, à sa propre satisfaction, & pour l'édification de tout le monde, de sorte qu'il a déclaré plusieurs fois que pendant six ans qu'il avoit eu soin d'élever Cromwel, il n'avoit jamais eû sujet de se plaindre de lui, & qu'il ne lui avoit jamais dit deux fois d'étudier sa leçon, tant il étoit assidu à le faire de lui-même. Que d'heureuses dispositions à l'Episcopat !

Cromwel ayant apris dans la maison les belles lettres, qu'il savoit si parfaitement, au témoignage de son Précepteur, qu'à l'âge de dix ans il auroit pû les enseigner en public, & ayant outre cela reçû quelques teintures de Philosophie & des Mathematiques, il fut envoyé à l'âge de douze ans à Cambridge, pour se pousser dans l'étude des plus hautes sciences, & il eut une place dans le College de Sidnei. Son Précepteur Lang qui se

faisoit un sujet de gloire d'avoir un tel Disciple ; l'y conduisit & le servit dans cette Université pendant trois ans en qualité de Gouverneur. On peut dire que les progrès que Cromwel avoit faits auprés de Lang furent cause de la fortune de ce dernier, car un savant homme nommé Goodman, s'étant trouvé à Cambridge lorsque Cromwel y arriva, & l'aiant examiné sur plusieurs articles, & particulierement sur la sainte Ecriture, il conçût une si haute opinion de Lang, qu'avant que deux ans fussent écoulez il lui fit avoir un bon Benefice par le moyen du Docteur Thomas Morton Evêque de Lichfield son grand ami ; & ensuite étant devenu lui-même Evêque de Glocester il lui donna un Canonicat, & une charge „ dans le Chapitre, publiant par tout „ qu'il n'a„ voit pas besoin d'autre preuve de son grand mé„ rite que celle d'avoir planté un arbre de science, „ ou plûtôt d'avoir couvert des premieres fleurs „ des sciences un arbre qui sans doute porteroit de „ bons fruits, à la gloire de Dieu, & pour le bien „ de son Eglise.

Cet infortuné Prélat qui avoit toûjours present à l'esprit le genie merveilleux de Cromwel ; & qui en demandoit quelquefois des nouvelles au Chanoine Lang, fut un de ceux qui soufrirent le plus sous la persecution de Cromwel : car aprés avoir été privé de son Evêché, à peine pût il obtenir, comme les autres Evêques, une petite pension pour passer le reste de ses jours: & au milieu de cette commune désolation aiant rencontré Lang, il lui dit : „ L'Arbre que vous aviez orné „ de si belles fleurs n'a produit, malgré mon pro„ nostic, que des fruits trés-amers pour l'Eglise „ de Dieu. A quoi Lang répondit : „ Permettez„ moi de vous dire que Cromwel qui devoit dé„ chirer ainsi l'Eglise, devoit avant toutes choses „ faire mentir, pour ainsi dire, l'Evangile à son

égard, car je n'aurois jamais crû qu'une telle «
plante portât jamais des fruits si empoisonnez. «
Il ne sera pas hors de propos d'ajoûter ici que ce Chanoine Lang, auquel Cromwel avoit les dernieres obligations, comme on le peut conclure de tout ce que nous venons de dire, l'étant allé trouver lors qu'il fut fait Généralissime de l'Armée du Parlement, non-seulement il le reçût froidement, mais avec une espece d'aigreur, en lui disant : J'aurai toûjours mauvaise opinion «
de vous, jusqu'à ce que vous ayez changé de «
sentiment. Cromwel savoit déja que les sentimens de ce Chanoine sur la Religion, étoient fort differens des siens. D'ailleurs Lang soûtenoit avec une fermeté inébranlable la cause de l'Eglise Anglicane, dont Cromwel étoit devenu l'ennemi juré. Mais à dire le vrai, la Religion ne doit point empêcher de reconnoître les services importans qu'on a reçûs. C'est le propre des Tirans d'oublier les bienfaits, & c'est agir en Neron que de ne vouloir point avoir ses Maîtres auprès de soi.

Le savant Usher Archevêque de la Ville d'Armagh en Irlande, ayant vû à Cambridge Cromwel, dont il avoit entendu parler comme d'un jeune homme qui alloit devenir un prodige de science, en fit un jugement bien different de celui de Goodman. D'abord il aprit avec plaisir qu'il y avoit dans cette Université un jeune homme, dont on disoit qu'il ne prononçoit pas un «
mot qui ne fut une chose, & qui ne renfermât «
un grand sens. Mais aprés l'avoir examiné sur son érudition dans les Livres Sacrez, il se tourna vers ceux qui étoient autour de lui, & leur dit d'une voix basse: qu'il présageoit de l'esprit de ce «
jeune homme, quelque chose de funeste pour le «
Royaume, quand il seroit parvenu à un âge plus «
avancé. Le jugement d'Usher vint bien-tôt aux «

oreilles de Cromwel, mais bien loin de témoigner qu'il en fut offensé, il le reçût avec tous les signes d'une profonde humilité, & dit à celui qui venoit de lui faire ce raport : „ Je dois rendre „ graces à Dieu, de ce qu'il s'est servi des lumieres „ de ce grand Archevêque, pour m'aprendre à me „ défier de moi-même, & à devenir homme de „ bien. Mais voyez jusqu'à quel point Cromwel poussa son hypocrisie & son ressentiment. Il n'avoit alors que quinze ans, & bien qu'il fit semblant de recevoir avec tant de modestie le jugement qu'Usher avoit fait de lui, néanmoins il en conserva si bien le souvenir qu'étant devenu le maître des affaires, & aiant passé en Irlande pour subjuguer ce Royaume, & cet Archevêque s'étant presenté à lui dans un âge assez avancé, pour le prier de lui laisser passer le reste de ses jours en repos dans son Eglise : „ Je ne sçai, Milord, lui „ répondit-il, si vous vous souvenez du pronostic „ que vous fites de moi à Cambridge, il y a juste- „ ment trente-deux ans ? Il n'ajoûta pas autre chose, & le Prélat qui avoit alors soixante & quatorze ans, & qui n'avoit pas pensé à Cromwel depuis ce tems-là, fut aterré par ces paroles. Cependant Cromwel voulut que sa prophetie eut son accomplissement ; car s'étant rendu maître absolu des affaires, & ayant renversé la Hierarchie de l'Eglise, pendant qu'avec quelque apparence de pieté & de justice, il assignoit au moins des pensions aux autres Evêques dépoüillez de leurs Benefices, pour passer le reste de leurs jours en exil, le seul Primat d'Irlande injustement excepté, fut non-seulement dépoüillé de son Eglise & de ses propres biens meubles ; mais quoique regreté de tout le monde, il ne pût jamais satisfaire le ressentiment de Cromwel, & obtenir de lui, je ne dirai pas une pension, mais même une simple aumône.

Le Docteur Baili, Evêque de Bangor, eut encore la curiosité de voir Cromwel dans le tems qu'il faisoit ses études. Il voulut l'examiner avec soin, & fut étonné de voir en lui un si profond savoir, sans compter les connoissances que l'étude, le tems, & cette haute réputation, où il étoit de bien vivre, pouroient lui faire acquerir. Ayant ensuite commencé à l'interroger sur les points de la Religion, il fut encore plus surpris de l'entendre discourir pertinemment des diverses Religions & Sectes, sans donner aucune raison décisive pour confirmer celle dont il faisoit profession. Ce Docteur parlant ensuite avec le Professeur Birt, qui avoit beaucoup d'estime pour Cromwel, il lui dit: Si ce jeune homme n'abandonne l'étude, il excitera un jour de grands troubles dans le Royaume entre les differentes Religions qui s'y rencontrent: peut-être même causera-t'il d'aussi grandes dissensions entre le Roi & le Parlement. Que pouvoit dire de plus un Prophête? Je ne pénetre point dans les influences des Astres, mais j'ai souvent éprouvé que les hommes disent par hazard des choses qui ne se trouvent que trop véritables dans la suite. Cromwel informé par le Professeur Birt de tout ce qu'avoit dit ce Docteur, il répondit avec sa modestie ordinaire: J'espere que Dieu me fera la grace de me conduire de telle maniere que sa prédiction sera fausse. Le Comte de Marca qui fut ensuite Duc de Lenox, lui présagea à peu prés la même chose; car ayant entendu disputer Cromwel dans le College public avec un profond sçavoir; & ayant oüi dire qu'il vivoit comme un Ange, il dit à ses Domestiques: J'aprêhende que ce jeune homme parvenu à un âge parfait ne soit un Démon dans le Royaume, car avec le tems la bonté du naturel diminuë, &

„ la doctrine se gâte, & j'ai toûjours oüi dire que
„ ce qui a été fort bon est trés-méchant lorsqu'il
„ vient à se corrompre.

Enfin à peine Cromwel fut-il arrivé à Cambridge, qu'il se fit admirer de tout le monde. Il n'y eût aucun Professeur dans l'Université, qui ne se fit un honneur de l'avoir pour Disciple, avec d'autant plus de plaisir qu'ils le voyoient attaché à l'étude avec une aplication extraordinaire. En moins de trois ans il fit de si grands progrés dans les Sciences, qu'il surpassa des Ecoliers qui avoient étudié plus de six années. A l'âge de dix-sept ans il posseda parfaitement la Philosophie & les Mathematiques. Outre la grande aplication qu'il donnoit à l'étude de ces Sciences, on admiroit en lui ces trois belles qualitez, le talent de bien parler, sa subtilité à pénétrer le sens de l'Ecriture Sainte, & l'extrême pureté de ses mœurs. Pour ce qui est de la premiere qualité, il est certain qu'il possedoit tous les talens necessaires à un bon Orateur; une voix nette, claire & forte, l'expression dégagée, la prononciation douce & distincte, l'esprit present, un profond sçavoir, l'air persuasif, le geste agréable, & la memoire fertile & heureuse; desorte qu'on ne le vit jamais proposer sa pensée d'une maniere confuse, ou manquer de paroles; & l'on prenoit tant de plaisir à l'entendre parler en public, que les Professeurs lui donnoient souvent des sujets pour faire des Harangues, & lors qu'il les recitoit, tout le monde couroit l'entendre. Plusieurs ont remarqué que dans ces Discours publics il faisoit rarement l'éloge du Roi ou de la Maison de Stuard, qui faisoit honneur à toutes les Universitez, à cause du grand amour que le Roi Jacques avoit pour les belles Lettres. Il n'aimoit point aussi à se servir du mot de Monarchie, en parlant de la Couronne d'Angleterre, ou de

celui de Monarque, lorſqu'il diſcouroit de la perſonne du Roi.

Il ſe fit admirer en ſecond lieu, par la connoiſſance qu'il avoit de l'Ecriture Sainte ; de ſorte qu'il n'y avoit aucun vieux Prédicateur parmi les plus fameux qui la ſçût ſi bien que lui. Il s'étoit fait une étude particuliere de reciieillir tous les paſſages où les Evangeliſtes ſemblent ſe contredire, & où ſaint Pierre eſt different de ſaint Paul, & les endroits où ces deux Apôtres ne s'accordent pas entierement avec ce que les Evangeliſtes ont écrit. Ce qui, à dire le vrai, étoit un travail fort pénible, & qui ſembloit plus propre à un homme trés-verſé dans l'Ecriture, qu'à un jeune homme qui commençoit à étudier, & qui s'apliquoit principalement à l'étude des Mathematiques & de la Philoſophie. Mais peut-être que la nature lui fourniſſoit par avance ces moyens qu'il devoit mettre en œuvre dans un âge plus avancé, pour pouvoir repreſenter en Angleterre & dans preſque toute l'Europe, le perſonnage qu'il ſoûtint, au grand étonnement de tout le monde, juſqu'à la fin de ſes jours.

Quant à la troiſiéme qualité de Cromwel, qui étoit une grande pureté dans les mœurs ; pour en dire ce qui en eſt, il faut avoüer franchement, que la corruption de ſon eſprit contribua beaucoup à détruire les bonnes inclinations qu'il avoit naturellement. Quand un homme eſt maître de ſon jugement, qu'il eſt en état d'agir par diſcernement & par choix, on peut dire alors qu'il peut de deſſein formé, par hypocriſie, par fourberie ou par feinte, faire paroître les choſes autres qu'elles ne ſont. Un homme d'un âge mûr peut donner au vice les couleurs de la vertu ; & contrefaire l'homme de bien, quoi qu'il ſoit entierement perverti ; mais l'enfance & une tendre jeuneſſe ne ſçauroient ſe déguiſer :

alors la vertu est vertu, & le vice vice. Les mœurs pures de Cromwel nâquirent avec lui, & se fortifierent avec l'âge, jusqu'à un certain degré ou à un certain temps, auquel ses bonnes habitudes & ses vertus naturelles entrant en oposition avec ses imperfections & ses défauts, ceux-ci prirent le dessus, soûtenus par l'hypocrisie & la dissimulation; car on ne vit jamais un homme plus dissimulé, ni un hypocrite plus caché. Ainsi l'on peut dire que la bonté de ses mœurs fut en lui un éfet de la nature, & que la perversité de ses actions fut une production de l'art, ou pour mieux dire, un éfet de son ambition, qui l'engagea à s'élever dans le monde à quelque prix que ce fut, ayant conservé toûjours l'avantage de sçavoir contrefaire l'homme de bien, même aprés être devenu fourbe. Mais pour ce qui regarde ses mœurs durant sa jeunesse, elles étoient si exemplaires, que non-seulement il n'y avoit aucun Ecolier dans l'Université si sage que lui; mais qu'on n'en avoit vû de long-temps aucun doüé de meilleures qualitez. Et comme on ne lui trouvoit aucun des vices ordinaires aux Ecoliers, les plus sages recherchoient sa compagnie, & s'attachoient à lui avec d'autant plus de soin que les Professeurs, en censurant les fautes des autres Ecoliers, ne croyoient pas mieux faire que de leur proposer l'exemple de Cromwel. Jamais aucun de ses Professeurs ne trouva rien à redire dans sa conduite; & les Ecoliers, ceux même qui étoient plus âgez que lui, avoient une si haute opinion de lui, qu'ils profitoient mieux de ses censures que de celle des Professeurs. Enfin sa réputation se répandit dans toute la Ville, où l'on en parla pendant long-temps, comme d'un prodige de sagesse.

Cromwel demeura sept ans à Cambridge dans cette grande réputation; aprés-quoi, c'est-à-di-

re, au mois de Mars de l'année 1621. sa Mere le fit venir auprés d'elle, afin qu'il l'accompagnât à Londres, où par la mort d'un Oncle qu'elle avoit, il lui étoit échû un héritage de plus de cent guinées, & comme il y avoit d'autres gens qui en prétendoient une grande partie, il fallut nécessairement aller plaider devant la Cour de Londres, & sa Mere fut bien aise de l'avoir auprés d'elle. Ils furent obligez de demeurer prés de deux ans dans cette Ville, & pendant ce temps-là Cromwel fit connoissance avec un Chevalier nommé Wisseman, qui le servit beaucoup dans son procés. Ils liérent à cette occasion une fort grande amitié, & Cromwel souhaitant d'apprendre les exercices d'un Cavalier, il fit naître à son ami le même desir, avec d'autant plus de facilité qu'ils étoient tous deux d'un même âge. Le procés ayant été heureusement terminé, Cromwel réconduisit sa Mere dans sa maison, & revint à Londres au commencement de l'année 1623. selon la parole qu'il avoit donnée à son ami. Comme il étoit alors le seul enfant mâle de sa famille, sa Mere lui laissa la liberté de choisir telle profession qu'il voudroit. Il commença donc avec le Chevalier Wisseman, à aprendre à monter à cheval, à faire des armes, à voltiger, & à faire tous les autres exercices propres à un jeune Cavalier, & il se fit autant admirer à aprendre ces choses, qu'il avoit fait dans l'étude des sciences; car dans un an il se rendit plus habile dans tous ces exercices que d'autres n'auroient fait en six ans, avec cette circonstance extraordinaire, que quelque grande que fut l'aplication qu'il donnoit à ces sortes d'exercices, il employa cependant deux heures du jour, sans y manquer jamais, à entretenir les études qu'il venoit de faire à Cambridge. Quelque goût qu'il prît à ces

exercices, il ne pouvoit pourtant s'ôter de l'esprit qu'il ne fit une meilleure fortune dans l'état Ecclesiastique. D'un autre côté il trouvoit bien des difficultez à pouvoir obtenir un Evêché.

Cependant Jacques I. ayant entendu parler de Cromwel, & des grands progrés qu'il avoit faits dans l'étude à Cambridge, & de ceux qu'il faisoit à Londres dans les armes, voulut le voir; & le Duc de Bukingham grand Favori de ce Prince l'introduisit auprés de lui. Le Roi le reçût avec de grands témoignages d'estime; & Cromwel lui ayant fait en latin un beau compliment de demie heure sur divers points de science, il admira son érudition & sa grande facilité à s'emprimer en cette Langue. Il lui demanda ensuite dans quelle année il avoit reçû le bonnet de Docteur, & Cromwel lui ayant répondu qu'il ne joüissoit point encore de cet honneur-là, ce Prince repliqua tout étonné; Quoi! vos Professeurs vous ont laissé partir sans vous donner ce grade? & aussi-tôt il le chargea d'aller à Cambridge sans perdre de tems, pour y recevoir le bonnet de Docteur; & aprés lui avoir donné congé, se tournant vers les gens de qualité, & les Ambassadeurs qui étoient à sa suite, il dit avec un espece de ravissement: Je n'ai jamais vû personne qui m'ait parlé latin avec plus d'éloquence & de meilleure grace. Il fit apeller ensuite son Tresorier du Cabinet, & lui ordonna de faire present à Cromwel de sa Médaille garnie, avec deux cens guinées, present trés-rare dans de semblables occasions, & pour un tel Roi.

Tout cela arriva au mois de Septembre de l'année 1623. Cromwel partît de Londres aussitôt aprés, & ayant fait un petit voyage dans sa maison, pour prendre ce qui lui étoit necessaire pour aller à Cambridge, il s'y rendit. Déja la nouvelle de ce qui s'étoit passé entre le Roi &

Cromwel s'étoit répanduë dans cette Ville, & tous les Professeurs & les Ecoliers conservoient de ce dernier la même opinion qu'ils en avoient eüë lors qu'il étudioit dans l'Université. Dans trois mois il prît le bonnet de Maître és Arts, avec un trés-grand aplaudissement & de grands éloges qu'on lui donna, tant par écrit que de bouche. Cette qualité de Docteur est si considerée en Angleterre, que non-seulement les Gentilshommes, mais les personnes les plus qualifiées, font gloire de la porter, depuis que le Roi Jacques eût fait paroître de l'amour pour les belles Lettres, se faisant un plaisir de donner des emplois à ceux qui prenoient le titre de Gradué. Et de là vint que chaque Gentilhomme se fit passer Docteur, parce que chacun prenoit à grand honneur de se conformer au goût du Roi.

Cromwel orné de ce nouveau grade, & se voyant dans l'estime du Roi, qui l'avoit honoré de presens & d'un acüeil favorable, s'imagina qu'il lui seroit facile de s'ouvrir à la Cour le chemin à quelque dignité, ayant devant les yeux plusieurs exemples de gens, que ce Roi, fauteur des gens de Lettres, avoit élevé en consideration de leur seul mérite, aux premieres dignitez de l'Eglise, à une desquelles il souhaitoit avec ardeur de parvenir. Etant retourné chez lui avec cette ambition & plein de ces esperances, il alla bien-tôt aprés à Londres, où à peine fut-il arrivé, qu'il aprît la maladie du Roi qui fut assez longue, & se termina par la mort au mois de Mars de l'année 1625.

Cromwel fut sensiblement touché de la mort de ce Roi, parce qu'il avoit esperé de pouvoir avancer sa fortune par le moyen de sa protection, d'autant plus, qu'ayant été presenté au nouveau Roi pour lui faire la révérence, non seulement il n'y alla qu'avec peine, mais il trou-

va encore que le Roi le reçût avec beaucoup de froideur, comme s'il eut présagé qu'il devoit être un jour l'ennemi de sa maison, & le bourreau de sa propre personne. Cromwel demeura pourtant à Londres pour être le spectateur de deux Scenes bien differentes; sçavoir de la pompe funebre du feu Roi, & des nôces du nouveau avec Henriette de France. Quelques Gentilshommes de ses amis lui proposerent de faire entr'eux un festin, pour boire à la santé du Roi & de la nouvelle Reine. Il accepta la proposition pour ne passer pas pour avare, ou pour mal intentionné envers leurs Majestez, comme en effet il l'étoit. Cependant il ne pût s'empêcher de
„ dire à ses amis: Je le veux bien, divertissons-
„ nous; mais ces nôces ne me présagent rien de
„ bon pour nôtre Royaume. Comme on le croyoit habile homme, ces paroles furent remarquées. Cependant le bruit ayant couru que la peste commençoit à se répandre dans Londres, comme elle y fit effectivement un grand ravage, & Cromwel voyant que toute la Noblesse se retiroit, il prit aussi le chemin de sa maison, où sa mere le rapelloit.

Ce lui fût un grand chagrin d'être obligé de s'arrêter chez lui quelques mois, ne pouvant se résoudre à vivre-là dans l'oisiveté, privé de l'esperance d'y trouver les moyens de faire une grande fortune; & son déplaisir lui étoit d'autant plus insuportable, que son ambition augmentoit à tout moment, entretenuë par ceux qui le pratiquoient, & qui lui soufloient sans cesse aux oreil-
» les: Que c'étoit une chose honteuse pour la
» Cour, & pour toute la Nation en général, de
» voir qu'un Gentilhomme de son mérite, bien-fait
» de sa personne, digne de faire une grande figu-
» re dans l'Etat Ecclesiastique ou dans les armes,
» qu'un tel homme perdit son tems sans emploi,

pendant que d'autres, sans aucune bonne quali- «
té, possedoient tant de Charges & tant de Be- «
nefices, & joüissoient de toutes les graces de la «
Cour. Il continuoit cependant de donner une par- «
tie de son tems à l'étude, où il s'attachoit avec beaucoup d'aplication. Il fréquentoit les compagnies, où il faisoit paroître une honnête modestie. Il alloit quelquefois à la chasse; mais pour l'ordinaire il s'insinuoit auprés des plus fameux Prédicateurs de la Ville & du voisinage, afin de pouvoir pénétrer les sentimens des uns & des autres sur les matieres de Religion; mais les plus habiles reconnoissant qu'il étoit plus pénétrant & plus subtil qu'eux dans ces matieres, évitoient les occasions de s'entretenir avec lui, de crainte qu'il ne confondit leurs idées. En effet, bien que Cromwel fit paroître un grand zéle pour la Religion dominante, & une grande dévotion par son assiduité dans les Temples, & que tout le monde vit bien qu'il aspiroit à un Evêché, avec tout cela ses discours étoient dangereux, parce qu'il aprofondissoit trop les matieres; & comme il possedoit l'Ecriture en perfection, & les diverses explications qu'on en donne, il avoit l'art d'apuyer tout ce qu'il avançoit, quoique contraire à la vérité.

Au mois d'Avril de l'année 1627. il fut invité par le Chevalier Wisseman, avec lequel il avoit contracté une étroite amitié, comme nous l'avons déja dit, à s'aller divertir à la campagne dans une trés-belle Seigneurie qu'il avoit à dix mille de Londres, & où Cromwel alla avec plaisir. Dans ce même tems le bruit s'étant répandu que le Duc de Buckingham, premier Favori du Roi, se préparoit à se mettre sur la Flotte Angloise, pour aller en qualité de Grand Amiral faire la guerre à la France, en donnant du secours à la Rochelle qui étoit déja assiegée par

Loüis XIII. & le Cardinal de Richelieu. La plus grande partie des jeunes gens de qualité se disposerent à aller en qualité de Volontaires à une expédition si considerable, sous un Chef d'une aussi grande autorité. Ce Duc prit entr'autres le Chevalier Wisseman & Cromwel, qui eurent tous deux l'honneur d'avoir place dans le Vaisseau même que le Grand Amiral Buckingham commandoit. Wisseman étoit en quelque consideration auprés de ce Duc, & Cromwel étoit aussi fort connu de lui, car il l'avoit introduit lui-même auprés du Roi Jacques, comme nous l'avons dit ci-dessus, & avoit entendu avec tant de plaisir l'éloquent discours qu'il fit alors, qu'il en avoit déja conçû une fort grande opinion: aussi le vit-il de fort bon œil. De plus, il voulut qu'il ne servit pas seulement comme soldat, mais qu'il aidât à son Secretaire. Dés lors Cromwel commença à concevoir de hautes esperances, d'autant plus que ce Secretaire, qui étoit Chevalier Baronet, l'avoit connu à Cambridge. Dans le débarquement de la Flote à l'Isle de Rhé, où les Anglois remporterent un grand avantage, Cromwel combatit avec beaucoup de valeur: on crût même qu'il avoit tué de sa propre main le Baron de Chantal. Il ne fit pas paroître moins de courage à la Bataille qui fut livrée aux Anglois dans la même Isle par le Maréchal de Schomberg & par Toiras, qui gagnerent alors une signalée victoire. Wisseman fut du nombre de ceux qui moururent dans ce combat: ce qui causa une sensible affliction à Cromwel, qui avoit accoûtumé de dire que c'étoit le seul ami véritable & intime qu'il eut en Angleterre. Cette douleur qui l'abatit extrémement, outre les fatigues de la Mer où il souffrit beaucoup pour n'être pas encore accoûtumé à l'agitation de l'eau, le firent tomber dans une grande maladie,

desorte que de six cens malades qu'il y eût sur la Flote Angloise, il fut un de ceux qui furent les plus maltraitez. I' eut une fiévre double tierce, & étant arrivé à Londres il ne pût point aller à Huntington : mais ayant envoyé un Exprés à sa mere, pour l'avertir de l'état où il se trouvoit, elle vint pour le servir ; & le Ciel qui l'avoit destiné à l'execution de quelque grand ouvrage, lui donna la vie comme par miracle ; car les Medecins l'avoient abandonné, & le fameux Maierne l'ayant vû, dit : Si ce Gentilhomme ne « meurt point, il faut croire que le Ciel le réserve « pour quelque grand'œuvre. «

La maladie de Cromwel fut grande, dangereuse & de longue durée, & sa convalescence ne fut pas moins longue. Dés qu'il commença à reprendre sa santé, il s'en alla chez lui dans l'esperance que l'air natal lui seroit favorable ; ce qui arriva heureusement. A peine fut-il remis qu'il retourna à Londres, pour entretenir le Duc de Buckingham dans la bonne intention 1628.
qui lui avoit témoigné, par les grandes promesses qu'il lui fit, de lui procurer quelque fortune du côté qui s'acorderoit le plus avec son inclination ; mais en arrivant à Londres il y trouva les choses dans une grande confusion, le Parlement extraordinairement irrité contre le Duc, & tous ces procés, ces desordres, & ces accidens qui survinrent à cette occasion, & dont nous avons déja parlé en son lieu. Cromwel * qui étoit adroit & rusé differa de se remettre au service du Duc de Buckingham, de peur d'encourir la disgrace du Parlement, avec ses autres amis & ses domestiques. D'ailleurs ce Duc étant sur le point de se rembarquer sur une autre Flote, pour aporter un nouveau secours à la Rochelle, Cromwel qui avoit été si maltraité de la Mer, & qui lui avoit payé le tribut d'une si grande maladie, n'eut gar-

* Voyez Liv. II. p. 112.

de de faire ce voyage, étant à peine relevé d'un si rude coup. Enfin toutes ses craintes furent dissipées par la mort du Duc de Buckingham, qui fut assassiné comme nous l'avons déja dit. Et ainsi Cromwel perdit toute esperance qu'il avoit conçûë de ce côté-là; mais avec sa fermeté ordinaire il disoit à ses amis, qui sçavoient combien il avoit fait de fonds sur la protection de ce Duc, le Ciel me réserve quelque chose de meilleur. En quoi il ne fut point faux Prophête, comme l'expérience le fit bien voir dans la suite.

Cependant la paix s'étant faite avec la France, Cromwel eut envie d'executer le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps de faire un voyage dans ce beau Royaume, soit pour se mieux perfectionner dans les exercices des armes, soit pour faire de nouveaux progrés dans les belles Lettres & dans les sciences, par le commerce qu'il auroit avec les Professeurs des Universitez, & avec tous les Savans qui y fleurissoient alors. Il eut une belle occasion de satisfaire cette envie, car le Comte d'Edmond ayant été nommé Ambassadeur en France, Cromwel qui avoit été connu de lui à Cambridge, & qui en avoit reçû des témoignages d'une assez grande amitié, éprouva que ce Comte ne l'avoit pas entierement oublié. En éfet, non-seulement il reçût avec plaisir la proposition que Cromwel lui fit, de le recevoir dans sa compagnie durant ce voyage; mais il voulut, outre cela, l'avoir à sa table comme son Gentilhomme, & sous cette qualité il s'embarqua vers le milieu du mois d'Août. Etant arrivé à Paris il fut present au serment, qui fut fait solemnellement à Fontainebleau pour confirmer la Paix, & ce même jour qui fut le vingt de Septembre de l'année 1629. l'Ambassadeur ayant été traité publiquement, il eût l'honneur de manger à sa table avec les Anglois &

les François de la premiere qualité, quoi qu'il y eut plusieurs autres tables.

Deux jours aprés, l'Ambassadeur lui rendit encore un bon service, l'ayant mené avec lui à une audience particuliere chez le Cardinal de Richelieu; & en le presentant à ce Cardinal, il lui dit; Vôtre Eminence voit ici un des plus habiles Gentilhommes que nous ayons en Angleterre. Le Cardinal lui tendant la main pour la baiser, comme il avoit accoûtumé de faire à ceux qu'il vouloit honorer, dit aprés l'avoir regardé fixement: Son air me plaît beaucoup, & si sa phisionomie ne me trompe, ce sera un jour un grand homme. A cela Cromwel répondit avec sa modestie ordinaire; mais en latin: « Qu'il ne pouvoit rien desirer dans ce monde, qui fut comparable à l'honneur qu'il recevoit dans ce moment de se dévouër au service du plus grand Cardinal du siécle, & du plus habile Ministre qu'on eût jamais vû sur la Terre. Le Cardinal qui aimoit qu'on lui fit sur le champ des réponses de cette nature, l'en admira davantage, & prit plaisir à lui faire diverses questions en latin, sur la nature & sur le progrés des Sciences en Angleterre; & Cromwel ayant dit, « qu'il sembloit que les Sciences commençoient à pleurer la mort du Roi Jacques, qui en étoit comme le Mecenas & le principal Protecteur, & que destituées de cet apui, elles se refroidissoient tous les jours: « le Cardinal lui mettant la main sur l'épaule, lui repliqua: Il faudroit ne vous point connoître, pour croire que les belles Lettres se refroidissent en Angleterre.

Pour pouvoir mieux profiter du temps; & vâquer plus librement aux exercices ausquels il vouloit s'apliquer, Cromwel se mit dans une chambre de loüage, avec un autre Gentilhomme son ami, qui s'apelloit Robert Cutler, sous la

conduite d'une veuve nommée Dappel, qui bien que Calviniste, ne laissoit pas échaper l'ocasion de faire les gains les plus sordides ; & comme elle n'étoit plus en âge de faire valoir sa propre personne, elle trafiquoit volontiers de celle d'autrui. Ce qu'il y avoit de pis, c'est que cette créature se conduisoit avec beaucoup d'adresse, & avoit en aparence un grand fonds de modestie, pour mieux attraper ceux qui se fioient à elle.

Mais avant que de parler de certaines avantures particulieres qui survinrent à Cromwel dans ce Logis, il faut savoir qu'il commença avec son ami Cutler à s'apliquer à la plûpart des exercices d'un Cavalier, pour se perfectionner dans ce qu'il avoit apris à Londres en sa premiere jeunesse. Il eût l'avantage de monter à cheval quelques mois sous Pluvinel, qui passoit pour le meilleur Ecuyer de France, & qui avoit pension de la Cour. Il profita beaucoup sous un tel Maître, & pendant trois mois il employa toutes les matinées à monter à cheval, à faire des armes, & à voltiger : il s'apliqua aussi à l'Architecture, à la Sculpture, & à divers autres Arts de cette nature, non dans le dessein de les professer, mais pour en pouvoir discourir ; car Cromwel disoit ordinairement : *Qu'un Gentilhomme qui ne sçavoit pas representer plusieurs personnages, n'avoit pas grand mérite.* Il eut encore soin de se rendre plus habile dans l'intelligence des Langues étrangeres, qu'il avoit commencé d'aprendre à Londres, sçavoir du François, de l'Espagnol, de l'Italien & du Flamand. Quoiqu'il n'eût pas grande facilité à les parler, il se contentoit de les bien entendre, excepté le François, qu'il aprit en perfection.

Comme il n'eût jamais dessein d'abandonner les Lettres & les Sciences spéculatives, mais de les cultiver & d'y faire de plus grands progrès,

il employoit toute l'aprésdînée à visiter des Sçavans, par le moyen de Monsieur Conrart, qu'il avoit vû souvent dans la maison de l'Ambassadeur d'Angleterre, & chez qui plusieurs habiles gens s'assembloient pour s'entretenir quelques heures sur des matieres de Litterature: ce qui donna ocasion à l'établissement de cette fameuse Academie, qui fut en peu de temps trés-florissante, & qui est encore dans tout son lustre. Ce fut donc par le moyen de Monsieur Conrart, que Cromwel connût plusieurs Sçavans à Paris, & entr'autres Nicolas Bourbon, trés-fameux Poëte Latin. Vaugelas, Mr. Godeau, qui se rendit ensuite si célébre par ses Ecrits, & devint Evêque, Malleville, Ciri, & un grand nombre d'autres, qu'il alloit visiter de temps en temps. Il avoit sur tout de longs entretiens avec Mr. Godeau, qui portoit l'épée dans ce temps-là, mais qui avoit fait toutes les études que doit faire un Ecclesiastique, pour se rendre digne d'une bonne Prélature. Cromwel eût en presence de Mr. Conrart plusieurs disputes avec lui sur des matiéres de Religion, & le plus souvent sur la Sainte-Ecriture; & Mr. Godeau trouva qu'il étoit si bien versé dans la connoissance des Livres Sacrez, & qu'il apuyoit si fortement tout ce qu'il avançoit, qu'il crût que Cromwel ne portoit l'épée au côté que pour se déguiser pendant son voyage, & que du reste il étoit Ecclesiastique; Mr. Conrart lui-méme s'imaginoit la même chose, quoique l'Ambassadeur d'Angleterre lui eût dit le contraire. A la vérité, Cromwel n'avoit point le titre d'Evêque; mais il l'étoit par mérite: & comme nous avons dit, il avoit étudié avec beaucoup d'aplication, dans le dessein d'obtenir un Evêché. Mais comme il avoit l'esprit pénétrant, il trouva à propos de se préparer à tout

évenement, de s'avancer dans la connoissance de tout ce qui convient à un Evêque, & de se perfectionner dans tous les exercices qui sont necessaires à un Gentilhomme, dans le dessein de se pousser à la Cour ou par les armes, afin que si ses projets venoient à échoüer d'un côté, il pût se dédommager de l'autre. Néanmoins il est bon de remarquer une chose tout-à-fait extraordinaire en lui, c'est qu'il fut autant passionné pour la lecture des Histoires sacrées & profanes, qu'il eut en aversion certains Livres satiriques & politiques; desorte que, contre la coûtume de tout le monde & particulierement de la Noblesse Angloise, il ne voulut jamais entendre parler de Machiavel, disant que ses Ouvrages étoient le poison de l'ame, de la maniere qu'on en parloit communément; & cependant dans la suite personne ne suivit mieux que lui les maximes les plus impies de cet Auteur.

Cependant la Dame Dappel, Maîtresse de la maison où Cromwel logeoit avec son ami, n'ayant que ces deux Pensionnaires, faisoit venir chez elle deux jeunes Demoiselles, dont l'une étoit sa Niéce & l'autre sa Cousine, au moins elle les nommoit ainsi. Ces filles s'entretenant avec ces deux Gentilshommes Anglois, se rendirent fort familieres avec eux, à table ou ailleurs, la bonne grace & la beauté de l'une & de l'autre, y contribuant plus ou moins. Cutler fut
1619. le premier qui devint amoureux de l'une de ces Demoiselles qu'on nommoit Mursel, & comme c'est l'ordinaire à Paris, il la menoit souvent à la promenade en carosse, par l'avis de la Dame Dappel qui le lui insinuoit adroitement. Cependant comme l'une ne vouloit point aller sans l'autre, Cromwel étoit aussi prié d'être de toutes les parties. Jusqu'alors il n'avoit point eû de commerce deshonnête avec aucune femme;

ainsi qu'il l'avoüa lui-même dans la suite, mais dans cette rencontre il succomba à la tentation, s'étant laissé surprendre aussi-bien que son ami, aux charmes de l'autre fille nommée Dappel. Ainsi tantôt l'un, tantôt l'autre, ils menoient ces filles au Bois de Vincennes, à Saint Denis, ou à quelqu'autre promenade; & bien-tôt ils vécurent avec elles avec toute la familiarité qu'on peut s'imaginer. En effet, l'amour vint à un tel point de part & d'autre, que ces deux Demoiselles se trouverent enceintes presque dans un même tems. La maîtresse de la maison qui avoit allumé ces flâmes impures par ses stratagêmes, soûtint que ces Etrangers avoient fait une premesse de Mariage à ses deux parentes, & déclara qu'elle les obligeroit à les épouser. Pour cet effet, de peur qu'ils ne prissent la fuite, non-seulement elle retint toutes leurs hardes qui étoient fort précieuses, mais faisant venir un Officier du Lieutenant du Quartier avec deux Sergens, elle leur signifia qu'ils eussent à épouser ses parentes, & qu'autrement elles les mettroit tous deux entre les mains de la Justice. Cutler se moqua de ces menaces, & parut tout disposé à aller en prison, étant assuré d'en sortir; parce qu'il n'y avoit aucune preuve de promesse de mariage. Cromwel qui étoit encore plus assûré de la même chose, & qui pouvoit parler avec autant de hardiesse, agit pourtant avec plus de retenuë que son ami, ne voulant en aucune maniere que cette affaire éclatât, & sur tout qu'elle vint aux oreilles des Anglois, à cause des mesures qu'il devoit garder pour pouvoir obtenir quelque charge dans l'Eglise. Il fit donc résoudre son ami, à envoyer chercher Monsieur Conrard, & leur Marchand nommé François Flemin, lesquels étant venus, ménagerent les choses avec tant de prudence, que moyennant soixante guinées qu'on

donna à ces deux filles, & quelque present qu'on fit à l'Officier de la Justice, ils furent entierement délivrez de cette affaire. Dans ce moment-là ils sortirent du logis de la Dame Dappel aprés que leur Marchand eut payé tout ce qu'ils devoient, sans plus voir les deux filles enceintes. Ils allerent loger dans une Hôtellerie pour y pouvoir prendre les mesures & les résolutions necessaires.

Quoique ce scandale n'eût été sçû que par ce petit nombre de gens que nous venons de nommer, Cromwel en reçût pourtant une grande mortification ; desorte qu'on peut bien dire qu'il paya ces plaisirs sensuels de peu de semaines, d'une douleur & d'un chagrin d'esprit qu'il sentit pendant le cours de plusieurs années. Il ne pouvoit s'imaginer qu'aprés avoir passé la fleur de sa jeunesse dans la continence, & aprés avoir été regardé de tout le monde comme un exemple de modestie, il se fut laissé gâter le cœur à l'âge de vingt-sept ans, par une jeune fille d'une condition si inférieure à la sienne. Il apréhendoit que ce scandale venant à éclater en Angleterre, n'aportât de l'obstacle au dessein qu'il avoit de s'avancer dans le Clergé. Il avoit alors une si forte envie d'aller à la Quête de quelque Evêché, qu'il vouloit continuër à édifier le monde par ses actions extérieures, afin de mieux tromper ceux qui auroient pû l'accuser, sçachant trés-bien que dans des dignitez telles que l'Episcopat, il falloit avoir recours à l'hypocrisie, lors qu'on ne pouvoit conserver une entiere pureté de cœur. Enfin il se consola entierement dans l'esperance que le tems consolideroit cette playe, & que le souvenir de sa faute se dissiperoit bien-tôt, sans passer la mer, ayant reconnu que les Anglois qui étoient à Paris en fort grand nombre, étoient gens à compter cela pour peu de chose

ou

ou à n'y faire même aucune réflexion, ce qui ne manqua pas d'arriver de cette maniere, car il n'en entendit plus parler, de sorte qu'il l'oublia lui-même comme si la chose ne fut point arrivée.

Entre toutes les Maisons du Roi de France, Cromwel n'en trouva aucune plus à son gré que celle du Bois de Vincennes, soit à cause de sa situation, soit pour la beauté de l'édifice, ou pour les délicieuses promenades qui y sont tout autour. C'est pourquoi il y alloit fort souvent, & c'étoit-là un de ses plus grands plaisirs. Un jour comme il y étoit allé pour se divertir avec son ami Cutler, celui-ci lui ayant dit que ce Château servoit souvent de prison aux Princes, Cromwel repliqua : Il ne faut jamais toucher les Princes qu'à la tête. L'autre lui dit aussi-tôt: *Parle bas*, sans ajoûter autre chose. Cependant il eût dés-lors la pensée qu'avec le tems Cromwel auroit l'esprit enclin à troubler le repos de l'Etat. Cette avanture lui revint souvent dans l'esprit, & sur tout lors qu'il vit que Cromwel excitoit avec tant d'ardeur le feu des guerres civiles, mais plus fortement encore, lors qu'on lui imputa d'avoir sollicité lui seul la mort du Roi Charles, car alors Cutler conta par tout l'avanture de Vincennes, ajoûtant: « Que c'é- « toit une maxime dont Cromwel avoit été im- « bu dés sa jeunesse, qu'il ne falloit toucher les « Princes qu'à la tête. «

Pendant cinq mois que Cromwel demeura à Paris, il fut d'une grande édification à l'Eglise des Réformez qui s'assembloit à Charenton. Non-seulement il fréquentoit les Prédications avec une pieté exemplaire, mais il visitoit fort souvent les Ministres de cette Eglise, & particulierement Messieurs du Moulin & Drelincourt, qui étoient encore jeunes, mais fort habiles. Cromwel tâchoit avec un soin merveilleux de

tirer d'eux des memoires de l'état des Réformez en France, comme s'il eût voulu faire leur Histoire. Ces Ministres n'oublioient rien pour satisfaire sa curiosité. Du reste, ils admiroient d'autant plus sa pieté & son zéle à fréquenter les exercices Sacrez, qu'ils étoient scandalisez de ses sentimens sur la Religion, qu'ils trouvoient confus & tout propres à causer des troubles & des cabales parmi les Ecclesiastiques : & bien qu'ils attribuassent une partie de ces sentimens à l'humeur des Anglois, qui n'ont pas ordinairement des pensées fort solides sur la Religion, ils craignoient pourtant en particulier que l'esprit de Cromwel ne causât quelque grand desordre dans l'Eglise, parce qu'il n'avançoit rien qu'il n'eut l'adresse d'apuyer de quelque raison. Et un jour Monsieur du Moulin discourant avec lui sur la conversion du bon Larron, il fut un peu embarassé par certaines pensées extraordinaires que Cromwel lui proposa, & sur la fin de l'entretien il lui dit : *Ou vous serez un grand homme dans l'Eglise, ou grand Hérétique en matiere de Religion* : Paroles dont Cromwel se ressouvint toûjours, & encore plus Monsieur du Moulin, lequel voyant qu'il détruisoit avec tant de zéle l'Episcopat, dont les Calvinistes ne font pas grand cas, dit plusieurs fois : *Sa jeunesse m'avoit fait craindre une issuë toute contraire.* En effet, il est certain que les Calvinistes regarderent Cromwel, & le regardent encore, comme celui qui, en son tems, fut une des plus fortes Colonnes de l'Eglise, & l'Ange destructeur des Persecuteurs de la vraye Foi. Cependant les moins passionnez d'entr'eux confessent qu'il a toûjours été un habile Artisan de fourberies, d'hypocrisie & de dissimulation ; & certainement pendant toute sa vie il ne fit autre chose que cacher ses plus mé-

chantes actions sous le voile de la pieté, en prenant Dieu à témoin qu'il ne faisoit rien que de juste, en contrefaisant le dévot & le pénitent par les larmes qu'il savoit répandre à propos; ainsi que nous le ferons voir en son lieu d'une maniere circonstantiée.

Cromwel craignoit cependant qu'on ne publiât la galanterie qu'il avoit eûë à Paris, & que son hypocrisie ne fut connuë, quoiqu'il eut nié fortement d'avoir eû aucun commerce illicite avec la fille qui l'en accusoit; car les deux filles ne s'étoient déclarées enceintes qu'à la Dame Dappel & aux deux Anglois, & quant à la promesse de Mariage & à leur grossesse, elles n'avoient fait que menacer d'en parler. Sur cela l'ami de Cromwel étant parti pour Londres, il prit la résolution de faire un tour par la France, & d'aller ensuite par la voye de Geneve, en Suisse, en Allemagne, & en Hollande, & de retourner de-là dans sa Patrie, sans témoigner aucune envie de passer en Italie, qu'il avoit accoûtumé d'apeller une boëte dorée remplie de venin. Il vouloit tromper le monde par-là même, en faisant entendre qu'il ne vouloit point exposer sa conscience & ses mœurs dans un païs où la Religion étoit si corrompuë, & la maniere de vivre si licentieuse. Il pressa d'autant plus son voyage qu'il voyoit la Cour sur le point d'aller à Lion, dans le dessein secret de passer delà une seconde fois en Savoye & en Italie, comme l'évenement le justifia. Cromwel se disposa donc à son voyage sur la fin de Janvier de l'année 1630. avec deux autres Gentils-hommes Anglois, & un peu avant que de monter en carosse par la voye de Fontainebleau, étant allé voir son Marchand pour prendre quelques lettres de change, il trouva une lettre qui venoit d'arriver, & où l'on lui aprenoit que sa 1630.

Mere étoit attaquée d'une dangereuse maladie, & en achevant de la lire, il prit la résolution de retourner au plûtôt chez lui, pour donner ordre à ses affaires en cas que sa Mere vint à mourir; & le lendemain matin il alla à Calais, qui est le plus court chemin. Il eut quelque envie de passer par la Rochelle, pour voir en dedans cette Ville qu'il avoit vûë par dehors, & qui avoit été le grand refuge des Protestans de France, pendant une cinquantaine d'années: mais de crainte que le long trajet qu'il y a depuis cette Ville en Angleterre, ne retardât son voyage, ne pouvant s'assurer sur un élément aussi inconstant que la mer, il crut qu'il feroit mieux de prendre le chemin de Calais, où il s'embarqua le 4. de Février, & aprés avoir été battu d'un vent un peu contraire, quoique sans danger, il aborda à Douvres le matin du 5. dudit mois. Aprés s'être un peu remis des fatigues de la mer, il prit la poste sans aucun delai, & alla en droiture à Huntington sa Patrie, où il trouva que sa Mere étoit en convalescence, & que par sa conduite les choses étoient trés-bien réglées dans la maison.

Justement dans le tems que Cromwel arriva à Paris, le grand Cardinal de Richelieu étoit revenu avec Loüis XIII. & les differens qui s'étoient élevez trois ans auparavant entre ce grand Ministre & la Reine mere Marie de Medicis, avoient été renouvellez avec plus d'aigreur que jamais: Cromwel n'oublia rien pour s'instruire à fonds de l'origine de ces differens, non-seulement de bouche, mais en lisant tout ce qu'il pût trouver sur cette matiere, aprés-quoi il en composa un petit Traité d'environ six feüilles. Il montroit souvent à ses Amis ce Manuscrit, où il avoit recüeilli plusieurs traits de la plus fine politique du Cardinal de Richelieu envers cette

Reine, & un grand nombre de ceux de Marie de Medicis envers ce Cardinal, avec plusieurs observations rares & curieuses sur le mal ou le bien que peuvent causer dans un Royaume les mariages du Prince avec des Princesses étrangeres. Aparemment il traitoit cette matiere en vûë du mariage que le Roi Charles venoit de faire avec Henriette de France, duquel Cromwel avoit présagé des suites funestes, en quoi il ne se trompa point; & dés-lors il sembla qu'il avoit apris à ne se point tromper dans ses prédictions. Cromwel avoit accoûtumé de nommer le petit Traité qu'il avoit composé sur ce sujet, toutes les fois qu'il le lisoit à ses amis: La premiere base des ma- « ximes d'Etat qu'il avoit imaginées. D'ailleurs il « disoit assez souvent qu'il ne faloit que considerer « la Reine Marie pour s'assurer du peu de succés « qui accompagneroient les nôces du Roi Charles « avec Henriette de France; & que pour devenir « bon politique, il ne faloit qu'être bien instruit de « la maniere dont le Cardinal de Richelieu se gou- « vernoit dans son Ministere. Quoiqu'il en soit, il « est certain que Cromwel sçût fort bien l'imiter, « au moins dans la maxime qu'observoit ce Car- « dinal de verser le sang de tous ceux qui pouvoient « lui faire le moindre obstacle. «

Jusqu'ici Cromwel avoit témoigné beaucoup d'aversion pour le mariage, & une ferme résolution de ne se charger point d'une telle chaîne. Peut-être étoit-il dans ce sentiment pour n'avoir pas lû les Loix que Platon a faites sur ce sujet dans sa République; c'est à sçavoir, qu'on devoit condamner à trois differentes peines ceux qui étant parvenus à l'âge de trente-cinq ans ne s'étoient point encore mariez: la premiere étoit, qu'ils devoient donner la sixiéme partie de leurs biens pour être distribuée aux gens mariez qui étoient dans l'indigence. La seconde, qu'on ne leur

rendroit pas les mêmes honneurs qu'on rendoit aux autres personnes du même âge; & la troisiéme que si quelqu'un de ces gens non mariez venoit à avoir quelque démêlé avec un autre Bourgeois marié, tous les autres prendroient le parti de celui-ci contre celui-là. Et ce ne fut pas sans raison que ce sage Legislateur établit ces Loix: car refuser de prendre une femme en mariage, c'est détruire la Patrie, & l'on doit regarder de telles gens comme des ennemis de la societé. Il est pourtant vrai de dire que ceux qui se consacroient au culte divin étoient plus estimez & plus révérez lors qu'ils s'abstenoient du mariage, quoiqu'il n'y eût aucune Loi qui leur défendit de se marier. Il est même certain que cette maxime regne en Angleterre, ou bien qu'il ne soit pas défendu aux Evêques de se marier, comme plusieurs le font en effet; cependant ceux qui s'abstiennent du mariage, sont regardez avec plus de vénération & d'estime par le commun peuple. Pour moi je crois que la répugnance que Cromwel avoit fait paroître pour le mariage, ne venoit pas d'un grand don de continence, car il étoit aussi foible qu'un autre: mais comme il ne songeoit qu'à gagner un Evêché ou quelqu'autre dignité considérable dans l'Eglise, il crût qu'il viendroit plus aisément à bout de son dessein n'étant point marié, & qu'aprés qu'il auroit obtenu ce qu'il desiroit, il seroit plus estimé s'il continuoit à vivre sans femme. Sa mere qui n'avoit que ce fils & deux filles, qui se voyoit assez avancée en âge, & qui ne pénétroit point les desseins de son fils, lequel ne découvroit sa pensée à personne, vouloit avoir la satisfaction avant que de mourir, de le voir marié & en état de perpetuer sa famille. Avant qu'il allât à Paris, elle lui avoit déja proposé de se marier, & voyant qu'il n'y avoit aucune in-

clination pour l'y engager plus fortement, elle lui procura la connoissance d'une Damoiselle trés-bien faite, fille d'un Baron: mais qui avoit une dot fort médiocre. Cromwel lui répondit en homme sage: Ma mere, la naissance & la beauté « de cette Damoiselle, satisferont mes sens, mais « n'aporteront aucun avantage à ma maison. Un « homme pauvre & une femme pauvre, mariez en- « semble, ne peuvent que se rendre miserables. Il « faut avant toutes choses faire quelque fortune, « car c'est une grande imprudence de se marier sur « l'esperance de ce qu'on pourra faire dans la sui- « te; pour moi je n'ai garde de commettre une « telle faute. Et voilà la véritable raison de l'éloi- « gnement que Cromwel avoit fait paroître pour « le Mariage. «

Enfin les grandes instances de sa mere, la crainte (à ce que je croi) de tomber dans quelqu'autre accident semblable à celui de Paris, & l'envie de conserver sa famille; toutes ces choses jointes ensemble, l'obligerent à songer au mariage. Il ne manquoit pas d'ailleurs de parens & d'amis qui l'y sollicitoient fortement. En un mot, aprés avoir jetté les yeux de tous côtez, il accepta le parti qu'on lui avoit proposé, de la Damoiselle Brenton, fille d'un Chevalier Baronet, âgée de 24. ans pour le plus, parfaitement belle, trés judicieuse, & qui avoit l'esprit bien tourné, adroite & agréable, au de-là de ce qu'on peut dire. Ces belles qualitez faisoient la plus grande partie de ses richesses; car du reste elle n'eut pour sa dot que deux mille guinées, cinq cens en argent comptant, & le reste en meubles & en fonds de terre. Cependant Cromwel trouva en elle une satisfaction particuliere pour lui-même, & un grand avantage pour sa maison, ayant remis dés le premier jour toutes ses affaires domestiques à sa conduite. Ce mariage fut

accompagné d'un amour réciproque, & il en vint une lignée telle que pourroient desirer les plus grands Princes, à considerer le nombre, savoir deux garçons & deux filles ; avec cette difference que ces enfans ne tenoient du pere & de la mere que le corps, pour l'esprit ils ne leur ressembloient du tout point ; car autant que le pere & la mere l'avoient excellent, autant les enfans l'avoient médiocre, hormis une fille qui fut pleine d'esprit, comme sa mere. Six mois n'étoient pas encore écoulez depuis le retour de Cromwel, que ce mariage se fit à l'usage du Païs, & avec les réjoüissances qu'on a accoûtumé de faire dans de semblables rencontres.

Aprés que les transports qu'on goûte dans le commencement du mariage eurent cessé, Cromwel devint plus pensif & plus mélancolique que de coûtume ; & les douces caresses de sa femme, quelque belle & engageante qu'elle fût, ne furent pas capables de le mettre en belle humeur. Il se voyoit sur le point d'avoir une famille nombreuse, car sa femme devint enceinte dés le premier mois, & elle accoucha ensuite d'une fille. Il consideroit que ses biens n'étoient pas fort considerables, que sa femme lui avoit aporté une dot fort médiocre, & qu'il étoit indispensablement obligé de faire de grosses dépenses. De telles pensées étoient plus que suffisantes pour inquiéter un homme qui auroit été moins ambitieux que Cromwel. Le desir violent qu'il avoit de faire fortune dans l'état Ecclesiastique, étoit toûjours fortement enraciné dans son cœur, & cependant il se voyoit avancer en âge, engagé dans l'embaras du mariage, & sans aparence de trouver le moyen de satisfaire son ambition : Comment avoir l'esprit en repos dans une telle situation ? D'autre part, il consideroit que vouloir se pousser à la Cour, c'étoit s'engager dans

un abîme dont il ne verroit jamais le fonds, & s'apuyer sur de vaines esperances, qui s'évanoüissent avant qu'on en puisse voir l'accomplissement. Il n'avoit point de parens qui fussent considerables par leurs emplois, & point d'amis acréditez. Il y avoit peu de charges & une infinité de prétendans; & d'ailleurs il n'étoit nullement d'humeur de se tenir incessamment auprés d'un Ministre pour lui faire la Cour. Il n'avoit donc rien à esperer de ce côté-là.

Quoique Cromwel eut naturellement plus d'inclination pour les lettres que pour les armes, cependant il auroit volontiers pris le parti des armes pour tâcher d'y faire quelque fortune, mais l'Angleterre étoit én paix avec le reste de l'Europe; & de s'imaginer qu'étant Anglois il pût faire fortune dans un païs étranger, soit en qualité de volontaire ou en s'engageant au service de quelque Prince, c'étoit vouloir tenter une entreprise, sans aucune aparence d'en venir à bout. Ainsi n'étant encouragé à former un semblable dessein par l'exemple d'aucun Anglois qui se fût avancé dans les païs étrangers, il ne voyoit pas comment il pourroit être plus heureux qu'un autre: sachant d'ailleurs que les autres Nations regardent les Anglois (& je croi qu'ils ont raison) comme des gens fiers, superbes, qui n'obéïssent à autrui qu'avec peine, & ausquels pour cet effet personne ne veut se soûmettre: toutes ces considerations empêchoient Cromwel de prendre ce dernier parti. Que faire donc? passer le reste de ses jours, au moins sa jeunesse & son plus bel âge dans une molle oisiveté entre les bras d'une femme, c'est à quoi il ne pouvoit se résoudre, de l'humeur qu'il étoit. Pour les emplois de la Cour il desesperoit d'en pouvoir jamais attraper aucun. Quand aux Dignitez Ecclesiasti-

ques, il n'avoit aucun Patron pour lui en ouvrir le chemin, & tout son mérite ne pouvoit lui servir de rien, s'il n'étoit soûtenu par la faveur. Enfin, aprés avoir repassé plusieurs fois dans son esprit toutes ces choses, il trouva qu'il lui seroit avantageux de s'aller un peu exercer au métier de la guerre dans les Provinces étrangeres; afin que s'il venoit à s'élever quelque trouble dans le Royaume, comme il y avoit beaucoup d'aparence, il pût demander du commandement avec justice.

Dans cette vûë il s'apliqua à lire l'Histoire des principales Guerres, & la vie des anciens Capitaines, & de ceux des derniers siécles. Il avoit déja une grande connoissance des Mathematiques, & de tout ce qui a du raport à cette sorte d'étude. Il lût entr'autres Livres l'Histoire de Sansovin, avec ses réfléxions politiques. Sur quoi il arriva une chose qui mérite d'être remarquée. Cromwel s'étant trouvé avec quelques Gentilshommes de ses amis; & cet Auteur lui étant tombé entre les mains, il l'ouvrit & trouva
„ justement le passage suivant: Celui qui veut de-
„ venir grand Capitaine, doit sçavoir en perfection
„ toutes les Sciences Militaires. Il doit avoir l'a-
„ me grande. Il doit être temperant, vaillant, li-
„ beral & prudent. Il faut qu'il fasse les choses
„ avec un air d'autorité, qu'il soit grave dans ses
„ paroles & fidelle dans ses promesses. Il doit pou-
„ voir discourir avec fondement des affaires du
„ monde, & particulierement de tout ce qui regar-
„ de les interêts de la guerre. Il en doit juger so-
„ lidement, & les executer promptement. Il doit
„ paroître à ses Soldats avec un visage riant; & s'il
„ ne l'a pas tel naturellement, il doit tâcher à le
„ rendre tel par art. Il faut qu'il soit doux, agréa-
„ ble, humain, & facile avec tout le monde; qu'il
„ sçache conserver un certain rang, & qu'il garde,

si j'ose ainsi dire, le *decorum* de sa dignité, de peur « que par trop de familiarité il ne donne ocasion à « son armée de prendre trop de liberté, & de mé- « priser ses ordres, ou qu'il ne s'atire sa haine par « une trop grande sévérité. Comme la plus gran- « de esperance qu'il peut avoir de remporter des « victoires, est fondée sur l'amour que ses Soldats « lui porteront, il doit mettre tout en usage pour « se faire aimer; mais de telle sorte, que leur « amour soit mêlé avec du respect & de la véné- « ration. Il ne doit point aussi négliger de se con- « duire prudemment à leur égard; afin que les « Soldats s'entr'aiment, il doit éviter de faire naî- « tre entr'eux des jalousies, & pour cet effet avoir « pour maxime d'honorer & de récompenser sans « distinction où sans passion, mais simplement se- « lon le mérite d'un chacun, sans oublier d'infliger « des châtimens proportionnez à la grandeur de « la faute. Enfin s'il veut remporter de grands « avantages sur ses ennemis, il faut qu'il observe « exactement les fausses démarches de son ennemi, « & qu'il ne néglige point d'en tirer son profit. « Cromwel n'eut pas plûtôt achevé de lire ces pa- roles, que jettant le Livre avec dédain, il se mit à dire: « Et où trouver un semblable Capitaine, « s'il se trouve des gens qui deviennent Capitaines « avant que d'avoir été Soldats? «

Néanmoins il persistoit dans son premier des- 1630. sein de passer la mer, de faire quelque Campagne en France, ou en Hollande, ou en Allemagne, ne pouvant se résoudre à vivre oisif dans sa maison. Cependant pour s'exercer, il composoit toûjours quelque Traité sur des matiéres de Religion, dont il avoit une grande connoissance, ou bien sur les Mathematiques & les fortifications. Du reste, il ne se plaisoit pas fort à la chasse, hormis pour divertir ses amis. Il aimoit encore moins les jeux, excepté la paume. Il ne prenoit

aucun plaisir aux échets, par la raison, disoit-il, que ce n'étoit pas la peine de donner tant d'application à des choses si inutiles. Pour le jeu des cartes, il ne voulut jamais s'y adonner, malgré les instances de ses amis & de sa femme aprés son mariage, quoique ce fut un amusement si commun parmi la Noblesse, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit se dispenser d'y donner quelques heures. Cromwel ne voulut jamais entendre parler de ce jeu, disant : „ Que le jeu des cartes donnoit „ une grande envie de gagner, quoi qu'on n'y joüât „ que par divertissement ; qu'un joüeur devenoit „ violent, emporté, blasphémateur, parce que la „ moindre chose étoit capable de lui troubler l'esprit, „ de se mettre en colere, & de le porter à „ faire les plus grands sermens, & sans avoir „ égard au lieu ni aux personnes, ni à soi-même. „ Que d'ailleurs il étoit bien difficile, qu'un homme „ qui s'adonne au jeu des cartes, s'empêchât „ de se parjurer ou de tromper ses amis lorsqu'il „ pouvoit le faire, & même qu'il ne cherchât les „ moyens de les tromper. Celui qui gagne de cette „ maniere, ne sçauroit dire qu'il a gagné de l'argent, „ mais plûtôt qu'il l'a dérobé ; & d'autre part „ celui qui perd, devenant chagrin & desesperé, ne „ songe plus depuis le matin jusqu'au soir, qu'à tâcher „ de rattraper ce qu'il a perdu à quelque prix „ que ce soit. Il continua toûjours d'avoir ce jeu-là en aversion : mais étant devenu Protecteur, il le permit pour se conformer à l'usage des autres Cours, & sur tout pour faire passer le tems aux Dames. Cependant il le défendit rigoureusement les jours de Dimanche, comme nous le dirons en son lieu.

Sur la fin du mois de Mai de cette année, la femme de Cromwel accoucha d'une fille qui fut ensuite femme d'Ireton, & avant la fin de l'année elle devint encore enceinte. Cependant

Gustave Adolphe Roi de Suede, entra en Allemagne les armes à la main, avec un succés inoüi jusqu'alors, ayant remporté en peu de mois des victoires si signalées, que plusieurs crûrent qu'il alloit devenir en peu de temps Maître de tout l'Empire. Au bruit de ces grands exploits, plusieurs Anglois formerent le dessein d'aller faire fortune, en combattant sous les Enseignes d'un si fameux Guerrier. Cromwel qui étoit déja tout résolu à faire quelque campagne dans les Provinces étrangeres, & qui avoit fait écrire en France & en Hollande, pour sçavoir s'il y avoit dans ces païs-là quelque chose pour lui, ne fut pas le dernier à se déterminer à aller porter les armes sous ce triomphant Monarque: il s'y résolut avec d'autant plus de facilité, que cette grande fécondité de sa femme ne lui plaisoit pas beaucoup, voyant bien qu'en peu de temps il auroit plus d'enfans qu'il n'en pourroit élever. Il trouva donc à propos de s'éloigner de sa maison pour quelque temps, ayant un prétexte aussi honnête, que celui d'aller servir sous le grand Gustave. La femme de Cromwel, qui faisoit peut-être les mêmes réfléxions que son mari, n'eut pas beaucoup de peine à aprouver ce dessein, de sorte qu'au mois de Février de l'année 1632. ils allerent tous deux à Londres, pour y préparer toutes les choses necessaires pour le voyage; & Cromwel prit trois bons chevaux, deux valets propres pour la guerre, & deux bonnes lettres de change de quatre cens guinées, & il tâcha sur tout d'avoir quelque Lettre de la Cour, où il fut fortement recommandé au Roi de Suede ou au Prince d'Orange en Hollande. Avant que de passer outre, je raporterai ici deux particularitez qui méritent d'avoir place dans cette Histoire. Environ ce temps-là on avoit mis au jour la vie de Henri IV. Roi de France, écrite

par Baptiste Legrain, Conseiller & Maître des Requêtes de la Reine Mere, Marie de Medicis, sous le titre de Decade, contenant la vie & gestes de Henri le Grand, & comme Cromwel avoit connu Legrain, & s'étoit entretenu plusieurs fois avec lui de cet Ouvrage que l'Auteur desiroit faire imprimer, il eut par là occasion de s'informer exactement des actions les plus remarquables de ce grand Roi, & il en conçût une si haute estime, qu'il ne pouvoit assez s'étonner, „ qu'un
„ Prince qui passoit pour le plus voluptueux qu'on
„ eut jamais vû en Europe, eut pû s'élever par
„ sa valeur à un si haut degré de fortune. Il regardoit outre cela, comme une chose tout-à-fait surprenante, que ce Roi eût gagné tant de victoires, & qu'il eut pû éviter la mort au milieu de tant de Batailles où il s'étoit rencontré, sur quoi il avoit accoûtumé de dire, que la fortune mettoit les gens courageux à l'abri des dangers. Cromwel promit à cet Auteur, qu'aussi-tôt qu'il verroit son Ouvrage il essayeroit de le traduire en Anglois; & l'Auteur qui ne souhaitoit rien tant que de voir paroître bien-tôt son Ouvrage en diverses Langues, n'en eût pas plûtôt reçû un Exemplaire de l'Imprimeur qu'il le fit tenir à Cromwel, qui de son côté ne manqua pas de tenter l'entreprise à laquelle il s'étoit engagé. Mais soit que la Traduction ne s'accordât pas avec son genie, ou que les affaires de sa maison le détournassent de cet Ouvrage, il l'abandonna aprés en avoir traduit plus de la troisiéme partie. Et comme plusieurs personnes sçavoient qu'il travailloit à cet ouvrage; il disoit ensuite pour s'excuser de ce qu'il ne l'avoit pas achevé, que pour faire la vie & l'Eloge d'Henri IV. il suffisoit de dire: „ Qu'il
„ avoit une barbe de Païsan, le visage d'un Gen-
„ tilhomme, le bras d'un Alexandre, le cœur

d'un Heros, l'ame inconstante, & le sang éfeminé. En quoi Cromwel ne se trompoit peut-être pas tout-à-fait. Mais il auroit encore mieux rencontré, s'il eût ajoûté que si Henri IV. étoit un grand Heros, il ne méritoit pas de passer pour grand Roi ; c'est-là au moins l'opinion qu'en ont eû ceux qui l'ont connu. Il étoit Soldat dans le Camp, Heros dans les Combats, & Prince sur le Trône. Quoiqu'il en soit, Cromwel tira de l'Histoire dont nous venons de parler, un Abregé des principales actions militaires de Henri IV. qui étoient en fort grand nombre, & dont il sçût bien faire son profit en temps & lieu : & en discourant avec ses amis, il avoit accoûtumé de dire : « Quel malheur qu'un si grand Roi soit tombé dans de si grandes fautes ! Et ces fautes étoient, selon lui, premierement ses badinages avec ses Maîtresses ; Cromwel ne pouvoit souffrir qu'un Roi se laissât ainsi gouverner à des femmes. En second lieu, il blâmoit la conduite de Henri IV. avec les Protestans qu'il avoit abandonnez lâchement, aprés qu'ils l'eurent mis sur le Trône. En troisiéme lieu, il trouvoit à redire qu'il n'eût fait aucun Bâtiment public, que celui de la Flêche pour les Jésuites, qui avoient voulu l'assassiner. Enfin il condamnoit les bassesses que ce Roi avoit fait paroître à Rome pour son absolution, en permettant que ses Ambassadeurs, representant sa personne, fussent disciplinez publiquement sur un Théatre, devant l'Eglise de saint Pierre. Sur quoi il avoit accoûtumé de dire : Que quand il ne se trouveroit que cette seule tache dans la vie de Henri IV. elle suffiroit pour le rendre indigne du titre *Grand* qu'on lui avoit donné. En cette occasion Cromwel parloit en qualité de bon Protestant ; car les Catholiques, loin de juger ainsi de cette avanture, la remar-

quent dans la Vie de Henri IV. comme la plus glorieuse qui soit arrivée à aucun Prince.

Cromwel fut aussi fort édifié d'abord & scandalisé dans la suite, de la conduite de Marc-Antoine de Dominis, Archevêque de Spalatre, qui étant mécontent de ceux qui gouvernoient à Rome, parce qu'on avançoit dans les premieres dignitez des gens qui n'avoient pas plus de mérite que lui, abandonna le lieu de sa résidence & son Eglise, & s'en vint à Londres, où il eut occasion de connoître Cromwel, dont on parloit alors comme du jeune homme le plus judicieux & le plus spirituel qu'il y eut au monde. Comme il l'eut entendu parler & disputer en latin, il le nomma un second Ciceron, & » protesta en diverses compagnies: Qu'il n'auroit » jamais crû trouver en Angleterre des esprits » si bien-faits, & des jeunes gens si éloquens. De son côté Cromwel avoit conçû une croyance où il étoit qu'un simple motif de zéle avoit porté ce grand Prélat à se dépoüiller de la dignité d'Archevêque qui étoit un degré pour parvenir au Cardinalat & ensuite au Papat, afin d'embrasser la Religion Réformée. C'est pourquoi ce Prélat ayant composé quelques Ouvrages en latin contre l'Eglise Romaine, Cromwel fit plusieurs Vers tant à la loüange du Livre que de l'Auteur, lesquels furent imprimez à la fin de l'Ouvrage. Cependant Marc-Antoine de Dominis changea de résolution, soit qu'il se fut laissé gagner à l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il se repentit de ce qu'il venoit de faire. Suffit qu'étant parti de Londres à l'improviste, & étant allé à Paris & delà à Rome, il abjura la Religion Protestante qu'il avoit embrassée, & fut condamné par l'Inquisition à des pénitences si insuportables, que ne pouvant les souffrir, il résolut de prendre la fuite encore une

fois ; mais ayant été découvert & mis en prison il mourût peu de temps aprés, non sans soupçon d'avoir été empoisonné : ce qui étant venu à la connoissance de Cromwel, comme on ne parloit d'autre chose en Angleterre, il en disoit souvent son sentiment dans les compagnies, ajoûtant cette judicieuse réfléxion : « Que c'est-là le sort des hommes inconstans, qui font les choses sans les peser meûrement, & qui ensuite se repentent de les avoir faites, sans bien examiner les raisons de leur nouveau changement. » Cependant comme le bruit commun fût, que ce malheureux Prélat avoit été enlassé par les promesses flâteuses de Gondomer Ambassadeur d'Espagne, Cromwel conçût dés-lors une grande aversion, non-seulement contre ce Ministre, mais aussi contre toute la Nation Espagnolle, surquoi il disoit quelquefois : « Les Espagnols réüssissent fort bien à faire du mal, & réüssissent trés-mal à faire du bien. »

Enfin, dans le temps que Cromwel entendit parler du malheureux état où étoit ce pauvre Prélat à Rome, & qu'il eût eu des avis certains de sa mort ; comme il se trouvoit alors à la Cour, au service d'un Evêque, qui étoit son Protecteur, & dont nous parlerons bien-tôt, il entreprit d'écrire à ses heures de loisir la vie de ce Marc-Antoine de Dominis, non pas tant de son propre mouvement, qu'à la sollicitation de cet Evêque, qui avoit aussi connu fort particulierement cet infortuné Prélat. D'ailleurs Cromwel s'engagea volontiers dans cette entreprise, pour avoir un beau champ de faire connoître combien il avoit de zéle pour la Religion que Dominis avoit embrassée, & combien il haïssoit l'Eglise Romaine : & c'est à quoi il visoit principalement. Mais soit qu'il ne voulut point hazarder sa réputation en publiant une

Histoire si scabreuse; soit qu'il n'eût pas les Memoires nécessaires, ou que les affaires de la Cour & ses ocupations auprés de son Evêque l'empêchassent d'achever cet Ouvrage, ou bien pour quelqu'autre raison, il le laissa imparfait comme il avoit fait, à l'égard de la vie de Henri IV. On vit pourtant quelques Cahiers manuscrits, intitulez : *Observations sur la conduite de l'Archevêque de Spalatre*, Marc-Antoine de Dominis ; & le bruit courut que Cromwel en étoit l'Auteur, quoi qu'il soûtint modestement le contraire, en entendant les éloges qu'on donnoit à cet Ouvrage. Plusieurs m'ont assuré, que ces Remarques sur la vie de Dominis avoient été imprimées, & quoi qu'on y eût mis un nom supposé, tout le monde crût que c'étoit un Ouvrage de Cromwel. Je tiens ces particularitez de Monsieur Finch, autrefois Ambassadeur à Constantinople, qui me communiqua un Manuscrit où elles étoient.

Fin du troisiéme Livre.



LA VIE DE CROMWEL

PREMIERE PARTIE.

LIVRE QUATRIE'ME.

Où l'on voit plusieurs particularitez du parentage de Cromwel, avec l'Evêque de Lincoln; de son avancement dans l'Etat Ecclesiastique; des traverses que lui suscita l'Archevêque de Cantorberi, & comment il se vengea de cet Archevêque. On y parle aussi des Ouvrages composez par Cromwel, & de quelqu'autres choses qu'il fit dans le même temps.



ENVIRON ce temps-là, Jean Williams Evêque de Lincoln, Doyen & Abbé de Westmunster, qui portoit le titre de Mylord Keeper, Conseiller & Ministre d'Etat du Roi (outre ces Dignitez, qui toutes ensemble attiroient les respects de tout

le monde) étoit encore fort acrédité auprés du Roi, & avoit à la Cour une grande autorité, qui alloit toûjours en augmentant, & vint au point que nous dirons. La femme de Cromwel étant encore fille, avoit été à l'école avec une niéce de cet Evêque; & outre cela liée avec elle par une amitié fort étroite, jusqu'à coucher avec elle durant plus d'une année, & maintenant ayant apris qu'elle étoit dans la maison de son Oncle à Londres, elle espera pouvoir obtenir par son moyen quelque bonne Lettre de recommandation du Roi pour son mari. Ce fut principalement pour cela qu'elle l'acompagna à Londres.

Elle n'y fut pas plûtôt arrivée qu'elle alla visiter cette niéce de l'Evêque de Lincoln, qui lui fit des caresses extraordinaires, & se chargea de l'introduire avec son mari auprés de son Oncle, & de l'engager à donner à Cromwel toutes les recommandations qu'il pourroit lui faire avoir par son crédit. Le lendemain matin on vit l'éfet de toutes ces promesses: car l'Evêque de Lincoln leur ayant fait tout l'acueil qu'ils pouvoient souhaiter, Cromwel naturellement éloquent ne laissa pas échaper une si belle ocasion de s'insinuër dans son esprit. Il lui découvrit la génealogie de sa famille, & lui fit voir qu'il décendoit proprement de la maison de Williams, raportant en peu de mots sa génealogie, & la raison pourquoi il ne portoit pas son véritable nom, & comment son pere avoit fait ce changement. Cet Evêque avoit déja entendu parler à Cambridge de l'esprit de Cromwel: mais comme il ne sçavoit point cette particularité, il ne se souvenoit déja plus de lui; cependant il s'en ressouvint trés-bien, & dans le même moment il commença à l'aimer. Il lui offrit ses services, & lui promit d'avoir soin de ses interêts en tout ce qu'il pourroit. Il le retint avec sa femme à dîner, & les traita magnifiquement

Il but à leur santé avec un air aimable, se servant de ces mots françois: Mon cousin à vôtre « santé, & à vous aussi ma cousine. En sortant de « table il dit à Cromwel, que puisqu'il avoit déja résolu son voyage & fait tous ses préparatifs, il ne vouloit point rompre son dessein, mais qu'il esperoit ne le pas laisser fort long-temps dehors, & lui procurer quelque emploi dans le Royaume; en même-temps il lui promit de lui faire avoir le jour suivant deux Lettres de recommandation du Roi, l'une pour le Roi de Suede, & l'autre pour le Prince d'Orange.

J'ai sçû du Chevalier Devaux, mon grand ami, & que je croi encore plein de vie à Londres, lequel avoit connu Cromwel dans sa plus tendre enfance, & qui m'a fourni une bonne partie des Memoires dont j'ai composé cette Histoire; j'ai sçû, dis-je, de cet honnête homme, que cet Evêque de Lincoln fut bien-aise de se dire parent de Cromwel, dans le dessein d'avoir plus d'occasions de voir sa femme, dont il devint amoureux presque aussi-tôt qu'il la vit, ayant déja conçû d'elle une fort grande idée, sur le recit que sa niéce lui avoit fait de la vivacité de son esprit, de sa bonne grace, & de ses manieres engageantes. Dés qu'il la vit, convaincu de la vérité de ce qu'on lui en avoit dit, il la trouva à son goût, & l'aima passionnément. Mais comme sa dignité ne lui permettoit pas de s'engager dans un commerce amoureux, qu'après avoir pris tous les soins imaginables pour le tenir secret, on n'en pût jamais rien sçavoir que par soupçon. La plus grande raison qu'on eût de soupçonner l'Evêque d'être engagé dans cet amour, ce fut que pendant deux ans, ou dix-huit mois, pour le moins, que Cromwel fut en Hollande, sa femme demeura toûjours à Londres, où elle accoucha de Richard, dont elle étoit

enceinte ; qu'elle reçût de fréquentes visites de cet Evêque, chez qui elle alloit aussi fort souvent ; & qu'enfin qu'elle y faisoit une plus belle figure que sa condition & ses biens ne lui permettoient. A cela on peut encore ajoûter, que Cromwel ne retourna point à Londres à la sollicitation de l'Evêque Williams ; mais de son pur mouvement. Cependant étant de retour, il le regarda comme un puissant Protecteur, qui ne manqueroit pas de le servir dans les occasions, & comme on le verra dans la suite. Il ne faut pas s'étonner aprés cela, si la femme de Cromwel qui avoit eu une si étroite liaison avec un Evêque, épousa un Ministre, aprés que Cromwel fut mort & que sa memoire eut été renduë infame.

1622. Quoiqu'il en soit, Cromwel ayant reçû les deux Lettres de recommandation que l'Evêque de Lincoln lui procura, & ayant fait la reverence au Roi auquel il fut presenté par cet Evêque, & qui lui fit present d'une Médaille de cent guinées, pour marque de l'estime qu'il faisoit de lui ; & afin qu'il la fit voir dans les païs étrangers, il fut conduit ensuite chez l'Evêque, qui lui donna à dîner, & lui dit en prenant congé de lui : „ Mon cousin, je vous souhaite un heureux „ voyage, revenez bien-tôt & soyez persuadé que „ j'aurai soin de ma cousine vôtre femme. Sur ces assurances Cromwel partit de Londres au commencement de Novembre, & aborda par un bon vent en Hollande. D'abord il alla droit à la Haye, & presque dans le même temps Frederic-Henri Prince d'Orange, de retour de la campagne, y arriva aussi, & le reçût d'une maniére fort obligeante, & lui promit de lui rendre tous les services qui dépendroient de lui. Cromwel avoit choisi cette saison où finit la campagne, afin de pouvoir visiter toute la Hollande, avant que de prendre la route d'Allemagne, où il étoit

résolu d'aller au plûtôt, pour pouvoir faire son parti à la Cour du Roi Gustave, & voir avec qui & comment il serviroit, son grand but étant d'avoir la gloire de combattre sous ce grand Prince. Mais il n'eût pas demeuré huit jours à la Haye, qu'on y aprit que Gustave Adolphe avoit été tué de deux coups de pistolet, dans la Bataille qu'il livra aux Impériaux dans les Campagnes de Lutzen; & ainsi tous les desseins que Cromwel avoit formez de ce côté-là furent dissipez. Il commença dés-lors à croire, que le Ciel ne l'avoit pas destiné aux emplois militaires; mais à quelque dignité Ecclesiastique, comme il l'avoit toûjours souhaité. Il avoit bien raison d'avoir cette pensée, voyant que les mesures qu'il avoit prises pour se pousser dans les armes avoient été si-tôt rompuës, & qu'il venoit de découvrir un nouveau parentage, avec un Evêque qui avoit tout pouvoir à la Cour. Au lieu donc de penser aux armes, il alla à Leide pour y passer une partie de l'hyver à visiter les Professeurs & à joüir de leur entretien, pour mieux renouveller & conserver ses études. Il fut très-bien reçû, & admiré de tout le monde. On ne pouvoit comprendre qu'un Gentilhomme qui avoit fait de si grands progrés dans les Sciences, pût se résoudre à se jetter dans le tumulte de la guerre. C'est pourquoi les Professeurs ayant reconnu son mérite & sa grande habileté, disoient par tout, « que l'épée seroit fort bien au côté de ce « Gentilhomme; mais que la Bible lui siéroit en- « core mieux entre les mains. Il est certain qu'il « n'y avoit personne qui ne se fit un plaisir de joüir de sa conversation quelque heure du jour; & l'on ne fit aucun exercice Academique un peu considerable, où Cromwel ne fut prié des premiers d'assister, & en plusieurs choses on faisoit un cas particulier de ses sentimens.

Quoique Cromwel fut bien aise de faire de nouveaux progrés dans les Sciences, il voyoit pourtant avec chagrin, que le bruit eut couru de son départ d'Angleterre, qu'il sortoit du Royaume pour aller faire quelque campagne, & qu'enfin il fut obligé de s'en retourner comme Théologien, aprés être parti dans l'équipage de Soldat. Cependant, s'étant rencontré vers la fin de Février dans le Logis du Taureau à Rotterdam, un neveu du Duc de Weimar, qui commandoit l'Armée Suedoise en Allemagne, y vint loger dans le même-temps, & lui offrit de lui faire avoir une place honorable auprés de son oncle, s'il vouloit aller servir sous lui. Mais comme Cromwel n'avoit pas envie de demeurer longtemps hors de l'Angleterre ayant formé de nouveaux desseins sur sa parenté avec l'Evêque de Lincoln, pendant les deux mois qu'il passa à Leide, il ne trouva pas à propos de s'engager si avant. D'ailleurs il craignoit que les armes Suedoises n'eussent plus le même succés aprés la mort du Roi Gustave. Il refusa encore des offres avantageuses, qui lui furent faites par le Duc de Lunebourg, lequel s'étant joint aux Suedois, alloit en personne faire la même campagne. Enfin il se détermina à servir en qualité de Volontaire, sous Frederic-Henri Prince d'Orange. Il ne pouvoit prendre un parti plus glorieux. Le Prince le recommanda au Colonel Pinsenvador, qui le conduisit à l'ouverture du siége de Rhinberg, où ensuite le Prince vint en personne. Cromwel se trouva aussi avec Guillaume Prince de Nassau, à la prise du Fort nommé *l'Etoile:* en un mot il aquit beaucoup de gloire dans cette campagne, & eut tout sujet d'être satisfait de cette premiere expédition. Il fut encore trés-bien reçû par le Comte de Berg, qui s'étoit révolté contre les Espagnols, & qui étoit alors dans

dans le service des Hollandois. Comme ce Comte l'avoit connu à la Haye, il fit tous ses efforts pour l'avoir dans son Régiment, & lui offrit un drapeau; mais Cromwel s'excusa de le recevoir, en disant qu'il ne pouvoit s'engager dans le service qu'en qualité de Volontaire. Et comme quelques Anglois l'exhortoient à accepter cet offre, il leur répondit: Qu'il haïssoit trop la rebellion pour prendre parti sous un rebelle. Bon Dieu! quelles bizarreries voit-on dans le monde! Celui qui devoit être l'auteur de la plus cruelle rebellion, dont on eût jamais oüi parler, faisoit scrupule de servir sous un Commandant qui s'étoit révolté par nécessité d'Etat.

Mais je ne veux point passer sous silence un évenement curieux qui vient trés-bien en cet endroit. Lors que Cromwel eût audience du Prince d'Orange, & qu'il en eut reçû un acueil favorable, comme nous l'avons dit, dés qu'il eut pris congé, le Prince se mit à lire & relire la lettre que le Roi d'Angleterre lui avoit écrit en faveur de Cromwel, & s'étant ensuite tourné vers ses Courtisans, il leur dit: « Le Roi me recommande un homme dont l'air ne me revient du tout point. Il a toute la mine d'avoir l'esprit enclin aux broüilleries & aux dissentions. Cependant si Sa Majesté l'estime, comme elle me l'écrit, je veux aussi l'estimer pour faire honneur à sa lettre; & en éfet, il lui fit l'honneur de le faire dîner avec lui, & l'on remarqua qu'il le regarda presque toûjours fixement au visage, comme s'il eut voulu faire son horoscope.

La campagne étant finie, & Cromwel commençant à manquer d'argent, il s'arrêta quelques jours à la Haye. Delà il retourna à Leide, où il demeura plus de six semaines, dans les mêmes exercices ausquels il s'étoit attaché la pre-

miere fois. Les Professeurs ne l'apelloient plus que le Soldat Théologien. Cependant il perdit toute envie de faire une autre campagne pour cette fois, dans le dessein où il étoit de retourner en Angleterre, & de tâcher par le moyen de l'Evêque Williams qui s'avançoit tous les jours davantage dans les bonnes graces du Roi, de parvenir à l'état où il avoit toûjours aspiré. Pour cet éfet aprés avoir fait un tour dans la Hollande & dans quelqu'autres endroits des Provinces-Unies & sur tout en Zélande, il s'embarqua à Middelbourg sur un vaisseau Anglois le matin du 26. de Mai, & le même jour sur le soir, il essuya une des plus furieuses tempêtes qu'on pût voir ; desorte qu'étant arrivé à Londres le 30. il ne pût s'empê-
» cher de dire à plusieurs personnes, que selon les
» voies ordinaires de la Nature, il devoit perir,
» mais qu'assurément le Ciel l'avoit voulu réser-
» ver pour quelque grande œuvre ; & ce fut-là effectivement ce qu'il crût toûjours. Il trouva à Londres sa femme qui l'attendoit selon les avis qu'elle avoit reçûs de son retour. Ils ne furent pas long-tems à faire paroître des fruits de leur amitié conjugale, car elle devint enceinte dans peu de jours, & elle acoucha ensuite d'un enfant mâle qui fut le second. Nous avons déja dit que Cromwel avoit laissé sa femme enceinte, nous ajoûterons maintenant qu'au mois d'Août elle avoit déja mis au monde un autre enfant mâle, qui fut nommé Richard, & qui succeda à son pere dans la Charge de Protecteur, avec toutes les suites dont nous ne manquerons pas de vous entretenir. Ce premier né fut presenté au baptême par l'Evêque Williams, qui parut fort content de le voir, & assura qu'il se feroit un grand plaisir de l'avoir auprés de lui, pour le pouvoir mieux pousser dans l'état Ecclesiastique. Cependant Cromwel ne s'arrêta à Londres que peu

de jours, & étant allé à Huntington avec sa femme, il donna les ordres nécessaires dans sa maison, vendit la Brasserie dont il tiroit son plus grand revenu, loüa sa maison & un fonds de terre qu'il avoit assez prés de la Ville, & ayant ainsi ramassé quelque argent, il retourna à Londres au mois de Septembre, où il prît une maison qu'il meubla d'une maniere fort modeste, & se mit en état de faire une assez belle figure pour pouvoir se mettre en crédit à la Cour, persuadé que par le moyen de l'Evêque Williams, son parent par emprunt, si j'ose ainsi dire, il s'avanceroit en peu de temps.

Voilà donc Cromwel entierement déterminé à embrasser pour toûjours l'état Ecclesiastique. Le voilà prêt à renoncer aux armes, & à mettre en œuvre les belles connoissances qu'il avoit aquises par son aplication à l'étude de la Region. Comme il n'avoit point porté l'épée par inclination, mais pour s'en servir en attendant la fortune qu'il esperoit faire dans l'Eglise, il ne fit pas difficulté de la quitter, & en même tems il se dépoüilla de toutes les marques exterieures de violence, d'emportement & de fureur, & ne se réserva que le manteau de l'hypocrisie, de la fausse humilité, & d'une modestie aparente, avec lequel il étoit né, qu'il n'avoit jamais abandonné, & dont il voyoit qu'il avoit plus de besoin que jamais, pour pouvoir mieux tromper la Cour, pour persuader par les beaux dehors d'une sainteté fardée, qu'il seroit nécessaire à l'Eglise, & pour faire ensorte que son cousin l'Evêque pût l'avancer plus facilement, en proposant d'élever aux premieres Charges un homme de bien & plein de sçavoir qui pourroit rendre des services trés-considerables à la Religion en général, & à l'Eglise en particulier. Et afin de mieux venir à son but.

il ne se contenta pas de se couvrir de la peau d'un agneau, quoi qu'il eût le cœur d'un renard; mais il voulut outre cela, que sa femme joüât son personnage dans cette Comedie. Elle qui souhaitoit avec autant d'ambition que son mari, de le voir élevé dans quelque poste considerable, ne fit aucune difficulté de se conformer à son humeur. Comme elle avoit l'esprit extrémement souple, & qu'elle étoit également propre à faire la grand' dame & la demoiselle, la spirituelle & la simple, la sainte & l'éfrontée, elle sçût fort bien prendre tous les airs d'une dévote. A la place des habits somptueux qu'elle portoit, elle en prît de modestes, elle renonça au jeu de cartes & à tous les autres jeux, & en peu de jours elle parût entierement differente d'elle-même, quoi qu'elle conservât toûjours sa bonne grace. En cet état on l'auroit prise pour l'innocence même.

Il ne sera pas hors de propos, avant que de passer outre, de representer ici en petit le genie de Cromwel. De ce que nous venons de dire, on peut conclure que le desir de s'élever fut sa passion dominante, passion qu'il eut l'adresse de cacher si bien aux autres, qu'on ne reconnoissoit dans toute sa conduite qu'un grand désinteressement pour les choses du monde. Personne ne parût jamais plus doux & plus humble que lui. Souvent même il insinuoit que la véritable vertu du Chrétien consistoit plûtôt à plier qu'à résister. C'étoit un plaisir de le voir toûjours muni de raisons pour défendre les sentimens d'autrui. Jamais il ne s'obstinoit à confondre les autres par ses raisonnemens, & il gagnoit par ce moyen l'affection de tout le monde. Cependant pour ne pas tomber dans le mépris, selon les differentes ocasions, il étoit fier & soûmis, superbe & modeste; inflexible & acommodant. Ce caractere mêlé de bien

& de mal a paru dans toute sa vie. Avec les vices de son esprit, il ne laissoit pas d'avoir d'excellentes qualitez de temperamment, ce qui étoit cause qu'on le voyoit d'un côté sobre, vigilant, infatigable, intrépide ; & de l'autre, fourbe, dissimulé, cruel & vindicatif : mais il faisoit paroître à découvert ses bonnes qualitez, & couvroit ses vices du beau manteau de la Religion. Il faisoit passer, par un artifice merveilleux, son ambition même pour une vertu, & sçavoit accorder les vices & les vertus les plus incompatibles, faisant également les plus belles actions ; & commettant les plus grands crimes, pour venir à bout de ses desseins. On ne peut nier qu'il n'eût l'esprit grand, une conduite merveilleuse, & qu'il ne fut adroit à former des entreprises fort délicates ; & qu'outre cela il ne fut toûjours maître de ses passions ; toutes qualitez capables de vaincre tous les obstacles qu'on peut oposer à l'élevation d'un homme. Neanmoins, à dire le vrai, Cromwel náquit sous une certaine constellation, si j'ose ainsi parler, qui le faisoit réüssir dans toutes ses entreprises, jusques-là qu'il éprouva plusieurs fois, que certains accidens fâcheux qui lui survenoient quelquefois, avoient enfin une issuë favorable pour lui, de sorte qu'il ne craignoit plus aucun revers. Il disoit ordinairement. Qu'un bon Chrétien devoit ressembler au Castor, c'est-à-dire, mourir plûtôt « que perdre sa pureté, & un bon Politique à la « Palme qui s'abaisse pour s'élever davantage. Et « ce fut cette maxime qu'il prît pendant toute sa vie pour régle de sa conduite.

Dans toutes les affaires qu'on lui proposoit, soit lors qu'il n'étoit que particulier ou dans le temps de sa plus grande élevation ; soit pour le bien du public, ou pour celui de quelques particuliers, il disoit toûjours avec un air humble,

„ qu'il demandoit instamment, qu'avant que de ré-
„ pondre on lui donnât du temps pour prendre con-
„ seil de Dieu, de sa conscience & de ses amis. Lors
qu'il rendoit compte au Parlement de quelque
victoire qu'il venoit de remporter, il commen-
„ çoit toûjours par dire; Qu'il les prioit de con-
„ siderer que son bras étoit semblable à ceux des
„ autres hommes, & que s'ils faisoient attention au
„ cours rapide de cette victoire, ils verroient qu'il
„ en faut attribuër tout le succés à la sage con-
„ duite du Parlement, à l'aveuglement des enne-
„ mis, & à la puissante main de Dieu. On diroit
qu'il étoit né pour commettre les crimes les plus
attroces, ces attentats du premier ordre, réservez
aux plus grands scelerats & aux véritables Ti-
rans. Il ne fit jamais aucune mauvaise action
quelque injuste qu'elle fût, qu'il ne la justifiât
par quelque honnête prétexte. Parmi un nom-
bre infini d'artifices ausquels il eut recours, pour
executer tant de projets malins qu'il forma; il
y eut cela d'extraordinaire, qu'il n'en employa
aucun qui ne lui réüssit comme il le souhaitoit,
tant il sçavoit bien accommoder toutes choses au
courant des affaires, au goût de la nation, &
au genie du siécle. Il eut toûjours mille tours &
détours prêts au besoin, & sçût toûjours former
des cabales pour se soûtenir. Il fut toûjours uni-
quement attaché à ses interêts, & mit tout en
usage pour faire acroire qu'il étoit entierement
désinteressé. Il machinoit en secret la perte d'un
homme, & pleuroit ensuite sa mort en public.
Il poussa son impudence à un tel point, qu'aprés
avoir pressé, conseillé, & résolu la mort du Roi,
il fit paroître pendant plusieurs jours, qu'il en
étoit sensiblement touché, jusqu'à verser des
„ larmes, en disant; Qu'il auroit voulu racheter
„ la vie d'un si grand Roi, au dépens de sa propre
„ vie, & de celle de tous ceux qui lui apartenoient;

mais que cela ne se pouvant faire sans interrom- «
pre le cours de la justice, il calmoit par ses lar- «
mes la douleur qu'il ressentoit de cette mort. «
Quel Démon dans les Enfers pourroit être plus fourbe, plus scelerat & plus hypocrite que ce malheureux ? Où trouver un homme aussi barbare que lui ? Comme il vit que les choses réüssissoient au gré de ses desirs, il ne songea plus qu'à bien établir sa fortune & à perdre son Roi : & voyant que la Noblesse se rangeoit, par principe d'honneur, dans le parti du Roi, & qu'elle agissoit vigoureusement en sa faveur, il se servit du prétexte de la Religion pour la détruire, faisant courir le bruit parmi le Peuple, que le Roi avec la Noblesse avoient dessein de perdre la Religion, & que de son côté il étoit résolu de la proteger au dépens de sa propre vie, & de suivre les mouvemens de sa conscience, qui l'obligeoient à s'oposer à tous ceux qui en voudroient corrompre la pureté. Et en effet, on le vit joüer exactement ce personnage. Il n'entreprenoit pas la moindre chose, sans faire une longue priere. Il recommandoit qu'on priât Dieu d'être le Protecteur de la véritable Religion, & de changer en bien les desseins pervers des ennemis. Lors qu'on lui presentoit un Officier, la premiere chose qu'il demandoit, c'étoit s'il étoit orthodoxe; & il recommandoit publiquement aux Officiers & aux Commandans, de ne recevoir que des Soldats orthodoxes, & de ne manquer pas à faire prier Dieu, soir & matin, dans leurs Compagnies. Pour cet effet, il composa luimême un Livre de Priéres pour les Soldats; & le Catechisme qu'il fit pour leur instruction, se vend encore en Angleterre. On ne peut nier qu'il n'eût des parties heroïques propres à l'execution de ses grands desseins, mais nullement digne de la grandeur de son esprit; sur quoi

l'on peut dire qu'il fut Tiran sans vices, & Prince sans vertus, car il eût l'adresse de couvrir ses vices sous les plus belles aparences ; & ne posseda proprement aucune vertu. Il est certain qu'il eut des qualitez propres au commandement, & l'habileté des plus grands Politiques. Dés qu'il avoit parlé une fois à un homme, il connoissoit ses talens. Il ménageoit chacun selon son caractere, & donnoit des Charges & des récompenses à chacun selon son mérite. Il savoit également bien combattre dans les Armées, & prêcher dans les Temples. Il se sentoit une élevation d'esprit & de courage, capable des plus grands desseins ; & sa bonne fortune lui répondoit du succés de toutes ses entreprises. Il ne voyoit rien de si grand où son mérite ne le pût porter, & sa valeur l'animoit à tout entreprendre.

Il n'avoit point de plus violente passion, que de travailler à ses interêts, d'étendre sa réputation par tout, & de se distinguer des autres hommes du monde par des actions d'éclat. Il étoit toûjours prêt à répandre le sang de ceux qui s'oposoient à cette grande élevation, où il n'auroit jamais pû parvenir que par la violence. Il passoit pour devin dans l'esprit de plusieurs, parce qu'il découvroit les entreprises qu'on formoit contre lui, presque aussi-tôt qu'elles avoient eté conçûës. Il fut heureux à punir ceux qui ne se conformoient pas à ses volontez ; mais il ne fut pas aussi généreux qu'il auroit dû l'être envers ceux qui s'y soûmettoient, non-seulement parce que n'étant pas né Prince, il ne savoit pas agir en Prince ; mais aussi parce que sa bonne fortune l'avoit rendu si fier, qu'il se mit dans l'esprit, que les autres étoient obligez par devoir à le servir. Il se moquoit des menaces d'autrui, & ne pouvoit voir, sans chagrin, qu'on ne fit aucun cas des siennes. Il maria ses deux filles, sans avoir

égard à la naissance ni aux richesses ; mais en politique, suivant l'interét de ses desseins, à des gens qui pouvoient assûrer sa fortune ; gens d'intrigue, pleins de courage, prêts à tout entreprendre, & qui pouvoient le servir au défaut de ses deux enfans mâles qui étoient sots & incapables de la moindre chose. Il tâcha de se rendre redoutable, afin d'étre d'autant plus craint des Grands. Il n'oublia rien pour se rendre populaire, afin qu'adoré des petits, il pût détruire plus aisément la Noblesse, qui l'eut toûjours en haine, comme un autre Neron. Quoi qu'il fut haï de tout le monde, il est pourtant certain qu'il n'y eut personne qui ne l'estimât à cause de sa valeur, de sa conduite, & de sa prudence ; & s'il eut possedé par des voyes légitimes, la puissance souveraine qu'il avoit usurpée, ç'auroit été un des plus grands Princes qui eussent paru dans les deux derniers siécles, qui en avoient produit de si illustres. Enfin pour achever son Portrait, on peut dire qu'il fut le bourreau de son Roi, le fleau du Clergé, la peste du Peuple, la terreur de l'Europe, & l'ennemi juré de la Noblesse ; & de crainte de faire quelque bréche à son autorité & à sa fortune, il négligea l'établissement de ses enfans ; ayant en cela le dessein ambitieux de conserver encore aprés sa mort la réputation du desinteressement qu'il avoit feint pendant sa vie. Tout ce que nous venons de dire va paroître plus au long dans le cours de cette Histoire ; mais le Lecteur voyant ici tous ces traits ramassez en peu de mots, en aura une plus forte idée.

Cromwel plein de la plûpart de ces maximes, & avec les inclinations que nous venons de raporter, s'introduisit en qualité de parent, au service de l'Evêque Williams. Cet Evêque qui n'avoit aucun parent si spirituel & doüé de telles qua-

litez, résolut de le pousser & d'en faire un des principaux Ornemens de l'Eglise, afin qu'un tel homme tenant tout de lui, s'apliquât plus fortement à soûtenir ses interêts. Cromwel de son côté ne manqua pas de seconder la bonne volonté de son Patron. Comme cet Evêque avoit tous les jours plus de crédit auprés du Roi, & qu'il étoit par conséquent toûjours plus exposé aux traits de l'envie, de la jalousie, & de la médisance, il pouvoit s'assûrer d'avoir choisi un homme trés-propre à rabatre tous les coups qu'on lui porteroit, & qui seroit entierement soûmis à sa volonté. En peu de jours qu'il eut conversé avec Cromwel, il fut charmé de ses manieres sages & honnêtes, & dés-lors quelques Courtisans nommerent Cromwel le Cardinal Neveu par emprunt. Ce fut une chose digne d'admiration de voir un homme qui n'avoit vû la Cour qu'en passant, & qui avoit l'humeur entierement éloignée des souplesses d'un Courtisan, devenir en un moment le plus habile Courtisan qu'on eut jamais vû. Personne n'avoit jamais paru si soûmis & si officieux que Cromwel. Quoiqu'il eut une femme fort jeune & qu'il fut lui-même dans la fleur de son âge, cependant il se trouvoit toûjours de bon matin au lever de l'Evêque pour lui rendre ses devoirs. Il l'accompagnoit à la Cour, avec un air modeste qui le faisoit distinguer des Ecclesiastiques les plus âgez, & quoiqu'il tint un rang fort honorable à la Cour de l'Evêque qui le nommoit son cousin, cependant dés le moment que l'Evêque s'adressoit à quelqu'autre, il étoit le premier à courir à lui, pour savoir ce qui lui étoit nécessaire; il alloit même jusqu'à lui rendre certains services de la main pour paroître plus soûmis, quoique l'Evêque s'opofât à ces sortes d'honnêtetez. Enfin quelques caresses & quelques témoignages

d'affection qu'il reçût de son Protecteur, jamais il ne voulut se familiariser avec lui par ses discours ou par ses manieres. Il conserva toûjours une égale vénération pour lui.

Mais comme tous ses desirs visoient à un Evêché, & qu'il savoit que la Cour aimoit à voir qu'un Ecclesiastique fut en édification par sa conduite; & qu'en particulier Williams comptoit pour beaucoup cette édification exterieure, Cromwel redoubla ses efforts pour bien contrefaire le dévot, afin qu'étant une fois en bonne odeur, il pût être assuré que le Roi, loin de s'oposer à sa nomination lors qu'on le lui proposeroit pour l'élever à quelque dignité, y donneroit volontiers son consentement. C'est pourquoi non-seulement il écoutoit avec beaucoup de dévotion les Prieres qu'on faisoi. ordinairement dans la Maison de son Evêque, mais il ne marquoit pas une seule fois d'assister aux Prieres qui se faisoient le matin & le soir, dans la Chapelle du Roi à Witehal; & ordinairement lors que les autres étoient assis ou debout, il étoit à genoux en faisant les gestes d'un homme tout pénétré de dévotion. Au sortir delà, il distribuoit quelques legeres aumônes aux pauvres qui étoient à la porte, paroissant fort touché de leur misere; & il leur disoit d'un ton assez haut pour être entendu, *Souvenez-vous de prier Dieu pour la prosperité de la Couronne, & pour la santé de Sa Majesté.* Sa femme, de son côté, joüoit admirablement le même personnage. Elle alloit le matin & le soir au Temple, & distribuoit quelque petite aumône dans certains lieux, & à certains tems où elle pouvoit être vûë. Dans sa Maison elle étoit fort exacte à remplir tous les devoirs exterieurs de pieté. Elle faisoit semblant de n'avoir point 1634.

de plus grand plaisir, que de passer le temps dans des entretiens avec des Ecclesiastiques, ou avec d'autres personnes pieuses. Elle étoit toûjours la premiere à faire tomber le discours sur des matieres de pieté, & à parler de l'obligation où l'on étoit, de fréquenter les exercices sacrez, & du plaisir qu'on trouvoit à s'acquiter d'un légitime devoir. Elle alloit souvent visiter les pauvres de son voisinage; elle paroissoit touchée de leurs maux, & tâchoit de les consoler. Enfin elle parloit souvent de la pieté, du zele, de la charité, de la grande douceur & bonté de son mari envers tout le monde. Et en effet, Cromwel ne perdoit aucune occasion de consoler en public & devant le monde les affligez, soit les malades ou ceux qui étoient engagez dans quelque autre fâcheux accident. Un jour s'étant rencontré dans la Cour du Palais de Witehal, lors qu'un Maçon qui travailloit à un haut étage, étant tombé se fracassa tout le corps, & reçût une blessure mortelle à la tête; il fut des premiers qui accourûrent auprés de ce pauvre blessé, & commença à le disposer à la patience & à la mort, d'une maniere si éloquente & si pieuse, que quelques Ecclesiastiques, & les Aumôniers même du Roi qui l'entendirent, en furent fort édifiez, & avoüerent qu'il ne se pouvoit rien dire de plus chrétien ni de plus touchant dans une pareille occasion. Ce qui le mit dans un nouveau crédit à la Cour, & porta l'Evêque Williams à avoir plus d'affection pour lui.

1635. Pendant que Cromwel avançoit ainsi ses desseins, il s'élevoit dans le Royaume des gens factieux qui semoient la crainte & la défiance dans tous les esprits, sous le beau prétexte d'être les Protecteurs & les défenseurs des biens & de la liberté des Peuples. Voici quelle fut l'occasion de ce desordre. Les Anglois voyoient

avec chagrin, que les Hollandois pendant les dernieres guerres Civiles s'étoient emparez du souverain pouvoir sur la Mer, non-seulement aux environs de leurs côtes, mais ailleurs; & ces derniers ayant justifié au long par un Ecrit cette conquête, que les Anglois nommoient une véritable usurpation, le Roi se crût obligé par l'avis de son Conseil, & en particulier de Noisson Avocat Général, de faire publier certains ordres qu'il envoya dans tous les Ports de son Royaume, pour faire construire des Vaisseaux; & ayant mis une Flote en Mer, il reprît l'empire qu'il avoit eu autrefois sur l'Ocean, & augmenta par ce moyen le commerce dans son Royaume, qui devint plus riche qu'il n'avoit jamais été. Malgré tous ces grands avantages, on vit paroître dans le Parlement, qui venoit d'être convoqué, plusieurs mécontens, sçavoir ces Esprits broüillons, dont nous venons de parler, qui publioient de bouche & par écrit, qu'ils n'avoient d'autre interêt, que celui de défendre & de soûtenir les droits du Peuple, & que cette entreprise de tenir tant de vaisseaux dans les Ports & sur la Mer, étoit fort à charge au Païs, & causoit plus de dommage que d'utilité. Pour cet effet, ils s'oposerent d'une maniere insultante au payement des deniers qu'on avoit accordez pour cela, & qui dans le fonds étoient necessaires, non-seulement pour rétablir l'honneur de la Nation, mais encore pour le bien & la sûreté de l'Etat.

Le Roi voyant cette oposition, & les satires qu'on écrivoit sur cela contre lui, voulût 1636
justifier sa conduite devant des Juges ausquels cette affaire fut portée, & qui, par des déclarations souscrites de leur main, témoignerent que le Roi n'avoit rien fait que dans les formes, & que tout ce qu'il avoit fait tournoit à la

gloire & au bien du Royaume. Mais comme ces esprits grossiers & broüillons dont nous venons de parler, continuoient d'exciter des troubles par leurs calomnies & leurs médisances, le Roi trouva à propos de proceder contr'eux selon la rigueur des loix de la justice, sans vouloir se prévaloir de son pouvoir arbitraire dont il croyoit pourtant avoir droit de se servir, pour ne donner aucun sujet de plainte à ceux qui étoient malintentionnez pour lui. Il ne voulut pas même se servir de la décision de ces Juges qui avoient été nommez extraordinairement pour prononcer sur cette affaire. Ce qui lui réüssit de telle sorte, que l'affaire ayant été portée à la Chambre de l'Echiquier, qui est une espèce de Tribunal, où il y a douze Juges, dix d'entr'eux déclarerent positivement que tout ce qui avoit été fait par le Roi dans cette occasion, étoit juste, légitime & nécessaire selon les Loix. Les deux autres, Crook & Hatton, firent avec beaucoup de liberté, une protestation toute oposée à celle-là, ils entraînerent dans leur parti plusieurs autres séditieux, & augmenterent le nombre des ennemis du Roi; disant hautement que le Roi en vouloit à la liberté des peuples, & tâchoit de mettre les Anglois dans les fers. D'ailleurs ils chercherent les ocasions & les moyens de faire des cabales pour troubler le repos du Royaume.

1637. Nous avons déja parlé dans le Livre second du fondement de ces Guerres qui furent causes de l'élevation de Cromwel, mais comme il est trés-nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire d'en être bien instruit, il ne sera pas hors de propos d'en donner une idée plus nette & plus précise. Les prétextes que nous venons d'indiquer ayant donc aigri les Mécontens d'Angleterre & d'Ecosse, qui malgré la jalousie ordinaire entre ces deux Nations, ne laissoient pas d'être

trés-bien d'accord dans cette occasion, ils résolurent enfin de commencer la Tragedie en ouvrant la premiere Scene en Ecosse. Bien que les Evêques de ce Royaume ne méprisassent point la Liturgie de l'Eglise Anglicane, cependant soit par ambition ou par la jalousie qu'ils portoient aux Evêques d'Angleterre, ils ne vouloient point s'y conformer, & en demandoient une pour eux en particulier, afin qu'on ne crut point qu'ils dépendissent de l'Angleterre. Ils en composerent donc une à leur fantaisie, & l'envoyerent au Roi afin qu'il la lût, & y donnât son aprobation. Le Roi l'ayant reçûë, choisit un certain nombre de Prélats pour l'examiner. Williams Evêque de Lincoln en fut le Chef, & proposa aux autres s'ils vouloient qu'Olivier Cromwel son parent leur servit de Secretaire dans leurs Conferences. Comme il passoit pour un Ecclesiastique d'une grande pieté (car il n'avoit garde de faire voir à personne le fond de son cœur) & pour un fort habile homme, il fut agréé généralement de tout le monde. Il eut permission de parler & de dire son sentiment dans les Conferences, bien qu'il n'eut point voix décisive, mais déliberative. Il facilita même l'intelligence de quelques Articles qui avoient quelque difficulté. Ainsi la Liturgie des Evêques Ecossois ayant été aprouvée, fut remise entre les mains du Roi, qui la renvoya en Ecosse aux Evêques, avec permission de la pouvoir publier, & de la faire observer dans leurs Eglises. Ces Prélats qui sou- 1638.
haitoient de voir prévaloir leurs sentimens, & que la Liturgie qu'ils venoient de composer fut aprouvée, n'eûrent pas plûtôt reçû l'aprobation du Roi, que, sans prendre aucun temps pour consulter ce qui seroit le plus à propos de faire pour ôter au peuple tout sujet d'aigreur, ils en ordonnerent promptement la publication ;

ce qui se fit justement un jour de Dimanche, le 23. de Juillet de l'année 1637. auquel jour on en fit la lecture au Peuple, & on commença à s'en servir en diverses Eglises du Royaume. Cela causa de grands troubles en divers lieux, & particulierement dans la Ville d'Edimbourg, où la sédition populaire fut entretenuë par le Marquis d'Hamilton, par le Comte de Roxboroaux, & par Traquair, qui s'étant trouvez à l'Eglise, dans le tems que l'Evêque qui avoit voulu avoir le plaisir de la publier le premier, en commença la lecture, sortirent en murmurant ; & plusieurs à leur exemple firent la même chose. Or comme ces trois Gentilshommes avoient beaucoup de crédit & d'autorité, ils n'eûrent pas de peine à trouver des gens qui embrasserent leur parti. Plusieurs même qui étoient au service du Roi, & de son Conseil en Ecosse, & qu'on croyoit trés-fidelles au Roi, se déclarerent contre lui, au grand étonnement de la Cour. Mais il arrive quelquefois que les Princes sont exposez à ressentir les suites fâcheuses des fautes qu'ils ont commises eux-mêmes.

Cette sédition ne fut pas fort violente dans sa naissance, elle ne fut suivie d'aucun meurtre considerable ; mais elle s'acrût en peu de tems, parce que les trois Gentilshommes dont nous venons de parler, & qui animoient les autres, ne vouloient point embroüiller cette affaire, pour être ensuite dans la necessité de la débroüiller sans le secours de personne ; mais ceux-ci & les autres qui s'oposoient à l'établissement de cette Liturgie, & à tous les ordres que le Roi avoit donnez pour la faire recevoir, firent tant par leurs allées & venuës, qu'ils engagerent à une espece de Ligue le reste de la Nation ; desorte que chacun s'obligeoit par un serment solemnel, de s'employer de toutes ses forces à

extirper l'Episcopat, & à ne souffrir plus des Evêques en Ecosse, & à regarder comme autant de superstitions & d'hérésies, toutes les choses contenuës dans la Liturgie, sans vouloir même recevoir les quatre Articles du Sinode de Perth, ni le Livre des Communes Prieres. Et pour donner plus de vigueur à leur faction, & rendre leur parti plus considerable, ils s'engagerent par cette Ligue, de se défendre contre tous ceux qui protegeroient les Episcopaux, & qui voudroient s'oposer à leurs desseins, sans excepter même le Roi : extrémité la plus scandaleuse & la plus horrible qui se puisse imaginer. Cependant le Marquis d'Hamilton alla en poste à Londres, pour representer au Roi la necessité qu'il y avoit de couper cours à ces troubles, en abolissant l'Episcopat. Le Roi à sa sollicitation & à sa persuasion, donna des ordres pour faire suprimer la Liturgie, le Livre des Communes Prieres, & les Articles du Synode de Perth ; quoique tout cela eut été confirmé par le Parlement d'Ecosse. Malgré toutes ces avances, les Ecossois ne furent point satisfaits, mais ils furent au contraire aigris plus que jamais par cette derniere Déclaration du Roi, parce qu'ils prétendoient que l'Episcopat fut entierement aboli, sans un plus long delai.

L'Evêque Williams, qui ne desiroit rien tant que de mettre Cromwel en crédit, & de l'établir toûjours mieux dans l'esprit du Roi, proposa à Sa Majesté & à son Conseil, qu'il seroit fort necessaire pour terminer cette affaire, d'envoyer en Ecosse deux Ecclesiastiques moderez & intelligens, afin qu'ils traitassent avec les principaux Chefs des ennemis de l'Episcopat, pour tâcher de vaincre leur obstination ; & en même tems il representa que Cromwel son cousin pourroit être l'un de ces deux Députez, puis

qu'outre ses mœurs édifiantes, & sa grande habileté dans les affaires Ecclesiastiques & dans les matieres de Religion, il avoit une éloquence grave & modeste, & un talent tout extraordinaire de persuader; & qu'ainsi il ne doutoit point qu'il n'apportât quelque remede à cette affaire. Le Roi persuadé aussi-bien que son Conseil, que la chose ne manqueroit pas de prendre à peu prés le tour que disoit l'Evêque Williams, goûta cette proposition, & sur tout en ce qui regardoit Cromwel; avec cette précaution, que puis que le Marquis d'Hamilton se trouvoit à la Cour, Cromwel confereroit avec lui en termes généraux, & sçauroit de lui dans la suite, s'il croyoit que son voyage en Ecosse pût être de quelque utilité. Hamilton fut trés-satisfait des entretiens qu'il eut avec Cromwel, & celui-ci lui ayant demandé son sentiment sur son voyage en Ecosse, il répondit que si l'on avoit un tel dessein, il ne croyoit pas qu'on pût trouver personne qui fut plus capable de le bien executer, que lui-même. Ainsi Cromwel fut envoyé en poste en Ecosse avec le Chanoine Stapleton, qui étoit fort bon Orateur & trés-versé dans ces sortes de matieres. Etant arrivez tous deux à Edimbourg sans aucun caractere, & sans autre témoignage qu'une lettre d'Hamilton, ils trouverent les esprits si obstinez, qu'ils ne pûrent les faire venir à aucun accommodement. Les Ecossois protesterent ne vouloir plus entendre parler du Gouvernement Episcopal, & ayant sû par une Lettre du Secretaire d'Etat, que le Roi n'aprouveroit jamais une semblable résolution, ils se détermirent à la prendre d'eux-mêmes sans le consentement du Roi. Ayant donc fait une grande Assemblée dans l'Eglise Cathedrale de Glascou (aprés que Stapleton & Cromwel se furent retirez d'Ecosse) ils abolirent entiere-

ment l'Episcopat, & fulminerent des excommunications & des anathêmes, contre les Evêques & contre tous ceux qui oseroient soûtenir à l'avenir leurs interêts. Mais comme ils ne doutoient point que le Roi ne voulut prendre vengeance de cette action, ils jugerent à propos de le prévenir, & de lui ôter le moyen de le pouvoir faire. Pour cet effet, ils s'assurerent de tous ses revenus, surprirent les Forteresses & les Châteaux qui lui apartenoient, & en vinrent à une rebellion ouverte, en prenant les armes.

Le Roi plein d'une juste indignation, fit promptement avec les Troupes qu'il avoit sur pied, avec les Anglois qui lui étoient le plus fidelles, & avec des Irlandois, un bon corps d'armée, où il y eut plus de trois mille Gentilshommes. Il alloit, suivant toutes les aparences, remporter une victoire signalée : mais pour ne pas répandre le sang des Sujets, il se contenta de paroître sur les frontieres d'Ecosse, persuadé que la terreur de ses armes obligeroit aussi-tôt ses ennemis à mettre bas les armes, sans qu'il fut necessaire d'en venir aux mains. La chose ne manqua pas d'arriver comme il le desiroit : car les Ecossois n'eûrent pas plûtôt apris que le Roi venoit à eux avec une puissante Armée, qu'ils envoyerent des Députez pour lui déclarer leur intention, qui étoit de remettre tous leurs differens à des Commissaires de l'un & de l'autre parti, pour terminer les affaires comme ils le jugeroient à propos. Le Roi ayant accepté cette proposition avec beaucoup de bonté, il fut résolu que les Ecossois envoyeroient à Berwick huit Députez ; ce qu'ils firent. Le Roi de son côté en envoya autant ; & comme l'Evêque Williams avoit conçû une fort haute opinion de Cromwel, il conseilla au Roi de l'envoyer à cette Conference, non en qualité de Député, mais comme 1639.

particulier, avec une secrette commission, de faire ensorte que l'accommodement se fit à l'avantage du Roi, en tâchant adroitement de gagner la confiance des Commissaires Ecossois. Cromwel ne manqua pas de se bien acquiter de son devoir. Enfin le Traité fut conclu au contentement du Roi, le 17. de Juin de l'année 1639. & au premier avis il licentia ses Milices, & reprit le chemin de Londres, où il fut à peine arrivé, qu'il s'aperçût de la faute qu'il venoit de faire, reconnoissant que cette levée de Troupes n'avoit servi qu'à vuider son épargne & à rendre les Ecossois plus insolens. Ainsi fut justifié le sentiment de Cromwel, qui dit au Roi, en presence de l'Evêque Williams: Sire, je crains que » les Ecossois ne trompent Vôtre Majesté. Ils vous » endormiront par ces négociations qu'il vous proposent, & feront quelque Traité frauduleux pour » vous obliger à quitter les armes, & pour avoir le » tems de meurir leurs desseins. Et certainement » si Vôtre Majesté désarme une fois, sans assembler une autre Armée, les Ecossois ne manqueront pas d'executer leurs projets. En quoi il fut bon Prophête pour le malheur du Roi, qui dit » ensuite à Williams: Vôtre Cromwel nous a dit » la verité, mais nous n'en avons pas sû profiter, » & nous nous sommes fiez à ceux qui avoient » moins d'esprit que lui.

Le Roi n'eût pas plûtôt licentié son Armée, qu'il reconnût que cette Paix ne lui étoit pas tout-à-fait avantageuse par le procedé de l'Armée Ecossoise, qui répandit de fausses copies du Traité, afin de décréditer le Roi. Les Ecossois conserverent outre cela leurs Officiers de guerre, & les payerent comme à l'ordinaire. Ils n'observerent plus les régles qu'on avoit accoûtumé de garder pour assembler le Parlement; ils usurperent les droits de la Couronne, & en vin-

rent ainsi à une manifeste rebellion. Le Roi voyant cela, fit venir auprés de lui son Lieutenant en Irlande, qu'il regardoit comme son principal apui, & le créa bien-tôt aprés Comte de Staford dans le Comté d York; & ce fut par son conseil, & par celui de l'Archevêque de Cantorberi, & de l'Evêque de Lincoln, qui étoient ses plus grands Favoris, qu'il convoqua le Parlement le 7. de Decembre, pour le 13. d'Avril. Il y eut deux raisons qui obligerent le Roi à déclarer la convocation du Parlement, quatre mois avant qu'il se dût assembler: la premiere fut pour donner le tems au Vice-Roi d'Irlande, dont nous venons de parler, de tenir un Parlement dans ce Royaume, ce qu'il fit avec beaucoup de succés; car il obtint une levée de 8000. Soldats, six mille hommes de pied, & deux mille chevaux, avec l'argent qu'il faloit pour les entretenir, & les pourvoir d'armes & d'autres choses nécessaires. L'autre raison qui obligea le Roi à prendre un si long terme, depuis la convocation jusqu'à la tenuë du Parlement: ce fut afin que sous l'esperance du futur Parlement, il pût avoir le temps de trouver de l'argent à emprunter, pour s'en servir à faire la guerre, en cas que le Parlement lui en refusât, comme il s'en doutoit, & comme il arriva éfectivement. Et voilà la véritable raison de cette convocation du Parlement, differée jusqu'à un si long terme; ce qui donna beaucoup à parler en Angleterre & en Ecosse, chacun debitant des maximes politiques, suivant la coûtume des Peuples, qui tirerent des conséquences étranges sur tout ce que font leurs Princes.

Dans ce temps-là (pour le dire ici en passant) Cromwel eût envie de faire un petit voyage de quelques semaines en Irlande, pour voir ce Royaume, & observer le naturel & l'état du Peuple & du Clergé. L'Evêque Williams aprouva son

dessein, esperant que par cette modeste éloquence, qui paroissoit dans tous ses discours, jointe au zele qu'il avoit pour le Roi, il pourroit rendre dans cette ocasion quelque important service à sa Majesté, en persuadant aux Membres du Parlement, dans les entretiens qu'il auroit avec eux, à acorder les grands subsides que le Roi demandoit, pour soûtenir le poids de la guerre où il alloit être engagé. Cela étant ainsi, le voyage que le Comte de Staford, ou pour mieux dire, Henri Staford Vice-Roi d'Irlande (car il ne fut fait Comte que sur la fin de Novembre en 1640.) fut obligé de faire en Irlande dans ce temps-là, vint bien à point pour Cromwel. L'Evêque Williams proposa lui-même au Vice-Roi de le recevoir dans sa compagnie; & celui-ci accepta la proposition avec plaisir, sur le raport avantageux qu'on lui avoit fait de Cromwel; desorte qu'il le reçût à sa table, & le retint ensuite à la Cour durant deux mois qu'il demeura en Irlande, le considerant comme le cousin d'un Evêque fort aimé du Roi, & pour lequel il avoit lui-même beaucoup d'estime. Le 22. de Mars, Cromwel & lui revinrent à Londres; Staford, suivant en cela l'intention du Roi, qui vouloit l'assistance d'un si grand Favori dans le Parlement d'Angleterre. L'Evêque Williams lui étant allé rendre visite un jour aprés qu'il fut arrivé, lui demanda s'il étoit content du service & de la conversation de Cromwel, & Staford lui répondit : Monsieur, pour » vous dire franchement ma pensée, vôtre cousin » Cromwel ne manque point d'esprit, il en a assez » pour les affaires du monde : mais un peu trop » dans les choses de la Religion. Il me semble même » (je ne sçai si vous y avez pris garde) qu'il » a des idées un peu embroüillées sur ce dernier » chapitre. Je trouve qu'il y a trop d'hipocrisie » dans son fait, & je crains qu'il ne pense le con-

traire de ce qu'il dit : du moins, sa phisionomie «
ne me plaît point. Ce Prélat fut tout étonné «
de voir, que ce Seigneur eût conçû de son cousin une opinion si oposée à celle qu'on en avoit communément ; & comme il n'entroit du tout point dans son sentiment, il n'y fit aucune réfléxion : mais l'ayant raporté à Cromwel, il lui répondit avec sa douceur ordinaire : J'ai à me «
plaindre de mon mauvais destin, qui me rend si «
odieux dans l'esprit de ce Chevalier ; mais j'espere «
que mes actions le feront changer de sentiment. «
Cependant il ne laissa pas de graver profondement dans son cœur, le souvenir du jugement que ce Seigneur avoit fait de lui, & peut-être que cela ne contribua pas peu à conduire cet infortuné Gentilhomme sur un échaffaut, comme nous le verrons en son lieu.

Cependant le Parlement s'étant assemblé le 13. d'Avril, au lieu de se hâter à résoudre sur ce qui regardoit les interêts du Roi, ils perdoient le temps en discours inutiles ; desorte que tout ce qu'ils firent dans huit jours se réduisit à ceci, que le Parlement désaprouvoit la guerre des Ecossois contre Sa Majesté. Ce qui vouloit dire, «
à parler proprement, qu'ils n'avoient aucune «
envie de servir le Roi dans cette guerre. Le Roi jugeant par là qu'il n'y avoit pas aparence que ce Parlement lui fut favorable, le cassa le 5. de Mai. Le Clergé fit bien mieux éclater son zéle envers le Roi ; car s'étant assemblé selon l'ordre acoutumé, il lui acorda un don gratuit de quatre schelings par livre sterling, sur toutes les Promotions aux Benefices Ecclesiastiques, pendant l'espace de six années. Cependant les Membres du Parlement qui venoient d'être cassez, se transporterent en differentes Provinces du Royaume, dans les lieux de leur demeure, & commencerent à exciter la rebellion dans toutes

les Provinces. Ils causerent sur tout dans celle de Southwarth une violente sédition, qu'on eut de la peine à calmer, & qui ne se termina qu'avec la mort de celui qui en avoit été le principal Auteur. Au milieu de tous ces desordres, la Reine acoucha le 18. de Juillet de son troisiéme enfant mâle, qui fut nommé sur les fonts de baptême Henri, & Duc de Glocester par le Roi. Les Ecossois animez par les mécontens d'Angleterre reprirent les armes; & non contens de se tenir sur la défensive, ils entrerent en Angleterre, dans l'assurance d'être soûtenus par les Anglois. Le Roi qui avoit levé une seconde Armée, l'envoya contre ces Rebelles, sous le commandement du Duc de Northumberland, qui avoit Staford pour son Lieutenant, & bien-tôt aprés il alla lui-même en personne à la tête de son Armée; & pendant qu'il combatoit, ou qu'il s'acheminoit pour combatre d'un côté les Ecossois, les Anglois prirent les armes de l'autre, & l'infortuné Charles se trouva ainsi au milieu de deux perils également à craindre.

Dans ce même temps il s'éleva quelques desordres particuliers qui ne contribuërent pas
1641. peu à fomenter ces Généraux. Richard Neile Archevêque d'York étant mort le 30. d'Octobre, le Roi mit aussi-tôt à sa place Jean Williams Evêque de Lincoln, qui alloit déja du pair avec Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi, à considerer la faveur où il étoit auprés du Roi. Guillaume Laud avoit, depuis quelque temps, des differens avec l'Archevêque Neile, touchant la prétention à la Primatie d'Angleterre, que chacun de ces deux Archevêques s'atribuoit. Bien que Neile ne voulut pas ceder ce point, il ne poursuivit pourtant pas ses droits avec autant de chaleur qu'il devoit peut-être, parce qu'il voyoit son Competiteur si bien auprés

du

au Roi : mais dés que Williams fut Archevêque d'York, comme il se voyoit aussi-bien auprés du Roi que l'Archevêque de Cantorberi, & qu'il étoit par consequent assuré d'être aussi-bien soûtenu & protegé que lui, il réveilla cette contestation avec plus d'ardeur que jamais, & prétendit la Primatie. Mais avant que de passer outre, il ne sera pas inutile de montrer au Lecteur la source de ce differend.

Cette contestation avoit commencé dés l'année 1072. sous Guillaume le Conquerant, entre Lanfranc Archevêque de Cantorberi & Thomas, qui de Tresorier de l'Eglise de Bayeux, avoit été fait Archevêque d'York. Elle fut examinée, dés-lors, à Windsor, en presence de Hubert, Légat du Pape. Alexandre II. qui ajugea la Primatie à l'Archevêque de Cantorberi, par une Sentence que Henri VIII. confirma depuis. Henri ayant ensuite promû à l'Archevêché d'York, Edoüard Lee son Favori, celui-ci se voyant si bien apuyé, suplia le Roi de revoir cette affaire ; parce, disoit-il, que le jugement de Windsor ne regardoit que la personne de Lanfranc, duquel le Pape & le Roi avoient voulu favoriser le mérite, sans préjudicier au droit de son Siege, qui étoit le plus ancien du Royaume, puisqu'il se trouvoit signé dans les Actes du Concile d'Arles, tenu l'an 314. Henri se trouva fort embarassé dans une telle conjoncture ; car d'un côté il ne vouloit point rejetter ouvertement la demande d'Edoüard Lee, ni dégoûter Crammer, qui venoit d'être fait Archevêque de Cantorberi, en le dépoüillant de son droit. Enfin, aprés deux ans de dispute, il prononça, sans juger la chose au fonds, que l'Archevêque de Cantorberi s'apelleroit Primat de toute l'Angleterre, & l'Archevêque d'York Primat d'Angleterre : que le

premier se diroit Archevêque, par la Providence Divine; & le second par la permission de Dieu. Tout cela ne fit qu'assouvir leur dispute pour un temps. On la vit renaître avec la même chaleur bien-tôt aprés, & sur tout sous le Regne d'Edoüard & de la Reine Marie. Elizabeth étant ensuite montée sur le Trône, prît la résolution de l'éteindre entierement, jugeant bien qu'il étoit fort necessaire d'entretenir l'union entre les deux premiers Prélats de l'Eglise Anglicane. La chose étoit assez difficile pour elle, comme elle s'en aperçût dés qu'elle voulut l'entreprendre. D'un côté, le respect qu'elle devoit à la memoire du Roi son pere, ne lui permettoit pas de ruïner ce qu'il avoit fait; & de l'autre, l'antiquité à laquelle elle prétendoit se conformer en tout, lui faisoit voir le droit de l'Archevêque d'York incontestable. Elle tint pendant plus de quatre ans continuels des Conseils particuliers dans son Palais, pour chercher quelque temperament pour pouvoir satisfaire à la raison & sauver les aparences, pour contenter les deux Archevêques, & conserver en son entier la décision du Roi son pere, sans choquer les anciennes Loix du Royaume. Ses Conseillers se trouverent souvent dans de grands embarras sur cette matiere; mais enfin aprés bien des propositions, des consultes, & des avis, on en vint à une décision, qui parût d'abord fort étrange; mais qui fut pourtant aprouvée des deux Partis; & ce fut celle que nous allons raporter.

Ce temperament dont on s'avisa pour accorder ces deux Prélats, fut de deffendre le Mariage à celui qui seroit déclaré le premier, & de le permettre au second, faisant ainsi une espece de compensation, de l'honneur de l'un avec la liberté de l'autre. La Sentence qu'Elizabeth prononça sur cela, fut conçûë de cette maniere:

Que par l'autorité qu'elle avoit en qualité de « Chef de l'Eglise Anglicane, elle permettoit à l'Ar- « chevêque d'York de se marier, ainsi qu'à tous les « autres Evêques de la Grand' Bretagne, à l'exception du seul Archevêque de Cantorberi, qui porteroit aussi lui seul le titre de Primat d'Angleterre. De sorte que cet Archevêque fut contraint « de payer l'honneur de sa Primatie, par la rigueur du célibat auquel elle le condamna. Ces deux Prélats n'osant décharger sur la Reine le chagrin que ce réglement leur causoit, se chicanerent l'un l'autre sur d'autre choses. D'un côté l'Archevêque d'York étoit piqué au vif, de se voir dépoüillé pour toûjours d'un droit qui apartenoit à son Siege; & de l'autre celui de Cantorberi se sentant chargé d'une servitude imposée à lui seul, & que son Concurrent lui avoit attirée, conservoit un secret ressentiment contre lui. Cependant Thomas Young, que la Reine même avoit fait Archevêque d'York dans les premiers jours de son Regne, pour faire plus de dépit à son Concurrent, épousa à l'âge de quarante sept ans une jeune Angloise, belle & spirituelle, tâchant de dissiper par ce moyen le déplaisir qu'il reçût de la Sentence d'Elizabeth. Mathieu Parker Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit alors que quarante ans, & qui étoit plus vigoureux & mieux fait que cet Archevêque d'York, eût un grand crevecœur de voir que son Concurrent avoit une belle femme entre ses bras, pendant qu'il étoit obligé de vivre dans le célibat.

Aprés la mort d'Elizabeth, Jacques Roi d'Ecosse étant monté sur le Trône d'Angleterre, ces differens de la Primatie se réveillerent dans la troisiéme année de son Regne avec plus d'ardeur que jamais, entre Richard Banerof Archevêque de Cantorberi, & Tobie Matthews Archevêque d'York. Ce dernier renouvella ses

prétentions, soûtenant que la Sentence d'Elizabeth n'étoit fondée, ni sur l'autorité d'aucune loi, ni sur les régles de la bien-séance, & qu'elle servoit plûtôt de raillerie que d'édification aux Nations étrangeres. Ce qu'il y eut de plus remarquable en cette rencontre, ce fut, que les deux Archevêques se plaignoient, l'un ne voulant point perdre ses droits, & l'autre prétendant être chargé d'une Sentence onereuse, contraire à la liberté accordée dans l'Ecriture, & qui avoit beaucoup de raport avec le vœu des Moines. Le Roi Jacques acoûtumé depuis long-temps à traîner les affaires en longueur, ne se tourmenta guére pour terminer celle-ci. Il se contenta de recevoir les plaintes qu'on lui faisoit de part & d'aûtre, & differa de rendre une Sentence décisive, tantôt sur un prétexte & tantôt sur un autre.

Cette contestation s'aigrit plus que jamais entre Laud & Williams; parce qu'étant l'un & l'autre dans les bonnes graces du Roi, chacun prétendoit l'emporter sur son Concurrent: & ce different ne servit pas peu à augmenter le feu de la sédition qui s'élevoit contre le Roi. Car ces Prélats, pour satisfaire leurs passions particulieres, ruïnerent le parti de leur Prince & leurs propres interêts, s'étant rendus odieux au Peuple, qui d'ordinaire est scandalisé des disputes qui naissent entre les Ecclesiastiques. Ce fut donc bien à contre-temps, que ces Prélats réveillerent ce Procés; & l'on peut dire que par ce moyen ils ouvrirent la porte à la ruïne du Roi & de l'Eglise Anglicane dans toute la Grand' Bretagne, comme on le verra dans la suite de cette Histoire. Peut-on concevoir une plus haute imprudence? deux Archevêques, en qui le Roi qui met sa plus grande confiance, qui sont les plus chers Conseillers de son Conseil Privé & secret, & ses

Ministres d'Etat, c'est-à-dire, les plus fermes apuis de sa Couronne, au lieu de se tenir bien unis ensemble, pour désunir avec plus de facilité les mécontens qui prenoient les armes contre le Roi, se divisent pour les mieux unir. D'autre part, ceux qui travailloient à donner de nouvelles forces à la rebellion, ne songeoient, pour mieux broüiller les choses, qu'à mettre la discorde dans le Conseil du Roi, afin qu'étant dans la confusion, il ne pût trouver les moyens de défendre le Roi dans les occasions pressantes, en quoi ils réüssirent admirablement.

Ce procés sur la Primatie, s'étant donc élevé au commencement de la rebellion, ces deux Prélats aveuglez par leur propre passion, n'eûrent plus aucun soin des interêts du Roi, pour être trop occupez à ce qui les regardoit en particulier; & afin de pouvoir mieux se suplanter l'un l'autre, ils tâcherent de se rendre toutes sortes de mauvais offices, animez par cette haine inveterée ordinaire aux Theologiens. Chacun s'apliqua sur tout à diminuër le nombre des plus fidelles créatures de son Concurrent, afin que manquant de soutien, il pût être abatu avec plus de facilité. Cromwel eût le malheur de se trouver engagé dans ce conflit, & de se voir contraint de défendre les raisons de son bien-faicteur, qui étoit sur le point de lui faire avoir un Evêché. L'Archevêque de Cantorberi, qui voyoit quel secours son Adversaire tiroit d'une personne si habile, & d'un parent si attaché à ses interêts, crût devoir mettre tout en usage pour perdre Cromwel, & il en trouva le moyen sans beaucoup de peine, ayant été informé, que Cromwel, par ses discours, donnoit sujet de croire qu'il tenoit pour la Secte des Puritains, & que Williams ne se mettoit pas en peine de lui faire changer d'opinion; desorte que Cromwel parloit comme s'il eut voulu

insinuër ses sentimens aux autres. L'Archevêque autorisé dans tout ce qui regardoit la Religion ; les soupçons qu'on avoit que Cromwel ne fut Puritain, & qui étoient assez bien fondez, par l'imprudence qu'il avoit eu de le découvrir à quelques personnes ; Williams qui n'osoit pas le défendre avec chaleur, sçachant trés-bien que le seul nom de cette Secte étoit extrêmement odieux. Enfin l'autorité du Comte de Staford, qui assuroit qu'il croyoit Cromwel Puritain ; tout cela contribua à le faire chasser, non-seulement de la Cour ; mais aussi d'auprés de l'Evêque Williams, qui se vit dans la necessité de suporter patiemment l'éloignement de celui qui étoit son plus grand soûtien, & qui plus est, de se déclarer son ennemi, de peur qu'on ne le soupçonnât lui-même d'être Puritain.

Voilà donc Cromwel chassé de la Cour, & privé de la faveur de celui, sur la protection & la bienveillance duquel il avoit fondé de si hautes esperances. Le voilà déchu de ce degré de fortune, qui l'alloit élever à la Prélature. Le voilà noirci du titre de Puritain, qui étoit le plus injurieux qu'on pût imaginer, & que les Anglois avoient en grande horreur, aprés avoir demeuré pendant six ans dans de continuelles soûmissions à contrefaire le dévot. Le voilà trompé aprés avoir bien pris de la peine pour tromper les autres. Mais que dis-je! ce revers fut avantageux à Cromwel, car il devint l'ennemi du Roi ; & joint à cette troupe de mécontens répandus dans le Royaume, il lui fit plus de mal que tous les autres, comme nous le verrons dans la suite. Il est aisé de juger, parce que nous venons de dire quelles furent les pensées de Cromwel, lorsqu'il vit ainsi tous les projets de son ambition renversez. Son chagrin lui fit former des projets contre le Roi, la Cour, & tout le

Clergé. N'ayant plus rien à ménager, il conçût les desseins les plus extravagans. Tout ce qu'un grand ressentiment est capable d'inspirer à un homme fier & violent comme il étoit, lui passa par l'esprit. Il se proposa de se vanger de l'Archevêque de Cantorberi, de la Cour & du Roi même, qui n'avoit pas voulu soûtenir ; & ces premiers mouvemens de haine & de vengeance qu'il conçût, furent comme les semences de tous les troubles & de toutes les divisions qu'il causa dans la suite. Il fut sur le point de reprendre les armes, & de s'aller joindre avec les mécontens d'Ecosse qui s'étoient soulevez ; mais il se résolut à prendre le parti de mener pendant quelque temps une vie retirée, & de s'enfoncer dans l'étude avec une nouvelle ardeur. Les Ouvrages ausquels il s'attacha le plus, furent ceux de George Buchanan Ecossois, & de Thomas Hinsborne Anglois. Il avoit toûjours eu beaucoup d'inclination pour ces Auteurs, parce qu'ils ont écrit avec le plus d'emportement contre l'autorité des Rois, & qu'ils ont entrepris de justifier les révoltes des Peuples contre leurs Souverains. La lecture de ces Ouvrages servit justement à nourrir son ressentiment, & à fortifier les mauvais desseins qu'il rouloit dans son esprit.

Ainsi aprés avoir perdu ce qu'il avoit cherché, il obtint ce qu'il souhaitoit, ayant rencontré dans la lecture de ces Ouvrages dequoi satisfaire sa vengeance. Quoique Cromwel eut naturellement l'esprit plein de maximes pernicieuses & séditieuses ; cependant, animé par son propre ressentiment, il en inventa de nouvelles ; & non content d'exhaler sa colere par les médisances, & les calomnies qu'il répandoit dans ses discours, il voulut pousser plus loin sa vengeance par le moyen de ses Ecrits ; afin qu'en un moment elle se fit sentir en plusieurs endroits. Pour cet effet il se mit à

écrire des Satires violentes contre le gouvernement d'Angleterre ; c'est-à-dire contre le Roi. Cependant comme Cromwel en vouloit principalement à l'Archevêque de Cantorberi : ce fut à lui qu'il porta de plus rudes coups.

Animé d'ailleurs par ceux qui sçavoient qu'il étoit mécontent & capable de faire de ces sortes d'Ouvrages, il composa contre cet Archevêque un petit Livre (sans pourtant y mettre son nom) qu'il répandit par tout, & qui ne servit pas peu à exciter contre ce Prélat l'envie des Courtisans & la haine du Peuple ; car il l'accusoit dans cet Ouvrage d'être la cause de tous les desordres qui troubloient l'Etat, d'être Catholique dans le cœur, & d'avoir entrepris de détruire en Angleterre l'Ouvrage de la Réformation. Ces accusations étoient apuyées par plusieurs raisons, & en particulier par celles qui suivent.

» Qu'il avoit recommandé aux Professeurs de » l'Université d'Oxford, dont il étoit Chancelier, » d'exhorter ceux qui étudioient en Theologie, à » lire avec assiduité les Peres de l'Eglise ; & que, » comme on lui avoit proposé, au lieu des Peres » Witaker & Perkins, deux Ecrivains Modernes de » la Nation, qui étoient considerez comme les Ora- » cles de la Religion Anglicane, il n'avoit rien ré- » pondu, marquant assez par son silence le peu d'e- » stime qu'il en faisoit. On lui reprochoit encore, » que l'Evêque de Landaff, qui avoit été député » par le Roi Jacques au Sinode de Dordrecht en » Hollande, l'ayant prié instamment d'employer » son crédit pour faire recevoir ce Sinode dans la » Grand' Bretagne, il avoit refusé de le faire ; & » l'on soûtenoit que la véritable cause de ce refus » étoit que l'Archevêque n'aimoit point ce Sinode, » parce que l'amissibilité de la grace, qui est un des » points de la Doctrine de Rome, y avoit été con- » damnée en la personne des Arminiens. On ajoû-

toit à cela, que la passion violente qu'il avoit de « se marier l'avoit porté à presser la cassation du « Sacré Réglement établi par la Reine Elizabeth, « sans considerer les inconveniens qui en pouvoient « naître. Enfin on l'accusoit de lâcher de temps en « temps dans ses Sermons des traits & des expres- « sions, qui avoient beaucoup de raport avec celles « dont les Prêtres & les Moines se servoient dans « leurs Prédications. On n'oublioit pas de dire qu'é- « tant de basse naissance, il n'avoit pas des talens « propres à bien soûtenir le caractere qu'il portoit. «

Les Partisans de l'Archevêque de Cantorberi répondirent à ces accusations par une ample Apologie, qui se réduisoit à ceci : Qu'il ne s'étoit pas élevé à la dignité de Primat par sa naissance ou par la faveur, mais par son seul mérite, qui l'avoit fait regarder comme trés-digne d'occuper cette place. Qu'il avoit l'esprit également propre aux siences & à l'administration des affaires d'Etat, & qu'il avoit rendu de grands services à la Couronne & au Royaume par ces heureuses dispositions : Qu'il étoit digne de la faveur du Roi & de l'admiration des Peuples : Qu'il n'avoit épargné aucun soin pour aquerir toutes les belles connoissances qui pouvoient lui être necessaires pour travailler au bien public. Qu'aucun interêt humain ne l'avoit jamais pû détourner de ce qu'il connoissoit être juste : Que jamais aucun Prélat n'avoit soûtenu son caractere avec plus d'honneur & d'édification que lui ; & qu'ainsi tout ce qu'on disoit & qu'on écrivoit contre lui n'étoit que pure calomnie. Qu'à la vérité il avoit empêché qu'on ne reçût le Sinode de Drodrecht en Angleterre, parce que sçauroit été faire un affront à la Nation & à l'Eglise d'Angleterre, de recevoir les Decrets d'un Sinode tenu dans un Païs étranger, & où aucun Ecclesiastique Anglois n'avoit assisté ; & qu'enfin sa

vie, ses actions, sa conduite, & ses exercices religieux, étoient assez connus de tout le monde pour détruire les calomnies qu'on publioit contre lui, touchant ses sentimens, & pour faire voir qu'il n'avoit pas la moindre pensée de favoriser le Papisme.

Mais comme les hommes sont plus disposez à prendre de mauvaises impressions d'autrui que de bonnes, l'Apologie qu'on fit pour l'Archevêque de Cantorberi ne produisit aucun effet; & au contraire les Satires & les médisances qu'on publia contre lui, eûrent grand cours & le rendirent odieux à tout le monde.

Cromwel écrivit outre cela à plusieurs Ecossois de ses amis, contre la Liturgie que l'Archevêque de Cantorberi avoit faite pour leur usage. Ainsi les Ecossois déja mal intentionnez d'eux-mêmes contre cet Archevêque, étant aigris par les observations de Cromwel, regarderent la Liturgie qu'il avoit composée pour eux, comme un artifice concerté à dessein de les rendre superstitieux & idolâtres, comme les Papistes: c'est pourquoi ils brûlerent ce Livre dans la Grand' Place d'Edimbourg, déclarerent l'Eglise Anglicane pernicieuse, & ne fréquenterent plus que les Assemblées des Puritains; & ceux qui étoient trop attachez à la Liturgie Anglicane, furent non-seulement vûs de mauvais œil & regardez comme hérétiques; mais il se virent encore obligez de se retirer dans des montagnes.

Pour revenir aux affaires d'Angleterre, le Roi voyant que la Rebellion augmentoit en Ecosse, & que celle d'Angleterre s'avançoit à grands pas, il assembla dans la ville d'York, où il s'étoit retiré pour être plus en sûreté & plus prés d'Ecosse, un Conseil des premiers Pairs du Royaume, afin de chercher avec eux quelque ex-

pedient pour éteindre un si grand feu. Il résolut deux choses par leurs avis. La premiere fut de nommer de nouveaux Commissaires pour traiter avec les Ecossois, pour écouter leurs plaintes, & examiner la justice ou l'injustice de leurs prétentions, afin qu'en prévenant de plus grands malheurs, on pût procurer du repos à la Couronne & aux Peuples. La seconde résolution qu'on prit fut d'assembler un Parlement, & on donna tout aussi-tôt les ordres pour le convoquer le 3. de Novembre à Westmunster. Ce Parlement auroit sans doute été plus favorable au Roi, ou du moins ne lui auroit pas été si funeste, si, au lieu de le tenir à Londres, on l'eût convoqué à Yorck, où le Roi auroit pû remedier plus promptement aux accidens qui pouvoient survenir. Mais en attendant que ce Parlement s'assemble, continuons à voir ce qu'il y a de plus necessaire pour l'intelligence de cette Histoire.

L'Angleterre se trouvoit divisée en quatre Partis, & tout le Royaume étoit en desordre par le grand empressement que chacun faisoit paroître pour renforcer son Parti, & le faire prévaloir sur tous les autres. Le premier fut celui du Roi, & ceux qui le suivirent furent appellez les Malignans, d'un mot qui en vieux langage Normand signifie les mal-intentionnez. Le second fut celui du Parlement, & ceux qui s'y attacherent, furent nommez Parlementaires. Le troisiéme Parti étoit celui des Puritains, qui observoient dans toute sa pureté la Réformation de France & de Geneve; faisant profession de suivre la Sainte Ecriture à la lettre, tant pour la foi que pour les mœurs; & qui aspiroient, disoient-ils, à une perfection plus grande que celles des autres Réformez. Cette exacte rigueur dont ils faisoient profession, les rendoit extrêmement odieux aux autres. Enfin le quatriéme Parti fut composé de

ceux qui se nommerent eux-mêmes indépendans, qui disoient qu'ils vouloient tenir le milieu, soit en matiere de Religion, soit dans les differens & les dissentions qui troubloient l'Etat. Mais on en parloit communément d'une maniere bien differente. Les Episcopaux accusoient ces derniers de ne songer qu'à aigrir les esprits, de ne travailler qu'à s'intriguer par tout, pour étudier les divers interêts, & deviner les desseins particuliers de chaque famille; & de ne découvrir les ressentimens personels & les differens domestiques, que pour en faire des dissentions publiques & des querelles d'Etat. Enfin d'autres disoient (si c'étoit avec raison ou non, c'est ce que j'ignore entierement) qu'on voyoit entrer dans cette Cabale tous ceux qui étoient poursuivis par leurs Créanciers, ou qui cherchoient à faire fortune au milieu des troubles; ceux qui étoient aigris ou contre le Roi ou contre quelques personnes particulieres; ceux qui avoient l'esprit Républicain & qui étoient ennemis de l'Aristocratie & de la Royauté, & qui ne pouvoient souffrir la splendeur des Grands: ces ames oisives & inquiétes, qui se dégoûtent d'une vie toûjours égale, & qui se plaisent aux révolutions & aux desordres; en un mot, tous ceux qui esperoient trouver leur avantage dans le changement ou dans la confusion des affaires. Ce dernier parti étant composé de tant differentes sortes de gens, fut le plus nombreux de tous; & comme il avoit en main le pouvoir de faire du mal s'il vouloit, il ne manqua pas d'en faire, parce qu'il n'avoit point d'autre envie.

C'est de ce parti que se rangea Cromwel, & il s'y engagea avec tant d'ardeur, qu'il en devint ensuite le Chef, comme nous le dirons: D'abord, pour faire voir qu'il étoit propre à en soûtenir les interêts, il composa un Livre

qu'il mit au jour, intitulé *La Samarie Angloise.* Ce Livre n'étoit autre chose qu'une application perpetuelle qu'il faisoit au Roi Charles & à toute sa Cour, de ce que l'ancien Testament dit du Regne d'Achab, & dans laquelle il mêloit tout ce qui a jamais été inventé de plus odieux contre l'autorité des Rois. Un Ouvrage de cette nature auroit été condamné en temps de paix, je ne dis pas seulement par les Juges ; mais de tout le monde, à être brûlé par la main du Bourreau ; mais dans un tems de trouble & de révolution comme celui auquel il parut, il produisit des effets bien oposez. Bien qu'il y en eut une infinité d'exemplaires, cependant on les vendoit fort cher, & on le lisoit librement par tout ; & cela vint de ce que la Cour, au lieu de le mépriser, témoigna vouloir châtier rigoureusement celui qui en étoit l'Auteur. Cromwel & ceux de son Parti, bien loin de se défendre de l'avoir fait, paroissoient en triompher, & être ravis que la Cour les en soupçonnât. Mais Cromwel n'étoit pas content d'avoir irrité un des Partis, il vouloit les exciter tous, les uns contre les autres, afin d'augmenter les troubles & les séditions juqu'à un tel point, qu'il fut impossible au Roi d'y remedier sans courir de grands dangers. Dans cette vûë il fit un second Livre auquel il donna pour titre *Le Prothée Puritain*, avec toutes les précautions possibles pour n'en être pas reconnu l'Auteur. Il y traitoit fort injurieusement les deux Chambres du Parlement, nommant Sectaires & perfides tous ceux qui étoient opposez à la Royauté & à l'Eglise Anglicane. Son dessein fut de faire acroire aux Parlementaires & aux Puritains que ce Livre avoit été composé par les Partisans du Roi, en quoi il réüssit fort bien ; car ils le crûrent ainsi, de sorte qu'étant d'autant plus aigris ils s'éleverent contre le Roi avec plus de fierté qu'au-

contre la Couronne, contre la Nation, & contre la Religion ; & en vertu de ces accusations, qui n'étoient apuyées d'aucune preuve, ils furent chassez de la Chambre Haute, & conduits prisonniers dans la Tour de Londres, où l'Archevêque de Cantorberi demeura plus de trois ans sans qu'on pût trouver des preuves pour le convaincre. A l'égard du Comte de Staford ils allerent un peu plus vîte, car ils solliciterent fortement les trois Royaumes à produire contre lui tout ce qu'on pût imaginer pour le conduire sur l'échaffaut. Aprés qu'on eut disposé toutes choses, pour lui faire faire son procés selon l'usage d'Angleterre, on le fit venir devant les Pairs du Royaume dans la Chambre Haute, le 6. d'Avril de l'année 1642. Il se défendit si bien contre un nombre presque infini d'accusations venuës d'Ecosse & d'Irlande, outre celles qu'on lui intentoit en Angleterre, que la plûpart le crûrent innocennt.

Mais pendant qu'on forme des cabales dans le Parlement, pour faire un nouveau procés au Comte de Staford, il ne sera pas mal à propos de dire un mot de la femme de Cromwel. Cette Dame qui n'étoit pas moins ambitieuse que son mari, ni moins intriguante & moins propre à joüer plusieurs personnages, voyant disparoître les esperances d'établissement qu'elles avoit conçûës avec son Mari, par le moyen d'un Evêché, & sur le crédit qu'ils commençoient d'avoir auprés du Roi ; indignée outre cela d'avoir passé sa plus fraîche jeunesse à vivre en Religieuse pendant six ans, à contrefaire la modeste, & à soûtenir avec beaucoup d'hipocrisie le caractere de dévote, qui ne s'accordoit guére avec son naturel, pour avancer les desseins de son mari, elle changea de batterie, & en suivant l'exemple de son mari, elle se mit à chercher la fortune par d'autres voies. Quoi

qu'elle prit des habits un peu plus magnifiques que ceux qu'elle avoit portez pendant six années, elle ne renonça pourtant point à un certain esprit de dissimulation & à certains actes extérieurs de pieté. Elle se rendit extrêmement sociable par les fréquentes visites qu'elle rendoit & qu'elle recevoit, afin de pouvoir faire par ses discours ce que son mari faisoit par ses écrits; sachant trés-bien que les femmes ayant soin de raporter à leurs maris ce qu'elle leur disoit dans ces sortes d'entretiens, son mari se mettroit par tout en crédit par ce moyen-là. Elle alloit donc disant par tout que Cromwel avoit ruïné sa fortune à la Cour, pour ne pas blesser sa conscience en la moindre chose, qu'il avoit tellement à cœur la conservation de la liberté & des privileges de la Nation qu'il perdroit volontiers les plus grands avantages pour la maintenir: qu'en un mot il n'avoit aucune goute de sang dans les veines qu'il ne fut prêt à répandre pour ce sujet. Mais comme elle étoit fine & adroite elle parloit à chacun selon ses inclinations, s'accommodant aux divers préjugez que chacun avoit pour la Religion, afin que de faire valoir le zéle de son mari, ce qui étoit le grand but où tendoient tous ses soins.

Pour revenir maintenant au Comte de Staford, les Communes n'ayant pas de preuves suffisantes pour le perdre, prirent la résolution de faire une nouvelle loi pour le pouvoir convaincre de crime de haute trahison, déclarant pourtant qu'elle ne tireroit point à conséquence pour les autres jurisdictions; & pour pouvoir mieux faire passer cette Loi elles firent le troisiéme de Mai un Réglement par lequel tous les Membres de cette Chambre s'obligerent par serment de „ maintenir les droits „ & les privileges du Parlement & la liberté des „ Peuples; de faire tous leurs éforts pour faire pu„ nir selon leur mérite tous ceux qui par force, par

adresse, par conspiration, par leurs conseils, ou « par quelqu'autre moyen faisoient de notables pré- « judices à ces Droits & à ces Privileges ; & de se « soûtenir les uns & les autres contre ceux qui tente- « roient des choses contraires à cet engagement. « Le Roi & la Chambre des Seigneurs furent obligez de signer ce Compromis ; & voyant que la Chambre basse ne vouloit entendre parler d'aucun expédient pour remedier aux grands desordres qui menaçoient l'Etat, & qu'elle demandoit à toute force la mort du Comte de Staford, ils signerent (peut-être avec plus de précipitation que de justice) sa Sentence, remplie de formalitez, où la passion & le desordre paroissoient également : ainsi cét infortuné Comte fut conduit le trentiéme de Mai à la Place de Towerhill, où l'on lui trencha la tête.

Il sembloit que cette mort devoit satisfaire la cruelle avidité de la Chambre des Communes, mais bien loin de là, elle ne servit qu'à lui faire naître un plus violent desir de dépoüiller le Roi de tous ses droits ; & Cromwel en particulier dit dans la Chambre basse : « Que pour procurer une paix durable au Royaume, il ne falloit point lais- « ser au Roi d'autre puissance que celles que les « Venitiens donnoient à leur Doge qui portoit un « Manteau Royal. Cet avis fut assez bien reçû, & « l'on commença à l'executer en dépoüillant peu à peu le Roi de ses Droits les plus autentiques. Le lendemain aprés la mort du Comte de Staford, le Parlement accorda aux Ecossois 300000. livres sterlin, sous le titre de secours fraternel ; & cependant les Ecossois étoient dans une manifeste rebellion contre le Roi. Le Droit de convoquer le Parlement fut remis au pouvoir des Baillifs & des Sherifs. On abolit pour toûjours les droits de Tonnage & de Pondage. L'Acte qu'on avoit fait pour entretenir une Flote & un certain nombre

de Cavalerie fut cassé, & outre plusieurs autres Actes injustes qu'on fit pour anéantir l'autorité & le crédit que le Roi avoit dans le Parlement, on l'obligea à souscrire deux Actes, dont l'un excluoit de la Chambre haute les Evêques, & privoit ainsi le Roi des services qu'ils pouvoient lui rendre par leurs conseils & par leurs voix. Par l'autre Acte le Roi renonçoit à son ancien droit de lever des soldats, soit pour sa défense ou pour celle du Royaume : Et voilà comment le sentiment de Cromwel prévalut ; car par ce moyen on réduisit véritablement le Roi Charles à la condition du Doge de Venise.

Les Communes étoient semblables à ces malades attaquez d'une fiévre maligne, qui plus ils boivent plus ils sont alterez. Pour venir à bout de tous leurs projets, comme ils virent que le Roi leur accordoit tout ce qu'ils demandoient, ils entretinrent l'Armée Ecossoise aux dépens de leur Chambre, jusqu'à ce qu'ayant obtenu tout ce qu'ils vouloient ils n'eurent plus rien à demander, & n'eurent plus besoin par consequent de maintenir les Ecossois, qui aiant été licentiez s'en retournerent chez eux. Dans ce même tems le Roi prit la poste & alla en Ecosse pour tâcher d'y rétablir ses interêts qui y étoient entierement ruïnez. Il n'y fut pas plûtôt arrivé que dans l'esperance de gagner l'affection des Ecossois, il confirma non seulement par une Déclaration du Parlement tout ce qu'il leur avoit déja accordé, mais encore par une bonté plus que ridicule il déclara qu'il leur accordoit les prérogatives qui lui apartenoient, & dont les Ecossois s'étoient déja emparez pendant leur rebellion; ce qui étoit autant que s'il leur eût dit qu'il se contentoit du titre de Roi, & de l'honneur de voir porter l'épée devant lui, avec quelqu'autre vaine pompe, se réduisant à être Doge en Ecosse, comme il étoit en Angleterre.

Les Irlandois ayant apris que les Ecossois avoient rendu leur condition meilleure par leur rebellion, prirent la résolution de les imiter (je parle des Irlandois Catholiques) de sorte qu'aiant pris les armes, ils s'emparerent des meilleurs Ports & des plus considerables Forteresses, ils mirent en prison ceux qui oserent leur faire tête, & écrivirent au Roi qu'ils vouloient avoir l'exercice libre de leur Religion, avec des Eglises telles qu'ils les souhaiteroient ; & voyant qu'on tardoit à leur faire réponse, ils déclarerent ouvertement la guerre au Roi, & commencerent à persecuter cruellement les Protestans. Le Roi étant allé lui-même au Parlement, lui donna avis de cette Rebellion, & le pria de lui accorder avant son départ un grand & prompt secours pour la réprimer : mais rien ne fut capable de fléchir les Communes, ni les larmes des Protestans qui s'étoient réfugiez à Londres, ni les Prieres du Roi ne firent aucune impression sur leurs esprits, jusqu'à ce que le Roi leur eut cedé quelque petit droit qu'il avoit encore sur les soldats : aprés-quoi même ils n'envoyerent en Irlande qu'un petit corps d'armée, composé d'Ecossois & d'Anglois ; qui se rendirent maîtres de la Ville & du Port de Carikfergus. Ces milices furent si mal payées dans la suite qu'elles furent contraintes de repasser en Angleterre, pour servir le Roi contre le Parlement qui avoit commencé de lui faire la guerre: je dirai bien-tôt à quelle occasion.

Pendant le peu de séjour que le Roi fit en Ecosse, il tâcha de découvrir les raisons qui avoient obligé les Ecossois à prendre les armes contre lui, & il trouva qu'ils y avoient été poussez par quelques Parlementaires d'Angleterre. C'est pourquoi il ne fut pas plûtôt retourné à Londres, qu'il ordonna à son Avocat Général de charger les plus coupables du crime de trahison au pre-

mier chef; ce qu'il fit. Les accusez furent Milord Kimbelcon, Membre de la Chambre Haute, Arthur, Haaslert, Hollis, Hambden, Pin & Storde, tous Membres de la Chambre Basse. Le même jour le Roi envoya quelques-uns de ses gardes pour les faire prisonniers dans leurs maisons; mais en ayant eu avis ils demeurerent dans la Chambre Basse où ils s'étoient enfuïs, & dont les Membres ne se séparerent point, afin qu'ils fussent plus en sûreté; & le Roi s'étant rendu dans cette Chambre le matin, demanda qu'on lui remit ces accusez. Les Communes prirent tout cela pour un attentat horrible fait à tout leur Corps. Le Roi voyant qu'ils étoient si fort aigris, tâcha de les apaiser, mais rien ne pût calmer leurs transports, ni la presence du Roi, ni la déclaration qu'il fit de se désister de son accusation, ni tout ce qu'on pût leur representer. Ils s'obstinerent à demander pour satisfaction qu'on leur accordât le Commandement de la Flote, & le pouvoir de distribuer les Officiers selon leur bon plaisir, & qu'on remit la Tour de Londres entre leurs mains. Le Roi demeura quelques jours sans leur faire réponse, jusqu'à ce qu'il eut envoyé la Reine sa femme & son fils aîné en Hollande; aprés quoi il déclara ouvertement qu'il ne vouloit rien faire de tout ce qu'ils lui demandoient, & qu'il ne leur avoit rien accordé que par pure contrainte. Cependant comme il vit que le parti du Parlement étoit plus fort que le sien, & qu'il seroit en danger dans la Ville de Londres où les esprits étoient trop portez à exciter des séditions, il aima mieux se retirer dans la Ville & Duché d'York, où il pourroit mieux ménager ses interêts avec le Parlement, soit par des négociations où par les armes.

Fin du Quatriéme Livre.



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit les premieres expéditions militaires de Cromwel, jusqu'à ce qu'il fut fait Lieutenant Général sous le Généralissime Fairfax.



USQU'ICI nous avons vû CROMWEL representant divers personnages, pour tâcher de s'avancer dans le monde, sans qu'aucun lui réüssît, je veux dire à considerer ses vûës particulieres, car du reste il ne reçût aucun talent de la Nature, & ne fit aucune chose depuis le commencement de sa vie jusqu'à ce tems, qui ne lui servit de degré pour l'élever à ce haut faîte de grandeur où il parvint dans la suite. Jusqu'ici il a travaillé à se frayer le chemin, pour aller au temple de la fortune; & l'on peut dire, que jamais personne ne vint plus heureu-

ſement à bout d'une telle entrepriſe, comme l'avoüeront ſans peine ceux qui obſerveront exactement toutes les circonſtances de ſa vie. Déja nous l'avons vû faire des merveilles dans les études, dans les exercices des armes, dans la profeſſion Eccleſiaſtique, & dans la conduite de ſes projets. Nous l'avons vû ſe diſtinguer par ſes ſouplеſſes, par ſon hipocriſie, par ſes ſatires, & par la maniere dont il s'eſt vengé de ceux auſquels il en vouloit. Maintenant nous le verrons l'épée à la main forcer la fortune, pour ainſi dire, à ſeconder ſes deſſeins, ne pouvant ſe réſoudre à l'atendre dans une condition privée.

Ce qui obligea Cromwel à prendre, ou pour mieux dire à tirer l'épée, & à devenir ſoldat pour ſervir ſa patrie, ce furent les triſtes larmes que les Anglois répandirent en aprenant le cruel maſſacre qui fut fait cette année en Irlande ſur la fin du mois de Mai, de tous leurs Compatriotes Anglois. Cromwel avoüa lui-même pluſieurs fois, aprés être devenu Protecteur, qu'il ne ſongeoit plus à prendre le parti des armes, ſe voyant dans un âge trop avancé pour un tel exercice, qui demande une jeuneſſe vigoureuſe, & de l'experience acquiſe par ſucceſſion de temps, pour pouvoir s'avancer de degré en degré aux premieres charges, & pour avoir l'honneur de gagner des victoires & de ſe charger de lauriers. Mais à la nouvelle de ce maſſacre d'Irlande, où il perdit un couſin germain du côté de ſa mere, & un neveu de celui de ſa femme, il ſe réſolut à prendre les armes. Il ne ſera donc pas hors de propos de parler un peu en détail de ce tragique évenement qui fit tant de bruit dans l'Europe, & qui ouvrit à Cromwel le chemin aux emplois militaires. Comme on a écrit & parlé fort diverſement de cette affaire, chacun ſelon ſa paſſion, de part & d'autre, j'ai tâché, pendant que j'étois en An-

gleterre, d'en recüeillir un précis le plus conforme à la vérité que j'ai pû, de la bouche des personnes les plus désinteressées & les mieux instruites que j'aye rencontré; de sorte, que si les Catholiques & les Protestans veulent bien se dépoüiller de toute passion, ils auront sujet d'être satisfaits du recit que je vai faire de ce fameux évenement.

Il y avoit déja long-temps que les Irlandois trouvoient le joug des Anglois insuportable, & particulierement depuis que la Reine Elizabeth & le Roi Jacques son Successeur avoient tâché de mettre chez eux la Religion Protestante sur le Trône, quoique les Protestans fissent à peine la dixiéme partie des habitans, & qu'au contraire la plus grande partie fut composée de Catholiques. Or à mesure qu'Elizabeth & Jacques I. établissoient des Loix & employoient leur autorité pour faire du bien aux Protestans, en oprimant & abaissant le parti des Catholiques, ceux-ci plus zélez pour leur Religion qu'ailleurs, n'aspiroient à autre chose qu'à trouver les ocasions de pouvoir se coüer un joug si rude, & reprendre leur ancienne liberté, dans la vûë de s'ériger en République & se mettre sous la protection du Pape & du Roi de France: cependant les rebellions du Parlement d'Angleterre contre le Roi ayant commencé, les principaux Chefs Irlandois jugerent que cette circonstance étoit favorable à l'execution de leurs projets. D'ailleurs ils n'eurent pas de peine à se persuader, que les Catholiques du Royaume donneroient les mains à tous les atentats qu'ils leur proposeroient, vû les procedures du Parlement d'Angleterre, qui de son propre mouvement, sans en avoir reçû aucune permission du Roi, avoit ordonné au commencement de cette année, sous des peines trés-rigoureuses, qu'on ôteroit des lieux publics & des maisons particulieres toutes les marques de la Religion Romaine, qu'on bri-

feroit les ftatuës des Saints, qu'on brûleroit les Images, & qu'on casseroit même les vieilles vîtres des Eglises où il y auroit des peintures: ajoûtant à cela d'autres Edits trés-rigoureux, par lesquels, non-seulement ils défendoient aux Catholiques l'exercice de leur Religion, & condamnoient les Ecclesiastiques au bannissement; mais encore ils faisoient naître dans le cœur des Protestans de l'horreur pour les Catholiques. Les Irlandois ayant sçû tout cela, en furent non-seulement irritez, mais commencerent à craindre pour eux-mêmes. Ils reçûrent une sensible douleur, en aprenant que les Anglois avoient brûlé plusieurs habits sacrez, dont on se sert dans leurs Eglises, & qu'ils avoient jetté des Crucifix dans le feu, d'une maniere insultante & furieuse, comme auroient pû faire les Aprentifs de Londres, accoûtumez, comme on sçait, aux plus grands emportemens. Bien que ces procedures irritassent extrémement le zele des Irlandois, ou plûtôt augmentassent leur crainte, ils eurent un nouveau sujet de songer à eux, ayant apris qu'on avoit résolu, dans le Parlement de Londres; de brider avant toutes choses les Catholiques Irlandois; de sorte qu'ils ne pûssent être en état de s'oposer au dessein qu'on avoit d'abolir en Irlande l'exercice public de leur Religion.

Les Catholiques Irlandois épouventez & aigris par tous ces bruits, quoique dans le fonds on n'eut pris aucune résolution contr'eux, envoyerent huit Députez vers le Roi en Angleterre, pour le prier de leur permettre de s'assembler dans quelque endroit, pour établir quelque ordre qui regardoit leur Religion; & pour pourvoir aux moyens de mettre leurs personnes en sureté, en cas que le Parlement d'Angleterre entreprît de les chagriner, disant que si ce Parlement avoit eu l'audace & l'insolence de se

rebeller

rebeller contre leur propre Seigneur, & de faire tant d'Arrêts & d'Edits contre les Catholiques sans sa permission, il voudroit à plus forte raison exercer sa prétenduë autorité contr'eux en Irlande. Le Roi n'ayant point pénetré le nœud de l'affaire, leur permît avec sa bonté ordinaire de s'assembler à Kilkeni, dans la Province de Linster. Cette assemblée se fit avec un acte ou serment, sous l'autorité du Roi, comme on le peut voir dans un Livre intitulé, *Vindiciæ Catholicorum.* Elle ne fut pas composée de plus de 4000. personnes; car on n'y apella que les Pairs, les Chefs de famille des Nobles, les Gouverneurs, & les principaux Chefs de leurs Eglises, les Chefs de famille les plus considerables; & enfin les Magistrats Catholiques. Dés qu'ils furent assemblez dans le lieu que nous avons dit, le Parlement de Londres & les Anglois, qui étoient en Irlande, crûrent que ce n'étoit que pour résoudre une levée de troupes & d'argent, pour secourir le Roi dans la guerre qui alloit commencer entre lui & le Parlement. Mais cette Assemblée fut faite dans des vûës bien differentes de celles-là, comme l'évenement le fit voir; car d'abord les Irlandois commencerent à consulter sur les moyens qu'ils devoient chercher pour assurer leur Religion, & pour se mettre en état de ne pouvoir plus être tirannisez par les Anglois. Aprés avoir proposé divers moyens, ils se rangerent dans le sentiment d'un certain Avocat nommé Peeton, qui avoit la réputation d'être trés-versé dans les affaires, & trés-zelé pour la Religion. Celui-ci insinua par son éloquence, que les Siciliens n'avoient point trouvé d'autre moyen pour se délivrer de la servitude des François que de les massacrer, comme ils firent, dans les fameuses Vêpres Siciliennes. Ainsi il fut résolu de joüer le même tour aux Anglois qui étoient en Irlande, sur la fin du mois de Maj;

& s'étant engagez de parole les uns avec les autres, dans peu de jours ils firent un des plus horribles massacres, dont on ait jamais oüi parler parmi les Chrétiens; car soit de ceux qui perirent par le fer ou de ceux qui furent pendus à des arbres, ou qui furent submergez dans les Fleuves & dans les Lacs, ou qu'on fit mourir de quelqu'autre genre de mort, il y eut plus de 150000. Anglois de tuez, de ceux qui s'étoient venus établir dans cette Isle. Ces furieux pousserent si loin leur rage & leur emportement, qu'ils n'épargnerent pas même les garnisons du Roi;& quoiqu'ils n'eussent résolu que de tuër seulement les Protestans, cependant il y eut plus de huit mille Catholiques qui perdirent la vie dans ce massacre, n'ayant pas été possible de réprimer la fureur dés qu'elle se fut emparée des esprits.

Cromwel prît de-là ocasion de charger le Roi d'une des plus violentes acusations qu'il pût imaginer; car pour le rendre entierement odieux, il ne fit pas difficulté de faire courir le bruit par tout, que c'étoit lui qui avoit été cause de la mort de tant de personnes innocentes. Si l'on veut attribuër au Roi la cause de cet évenement tragique, il faut sçavoir si c'est directement ou indirectement. Il est certain que le Roi fut coupable indirectement dans cette occasion; car s'il n'eût pas donné aux Catholiques un pouvoir si ample de s'assembler à Kilkeni comme ils firent, ce massacre ne seroit pas arrivé, parce qu'ils n'auroient pas eû la commodité de le machiner. Du reste, le Roi n'eut aucune part à cette action directement; parce qu'étant enclin naturellement à la douceur & à la clemence, il n'étoit pas capable de former des desseins sanguinaires & barbares, tels que celui qui fut executé en Irlande, d'ailleurs son interêt étoit entierement contraire à une semblable execution: car dans quelle

vûë auroit-il fait perir les Anglois d'Irlande, qui lui étoient si fidelles? La vérité est, que le Roi acorda aux Irlandois Catholiques la permission de s'assembler, dans la croyance où il fut, qu'ils n'avoient autre dessein que de parler du gouvernement de leur Religion, & des moyens de lui fournir des gens de guerre & de l'argent, pour le soûtenir dans la guerre qui commençoit à s'élever entre lui & le Parlement. On n'a jamais bien sçû si le Comte de Staford avoit eu part à la résolution des Irlandois; mais il y en eut toutes les aparences. Pour le Roi, il n'eût pas plûtôt apris cette nouvelle à Oxford, où il étoit alors, qu'il écrivit à son Parlement à Londres, qu'il avoit résolu de passer en Irlande, pour punir une si cruelle rebellion; mais le Parlement n'y voulut point entendre.

En éfet, comme le Parlement avoit plus d'envie, pour venir à ses fins, d'abatre l'autorité du Roi, que de venger l'injure qui venoit d'être faite à la Nation Angloise par l'éfusion de tant de sang innocent, il n'avoit garde de consentir à la demande du Roi, c'est-à-dire, de lui fournir de l'argent, & les troupes qu'il avoit sur pied, pour faire un grand corps d'armée, avec lequel il allât châtier les rebelles d'Irlande: parce qu'ayant une fois toutes ces forces en main, aprés avoir châtié ceux-ci, il auroit ensuite rangé les Parlementaires dans le devoir. Voilà ce qui empêcha le Roi d'executer la résolution qu'il avoit prise, d'aller châtier en personne l'attentat des Irlandois. Un Milord Anglois, fort ataché aux interêts de sa Nation, & plus encore à la Religion Protestante; mais dégagé de passion, & qui avoit perdu son pere dans ce massacre, me parlant de cette sanglante boucherie, me dit entr'autres choses; Pour vous déclarer sincerement ma pensée en «
peu de mots, je vous dirai que l'éfusion de tant «
de sang innocent ne doit être attribuée qu'à nôtre «

» Parlement, d'alors qui s'étoit rebellé à contre-
« temps, & avoit pris les armes sans raison; qui
» anima les Catholiques par tant d'Edits & d'Actes
» qu'il publia sans autre fondement qu'une auto-
» rité usurpée, & qui s'étoit persuadé qu'il pour-
» roit oprimer le Roi & les Irlandois : Car si ce
» Parlement n'en fut pas venu à tous ces excés, les
» Irlandois n'auroient jamais pensé à faire ce mas-
» sacre. Ainsi c'est le Parlement qui doit rendre
» compte à Dieu de tant de sang répandu, & non
» pas l'infortuné Charles, dont on acuse injuste-
» ment la memoire.

Lors que le Roi fut obligé d'amasser des forces pour faire la guerre aux Ecossois, il fit dans la ville de Hull un grand Magazin d'armes & de munitions qui fut conservé, quoi qu'on n'en eût plus besoin. Mais se voyant à present rengagé dans une guerre, peut-être plus cruelle, avec le Parlement de Londres, il jugea à propos de s'assurer de ce Magazin. Pour cet éfet il s'avança en personne vers la ville de Hull, pour en prendre possession. Mais le Chevalier Jean Hotham, que la Chambre des Communes avoit fait Gouverneur de cette Place, n'eût pas plûtôt apris l'aproche du Roi, qu'il lui ferma les portes, & lui en refusa insolemment l'entrée. La Noblesse de la Province d'York, que le Roi avoit déja invitée à venir auprés de lui, n'eût pas plûtôt apris l'afront qu'on venoit de faire au Roi, qu'elle le vint trouver en grand nombre, chaque Gentilhomme menant avec lui des Valets à cheval, pour lui être d'un plus grand secours. Le Parlement ordonna des Gardes pour sa sureté, & apella l'action du Roi, une insulte qu'il lui avoit fait les armes à la main. Il ne se contenta pas d'assembler pour sa défense les milices de la Bourgeoisie de Londres; mais il obligea le peuple de la campagne voisine à prendre les armes.

Cependant l'armée du Roi grossissoit tous les jours. Elle étoit d'ailleurs bien pourvûë d'artillerie, d'armes & de munitions, que la Reine avoit envoyé de Hollande ; de sorte que le Roi sollicité par la Noblesse de la Province d'York à réparer l'insulte qu'on lui avoit fait devant Hull, alla mettre le siége devant cette Place. D'autre part, le Parlement qui avoit fort augmenté ses forces, & qui les augmentoit incessamment, prit la résolution d'empêcher qu'une Place si importante, où étoient renfermées toutes les provisions de guerre du Royaume, ne tombât entre les mains du Roi. Pour donc faire les choses en ordre, ils nommerent pour Lieutenans Généraux de leur Armée, les Comtes de Bedford & de Pembroek, dont le premier eût le commandement de la Cavalerie, & l'autre celui de l'Infanterie. Pour ce qui regardoit leur Flote, ils en donnerent le commandement au Comte de Warwich, qu'ils élûrent Grand Amiral, & qui supléoit à son peu d'expérience par sa grande autorité. On choisit d'une commune voix, pour Généralissime, Robert d'Evreux, Vicomte d'Hereford, qu'on nomme communément Comte d'Essex, quoique sa Maison n'ait porté ce titre qu'en 1661. Quoi qu'il en soit, ce Chevalier eût cette importante Charge, parce qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine du siécle ; mais ses actions ne répondirent point à cette opinion qu'on avoit de lui. De plus, le Parlement donna des commissions à tous les Seigneurs qui en demanderent, pour armer dans leurs Provinces ; & plusieurs vinrent s'offrir pour servir dans cette Armée qui grossissoit tous les jours, de sorte que le Roi commença à la redouter.

Cromwel qui n'attendoit qu'un vent favorable pour s'embarquer à propos, ne négligea pas cette occasion. Il savoit que pour faire fortune il avoit

sur tout besoin d'aquerir de la réputation ; & n'ayant pû le faire dans l'état Ecclesiastique, il se détermina à tenter avec plus d'ardeur la voie des armes, persuadé que c'étoit le chemin le plus court pour aller à la gloire. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable à son dessein. Voyant que le Comte d'Essex, (car c'est ainsi que nous l'apellerons) commençoit à craindre pour la Ville de Hull, à cause de la vigueur avec laquelle le Roi l'attaquoit, il demanda à ce Général permission d'aller s'y jetter, n'ignorant pas que la Fortune seconde les efforts de ceux qui osent tenter de grandes entreprises, & persuadé d'ailleurs que ce seroit le moyen d'engager le Parlement dans ses interêts & d'établir sa réputation sur un fondement inébranlable. Sa proposition ayant été aprouvée il choisit douze Cavaliers à sa fantaisie, c'est-à-dire les plus hardis & les plus déterminez de l'Armée, il traversa vers le minuit le Camp du Roi, accompagné d'une grêle de mousquetades dont il se sauva comme par miracle, sans avoir perdu qu'un de ses gens. Etant arrivé à la Porte de la Ville, & ayant fait dire son nom au Chevalier Hotham qui en étoit Gouverneur, comme nous l'avons déja dit, & son grand ami, il fut reçû dans la Place avec beaucoup de joye. Aprés avoir fait cette genereuse action de Soldat, il en fit une d'Orateur & de Ministre ; car il se mit aussi-tôt aprés à parler au nom des deux Chambres à tous les habitans avec une force merveilleuse, du secours qu'ils devoient attendre de la protection de Dieu, du zele qu'ils devoient avoir pour la Réformation, & de l'horreur avec laquelle ils devoient regarder le Papisme, ajoûtant qu'il avoit embrassé de bon cœur cette occasion d'exposer sa vie à un si grand danger, afin d'avoir part à leur gloire ou à leur martire. En un mot, il sçût si bien persuader tout le monde, que

quoiqu'ils fussent sur le point de se rendre, ils convinrent entr'eux par un serment solemnel de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité, & de faire mourir quiconque parleroit de capituler.

On pourroit comparer Cromwel avec Ambroise Spinola; car l'un & l'autre devint grand Capitaine sans avoir jamais été soldat. Spinola commença d'aprendre à faire des armes à l'âge de vingt-cinq ans, résolu de renoncer aux emplois du Sénat, pour n'avoir pû emporter une Charge dans sa Patrie, sur un homme qui lui étoit fort inférieur en mérite & en naissance. Sa premiere expédition, qui fut une des plus remarquables qu'il ait faites, fut le siége & la prise d'Ostende, qui lui aquit une haute réputation. Et c'est ainsi qu'il devint grand Général, sans avoir jamais été Soldat. La même chose arriva à peu prés à Cromwel, car sans avoir jamais eu aucun commandement, & sans s'être exercé que fort peu dans les armes, aprés s'être continuellement apliqué à l'étude des belles Lettres, & avoir passé l'espace de six années dans la profession Ecclesiastique, & avoir été sur le point d'obtenir une Prélature, il devient tout-d'un-coup d'Ecclesiastique séculier, employe deux années à faire des Livres, & aussi-tôt aprés il commence à paroître sous les armes & recüeille d'abord des palmes & des lauriers qui ne sont ordinairement réservez qu'aux vieux Capitaines, fameux par une longue suite de victoires. Enfin Cromwel fit ce que des Généraux, des Colonels, & des Capitaines du premier ordre n'auroient osé faire, & le premier jour qu'il commença (pour ainsi dire) d'être Soldat, il aquit une réputation que d'autres n'auroient pû gagner par des travaux de plusieurs années. On peut dire que ce fut lui qui sauva la Ville de Hull; ce qui fut ensuite la cause de son élevation & des heu-

reux ſuccés du Parlement. Auſſi n'y eut-il perſonne dans la Garniſon de cette place qui ne témoignât au Parlement que c'étoit uniquement à Cromwel qu'on devoit attribuër la gloire d'avoir délivré cette Ville. Il eſt certain qu'il fit paroître dans cette rencontre des prodiges de valeur qu'on n'auroit jamais oſé attendre de perſonne & encore moins de lui. Il ne ſe paſſoit point de jour ni de nuit qu'il ne fit quelque ſortie ſur les Aſſiégeans avec un courage intrépide & une adreſſe merveilleuſe ; & toûjours il remportoit ſur eux quelque avantage, tantôt en nettoyant la tranchée, tantôt en mettant le feu aux munitions des ennemis ; un jour en renverſant leurs batteries, & l'autre en leur enlevant un quartier. Dans tous ces occaſions il faiſoit paroître tant de valeur, que ſemblable à un torrent il abatoit ou entraînoit tout ce qui ſe rencontroit à ſon paſſage, & ſon nom devint à la fin ſi terrible, que les ſiens ſe trouvant quelquefois engagez dans la mêlée, le nommoient ſouvent où il n'étoit point, & par ce ſtratagême ne manquoient jamais d'éloigner le peril où ils ſe rencontroient, & de remporter quelque avantage, les ennemis prenant la fuite au ſeul nom de Cromwel, tant ils aprehendoient de tomber entre ſes mains.

Nous avons déja vû que Cromwel nâquit le même jour que mourut la Reine Elizabeth, comme ſi toute la fortune de Cromwel devoit tenir du prodige, il arriva par un accident non moins ſurprenant que cette premiere expédition militaire de Cromwel, fut marquée par la mort de Loüis XIII. Roi de France, qui arriva le 14. de Mai, & ce fut précisément ce jour-là & peut-être à la même heure, que Cromwel entra avec tant de valeur & de courage dans la Forteresse de Hull. Je n'examine point le cours

des Etoiles ni les influences des Astres, mais ceux qui se plaisent à ces sortes de spéculations trouveront ici dequoi apuyer leurs prédictions : suffit de remarquer qu'il semble que par une certaine fatalité il devoit tomber des têtes couronnées, lors que Cromwel parut dans le monde, soit dans le tems de sa naissance, ou lors qu'il commença à se signaler par des actions d'éclat. Un Seigneur Anglois me dit un jour à la Cour que Cromwel ayant apris la mort de Loüis XIII. en revenant à Londres aprés la levée du siége de Hull, il dit : Il est mort un Roi moins malin que « le nôtre ; mais quand tous les Rois seroient « morts avec lui, la condition de l'Europe n'en « seroit que meilleure. «

Le Roi esperant recevoir du secours de Frederic-Henri Prince d'Orange, son Neveu, continua le siége avec beaucoup de vigueur, mais ne le voyant point venir, & considerant d'ailleurs que la Place étoit défenduë par un homme qui encourageoit & soûtenoit si fort les Assiégez, il perdit toute esperance lors qu'il aprit que le Comte de Warwick qui en vertu d'une commission du Parlement, s'étoit rendu maître de la Flote d'Angleterre, étoit à la rade de Keningham avec une Escadre de quinze Vaisseaux, dont il avoit fait ôter les Pavillons du Duc d'Yorck Grand Amiral d'Angleterre, pour y mettre les siens. Pour toutes ces raisons le Roi jugea à propos de lever le siége, & se retira en fort bon ordre. La Ville ayant été ainsi délivrée, Cromwel alla aussi-tôt se presenter au Parlement avec le Chevalier Hotham & quelques autres Officiers, qui tous témoignerent de vive voix que c'étoit Cromwel qui par sa valeur avoit sauvé cette Place ; & dans le Parlement même il fut créé Colonel par le Comte d'Essex, & on lui fit present de quatre cens

L 5

guinées. On récompensa en même tems tous les autres Officiers. Et c'est ainsi que Cromwel par un exemple assez rare, commença par devenir Colonel, sans avoir été ni Soldat ni Capitaine, comme le Marquis de Spinola, qui en prenant les armes commanda en qualité de Général. Lors que le Roi aprit que Cromwel étoit entré comme un foudre dans Hull, & qu'il la défendoit avec » une valeur incomparable, il dit à ses gens: Cet » homme ne m'a jamais plû en qualité d'Eccle- » siastique, & maintenant qu'il est devenu soldat, » j'en augure quelque chose de funeste.

Du camp de Hull le Roi se retira dans Yorck comme le lieu où il pourroit être le plus en sûreté, dont il regardoit les Habitans comme trés-fidellement attachez à son service. En effet, on lui ouvrit les portes avec toutes les marques d'une véritable soûmission, & le Magistrat donna tout aussi-tôt des ordres pour faire loger les Officiers & les Soldats de son Armée. Le Roi tint-là sa Cour comme il faisoit à Witehall; mais ce qui le chagrinoit c'étoit de ne pouvoir point faire ses procedures Royales & publier les actes necessaires, parce qu'il n'avoit point le grand Sceau, qui étoit alors entre les mains du Baron de Litlethon, que le Roi avoit créé Garde des Sceaux, & qui étoit resté au Parlement, dont il faisoit semblant de suivre le parti, quoi qu'il servit sous-main le Roi, avec lequel il entretenoit une secrette correspondance.

Le Roi ayant donc absolument besoin du Grand Sceau, le demanda à Litlethon par une Lettre qu'il lui envoya secrettement par Eliot Officier de sa Maison. Il n'étoit pas fort facile de trouver le moyen de faire tenir ce Sceau, parce que si le Parlement eut eu le moindre vent de leur dessein, il y alloit de la vie de ces deux Seigneurs. Pour bien entendre comment cela fut

executé, il faut savoir que selon l'ancien usage d'Angleterre, celui qui garde le Sceau, doit le faire porter devant lui, en quelque lieu qu'il aille, dans une bourse de velours bordée d'or & de perles, aux armes du Roi. Aprés donc qu'Eliot eut reçû secrettement le Sceau, & qu'il fut parti de Londres pour aller à Yorck, le Baron de Litlethon alla en même tems à une maison de campagne à deux lieuës de Londres, où il alloit souvent, faisant porter devant lui, pour observer toûjours la cérémonie, la bourse vuide. Cela se fit un Samedi au soir, & le Baron fit avertir qu'étant obligé de demeurer trois jours dehors pour prendre des remedes, ceux qui auroient à faire à lui devoient l'aller trouver dans sa maison de campagne. Cependant au lieu d'y demeurer, il partit le Lundi bon matin pour Yorck, où étant arrivé & ayant été loüé du Roi pour sa fidelité, il reprit le Sceau & fut confirmé dans sa Charge, aprés avoir prêté serment au Roi une seconde fois. Il demeura fidellement attaché à son service dans la fonction de sa charge jusqu'à sa mort, qui arriva à Oxford deux ans & demi aprés. Le même soir du Lundi le Parlement reçût à Westmunster où il étoit assemblé, la nouvelle de l'évasion du Garde des Sceaux ; & aussi-tôt on quitta les affaires qui étoient sur le tapis, pour parler de cette action, qui fut regardée comme une trahison manifeste ; & l'on songea aussi-tôt à en tirer une vengeance exemplaire. Cependant plusieurs furent d'avis (Cromwel en qualité de Membre de la Chambre-Basse, ne fut pas des derniers à entrer dans ce sentiment) que le meilleur seroit de tenir cette perte secrette & de faire un autre Sceau en vertu du droit qui apartenoit en propre au Parlement, puisqu'il avoit le pouvoir de faire des Loix & de Sceller les Actes

qui devoient être scellez. On remit au jour suivant à mieux examiner cet avis.

Les secrets Partisans du Roi qui étoient en bon nombre, & d'autres d'entre le peuple qui avoient du respect pour les anciens droits du Royaume, ayant apris que le Baron s'étoit enfui avec le Sceau, & que le Parlement avoit mis en déliberation d'en faire un nouveau, commencerent à faire accroire au Peuple que les affaires du Parlement étoient en trés-mauvais état & que le parti du Roi seroit bien-tôt le plus fort. Ils ajoûterent à cela quelques autres raisons qui firent une si forte impression sur l'esprit de la populace, qu'on vit aller en foule jusqu'aux portes de Westmunster, se plaindre de la mauvaise administration du Parlement; & le tumulte seroit allé plus loin, si le Maire de Londres n'eût pris soin de le càlmer. Il assembla pour cet effet les principaux de la Ville, & leur representa avec une éloquence mâle & vigoureuse, que l'impression du Sceau n'étoit qu'une formalité, dont le défaut ne diminuoit en rien la force d'une Loi. Qu'ils ne se faisoient un avantage de le posseder, que parce que le Roi se trouvoit incommodé de ne le point avoir. Que les Privileges qui assuroient leur liberté & leur conservation étoient scellez depuis plus de six cens ans. Qu'un sceau n'avoit point de vertu que par l'institution d'une puissance légitime; & qu'ainsi soit que l'auguste Parlement d'Angleterre voulut se contenter de son ancien Sceau, ou s'en donner un nouveau, il n'y avoit point de Tribunal au Monde, qui pût contester l'autorité des Actes ausquels il seroit attaché. Ensuite, il parla des forces que le Parlement avoit en main, de la vigueur avec laquelle la Ville de Hull s'étoit defenduë, de la honte que le Roi avoit reçûë, & des pertes qu'il avoit faites en levant le siége de devant cette Place. Il conclut en

recommandant à tous les Capitaines des quartiers de faire entendre au peuple, chacun dans le sien, que la Ville avoit tout à esperer, & rien à craindre. Mais Cromwel ne contribua pas peu à calmer cet orage, car comme il passoit pour éloquent & qu'on avoit encore presens à l'esprit les exploits qu'il avoit fait au siége de Hull, le Parlement & le Maire le chargerent de tâcher d'apaiser cette populace émuë. Il s'aquita de cette commission, au grand contentement de tout le monde, de sorte qu'on dit aprés cela que dans cette affaire le Maire avoit retiré de la gloire des fatigues que Cromwel avoit essuïées pour la terminer.

Cependant le Parlement ayant levé une bonne somme d'argent, principalement sur la Ville de Londres, où il trouva beaucoup de crédit, il augmenta de beaucoup son Armée, & en particulier Cromwel qui étoit si acrédité fit un des meilleurs & des plus grands Regimens qu'on eut encore vû en Angleterre, composé de mille Cavaliers, tous gens choisis, parmi lesquels se trouvoient plusieurs Gentilshommes, qui étoient bien-aises d'aprendre le métier de la guerre sous un si vaillant Capitaine. Le Roi ayant apris cela, se mit aussitôt à la tête de son Armée, & courût en poste d'York à Nottingham, où ayant déployé ses Etendards, il invita tous ses bons & fidelles sujets à se rendre auprés de lui pour défendre sa Personne, les Loix, la Religion & l'Etat. Ses forces grossissoient à mesure qu'il avançoit, & s'augmenterent sur tout considerablement à Strophire, où quelques compagnies de fidelles & valeureux habitans de la Province de Galles le vinrent joindre. Avec tout ce renfort il s'achemina vers Londres; mais il rencontra dans son chemin l'armée du Parlement commandée par le Comte d'Essex, qui fut le premier à livrer le combat un Dimanche 23. d'Octobre. L'Angleterre n'avoit vû depuis plu-

sieurs siécles une si sanglante bataille ; car du côté du Roi qui remporta une entiere victoire, il y eut dix huit cens morts, avec plus de dix Officiers de marque ; mais du côté du Parlement, il y eut plus de huit mille morts, & le carnage auroit été plus grand, si l'obscurité de la nuit n'eût terminé le combat. Ce fut dans cette occasion que Cromwel parût, pour la premiere fois, dans un combat en rase campagne. Il fut blessé legerement à la jambe d'un coup de mousquet, & à l'épaule d'un coup de pistolet ; & aprés avoir eû un cheval tué sous lui, il en prît un autre, & à la tête de cinquante des siens, il alla se jetter comme un foudre jusques dans le Regiment du Roi, qui étoit assez éloigné, & quoi qu'il fit un grand carnage des ennemis, il y perdit cependant la moitié de ses gens, & se retira de là comme par miracle à la faveur de la nuit. Le Comte d'Essex persuadé que le Roi iroit du côté de Londres avec son armée victorieuse, rassembla promptement le reste de ses troupes qui étoient dispersées, & tâcha de prendre le pas devant lui. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Londres, que pour encourager le Parlement & le Peuple, il publia qu'il venoit de remporter une grande victoire sur les ennemis ; & aussi-tôt on alluma des feux de joye par toute la Ville, on fit sonner les cloches, & on ordonna des Prieres dans les Eglises. La verité est, que le Roi demeura maître du champ de bataille, & de la dépoüille des corps morts ; qu'il gagna le bagage, & s'ouvrit le chemin de Londres, par la prise d'un Fort nommé Bamburi, & qu'il entra en triomphe dans la Ville d'Oxford, avec cent douze Drapeaux & Etendards, qu'il prit sur les Parlementaires.

Le Roi avoit résolu de passer l'hiver à Oxford, pour aller ensuite droit à Londres ; mais le Comte d'Essex l'ayant prévenu & ayant logé ses troupes

à King, Brentfort & Acton; il fut impossible d'executer ce projet. Cependant il s'empara de Bristol, d'Excerer, de Vaimout, & du Païs qui est au delà de Wilts, de Dorset, de Sommerset, de Devon & de Cornwall; & il bloqua si bien Pool, Lime & Plimouth, que rien ne pouvoit en sortir. Ces heureux succés jetterent une si grande terreur dans Londres, que la plus grande partie des Chefs du Parti de l'une & de l'autre Chambre furent sur le point de sortir du Royaume; car dans l'incertitude où ils étoient de quel côté la fortune se rangeroit, ils ne vouloient point s'exposer aux dangers qu'ils avoient à craindre si le parti du Roi venoit à prévaloir; & dans cette rencontre l'éloquence de Cromwel ne fut pas inutile, plusieurs ayant avoüé que les raisons qu'il leur avoit proposées, les avoit empêchez de se retirer.

Cependant le Roi alla assiéger la Ville de Glocester, mais avec si peu d'ardeur, que le Comte d'Essex eut le temps de s'aprocher de la Place & d'obliger le Roi à faire retraite, ce qui lui coûta assez cher, car le Comte le pressa vigoureusement par de continuelles escarmouches où il remportoit toûjours quelque avantage; & l'ayant joint enfin à Neuberoi, il y eut en cet endroit un furieux combat, où le Roi perdit plus de 4000. hommes & trois de ses meilleurs Commandans, sçavoir les Comtes de Cornunton & Sunderland, & le Vicomte Falkeland. Le lendemain matin le Colonel Cromwel fut détaché avec deux mille chevaux pour poursuivre l'Armée fugitive du Roi; ce qu'il executa avec tant de valeur, qu'avant que le Roi fut arrivé à Oxford, il lui tua plus de cinq cens hommes, & retourna victorieux au Camp avec deux pieces de canon, & cent quatre-vingt prisonniers.

Au reste, il faut sçavoir que, bien que la rebellion du Parlement fut assez manifeste, il ne

laissoit pourtant pas de protester, qu'il avoit beaucoup de zéle pour le Roi. Il ne faisoit aucun acte sans y mettre son nom & sans lui en donner avis, & prenoit soin de ne rien faire que de conforme à ses droits, déclarant par écrit & de bouche, qu'il n'avoit pris les armes, que pour éloigner d'auprés de Sa Majesté ses méchans Conseiliers, & pour donner une bonne Paix au Royaume. Enfin dans le temps que le Roi étoit à Oxford, il convoqua le Parlement dans cette Ville pour le 20. de Janvier, & à l'ouverture de cette Assemblée, il créa le Prince Robert Comte de Holderne & Duc de Cumberland, & fit prendre place dans le Parlement au Duc d'York son fils, qui n'avoit qu'onze ans. Quoique tous les Parlementaires se fussent rendus à Oxford, ils ne voulurent pourtant point prendre le titre de Parlement, disant que cette Assemblée devoit être libre, & qu'elle ne pouvoit l'être tandis que le Roi auroit tant de troupes aux environs. Ainsi on passa plus de quatre mois dans des formalitez ridicules; de sorte que ce ne fut pas sans raison, que le Roi écrivit « à la Reine son Epouse: Qu'il avoit convoqué un » Parlement d'hommes; mais qu'il n'étoit composé » que d'animaux sauvages, qui s'obstinoient à ne » vouloir entendre à aucune raison.

Cependant le Roi se mit en campagne & remporta plusieurs grands avantages; mais les bornes que je me suis prescrites dans cette Histoire particuliere, ne me permettent point de parler de toutes les places qui furent prises & reprises, & de tous les exploits qui se firent de part & d'autre. Suffit de dire, que les esprits les plus intriguans & les plus broüillons du Parlement, voyant les progrés que le Roi faisoit d'un côté & d'autre, crûrent qu'il étoit absolument necessaire de demander des Troupes aux Ecossois, leur promettant non-seulement de les bien payer, mais,

outre cela, d'admettre dans le Parlement un bon nombre de Députez de leur Nation. Cromwel à qui il tardoit de tirer vengeance de l'Archevêque de Cantorberi, dit avec une vehemence d'autant plus propre à faire impression sur les esprits qu'elle étoit animée d'un violent desir de vengeance, qu'on ne pouvoit rendre un plus agréable service à cette Nation que de lui sacrifier l'Archevêque de Cantorberi, que les Ecossois regardoient avec horreur, & que si on les avoit déja gagnez, en leur promettant de faire mourir le Comte de Staford, & en l'executant ensuite on les gagneroit à plus forte raison, si on leur promettoit la vie de celui qu'ils haïssoient encore plus que ce Comte. Cet avis ayant été aprouvé, les Parlementaires firent sçavoir aux Ecossois, que dans le dessein qu'ils avoient de s'unir avec eux pour travailler à la réformation de l'Eglise, selon la métode qu'ils avoient observée, ils termineroient au plûtôt le procés de l'Archevêque de Cantorberi en le condamnant à la mort, sur les preuves qu'ils avoient de ses malversations. Cromwel proposa outre cela d'attirer les Ecossois, en leur promettant d'abolir l'Episcopat, & de partager avec eux les biens des Evéques. Ces propositions que Cromwel alla faire lui-même à Edimbourg, furent trés-bien reçûës des Ecossois, qui dans le même temps donnerent des ordres pour faire lever incessamment dix mille hommes avec toutes les provisions necessaires, outre dix mille qu'ils avoient déja sur pied, & ausquels ils n'avoient jamais fait poser les armes, parce qu'ils avoient toûjours eû de nouveaux desseins dans l'esprit.

Les Ecossois atirez par cette amorce entrerent 1644. une seconde fois en Angleterre avec une armée de vingt mille hommes, & envoyerent en même temps jusqu'à soixante Députez pour assister

au Parlement. Ainsi ils eurent une si grande part au Gouvernement avec les Parlementaires Anglois, que ceux-ci ne pouvoient plus se résoudre aucune chose, ni faire aucun Traité avec le Roi sans eux. D'abord les Ecossois se rendirent maîtres de Barwick, d'Almerick & d'autres Places importantes situées au delà du Fleuve Twed, & assiégerent la Ville d'York, où quelques Milices des Provinces confederées, commandées par le Comte de Manchester, les vinrent trouver avec une partie des troupes du Parlement, commandées par Milord Fairfax. Le Roi envoya contre eux le Prince Robert, à la tête d'une armée de douze mille hommes, avec un plein pouvoir de faire des levées de Soldats dans toutes les Provinces où il passeroit. Par ce moyen il grossit son armée de deux mille hommes. Etant arrivé prés du Camp ennemi, il secourut la Ville avec beaucoup de valeur, & il auroit pû se retirer heureusement, si une ardeur martiale & un feu de jeunesse ne l'eussent engagé à livrer bataille; ce qu'il fit auprés de Marstenmoer. Pour marquer en peu de mots quel en fut le succés, je dirai qu'il eut tout sujet de s'en repentir; car il perdit plus de six mille hommes, son canon, son bagage, & plus de soixante & dix drapeaux ou étendards. Enfin il eut le bonheur de se sauver à Bristol avec le reste de ses gens blessez, & tout harassez du combat. Dés-lors les affaires du Roi commencerent à aller en empirant; & celles de celui qui devoit lui faire perdre la vie, c'est-à-dire de Cromwel, allerent toûjours de mieux en mieux; car dans cette bataille où il se rencontra avec Fairfax, il fit une action dont on ne trouveroit peut-être point d'autre exemple dans l'Histoire, ayant gagné lui-même trois drapeaux, deux de Cavalerie, & un d'Infanterie, sans avoir reçû qu'une legere

blessure au bras. Les Ecossois continuërent leurs conquêtes, & prîrent York le sixiéme de Juillet, & le dix-neuviéme d'Octobre Neucastel, que le Marquis de Neucastel, & d'autres Gentilshommes de marque qui la gardoient, abandonnerent, ou par crainte, ou faute de munitions, aprés-quoi ils passerent la Mer & se retirerent en France.

Pendant que les affaires étoient dans cet état, la Reine se trouvoit enceinte de plus de six mois, & comme on voyoit que le Comte d'Essex en vouloit sur tout à la Ville d'York, parce que c'étoit le lieu où étoit le Roi & son Conseil, & où plusieurs Seigneurs & quantité d'Ecclesiastiques s'étoient réfugiez, on jugea à propos de la faire retirer en un lieu où elle fut plus en sûreté. On choisit pour sa retraite la ville d'Excecter, parce qu'elle étoit éloignée de tout danger & assez proche de la Mer, afin que la Reine pût s'embarquer aisément. Elle partit d'York le 20. Avril, & le Roi l'accompagna jusqu'à Abingdon, où ils se quiterent avec des marques d'une tendresse toute particuliere, & en versant des larmes, comme s'ils eussent présagé par là qu'ils devoient s'embrasser pour la derniere fois. Le seiziéme de Juin, elle accoucha d'une fille, qui fut nommée Henriette comme sa mere. Elle eut à peine repris ses forces, que laissant cette petite enfant entre les mains de Madame Dalheith fille du Chevalier Williers, elle s'embarqua le dix de Juillet au Château de Pondenni, & passa en Flandres, afin de tâcher, selon les instructions qu'elle avoit reçûës du Roi son époux, de tirer du Roi de France ou du Cardinal Mazarin quelque secours considerable d'hommes, d'argent & de munitions, mais le temps ne lui fut pas favorable; car Mazarin qui commençoit d'entrer dans le Ministere,

ſuivant dans ce point la Politique du Cardinal de Richelieu, loin de vouloir éteindre le feu qui dévoroit l'Angleterre, ne ſouhaitoit rien tant que d'en augmenter la violence.

Le Parlement étoit extrêmement irrité contre la Reine. Il l'accuſoit d'être la principale cauſe de tout le mal, que le Roi faiſoit, à ce qu'il croyoit. Il s'imaginoit que c'étoit elle qui ſoûtenoit le Papiſme, & qui vouloit le faire dominer en Angleterre, en oprimant & détruiſant la Religion Proteſtante. Le Parlement plein de ces penſées, réſolut d'abord de ſe rendre maître de ſa perſonne, pour lui faire ſon procés; & ayant apris qu'elle s'étoit déja embarquée pour paſſer en France, le Vice-Amiral Batti qui avoit reçû ordre de prendre garde lors qu'elle s'embarqueroit en cas qu'elle y ſongeât, la pourſuivit bien-tôt aprés juſqu'aux côtes de Bretagne, mais le Yac de la Reine fut plus leger que ſon Eſcadre; deſorte que deſeſperant de la pouvoir attraper il fit décharger tout ſon canon ſur ſon Yac, à deſſein de le couler à fonds. La Reine n'eut pourtant que la peur; car le deſſein du Vice-Amiral n'eut aucun effet. Cependant elle débarqua avec un peu de précipitation ſur les rivages voiſins de l'Evêché de Leon, & de-là elle alla à Breſt, où elle fut conduite à Paris avec tous les honneurs qui étoient dûs à ſon rang, le jeune Roi étant venu à ſa rencontre avec le Cardinal Mazarin.

Déja les deux Chambres avoient fait mettre en ſequeſtre tout le Domaine du Roi, & celui du Prince de Galles, qui étoit le meilleur revenu du Roi Charles, deſorte qu'à meſure que la neceſſité de faire la Guerre augmentoit, le Roi ſe voyoit privé des moyens de la ſoûtenir. Lors que la Reine alla en Hollande (comme nous avons dit) pour tirer quelque ſecours du Prince d'Orange, elle avoit eu ſur tout en vûë d'en-

gager ses pierreries & ses bijoux d'or & d'argent, avec ceux du Roi. Comme ses afflictions étoient communes entr'eux, il faloit bien que les pertes le fussent aussi, & il étoit bien juste qu'ils se résolussent à mettre le tout pour le tout, afin de terminer une guerre si funeste, avec avantage & avec gloire, ou du moins sans perdre l'autorité Royale. Il est certain qu'il y eut une grande amitié entr'eux ; & l'on ne vit jamais de Reine qui s'employât avec tant de zéle pour délivrer son Epoux du danger où il se trouvoit. Elle en donna une belle preuve en se dépoüillant généreusement de tout ce qu'elle avoit de plus précieux.

L'Université de Cambridge par une semblable générosité donna un exemple à jamais memorable de l'amour que les sujets doivent à leur Souverain. Elle étoit sans contredit la plus opulente de l'Europe, non-seulement par les grands revenus de ses Colleges, mais encore par la prodigieuse quantité de presens que les Rois y avoient fait de siécle en siécle, à l'envi les uns des autres, aussi-bien que les Princes qui s'y étoient fait graduer, & les Pairs du Royaume qui en avoient été les Chanceliers ; desorte qu'outre le nombre infini de lampes, de chandeliers & de bassins de vermeil doré, tout enrichis de pierres précieuses qu'on y voyoit ; tout ce qui n'est ordinairement que de cuivre dans les autres Eglises, y étoit d'argent massif, comme les lutrins, les crédences, les bustes, les quadres des tableaux, & autres ornemens. Le Corps de l'Université s'étant donc assemblé, résolut de donner toutes ces richesses au Roi, qui en ayant été averti, envoya les chariots nécessaires pour les aporter, & deux mille chevaux pour lui servir d'escorte jusqu'à Yorck. Ainsi cette célébre Université se dépoüilla de tous ses ornemens, &

le Roi se trouva pourvû d'argent pendant quelque tems.

Il se fit plusieurs expeditions militaires depuis la levée du siége de Glocester, lesquelles grossiroient trop cette Histoire, qui ne doit traiter que de ce qui a le plus de raport à la Vie de Cromwel. Pour donc me renfermer dans ce qui a une juste liaison avec mon sujet principal, je dirai que la Reine d'Angleterre voyant le Roi son Epoux réduit à de si fâcheuses extrémitez, sollicitoit le Roi de France son neveu, & la Reine sa belle-sœur, d'employer ses soins pour le tirer de ce mauvais pas. Pour cet effet, elle avoit envoyé à Paris Manoé son Ecuyer, pour representer l'extrême necessité où le Roi se trouvoit, & le grand besoin qu'il avoit du secours de France. Mais les affaires de France n'étoient point dans l'é at qu'auroit souhaité la Reine d'Angleterre. Le Cardinal de Richelieu étoit dangereusement malade, & il y avoit dans le Royaume une conspiration où l'Oncle du Roi même avoit part avec Cinqmars & de Thou. La mort de ce Cardinal, qui étoit premier Ministre, étant survenuë, & un autre ayant pris sa place, on ne pouvoit point donner au Roi d'Angleterre le secours qu'il demandoit, car il étoit assez difficile que dans un tems où le Gouvernement étoit agité de tant de troubles, & qu'un nouveau Ministre entroit dans l'administration des affaires, on pût p endre des résolutions précipitées dans des affaires de si grande importance. Cependant la Reine de France, qui gouvernoit alors en qualité de Regente, envoya en Angleterre Cressi son Maître d'Hôtel ordinaire, pour tâcher d'acommoder le Roi de la Grand' Bretagne avec son Parlement. La Reine d'Angleterre crut au moins que c'étoit-là l'intention de la Regente, mais Mazarin qui disposoit seul des affaires, plein de maximes Italien-

ses, & qui étoit bien-aise, selon les instructions qu'il avoit reçûës du Cardinal de Richelieu, de voir l'Angleterre agitée de troubles & de dissentions, avoit donné à Cressi des avis secrets plus propres à aigrir le mal qu'à le guérir, comme l'évenement le fit bien voir. Je dis comme l'évenement le fit voir; car cet Envoyé porta des Lettres qui témoignoient plus de mépris que d'estime pour le Parlement. Outre cela Cressi parla en plein Parlement, & avec plusieurs Parlementaires en particulier, d'une maniere qui faisoit connoître qu'il avoit dessein d'imputer aux deux Chambres la cause des troubles. Tout cela ne pouvoit que les irriter; ce qui ne manqua pas d'arriver: desorte que bien loin de prêter l'oreille à aucun accommodement, ils se déterminerent avec plus d'ardeur que jamais à continuër la guerre, en quoi Cressi executa admirablement les ordres secrets qu'on lui avoit donnez d'aigrir les choses au lieu de les calmer. Cependant l'infortunée Reine d'Angleterre, soit qu'elle ne pénetrât point les véritables maximes de la France, ou qu'elle tâchât de les faire changer par ses nouvelles sollicitations, continuoit à faire des instances pour obtenir du secours, en remontrant que le voyage de Cressi faisoit plus de mal que de bien. La Reine & le Cardinal Mazarin qui la vouloient contenter en aparence, & éviter le reproche que tout le monde pourroit leur faire, d'abandonner un Roi si proche parent de la Couronne de France, & qu'on oprimoit visiblement, ne cessoient de faire de belles promesses à la Reine d'Angleterre, sans se mettre fort en peine de les executer. Enfin ils envoyerent le Comte d'Harcourt, Prince de la Maison de Lorraine, à Londres, en qualité d'Ambassadeur, avec un magnifique équipage, esperant contenter le Roi & la Reine de la Grand' Bretagne, & gagner l'apro-

bation des autres Cours de l'Europe, en employant dans cette Ambassade un Prince de ce haut rang, & qui étoit aussi illustre par son mérite que par sa naissance.

Il y a beaucoup d'aparence, que cet Ambassadeur, en partant de Paris, fut chargé par le Cardinal Mazarin, en prenant congé de lui, d'envenimer la playe, en faisant semblant de la consolider. Du moins, si ce Cardinal ne lui donna pas cet avertissement en termes exprés, le Comte d'Harcourt se le tint pour dit, & l'executa trés-bien, comme étant bien instruit des maximes de la Cour de France. En effet, il se conduisit de telle sorte, qu'il fut aisé de reconnoître, que cette Ambassade si solemnelle n'étoit qu'un simple prétexte, pour acommoder le Parlement avec le Roi & pour éteindre le feu de la rebellion ; car elle produisit des effets tout contraires : Voici comment. Plusieurs Gentilshommes François, qui avoient beaucoup d'expérience dans l'art militaire, accompagnerent le Comte d'Harcourt, La Châtre, Persans, Monteau, Beauvau, le Marquis de la Vieuville, & quelques autres, furent de ce nombre. L'Ambassadeur ayant abordé en Angleterre, avec ce noble cortege, alla tout droit au Camp du Roi, comme il étoit juste, & de-là à Londres, où il prétendit être visité par douze Seigneurs de la Chambre Haute, revêtus de leur habit Ducal, & par vingt-quatre Membres de la Chambre Basse, sans vouloir être obligé d'aller visiter le Parlement. Il s'attacha à plusieurs autres vetilles de cette nature qui choquerent les Anglois, & donnerent occasion à Cromwel de dire dans le Parlement : Ce Seigneur est » venu pour faire nos affaires, & non celles du » Roi, ou plûtôt pour ne travailler, ni à celles du » Roi ni aux nôtres ; mais pour nous broüiller » d'avantage. Cromwel ne dit point cela pour aucune

aucune envie qu'il eut de voir les choses prendre un meilleur tour ; car il ne souhaitoit que de voir les affaires bien embroüillées, mais seulement pour irriter davantage les Parlementaires contre l'Ambassadeur, afin que se méfians de lui, ils ne fissent plus de réflexion aux propositions d'acommodément qu'il leur feroit.

Cet Ambassadeur fit encore bien mieux connoître le dessein qu'il avoit d'allumer le feu des divisions au lieu de l'éteindre, dans une autre occasion que je vai raporter. Le bruit ayant couru que le Roi alloit attaquer l'armée du Parlement, les Gentilshommes François qui étoient venus en Angleterre, comme nous avons dit, avec le Comte d'Harcourt, prirent aussi-tôt la poste avec plusieurs autres Gentilshommes de la suite de cet Ambassadeur, & se rendirent au Camp du Roi. Ils parurent des premiers dans le combat, & se comporterent avec tant de valeur, que le Roi témoigna que la plus grande partie de l'honneur de la victoire leur étoit dûë ; & les Parlementaires dirent eux-mêmes que ces François avoient été la principale cause de leur déroute. Quoi qu'ils se fussent tous signalez dans cette rencontre, le Marquis de la Vieuville se distingua sur tout avec un courage qui lui coûta enfin la vie ; car s'étant opiniâtré en poussant l'Arrieregarde de l'Armée du Parlement, à poursuivre le Colonel Kinson pour se vanger d'une blessure qu'il en avoit reçû dans la mêlée, il voulut le faire prisonnier ; mais il fut pris lui-même & desarmé, aprés avoir blessé dangereusement ce Colonel, qui tout furieux de sa blessure courut vers ceux qui emmenoient cet infortuné Marquis, & lui passa son épée au travers du corps ; action condamnable, mais excusable en quelque sorte dans le premier feu qu'inspire un desir de se vanger.

Le Comte d'Essex se plaignit devant le Parle-

ment de ce procedé des François, & les deux Chambres envoyerent aussi-tôt les Comtes de Stanford & de Salisburi avec deux Députez des Communes, vers le Comte d'Harcourt, pour lui dire qu'elles ne pouvoient plus traiter avec lui, voyant par experience qu'il étoit venu pour soûtenir le parti des Malignans contre les deux Chambres, & nullement pour chercher, comme personne neutre & désinteressée, le moyen d'acorder les deux Partis. Ce fut en vain que l'Ambassadeur tâcha d'adoucir l'esprit des Parlementaires, aigri par cette action des François, protestant qu'ils n'avoient été poussez à cela que par ce feu naturel à la Nation Françoise, qu'ils étoient allez au Camp du Roi sans l'en avertir, & que peut-être il lui en coûteroit la disgrace du Roi son Maître, aussi-bien qu'à ces Gentilshommes. Les Parlementaires n'eurent garde de se laisser persuader par ces sortes de raisons aparentes, dont on a accoûtumé de se servir dans toutes les Cours, & sur tout dans celle de France, qui consistent à désaprouver en public ce qu'on a commandé en secret. Le Comte d'Harcourt voyant donc que le Parlement n'étoit pas d'humeur de se contenter de ses excuses, ni d'entrer en négociation avec lui, fut obligé de s'en retourner en France. Ce qu'il ne fit pourtant qu'aprés être allé voir le Roi Charles, qu'il consola par les grandes esperances de secours qu'il lui donna. Les Politiques & les gens un peu judicieux, qui faisoient quelque attention à ce qui se passoit dans l'Europe, n'eurent pas plûtôt entendu parler de cette Ambassade & du succés dont elle avoit été suivie, qu'ils dirent hautement que le but des François n'étoit point d'apaiser les troubles d'Angleterre, mais de les augmenter. Et un jour que la Reine d'Angleterre faisoit paroître quelque mécontentement au Cardinal

Mazarin de ce qu'on prenoit si peu de soin de secourir le Roi son Epoux, elle lui dit, Monsieur, « le feu qui est allumé maintenant en Angleterre, « est d'une telle nature qu'il pourroit bien passer « en France si on ne songe à l'éteindre; & on ne « l'éteindra jamais, si on ne s'y employe avec plus « de bonne foy & moins de rafinement. «

Cependant Cromwel voyoit avec peine qu'on differât si long-tems de satisfaire le ressentiment qu'il gardoit toûjours contre l'Archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi il ne cessoit de dire dans le Parlement qu'il faloit sacrifier cet Archevêque à la haine des Ecossois, puis qu'ils s'étoient unis pour la cause commune, sur la promesse qu'on leur avoit fait de terminer son procés, & qu'on pourroit les irriter si l'on renvoyoit l'execution à un plus long terme. Outre cela, il sollicitoit en secret les Ecossois à presser sa mort. Enfin il fut conclu dans le Parlement; que puis qu'on avoit reçû de grands services des Ecossois du côté du Nord, il faloit les régaler du sang de ce Prélat, dont ils étoient si fort alterez. Ayant donc été déclaré coupable de haute trahison dans la Chambre des Communes, il fut condamné à mort par la Chambre Haute, aprés qu'on eut observé quelques formalitez pour lui faire son procés. Cromwel se rendit si bien maître des Membres de la Chambre Basse, où il avoit déja beaucoup de crédit, qu'il eut à peine deux personnes qui ne trouvassent coupable cet infortuné Prélat. Au contraire la Chambre Haute, qui devoit juger son Procés, ne fut composée que de sept Pairs, lors que sa Sentence y fut prononcée; ce furent les Comtes de Kent; de Pembrock & Bullinbrock, & les Milords Grai, North & Browes, & un autre. Le reste des Seigneurs, qui étoient jusqu'au nombre de vingt, eurent horreur de prononcer la

condamnation d'un Prélat si considérable par son sang & par son mérite. Le vingtiéme de Janvier on le conduisit à la Place de Tower-Hill, où on lui trancha la tête. La Chambre Haute n'étoit alors composée de vingt Pairs, comme je viens de dire, que parce que les autres s'étoient retirez auprès du Roi.

Je croi que le Lecteur ne sera pas fâché de voir ici un recit un peu circonstantié, de quelques particularitez qui regardent le procés & la mort de ce Prélat. L'Orateur des Communes lui intenta deux Chefs d'accusation, dont le » premier étoit : d'avoir voulu introduire la Reli- » gion Romaine en Angleterre, & le second d'a- » voir entrepris de renverser tout l'ordre du Gou- » vernement. Il fut amené en la presence des deux Chambres pour répondre à ces deux accusations, qui n'étoient peut-être que des prétextes imaginez pour le perdre. Quel étrange spectacle ! de voir le premier Pair du Royaume, le Primat d'Angleterre, le principal Ministre & le premier Favori du Roi, conduit aux pieds de Cromwel, qu'il avoit vû lui-même quelques années auparavant, soûmis & à genoux devant lui, & qui maintenant étoit assis sur un Tribunal, devant lequel ce Prélat étoit obligé de comparoître pour y répondre, aux demandes d'un ennemi fier & vindicatif, qui étoit mécontent de lui, & qui en avoit été maltraité. C'étoit-là, sans doute, la plus grande mortification, qu'une personne de ce caractere pût jamais recevoir.

Dés que ce Prélat eut comparu dans le Parlement, il n'y eût personne qui l'interrogeât plus souvent que Cromwel, lequel commença le pre- » mier à lui adresser ces paroles : D'où vient, Mi- » lord, que vous entreteniez un si grand commer- » ce avec l'Abbé Rosetti, Nonce du Pape ; soit par » les continuelles visites que vous lui rendiez, ou

par les lettres que vous lui écriviez ? A cela l'Archevêque répondit, que c'étoit le Nonce lui-même qui l'avoit engagé dans ce commerce, pour tâcher d'obtenir par son moyen, que les Papistes eussent dans le Royaume la liberté qu'on y accordoit aux autres Sectaires, qu'on toleroit sans leur causer aucun chagrin, & qu'il ne lui avoit jamais parlé d'autre chose, comme le témoigna le Docteur Krompton son premier Aumônier, dont la probité étoit reconnuë de tout le monde, & qui avoit assisté à tous leurs entretiens. On parla ensuite de la Liturgie que l'Archevêque avoit composée; & comme Cromwel l'avoit lûë avec beaucoup d'exactitude, il lui fit plusieurs demandes sur cet article, & insista sur tout avec chaleur sur les paroles, par lesquelles il exhortoit le Peuple de prier Dieu pour le repos du corps & de l'ame du défunt. Ce Prélat répondit, que cet endroit devoit s'entendre, non pas du Purgatoire de Rome, mais de la resurrection du corps. Mais, repliqua Cromwel, Milord, « si la priere de vôtre Liturgie se doit entendre seu- « lement de la resurrection qui ne regarde que le « corps; pourquoi y demandez-vous aussi le repos « de l'ame, qui ne peut en avoir besoin dans la « gloire celeste, dont vous sçavez que l'Eglise An- « glicane nous enseigne qu'elle va joüir au mo- « ment de sa séparation ? A cela, le Prélat repli- « qua, que la resurrection qui regarde proprement « le corps, se fait aussi pour l'ame par une suite « nécessaire, en ce que, comme elle conserve toû- « jours pour sa chair une inclination naturelle, « qu'elle ne perd pas même dans le sein de Dieu, « sa félicité, ne peut-être entiere, que ce desir ne « soit satisfait par sa réünion avec son corps. De « sorte qu'en faisant prier dans sa Liturgie pour « le repos de l'ame, il ne vouloit pas dire qu'elle « fut dans un état de peine, mais qu'il entendoit «

» seulement qu'il manquoit encore un degré à sa
» beatitude, dont l'Eglise demandoit à Dieu la
» consommation pour elle, par la resurrection de
» la chair. Ces raisons firent quelque impression sur l'esprit de plusieurs, ce qui se remarqua ; parce qu'elles furent écoutées avec un profond silence, malgré la grande affluence de peuple qui étoit present à cet interrogatoire. D'ailleurs personne ne repliqua la moindre chose. Cromwel qui desiroit avec plus de passion qu'aucun la mort de ce Prélat, pour satisfaire son propre ressentiment, sous le prétexte du zele qu'il avoit pour l'interêt du public, voyant que l'Orateur ne disoit mot, se tourna vers l'Archevêque avec encore plus d'ardeur que la premiere fois, afin de faire mieux entrer les autres dans ses sentimens.
» Milord, lui dit-il, il ne s'agit point ici d'examiner si vos explications sont bonnes ou mauvaises ; la question est uniquement de voir, si sur un sentiment probable, ou sur une subtilité de Philosophie, qui sont les deux fondemens de tout ce que vous venez de dire, vous avez pû, en conscience, rapeller dans le service divin le stile des superstitions Romaines, & mettre dans la bouche des Fideles un langage contraire aux Confessions de Foi de toutes les Eglises Protestantes qui sont au monde, sur tout de celle d'Angleterre, à laquelle vous devez tout ce que vous êtes, & dont cependant vous avez l'ingratitude de venir troubler la paix par de dangereuses nouveautez. Il n'y a que Dieu, & vôtre propre cœur, Milord, qui puissent juger du dessein que vous avez eû dans une conduite si extraordinaire ; mais à considerer les maux infinis qui en sont arrivez, & dont trois Royaumes ressentent encore de rudes ateintes, comme tout le monde sçait, vous ne pouvez jamais vous justifier, d'avoir par de vains rafinemens de College, dont vôtre Li-

turgie est pleine, tendu un piége à la simplicité « des Peuples, porté le fer & le feu dans les trois « Royaumes à la fois, & rompu la Communion « Sainte, que nous avions avec tous les Refor- « mez de l'Europe, pour nous proposer en la pla- « ce, une Communion phantastique des vivans avec « les morts, dont nous nous sommes fort bien pas- « sez jusqu'à present. «

Cromwel prononçant ces paroles, *rompu la Communion Sainte, que nous avions avec tous les Réformez de l'Europe* (quelle hipocrisie horrible pour un homme qui n'aspiroit qu'à la tirannie) poussa un grand soûpir, en levant les yeux au Ciel. Enfin, comme il étoit naturellement éloquent, & qu'il avoit bien préparé ce qu'il devoit dire, cet infortuné Prélat parût si embarrassé, que plusieurs commencerent à croire qu'il étoit coupable, ou du moins, qu'il avoit conspiré avec le Roi d'introduire le Papisme en Angleterre; & plusieurs demeurerent dans ce sentiment, jusqu'à ce qu'ils eûrent vû ce Prélat & le Roi mourir sur l'échaffaut, en protestant devant Dieu, dans le temps qu'ils étoient prêts de rendre l'ame, qu'ils n'avoient jamais eu le dessein d'introduire le Papisme en Angleterre, & de faire la moindre brêche à l'Eglise Anglicane.

Cependant l'Archevêque de Cantorberi fut si fort embarassé par les interrogations & les raisonnemens de Cromwel, qu'il ne pût faire autre chose que se jetter à genoux, les mains jointes, & la larme à l'œil, en prenant à témoin de son innocence le Ciel, & le Parlement devant lequel il comparoissoit. Aprés-quoi on le ramena à la Tour sur la Tamise, & l'Orateur de la Chambre Basse demanda, que Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi fut condamné à la mort, « comme convaincu d'avoir voulu changer la « Religion & le Gouvernement de l'Angleterre, «

„ & d'être la cause des malheurs, qui depuis dix ans
„ affligeoient les trois Royaumes. Les Seigneurs de la Chambre Haute, à qui il apartenoit, de prononcer une Sentence définitive, conclurent d'un commun consentement, qu'il ne falloit le condamner qu'à une prison perpetuelle, pour ne pas deshonorer sa dignité par un suplice infâme. Mais la Chambre Basse animée par Cromwel, s'obstina à demander sa mort, de sorte que les Pairs s'étant dispersez insensiblement en differens endroits, il n'en resta que neuf dans la Chambre, & parmi ceux-là il y en eut sept, qui, comme nous avons déja dit, prononcerent la Sentence de mort, par laquelle il fut ordonné que ce Prélat auroit la tête coupée par la main du Bourreau, & que son nom seroit éfacé des monumens publics : ce qu'il fut executé. Il y a eu plusieurs Auteurs Catholiques qui ont écrit, que ce Prélat mourut Catholique dans le cœur, quoi qu'il ne l'eût pas déclaré de bouche ; mais sur quel fondement ces Auteurs assurent-ils une chose, dont aucun homme ne sçauroit jamais avoir la moindre connoissance ?

Les diverses pertes que le Comte d'Essex avoit faites, dans l'exercice de sa charge de General, engagerent plusieurs Membres du Parlement à proposer qu'on la lui ôtât : cependant on jugea à la pluralité des voix, qu'on devoit la conserver en consideration de sa naissance, & du zele avec lequel il avoit embrassé le parti du Parlement ; mais un second combat qu'il soûtint contre le Prince Robert avec son malheur ordinaire, détermina le Parlement à le dépoüiller du Generalat. Ce Prince l'étant allé chercher, & lui ayant livré bataille dans le Comté de Devonshire, le mit en fuite aprés lui avoir tué plus de quatre mille hommes, & l'ayant poursuivi jusques dans la Province de Cornwal, où il s'é-

toit retiré en desordre, il acheva de dissiper son armée, dont une partie alla se joindre à celle du Roi. Desorte que ce malheureux Général étant retourné à Londres avec peu de monde & avec beaucoup de peine, il ne fut pas plûtôt entré dans la Ville, que le Parlement lui envoya des Députez, pour lui demander le brevet de sa Charge, sans se mettre fort en peine d'écouter ce qu'il pourroit dire pour sa justification, & le Comte d'Essex de son côté ne s'empressant pas beaucoup d'étaler les raisons qu'il pouvoit avoir pour se disculper. Ce Seigneur ne vécut que trois mois aprés avoir été dépoüillé de cette charge, & comme il mourut accablé de langueur sans avoir aucune maladie aparente, plusieurs personnes jugerent qu'on l'avoit empoisonné. Cela n'est pas tout-à-fait hors d'aparence, mais pour moi je n'oserois ni l'affirmer ni le nier absolument.

La défaite de l'armée du Parlement eut des suites bien favorables pour le Roi, car non-seulement plusieurs Villes, & entr'autres Monmouth, Ilfercombe, & Bernestable, rentrerent dans son obéïssance, mais son armée fut grossie par quantité de Milices qui le venoit joindre de toutes parts, pour gagner les bonnes graces du Roi, aprés avoir obtenu le pardon de leur infidelité. Un autre Roi moins bon & plus plein de résolution & de courage, auroit entierement éteint la rebellion dans une telle conjoncture. Il ne falloit que se prévaloir de la consternation où se trouvoit le Parlement; mais ce Prince naturellement porté à la douceur, crût faire mieux de faire paroître de la clemence; desorte qu'au lieu d'aller droit à Londres où il auroit été reçû à bras ouverts, sans songer à l'avantage qu'il pouvoit retirer des victoires qu'il venoit de remporter, il envoya faire des propositions de paix au Parlement: Celui-ci qui se voioit trés-bien pourvû d'argent & qui

n'ignoroit pas que le Roi n'en avoit presque point, rejetta avec fierté toute proposition d'acommodement, se fit promptement de nouvelles levées de Soldats, ausquels il donnoit une grande paye, & eut en peu de temps une plus belle armée que celle du Roi, pendant que ce bon Prince s'amusoit à envoyer deçà & delà des Députez, au lieu de mettre ses troupes en campagne.

On eut quelque peine dans le Parlement à trouver un Général qui eut autant de zele, & plus de bonheur & d'expérience que le Comte d'Essex. Enfin les deux Chambres nommerent Edoüard Montaigu, Cômte de Manchester, qui étoit auparavant Lieutenant Général de l'armée. D'abord plusieurs dirent que peut-être ce Comte seroit imbu des mêmes maximes que le Comte d'Essex. Quoi qu'il en soit, on lui donna le Brevet de Général.

Les Parlementaires n'étant pas encore en état de se vanger contre le Roi de tant de pertes qu'ils avoient faites sous le Généralat du Comte d'Essex, tournerent leur pointe contre les Universitez de Cambridge & d'Oxford; contre la premiere, à cause qu'elle avoit donné toutes ses richesses au Roi, pour l'aider à continuër la guerre; & contre la derniere, parce qu'elle avoit donné retraite au Roi, & s'étoit signalée envers lui par son obéïssance & sa fidelité, contre les interêts des deux Chambres. Ce dessein ayant été formé, on chercha une personne qui eut la résolution, le courage, & la fermeté necessaire pour l'executer; & d'une commune voix on en donna la commission au Colonel Cromwel, lequel on chargea par des lettres expresses, de punir ces deux Universitez avec la derniere rigueur. Mais il est bon de remarquer ici deux choses, qui concoururent à faire donner cette charge à Cromwel, sçavoir que ceux qui étoient les plus ani-

mez, & ceux qui souhaitoient qu'on ne commit pas de trop grandes violences dans une Université aussi célébre que celle de Cambridge, s'accorderent à nommer Cromwel : Les premiers ; parce que connoissant son humeur dure, ils étoient persuadez qu'il ne manqueroit pas de bien executer les ordres du Parlement, pour pouvoir s'avancer davantage ; & les derniers plus moderez donnerent aussi leur voix à Cromwel, parce qu'ils s'imaginerent que, puisqu'il avoit étudié si long-temps à Cambridge, avec beaucoup de réputation & de succés, & qu'il y avoit même reçû le grade de Docteur, il n'auroit pas le courage de traiter cruellement une Université à laquelle il avoit de si grandes obligations : en quoi ils se tromperent, comme nous le verrons bien-tôt.

Cromwel n'eût pas plûtôt reçû cet ordre, qu'il se mit à la tête d'un Camp volant de trois mille chevaux, tous gens déterminez comme lui, & se presenta premierement devant Cambridge. Les Habitans épouventez par le bruit de son arrivée, & croyant que toute l'armée du Parlement étoit devant leur Ville, lui ouvrirent leurs portes à la premiere sommation. Les Magistrats allerent devant lui, & tâcherent de le fléchir par une Harangue pleine de respect & de soûmission. Le Corps des Professeurs & des Recteurs des Colleges le vinrent haranguer dans le même tems, & Gomer habile Orateur ayant été choisi pour parler au nom de tous, ne manqua pas de lui representer la confiance que l'Université avoit en lui ; parce qu'elle avoit eû l'honneur de l'avoir pour nourrisson. Mais Cromwel voulant faire voir jusqu'où alloit son zéle, lors qu'il s'agissoit de vanger les injures du Parlement, entra dans la Ville comme ennemi, quoi qu'on lui eut ouvert les portes comme à un ami, il fit éclater la même fureur & le même emportement

que dans une Ville prise de force ; & pour irriter davantage l'esprit des soldats, il leur persuada qu'il s'agissoit de vanger les interêts de Dieu, de la Justice & de la Religion, que cette Ville avoit voulu renverser. Il fit servir les Salles, les Auditoires, & les Eglises des Colleges, d'écuries. Des ornemens d'Eglise les soldats en firent des housses à leurs chevaux. Il fit rompre le nez & les oreilles des statuës du Roi & des Saints, pour les rendre ridicules. Des surplis des Prêtres il en fit faire des cravates à ses soldats ; & la plûpart des Professeurs qui avoient témoigné le plus d'empressement pour faire donner l'argenterie de l'Université au Roi, reçûrent des coups de bâton des soldats qui leur enleverent tout ce qu'ils avoient dans leurs maisons ; & lors qu'on
» alloit se plaindre à Cromwel, il répondoit : Que
» le Parlement ne demandoit le sang de personne,
» & qu'à l'exemple de Dieu il ne vouloit point la
» mort des pecheurs, mais leur conversion. Aprés avoir ainsi maltraité la ville de Cambridge, il alla à Oxford, où toute sa fureur tomba encore ici sur l'Université, où il commit de plus grandes violences qu'à Cambridge, parce qu'elle avoit en veneration la memoire de l'Archevêque de Cantorberi qui en avoit été Chancelier, & qu'on y avoit recité des Harangues à son honneur, dans lesquelles on l'avoit nommé Martir de Dieu & de son Roi. Comme ce Prélat l'avoit enrichie de beaucoup de Manuscrits trés-rares qu'il avoit fait venir de l'Orient, Cromwel fit allumer un grand feu où il les fit jetter avec toute la Bibliotheque de l'Université, composée de plus de quarante mille volumes, parmi lesquels il y avoit quantité de Livres fort rares & fort curieux. Cependant les Soldats, en jettant tous ces Livres dans le feu, crioient comme des insensez, que c'étoit le Papisme qu'ils antantis-

soient. Je ne fais pas difficulté de dire que quand bien Cromwel n'auroit point fait d'autre action pour mériter le titre de Tiran, celle-là suffiroit toute seule pour le rendre le plus cruel de tous les Tirans.

Cette action d'un véritable Tiran (je veux parler de ce qu'il fit à Oxford) cette action, dis-je, que tous les Savans dévroient transmettre de siécle en siécle à la posterité la plus reculée, à la confusion éternelle de son nom, fut trés-bien récompensée. Car Cromwel à son retour à Londres fut reçû avec de grands aplaudissemens, comme s'il eut mérité les mémes honneurs qu'un Scipion & un Cesar, au retour de quelque glorieuse expédition. Le Parlement fit distribuër trois mille guinées aux Soldats & aux Officiers qui avoient accompagné ce Destructeur des belles Lettres, aprés avoir été lui-même comblé d'honneur pour une action qui doit faire horreur à tout l'Univers. Le Parlement pour témoigner à Cromwel combien il étoit satisfait de la maniere dont il s'étoit acquité de sa commission, le fit Lieutenant General du Comte de Manchester, à la place du Chevalier Waller, que les deux Chambres venoient de casser depuis deux jours, parce qu'il avoit contrevenu à l'ordre qu'elles lui avoient donné de n'en venir plus aux mains avec les troupes du Roi. Neanmoins comme Waller étoit connu pour avoir une haine irréconciliable contre les Evêques ; & que cette haine tenoit alors lieu de mérite dans le Parlement, on y résolut de lui donner la place que Cromwel occupoit dans la Chambre basse. Ainsi ces deux personnes ne firent que changer d'emploi, & renoüerent plus fortement l'amitié qui étoit déja entr'eux ; desorte que l'un executoit à l'armée tout ce que l'autre proposoit dans le Parlement, & celui-ci ne faisoit rien dans le Par-

sement que l'autre ne le lui eût proposé de l'armée. Ils se soûtenoient ainsi l'un l'autre, Cromwel disant par tout que Waller étoit une des meilleures têtes du Parlement; & Waller publiant de son côté que Cromwel étoit le premier Capitaine du siecle.

Comme les troubles augmentoient de jour en jour, Guillaume Juxon Évêque de Londres & Confesseur du Roi, selon l'usage de l'Eglise Anglicane, qualité qui lui donnoit beaucoup de crédit sur l'esprit du Roi, dont il étoit, outre cela, Conseiller du Conseil secret, lui conseilla de chasser de sa Cour & de son armée tous les Catholiques, puisque ce qui choquoit le plus les deux Chambres, c'étoit de les voir auprés de sa personne. Le Roi s'étant rendu à ses instances, ordonna à tous les Catholiques de se retirer de son armée & de sa Cour; ce qu'ils firent tout aussi-tôt. Comme le bruit se fut répandu, que Juxon avoit donné ce conseil au Roi, le Parlement, malgré la haine qu'il portoit aux Evêques, fut bien-aise que ce Prélat eut pris le bon parti, & le regarda comme pouvant servir à faire la paix. Entre plusieurs Catholiques qui quitterent le Roi, le Duc de Norfolk fut du nombre. C'étoit le premier Pair du Royaûme, fort estimé du Prince Robert, neveu du Roi, grand Capitaine, & qui tenoit le rang d'un Prince du Sang. Ce Prince reprocha à l'Evêque Juxon d'avoir donné au Roi un conseil entierement contraire à ses interêts, & la chose alla si loin, qu'il leva la main pour lui donner un soufflet; mais la considération de l'apartement du Roi où ils étoient, le retint. Le Roi, qui avoit plus de besoin du Prince Robert que de l'Evêque Juxon, le créa Généralissime de son Armée, & commanda à Juxon de se retirer de la Cour. Les grands Seigneurs trouverent mauvais, qu'un

Prince étranger (il étoit fils de l'Electeur Palatin & de la sœur du Roi) eût traité de la sorte un Pair du Royaume, & la Chambre Basse en fut encore plus choquée, parce qu'elle consideroit l'Evêque Juxon comme l'ennemi juré des Catholiques. Il survint un nouveau sujet de broüillerie, à l'ocasion de l'ordre que le Roi donna de travailler au procés du Comte de Manchester, Général de l'armée du Parlement. Ce Comte fut jugé coupable de haute trahison, & comme tel, condamné à être pendu. Ces deux articles acheverent d'ôter toute esperance d'acommodement. Le Parlement fut sur tout piqué au vif, de la maniere dont le Roi avoit traité le Comte de Manchester, parce qu'étant leur Généralissime, il prétendoit que l'outrage qu'on faisoit à ce Pair du Royaume, retomboit sur tout le Corps.

Parmi les Grands les plus intelligens & les plus acréditez de l'Angleterre, le Duc de Lenox tenoit alors le premier rang. Il étoit d'ailleurs desinteressé, extrêmement zelé, & fort prudent. Ce Seigneur se crût obligé d'employer les talens que Dieu lui avoit donnez, à servir son Roi & sa Patrie, en rétablissant la Paix entre le Roi & le Parlement afin de terminer les miseres publiques. La premiere difficulté qui s'oposa à son dessein, ce fut la déclaration que le Roi fit, de vouloir que le Parlement lui envoya des Députez pour parler d'acommodement, & qu'il leur donneroit ensuite ses Commissaires pour entrer en négociation. Le Parlement ne vouloit en aucune maniere consentir à cela; mais il prétendoit que chacun choisit ses Commissaires, & qu'on les envoyât en lieu tiers: & il en falut venir là. On choisit la petite ville d'Uxbridge, dans la Comté de Middlesex. Les Députez furent de deux sortes, sçavoir des Ecclesiastiques & des Se-

culiers: les premiers pour traiter les affaires de la Religion; & les autres, celles de l'Etat. Il y en eût dix de part & d'autre; sçavoir cinq Seculiers, & cinq Ecclesiastiques, de la part du Roi, & autant de celle du Parlement. Les Ecossois qui croyoient avoir beaucoup d'autorité en Angleterre, & qui avoient soixante Députez dans le Parlement comme nous avons dit, y en envoyerent tout autant. On résolut outre cela, qu'il y auroit un Chef de chaque Députation, & le Duc de Richemont fut celui de la Députation du Roi. Le Comte de Northumberland, fut celui de la Députation des deux Chambres, & le Comte de Lawdun Chancelier d'Ecosse, le fut de celle des Ecossois. On pût bien reconnoître dans cette occasion, que le Roi avoit un véritable dessein de terminer les troubles par un bon Traité; parce qu'il choisit des gens habiles & amateurs de la Paix. Les deux Chambres nommerent, au contraire pour Députez, des ennemis déclarez du Roi, d'un esprit fier & broüillon; & quand il n'y auroit eû que Cromwel, qui fut non-seulement de cette Conference, mais qui fit outre cela nommer les autres Députez à sa fantaisie, il étoit seul capable de troubler tout. Ainsi l'on n'eut pas de peine à reconnoître, que le Parlement qui voyoit augmenter ses forces, pendant que celles du Roi diminuoient & se dissipoient tous les jours, avoit déliberé de faire semblant de vouloir la paix, quoique dans le fonds il fut tout résolu à continuër la guerre.

L'action que Cromwel fit dans cette Conference, mérite d'être remarquée ici. A peine eut-il entendu finir la lecture des pouvoirs des Députez, que s'étant levé, quoiqu'il fut un des plus jeunes de la Compagnie, il se mit à dire, avec un certain ton qui respiroit la pieté: „ qu'il étoit

bien juste de consacrer à Dieu l'ouverture d'une « Assemblée aussi considerable, en invoquant le « Saint-Esprit, de l'assistance duquel on devoit at- « tendre une heureuse issuë. Les autres Deputez qui « étoient tous plus considerables que lui, par leur âge & par leur rang, furent tout étonnez de la témérité de Cromwel, qui osoit censurer (car cet avertissement étoit une espece de censure) tant de personnes de merite, qui n'avoient pas songé à sa proposition. Cependant comme ce qu'il proposoit étoit bon de soi, & qu'il n'y avoit personne qui ne fut persuadé de l'habileté de Cromwel; & d'ailleurs, comme en ce temps-là l'on parloit fort des inspirations & des enthousiasmes des Indépendans, on n'y fit aucune difficulté. Mais ce qui arriva de plus étrange dans cette rencontre, ce fut, que bien qu'il y eut dans cette Assemblée quinze Theologiens tous Ministres, à l'un desquels il apartenoit de faire cette priere, on en donna cependant la charge à Cromwel, afin qu'il eût l'honneur de conclure ce qu'il avoit proposé. Du reste sa priere fut admirée de tout le monde, non-seulement à cause des paroles graves & dévotes, dont elle étoit composée; mais aussi pour les pensées de pieté qui y étoient répanduës. Les Indépendans, sur tout, en furent extrêmement touchez, s'étant aperçûs, que quoi qu'il fut Puritain, il avoit des sentimens semblables aux leurs.

La réputation de Cromwel augmenta beaucoup dans cette Conference; car il y donna de grandes preuves de son habileté, dans les affaires de la guerre & dans celles de la Religion. De sorte, que non-seulement chacun prenoit plaisir à la solidité & à l'éloquence qu'il faisoit paroître, en parlant des sujets qui étoient en contestation; mais encore à peine se trouvoit-il personne qui voulut s'engager à combatre ses rai-

sons. Il ne faut plus s'étonner après cela, si Cromwel proposa de prolonger cette conference de dix jours, sous le prétexte de peser meurement les choses avant que d'en venir à la conclusion du Traité, parce qu'il se rendoit toûjours plus recommandable dans l'esprit des autres Deputez qui admiroient la solidité de ses raisonnemens. Mais on étoit convenu par écrit que cette conference ne dureroit que vingt jours, & que si dans cet espace de tems on ne pouvoit s'accorder à conclure quelque Traité, l'assemblée seroit rompuë sans plus differer. Le compromis étoit trop solemnel pour y contrevenir; desorte que tout le monde fut d'avis de ne prolonger pas le tems déja marqué, qui fut assez long pour aquerir beaucoup de réputation à Cromwel.

Le Roi ayant prévû que l'article qui regardoit les Evêques seroit le plus debatu dans cette conference, & souhaitant d'ailleurs de le voir décidé pour toûjours, n'envoya point de Prélats à cette Assemblée, de peur qu'étans presens, ils ne fissent naître de nouvelles difficultez en voulant soûtenir leurs droits avec trop d'ardeur.

Sur cet Article de la Hierarchie de l'Eglise, il se trouva trois avis differens. Le premier fut celui des Ecossois, qui demandoient absolument qu'on abolit l'Episcopat en Angleterre & en Irlande, sans aporter pour cela d'autre raison, sinon que l'ayant déja aboli chez eux, ils ne vouloient point avoir à leur voisinage des Evêques qui pouvoient servir d'exemple à quelques broüillons de rétablir l'Episcopat dans leur Païs. Le second fut celui des Anglois, dont les Deputez avoient reçû ordre du Parlement de suivre dans ce point l'opinion de Cromwel. D'abord Cromwel traitant la question en général, fit extrêmement valoir ce passage de l'Ecriture, où Moïse

rejettant le sentiment de Josué qui n'aprouvoit pas qu'Eldad & Medad prophetisassent, souhaitoit au contraire que tous les Israëlites eussent le don de prophetie comme ces deux-là. Il n'oublia point aussi d'alleguer le sentiment de Saint Paul, qui desiroit que les Chrétiens de Corinthe eussent tous le don de prêcher comme lui ; & il conclut delà qu'il n'étoit pas necessaire d'avoir des Evêques. Cependant il proposa ensuite un expédient que personne n'attendoit de lui, parce qu'on savoit qu'il avoit une extrême haine pour les Evêques. Cet expédient fut, « de laisser vivre les Evêques avec leurs revenus & avec leur dignité, « mais de ne leur point donner de successeurs lors « qu'ils mouroient, afin que la Hierarchie de l'Eglise tombât ainsi d'elle-même, comme on le « demandoit. «

Cette proposition donna un nouveau crédit à Cromwel, à cause des vûës cachées & adroites qu'on reconnut dans cet expédient. En effet, parlà il faisoit trois choses. Premierement il contentoit le Parlement, dont plusieurs Membres avoient des parens qui étoient Evêques, & quoiqu'ils souhaitassent l'abolition de l'Episcopat, ils étoient fâchez de voir leurs parens dépoüillez d'une si grande dignité & des revenus qui y étoient attachez. Cromwel satisfaisoit par ce moyen à tout. D'autre part en proposant l'extinction de la Hierarchie aprés la mort des Evêques, il entroit dans les sentimens de son Parti. Enfin il satisfaisoit aux obligations qu'il avoit à l'Archevêque d'Yorck, son bienfaicteur & son parent. D'ailleurs, par ce temperament il acqueroit la réputation d'homme doux, moderé, & porté à procurer la paix ; desorte que si les affaires du Parlement n'eussent pas pris un bon tour, il auroit trouvé moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roi. Et cette adresse avec laquelle

il sût trouver le moyen d'accorder des partis si oposez, lui acquit dans l'esprit des Députez une estime extraordinaire.

Le troisiéme avis proposé par les Commissaires du Roi causa de grands troubles. Cet avis fut qu'il falloit conserver l'Episcopat, comme il étoit établi, avec cette condition que pour ôter aux Ecclesiastiques inférieurs tout prétexte de murmurer, on feroit des Statuts qui régleroient désormais la jurisdiction Episcopale, desorte qu'ils ne pûssent avoir aucun droit de porter envie aux Evêques. Cette proposition aporta de grands obstacles à l'accommodement & mit de la division entre les Députez Ecossois & Anglois. Les premiers protesterent qu'ils ne pouvoient souscrire à la conservation des Evêques, sans trahir leur Patrie, qui les avoit chassez par une loi irrévocable. D'un autre côté les Députez du Parlement d'Angleterre s'obstinerent à n'accorder absolument rien que ce que Cromwel avoit proposé. Les Députez du Roi qui étoient tout prêts à faire valoir la maxime qui enseigne à diviser pour régner, virent avec plaisir ces deux Nations partagées en sentimens differens; parce que si elles étoient une fois broüillées, ils travailleroient mieux aux interêts du Roi. Cependant Milord Guillaume Seymour, Marquis de Hartford, dont la voix étoit d'un grand poids, quoiqu'il ne fut pas le Chef de la Députation, parce qu'il étoit d'une famille considerable, qu'il étoit doüé d'une grande prudence, & qu'il étoit trés-versé dans les affaires; ce Mylord, dis-je, qui avoit outre cela une grande intelligence de l'Ecriture Sainte, offrit aux Députez d'Ecosse & d'Angleterre, de la part de la Cour, de faire abolir l'Episcopat, si quelqu'un d'eux pouvoit marquer seulement un siécle depuis les Apôtres, où

Divide & Impera.

l'Eglise n'eût point été gouvernée par des Evêques. Quoique quelques-uns alléguassent que l'Eglise de Genéve, celle des Cantons Suisses, & plusieurs autres d'Allemagne, s'étoient passées d'Evêques pendant plus d'un siécle ; cependant il fut conclu que jamais l'Eglise n'avoit été sans Evêque. Mais comme aprés tout, le Parlement d'Angleterre ne se soucioit pas beaucoup que l'Eglise fut gouvernée par des Evêques ou par de simples Eclesiastiques, pourvû qu'ils fussent soûmis aux deux Chambres, ils ne firent pas grand compte de l'opiniâtreté avec laquelle les Ecossois demandoient l'abolition de l'Episcopat. Ainsi aprés qu'on eut bien disputé pendant trois jours, chaque parti ayant allégué ses raisons pour faire prévaloir son sentiment, les Députez Anglois laisserent les Ecossois dans leur obstination, & déclarerent qu'ils étoient prêts à consentir au nom du Parlement, à la conservation de la Hierarchie. Les Députez du Roi reçûrent cette proposition avec beaucoup de joye, & convinrent ensuite d'engager les Evêques à observer un meilleur ordre dans leur administration, pour ôter tous les scandales qu'ils causoient aux autres personnes, & sur tout aux Ecclesiastiques inférieurs. Voici les Articles dont ils tomberent d'accord.

Premierement : Qu'à l'avenir les Evêques auroient des Assesseurs élûs par des Chapitres ou des Synodes, pour les aider dans le Gouvernement de leurs Eglises, sans l'avis desquels ils ne pouroient exercer aucun acte de jurisdiction, & que ces Assesseurs seroient tirez d'entre les plus savans Ministres de leur Clergé. Secondement : Qu'ils seroient indispensablement obligez de résider dans leurs Dioceses, pour prendre soin de leurs oüailles comme bons Pasteurs ; à moins

» que le Roi ne les apellât auprés de sa personne, « pour l'assister de leurs conseils. En troisiéme lieu; » Qu'ils seroient obligez de prêcher les jours des » Fêtes Solemnelles, dans une des Paroisses de leur » Diocese, à moins qu'ils n'en fussent empêchez » par quelque indisposition connuë à leurs Asses- » seurs. En quatriéme lieu; Qu'ils visiteroient, » chaque année, ou feroient visiter toutes les Egli- » ses de leurs Dioceses. En cinquiéme lieu; Que » les Officiers des Cours Ecclesiastiques n'exige- » roient pour les Mariages, les Dixmes & les Mo- » nitoires, que ce qui seroit réglé par la taxe que » les deux Chambres en feroient.

Les Députez du Roi furent trés-contens d'avoir gagné que la Hierarchie fut conservée, & ne manquerent pas d'envoyer aussi-tôt des Courriers au Roi pour lui en donner avis. Les Parlementaires d'Angleterre, qui avoient leur but en acordant cet article, crûrent obtenir par ce moyen ce qu'ils souhaitoient, s'imaginant que les Commissaires du Roi, éblouïs d'avoir emporté l'article qui regardoit les Evêques, ne feroient aucune difficulté d'acorder les autres articles que demanderoit le Parlement; lesquels se réduisoient à ceci: » Que desormais les deux Cham- » bres disposeroient des principales Charges de » la Milice, du Gouvernement des Places, & de » la Tour de Londres. Voilà en peu de mots une des plus impertinentes demandes que des Sujets puissent faire à leurs Princes; & pour dire quelque chose de plus, qu'un puissant Monarque victorieux pourroit faire à un Prince vaincu. En éfet, le Parlement, par cette demande, visoit proprement à tenir toûjours le Roi sous sa puissance: car s'il avoit une fois toutes les forces du Royaume en sa disposition, & qu'il tint la Tour de Londres, il pouvoit y enfermer le Roi toutes les fois que bon lui sembleroit. Cependant

ſes Parlementaires crûrent être en droit de faire cette injuſte demande, aprés s'être relâchez ſur l'article des Evêques. Qui oüit jamais parler d'une telle impertinence : que le Parlement voulut laiſſer au Roi la Hierarchie de l'Egliſe Epiſcopale qui ne lui aportoit aucun profit, & qui devoit être conſervée par le droit fondé ſur l'antiquité, & ſur les Loix anciennes & nouvelles du Royaume, & qu'il ſe réſervât pour lui la ſouveraineté des armes, c'eſt-à-dire, la diſpoſition abſoluë de tout le Royaume & du Roi même ?

Le Duc de Richemont, Chef de la Députation du Roi, aprés avoir conſulté avec les autres Deputez de ſon Parti, rejetta hardiment une prétention ſi injuſte, qui auroit été un ſujet de ſcandale à toute la Chrétienté. Cromwel répondit de ſang froid, ſans témoigner aucun emportement : « Que le Parlement n'avoit d'autre deſſein, que de mettre le Roi & le Royaume à l'abri des naufrages, dont ils étoient menacez dehors & dedans ; & que tandis que la ſouveraineté des armes ſeroit entre les mains des deux Chambres, Sa Majeſté ſeroit en repos, ſans avoir autre ſoin que de maintenir le gouvernement Civil, de conſerver ſon caractère, & de prendre tous les divertiſſemens qu'il voudroit. » Les Parlementaires prétendoient traiter leur Roi en Angleterre, comme certains Tirans ont acoûtumé de traiter leurs Sujets : c'eſt ainſi que Denis de Siracuſe, qui pour le moindre ſoupçon, rempliſſoit les priſons d'innocens, répondoit à ceux qui lui demandoient la liberté ; « Que ce ſeroit cauſer leur ruïne que les tirer de priſon, & qu'il leur ſeroit infailliblement arrivé quelque fâcheux accident s'ils n'euſſent pas été renfermez. » On parle auſſi de Sforce Duc de Milan, qui n'étoit pas moins ombrageux que ce Tiran, & qui ſur le moindre ſoupçon, mettoit en priſon les perſonnes de la

premiere qualité ; & lors que quelqu'un de leurs amis ou de leurs parens alloit demander leur liberté. ils les envoyoit eux-mêmes en prison, disant : qu'il ne pouvoit leur faire une plus grande grace, que de les mettre à l'abri de tant de fâcheux accidens, qui arrivent fort souvent à ceux qui vont par les ruës.

Les Députez du Roi voyant donc que ceux du Parlement & les Ecossois s'obstinoient à ne vouloir aucun accommodement, qu'on ne leur donnât la disposition absoluë de la Milice, & le Gouvernement de la Tour de Londres (demandes que le Roi ne pouvoit leur accorder en aucune maniere) ils délibererent entr'eux de se retirer. Dans le même temps ils firent sçavoir leur résolution au Roi, & en attendant ses ordres, ils tâcherent d'obtenir la liberté des Evêques, retenus prisonniers dans la Tour de Londres. Leur commission même portoit, de la demander dés l'ouverture de l'Assemblée, comme une disposition necessaire à parler d'accommodement. Mais le Comte de Pembrock fut d'avis qu'on reservât cet article pour la fin. Ainsi les Députez du Roi employerent les deux jours qui restoient, des vingt que la Conference devoit durer, à parler de la liberté des Evêques, que les deux Chambres avoient fait arrêter. La Conclusion fut, qu'ils seroient tous élargis. Cromwel qui avoit un grand ascendant sur l'esprit de tous ceux de son Parti, fut le premier à solliciter la liberté des Evêques, & cela pour deux raisons : la premiere, parce que toute sa fureur regardoit l'Archevêque de Cantorberi, & qu'il satisfaisoit assez son propre ressentiment & celui de la Chambre Basse, en faisant mourir ce Prélat, sans se mettre fort en peine de retenir les autres Evêques. La seconde raison qui l'engagea à témoigner une si grande facilité sur cet article, ce

fut

fut pour attirer les peuples dans le parti du Parlement & pour rendre odieux celui du Roi, en faisant voir que les deux Chambres n'avoient rien oublié pour conclure la paix, & que si cette conference avoit été inutile, ce n'étoit pas leur faute, mais celle des Députez du Roi, qui s'en allerent tous contens, croyant avoir beaucoup fait, quoique dans le fonds ils n'eussent rien fait du tout.

Le Roi étoit naturellement porté à la douceur & moderé jusqu'à l'excés, l'on peut même dire que ces sortes de vertus étoient des défauts en lui, parce qu'il les mettoit en œuvre, les yeux fermez, sans avoir égard ni aux temps, ni aux lieux, ni aux personnes. Cependant cette fois il fut sur le point de perdre entierement patience, ne pouvant souffrir que le Parlement lui fit des demandes si impertinentes, & qui alloient à ruïner de fonds en comble sa dignité Royale; & qu'outre cela il eut l'audace de condamner à la mort le premier Pair du Royaume & le Primat d'Angleterre, contre toutes les Loix du Païs. Ce procedé faisoit bien voir, que le Parlement étoit dans une manifeste rebellion. En effet, selon les Loix anciennes & modernes, & en vertu d'un usage invariable, il étoit expressément défendu au Parlement de faire aucune procedure de justice qu'à la demande du Procureur du Roi; & quoi qu'on eût observé toutes les formalitez du consentement du Roi, il y avoit cependant une loi claire & formelle, aprouvée par plusieurs Rois & par plusieurs Parlemens, qui ordonnoit qu'on n'executeroit aucune Sentence contre les Pairs du Royaume, si le Roi n'avoit auparavant signé la Sentence. Cependant, par un manifeste mépris de ces Loix, le Parlement entreprenoit de faire mourir le premier homme du Royaume, aprés le Roi & les plus proches Successeurs de la

Couronne, par une usurpation la plus criante, & la violence la plus horrible qu'on puisse imaginer! A la vûë de tous ces attentats, le Roi s'irrita avec d'autant plus d'emportement, qu'il voyoit que son Conseil étoit touché comme lui de toutes ces iniques procedures.

Etant donc plein d'indignation, & voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance d'accommodement, il ordonna au Prince Robert aussi-tôt, aprés la fin de l'hyver, de se mettre en campagne, vers le milieu du mois d'Avril; ce qu'il fit avec un corps d'armée de six mille fantassis & quatre mille chevaux, accompagné de Milord Culpeper, & du Chevalier Edoüard Hide, qui étoient ses premiers Conseillers, & d'un bon nombre de volontaires de qualité & de 2000 dragons. Cependant le Roi Charles ayant apris que l'armée du Parlement alloit à grands pas contre celle de ce Prince, il se mit avec le Prince de Galles à la tête de vingt-cinq mille hommes, qu'il venoit de ramasser des Provinces voisines, & s'alla joindre au Prince Robert, qu'il trouva dans la Comté de Warwick auprés de la ville d'Edgehil, justement dans le temps que le Comte de Manchester s'étoit aproché de lui avec l'armée du Parlement; desorte, que les deux armées n'étoient éloignées que d'une heure de chemin l'une de l'autre. L'armée du Roi étoit composée de Soldats plus aguerris, & d'Officiers plus expérimentez; mais elle n'avoit que peu de canon & n'étoit pas fort bien équipée, parce que tous les Arsenaux du Royaume étoient entre les mains du Parlement, dont l'armée étoit à cause de cela trés-bien pourvûë de toutes choses.

Le combat commença le matin du second de Mai. Il fut trés-furieux; car le Comte de Manchester, qui avoit ordre de faire tous ses efforts pour se saisir du Roi, s'élança comme un foudre

au milieu de l'armée Royale ; lui d'un côté, & Cromwel, son Lieutenant, de l'autre. Ceux du parti du Roi, d'autre part, irritez de cette témérité, firent un carnage horrible ; non sans faire quelque perte de leur côté. Enfin aprés six heures de combat, Milord de Saint Jean, fils aîné du Comte de Bollonsbrock, qui commandoit l'infanterie des Parlementaires, & qui étoit un des meilleurs Commandans, ayant été tué d'un coup de mousquet, le desordre se mit parmi les Soldats. Le Comte de Caernavam Lieutenant d'un Regiment de Cavalerie du Roi, s'étant aperçû de cela, les chargea avec tant de vigueur, qu'il fit plier & mit en fuite tous ceux qu'il rencontra de ce côté-là. Manchester & Cromwel, furent aussi contraints de se retirer, aprés avoir tous deux couru risque de tomber entre les mains du Prince Robert, qui les poursuivit pendant plus d'un mille, à la tête d'un Regiment de Dragons ; & les auroit poursuivis plus loin, s'il n'eut voulu éviter de ne pas trop s'éloigner du Roi, & qu'il n'eut été retenu par la maxime ordinaire, qui enseigne de faire un pont d'or à son ennemi lors qu'il s'enfuit. Le Roi demeura maître du champ de bataille, & remporta une signalée victoire, quoi que le nombre des morts fut à peu prés égal de part & d'autre. Il y eut du côté du Parlement six mille hommes, & plus de cinq mille de celui du Roi, qui perdit en cette rencontre plus de deux cens trente Seigneurs, & quinze Officiers du premier ordre, & entr'autres Robert Bertie, Comte de Lindsei, Grand Chambellan d'Angleterre, qui commandoit l'Infanterie, & le Baron d'Aubigni, frere du Duc de Lenox. La victoire que le Roi remporta fut considerable, en ce qu'il eut le champ de bataille, & la dépoüille de tous les corps morts, & qu'il prit sur les ennemis soixante & seize dra-

peaux ou cornettes, avec douze pieces de canon. Le lendemain, le Prince Maurice son neveu, qui avoit couru toute la nuit sur les pas des ennemis, lui amena encore trente chariots de bagage, & six drapeaux. Mais le plus grand avantage que le Roi retira de cette victoire, ce fut que les Villes d'alentour prirent l'épouvente, & sur tout celle de Bamburi, d'où sortirent huit Campagnies d'Infanterie & deux de Cavalerie, qui allerent jetter leurs armes aux pieds du Roi.

Aprés de si heureux présages, le Roi ayant tenu conseil, il fut résolu que sans perdre temps, on feroit marcher l'armée du côté de Londres, aprés que les Soldats se feroient rafraîchis trois ou quatre jours. La nouvelle de la défaite des Parlementaires étoit déja répanduë dans cette grande Ville, & la frayeur s'étoit emparée des esprits, & s'augmenta davantage lors qu'on y aprit que l'armée du Roi étoit à Colnebrock qui n'est qu'à six lieuës de Londres. Les Bourgeois croyant déja voir leurs maisons pillées, enterrerent dans leurs caves ce qu'ils avoient de plus précieux, quoique les Magistrats & le Parlement eussent envoyé quelques troupes pour se saisir des passages & des chemins les plus dangereux. Il est certain que le Roi ne pouvoit point trouver de plus belle occasion; car la Ville de Londres étoit dans une si grande consternation, que s'il fut allé tout droit à Westmunster sans differer, il auroit dissipé le Parlement, & se seroit rendu maître de Londres sans trouver la moindre résistance, en logeant son armée aux environs. Toutes les autres Villes du Royaume qui étoient sous la puissance du Parlement, se seroient remises en même tems sous l'obéïssance du Roi, & le Comte de Manchester auroit été le premier à lui venir demander pardon avec le

reste de son armée, comme il l'avoüa lui-même fort souvent à ses amis, tant on croyoit fortement que le Roi viendroit tout droit à Londres sans aucun delai. Dés que cette Ville auroit été une fois entre ses mains, le Parlement n'auroit eu plus rien à esperer que ce qu'il pouvoit attendre de la bonté du Roi. Mais la mauvaise fortune de ce Prince, qui avoit comme résolu sa perte, le détourna de cette entreprise si conforme à ses véritables interêts. Sa bonté naturelle qu'on pourroit nommer foiblesse d'esprit, comme nous l'avons déja remarqué, le maîtrisa encore dans cette occasion. En un mot, il se laissa si fort éblouïr à des esperances d'accommodement, qu'il ne fut plus capable de songer à autre chose ; & voici les apas ausquels il se laissa prendre.

Le Comte de Manchester n'eut pas plûtôt vû son Armée en déroute, que pour éloigner la tempête qu'il craignoit de la part du Parlement, il résolut d'envoyer promptement en poste son Lieutenant Cromwel à Londres, persuadé que par le crédit qu'il s'étoit aquis sur l'esprit de tout le monde, par la bonne opinion qu'on avoit de lui, & par sa grande éloquence il contribuëroit beaucoup à dissiper la crainte & le dégoût que la perte de la bataille auroit pû faire naître dans l'esprit des Parlementaires, & qu'il trouveroit outre cela le moyen de remedier aux malheurs qui pourroient arriver dans la suite. Quoique dans le fonds, Cromwel ne songeât qu'à perdre le Comte de Manchester pour prendre sa place ; cependant il remit ce dessein à un autre tems, & courut au plus pressé. Aprés donc avoir fait un recit du succés de la bataille, comptant pour une chose sûre que le Roi s'avanceroit du côté de Londres, où la terreur s'empara des esprits, comme nous venons de le dire, il proposa d'en-

voyer des Députez au Roi pour l'assurer par de fortes protestations que le Parlement étoit résolu de donner à Sa Majesté la satisfaction qu'il souhaiteroit, dans la croyance que le Roi plein de bonté quitteroit aussi-tôt l'envie de satisfaire son ressentiment, pour ne pas réduire à la derniere extrémité la Capitale de son Royaume.

Cromwel ne donnoit pas ce conseil dans la vûë de faire aucune satisfaction au Roi, mais pour gagner du tems, afin que le Parlement pût amasser de l'argent pour faire une autre armée. La députation se fit comme il l'avoit proposée, & elle eût justement le succés qu'il en attendoit. On envoya donc au Roi douze Députez, huit de la part du Parlement & quatre de la Ville, lesquels sçûrent si bien l'enchanter par de magnifiques promesses, & par de grandes protestations de fidelité & de soûmission, que séduit par sa propre bonté, c'est-à-dire en bon François, par sa sotise, & trompé par leurs promesses, sans douter de leur sincerité, il se contenta de demander qu'on lui envoyât des Commissaires pour traiter des moyens de faire la paix. Aprés-quoi il se retira à Windsor avec son Armée, sans que la Ville de Londres lui envoyât aucune sorte de rafraîchissement, on ne lui fit aucune honnêteté. Dans cinq jours les Commissaires du Roi & du Parlement entrerent en conference pour négocier un accommodement, mais le Parlement se voyant renforcé de beaucoup de troupes qu'il ramassa en peu de tems, parce qu'il leur donna une double paye, devint plus fier que jamais, & ne voulut entendre à aucun Traité qui ne lui fût trés-avantageux. C'est pourquoi on tint plus de huit séances en huit jours sans rien résoudre. Il y eut deux raisons qui empêcherent le succés de cette conference.

L'une fut le choix des personnes que chacun

des Partis vouloit exclure du pardon général qu'on demandoit avant que de commencer à négocier la paix. D'un côté, les Commissaires du Roi vouloient absolument en excepter les Comtes de Manchester, de Warwick & de Stanford, les Chevaliers Hotham, Ludlow, Hungerford, Popham; les Ecuyers Hambden, Fines, Strod & Pine, & enfin Penington Sherif de Londres, soûtenant qu'ils avoient agi avec le Roi d'une telle maniere qu'il ne pouvoit point les comprendre dans l'amnistie, & qu'il ne leur accorderoit jamais aucun pardon. Le Parlement, d'autre part, ne vouloit point abandonner ceux-là à la vengeance du Roi, & demandoit au contraire avec beaucoup de chaleur qu'on exclût du pardon général le Duc de Richemont, le Marquis de Neucastel; les Comtes de Rivers, de Caërnavam; les Vicomtes de Newmarck & Falckland; & enfin Edoüard Hide & Nicolas, Secretaires du Conseil Privé. Le Parlement & sur tout la Chambre basse, imputoit à tous ceux-là les desordres de l'Etat. Déja elle leur avoit fait leur procés, & les avoit condamnez à la mort comme coupables de haute trahison. Les deux partis également obstinez, ne vouloient faire grace à aucun de ceux qu'il n'avoit point choisis, ni abandonner un seul de ceux qu'il avoit nommez. Je laisse à penser si ces sortes de dispositions étoient fort propres à la paix.

L'autre obstacle qui empêcha l'accommodement, & qui fut encore plus puissant que le précédent, ce fut l'avis qu'on vint donner au Roi, que le Parlement ne cherchoit qu'à l'amuser par sa Députation, que son armée grossissoit tous les jours, & que le Comte de Manchester & le Lieutenant Cromwel avoient ordre de s'aller poster autour de Windsor. Quoique le Roi eût de la peine à croire ces nouvel-

les, persuadé de la sincerité du Parlement, par tant de belles protestations qu'il en avoit reçû: cependant son conseil fut d'avis qu'il allât joindre son armée, qu'on avoit fait camper à quatre lieuës de là pour la commodité des fourages, sans bien considerer le danger auquel on exposoit le Roi. L'avis donné au Roi se vérifia, & la résolution que le Conseil prit de le faire partir, fut prudemment imaginée; car on sçût bien-tôt aprés, que l'armée du Parlement s'étoit divisée en trois Corps, dont l'un commandé par Fairfax, étoit posté à Alton; le second à Colnebrock, sous la conduite de Cromwel; & le troisiéme, à Kingeston, sous le commandement du Géneral Manchester. C'étoit-là les trois passages qui gardoient les avenuës de Windsor. Dans le temps que le Roi se retira de ce dernier lieu, les Députez du Parlement se retirerent aussi, sous prétexte de l'aller informer de tout ce qui s'étoit passé, pour sçavoir s'il n'y auroit pas lieu à quelqu'autre ouverture; mais dans le fonds, pour donner occasion à l'execution du dessein qu'on avoit formé; car on ne vouloit point exposer les Députez à être retenus prisonniers. Le Roi Charles ne fut pas plûtôt parti de Windsor, & ne se fut pas plûtôt retiré des environs de Londres, que l'armée du Parlement alla, avec toutes les provisions necessaires, mettre le siége devant la Ville d'Yorck, où il faisoit ordinairement sa résidence. La Garnison étoit de six mille hommes, tous bons Soldats, commandez par le Marquis de Neucastel, Guillaume Cavendish, qui étoit Gouverneur de la Place. Il y avoit encore quatre mille cinq cens Bourgeois, bien armez, & résolus à perdre leur vie pour le service du Roi. Cromwel conseilla de mettre le siége devant cette place, sur un avis qu'il avoit reçû qu'elle étoit dépourvûë de tout, qu'il y avoit

beaucoup de monde ; mais très-peu de vivres, & encore moins de munitions. Il ne faisoit aucun doute qu'elle ne se rendit en peu de temps ; & pour cet effet, il demanda qu'on lui donnât la conduite de ce siége, dans l'esperance de gagner l'affection du Parlement par une expédition de si grande importance, afin de pouvoir debusquer plus facilement le Comte de Manchester. Cependant l'avis qu'on avoit donné à Cromwel fut trouvé faux ; car la Ville d'Yorck étoit très-bien pourvûë. Mais comme il étoit capable de former les plus hardies entreprises, il ne se rebuta point pour les difficultez qu'il rencontra dans celle-ci, au contraire il en tenta l'execution sans differer. Il eut la permission d'aller le premier investir la place, devant laquelle deux armées se rendirent presque en même temps. La premiere étoit celle du Parlement d'Angleterre, commandée par Cromwel, sous les ordres du Comte de Manchester, auquel on n'avoit laissé dans le fonds que le titre de spécieux Commandant, pendant qu'on avoit transporté secrettement presque toute l'autorité de sa Charge à Cromwel. L'autre armée qui vint autour d'Yorck, & qui n'étoit pas moins nombreuse que celle du Parlement, étoit conduite par le Général Lessei Ecossois. Ce corps étoit composé de dix mille hommes, tous Ecossois & vieux Soldats.

Le Roi Charles n'eût pas plûtôt apris que les Parlementaires en vouloient à Yorck, & que leur armée s'acheminoit vers cette place, qu'il se mit à la tête de son armée, & s'avança avec toute la diligence possible, pour empêcher les ennemis de commencer ce siége, ou pour les contraindre à le lever, s'ils l'avoient déja commencé.

L'armée du Roi fut aussi divisée en deux corps, le premier commandé par le Roi lui-même, qui avoit pour Lieutenant Général le Prince Robert

son Neveu ; & le second par le Marquis de Montrose. Ce Marquis avoit été ennemi capital du Roi, & zelé partisan du Parlement d'Ecosse pendant tout le tems qu'il crut que l'on ne faisoit la guerre au Roi que pour maintenir la Religion & la liberté de la Patrie, mais ayant reconnu que sous ce beau prétexte l'on ne visoit dans le fonds qu'à dépoüiller le Roi de tous ses droits, pour les transporter au Parlement sans aucune raison, il quitta le parti des Ecossois & alla se jetter aux pieds du Roi, dans la résolution de soûtenir son parti aux dépens de sa propre vie, & de tout ce qu'il avoit dans le monde. Or comme il avoit beaucoup de crédit en Ecosse, il engagea un grand nombre de gens de qualité & de Bourgeois à l'imiter ; & tous ensemble ils leverent à leur propre dépens un corps de trois mille bons soldats dont ce Marquis prit le commandement & qu'il conduisit au Roi, lequel le reçût avec des témoignages d'une affection toute particuliere, & lui donna le commandement de quatre mille hommes, outre les trois mille qu'il emmena, sachant qu'il avoit fait paroître beaucoup de courage & d'expérience dans les païs étrangers où il avoit eû du commandement.

Ces quatre armées se trouvant ainsi proches les unes des autres, il étoit impossible qu'elles n'en vinssent à une grande bataille. Les Parlementaires n'osant pas entreprendre le siége en presence d'une telle armée, ne songeoient qu'à tirer l'épée. Le Roi, de son côté, qui ne pouvoit conserver long-tems ses troupes faute d'argent & de munition, se préparoit aussi à un combat qu'il ne pouvoit éviter. Mais ayant apris que l'armée ennemie étoit forte de vingt-mille hommes, au lieu qu'il n'en avoit que quinze mille, il tira toute la Garnison d'Yorck, excepté mille hommes, desorte que son armée qu'il composa de deux

corps qu'il joignit ensemble, comme firent les ennemis, se trouva égale à celle de ces derniers. Aprés que les deux armées se furent escarmouchées durant trois jours par quelques legers combats, le Comte de Leslei qui étoit avec les Ecossois à l'aîle gauche de l'armée du Parlement, engagea le premier le combat avec beaucoup de valeur un peu aprés le lever du Soleil le treiziéme de Juin, & chargea justement l'endroit où étoit le Prince Robert. Ce Prince qui avoit coûtume d'attaquer les autres se voyant prévenu cette fois, fondit sur les ennemis avec furie, & combatit avec tant de succés que non seulement il tailla en pieces quelques bataillons Ecossois, mais qu'il contraignit le Général Leslei à s'aller joindre avec le reste de ses gens au corps de bataille que le Comte de Manchester conduisoit; & dés-lors on commença de part & d'autre le combat le plus sanglant qu'on eût encore vû, chacun étant résolu de faire ses derniers efforts, reconnoissant bien que tout dépendoit du gain ou de la perte de cette bataille.

Cromwel qui étoit le plus interessé à faire vaincre son parti, parce qu'étant le plus ambitieux de tous, il ne pouvoit esperer de faire fortune si le Roi venoit à gagner la victoire, alla au combat avec tant de courage contre Montrose, qui le blessa dangereusement au bras droit d'un coup de pistolet, qu'il fut obligé de se retirer de l'armée le plus secrettement qu'il pût dans un valon pour se faire penser. Il laissa pendant ce tems-là le commandement de ses troupes au Major Lamberth. Quoi qu'il eut dessein de cacher sa blessure & sa retraite il ne pût le faire, car comme ses soldats avoient beaucoup de confiance en sa valeur, ils avoient toûjours les yeux sur lui. C'est pourquoi s'étant aperçûs de sa retraite, & n'ayant pas fort bonne opinion de Lamberth ils s'imaginerent,

ou qu'il étoit dangereusement blessé, ou qu'il fuyoit pour n'être pas envelopé dans la défaite de l'armée, qu'il regardoit comme inévitable. Ils quitterent aussi-tôt leurs rangs, & au lieu d'aller au combat ils firent quelques mouvemens en arriere avec un peu de desordre, dont le Prince Robert & Montrose profiterent si bien que s'étant jettez sur eux ils les enfoncerent de toutes parts, & en firent un si grand carnage sans perdre beaucoup de leurs gens, qu'ils déconcerterent les Officiers Généraux ennemis, de sorte que le Général Leslei & le Lieutenant Général Fairfax voyant leurs soldats en déroute & taillez en pieces, prirent eux-mêmes la fuite. Le premier se retira à Waterbei, & le second dans le Château de Couwod. La nouvelle de ce desordre ne fut pas plutôt arrivée à l'endroit où étoit Cromwel, que sans attendre qu'on eut bandé sa plaie il monta à cheval, disant au Chirurgien qui le sollicitoit d'attendre encore un peu: Et à quoi me servira ce bras, si le Parlement perd cette bataille? Il courut en même tems à toute bride vers les Ennemis, & ayant rencontré le Comte de Manchester Généralissime de l'armée des Parlementaires, qui fuioit avec plusieurs autres Officiers, il le prit par le bras en lui disant: „ Vous vous méprenez, „ Milord, les Malignans (il désignoit par ce nom „ ceux du parti du Roi) ne sont pas où vous allez, „ il faut venir de ce côté-ci pour les trouver. Manchester piqué d'honneur par ce reproche ingénieux, se crut engagé de revenir sur ses pas; de sorte qu'ayant tourné bride il alla passer la nuit dans son Camp avec toutes ses troupes, attendant le jour pour recommencer le combat.

Ceux qui ont lû les Histoires anciennes & modernes ne pourront s'empêcher d'admirer cette action de Cromwel, comme la plus heroïque & la plus surprenante qu'ait fait aucun Heros de

l'Antiquité & des derniers siecles, s'ils en considerent exactement toutes les circonstances. En effet que peut-on imaginer de plus digne d'admiration ? Un des premiers Commandans d'une armée, engagé dans une bataille qu'il lui importe extrêmement de gagner, se trouve blessé au bras droit dés le commencement du combat ; il est obligé de se retirer pour se faire penser ; il voit son armée qui étoit sur le point de remporter la victoire, se mettre aussi-tôt en desordre ; les principaux Chefs qui se tiennent cachez, & les deux premiers Officiers Généraux qui prennent la fuite ; une partie des Soldats taillée en pieces, l'autre mise en déroute, & ce qui reste saisi de crainte, pour n'être encouragé par aucun des Commandans. D'autre côté, un Roi à la tête de l'armée ennemie, qui triomphe déja de la victoire qu'elle regarde comme assurée, & qui vient d'être renforcé d'un corps de troupes fraîches, de trois mille cinq cens hommes prêts à tirer l'épée, justement dans le temps que les ennemis commencent à prendre la fuite. Quel est le Heros, auquel la tête n'auroit pas tourné dans de semblables conjonctures ? Quel est le Capitaine qui n'auroit pas tâché de sauver sa vie par la fuite, voyant une partie de son armée en déroute, & l'autre dans un état à ne pouvoir éviter d'être entierement défaite ? Cependant Cromwel incapable de s'étonner de rien, semblable à ce Geant dont parle la fable, prend de nouvelles forces & se releve plus vigoureux dans le temps qu'il semble le plus abatu. Il ramene au Camp les fuiards, ranime ceux qui commencent à manquer de cœur, remet en bon ordre un corps de douze mille hommes, qui étoient presque tous dispersez, & employe le reste de la nuit à rassembler ceux qui s'étoient débandez en divers endroits : ce qu'il executa avec tant de diligence,

qu'il revint au Camp, à la pointe du jour avec trois mille hommes, accompagné de Leslei & de Fairfax, qu'il ramena aussi avec lui. Alors courant par tout à cheval, pendant que les ennemis se préparoient à recommencer la bataille, il alla de rang en rang encourager tout le monde en peu de mots avec son éloquence ordinaire, leur representant qu'il s'agissoit de faire triompher la Religion & la Patrie; ausquelles ils étoient obligez de tout sacrifier. Desorte qu'il n'y eut aucun, qui ne s'engageât par serment de répandre tout son sang, pour maintenir l'une & l'autre, chacun faisant paroître une grande impatience de retourner au plûtôt au combat.

Je viens de dire, que ce que fit Cromwel dans cette rencontre, est une des plus glorieuses actions & des plus dignes d'être immortalisées: il y a cependant certaines circonstances qui en diminuënt un peu le prix. Il entretenoit une secrette intelligence avec les Colonels Hurri & Kingh, qui étoient au service du Roi; mais qui dans le cœur étoient dévoüez au Parlement. Deux jours avant la bataille, ces deux Officiers ayant été envoyez par le Prince Robert, pour reconnoître l'armée ennemie, raporterent qu'ils avoient parlé à quelques-uns de leurs amis, bien intentionnez pour le Roi, qu'ils avoient fait prisonniers; mais qu'ils avoient relâchez, parce que dans l'armée des ennemis, il y avoit quantité de gens qui n'attendoient qu'une bataille, pour passer du côté du Roi, dans le plus fort du combat. Ils dirent encore qu'il y avoit une si grande jalousie entre les Commandans des ennemis, qu'indubitablement ils se broüilleroient durant la bataille; que les Soldats ne vouloient obéïr qu'à Cromwel, & que les autres Généraux aigris pour cet effet contre lui, chercheroient à le perdre, & se perdroient eux-mêmes par ce moyen. Qu'outre ce-

la l'armée manquoit de munitions & de vivres, & que le Parlement avoit donné ordre de ceder 1644 pour ne pas perdre trop de monde, si l'on n'étoit pas assuré de remporter la victoire. Le Prince Robert ayant ensuite reconnu que tout ce raport étoit faux, en fit des reproches à ces deux Colonels avec sa fierté naturelle, & avec des paroles qui faisoient assez connoître, que leur fidelité pour le Roi lui étoit suspecte; en quoi il ne se trompoit point: tout cela arriva le soir, avant la premiere bataille. Cependant les deux Colonels piquez des paroles du Prince, résolurent de se venger au plûtôt, de peur de ne tomber dans quelque disgrace, avant que de le pouvoir faire, & firent sçavoir secrettement à Cromwel, que le lendemain matin, lors qu'on recommenceroit le combat, ils ne manqueroient pas de passer avec leurs Regimens, composez de trois mille hommes, dans le Camp des Parlementaires.

Cromwel conçût sur cet avis de hautes esperances, & non-seulement il prit occasion de-là de s'encourager lui-même, mais exhortant pendant la nuit les soldats à reprendre cœur, il leur promit que le lendemain matin il leur viendroit un secours qui leur feroit obtenir infailliblement la victoire. Et en effet, il est certain que l'arrivée de ce renfort fut la seule cause de la victoire que les Parlementaires remporterent, & si ce secours ne fut point venu, peut-être Cromwel auroit-il pris un autre expédient, & ses soldats d'autres mesures; mais la confiance qu'il avoit aux deux Colonels de l'armée du Roi, & celle que les soldats avoient en lui, contribua beaucoup au succés de la bataille.

Les deux Colonels, dont nous venons de parler, tinrent trés-bien leur parole, car ils abandonnerent l'armée du Roi le matin avant huit

heures. Cromwel qui avoit hâté cette affaire, les attendoit à l'heure & au lieu marqué. Il les reçût avec de grands témoignages d'affection, & les ayant mis dans un bon poste, il recommença la bataille une heure avant midi. Le Prince Robert ayant apris ce malheur dont il étoit la principale cause, quoiqu'il fut ferme & intrépide dans l'adversité, fut un peu troublé de cet accident, d'autant plus qu'il vit tous ses gens pleins de surprise & d'étonnement. Et pour dire ce qui en est; que l'armée du Roi se vit privée de trois mille bons Soldats, & que celle du Parlement fut renforcée de tout autant, dans le temps qu'on devoit commencer le combat, c'étoit une raison assez forte pour décourager les premiers, & pour ranimer les autres, comme l'évenement le fit voir. La bataille commença d'abord avec une ardeur plus qu'humaine. Cromwel qui ne pouvoit pas se bien servir du bras droit, couroit par tout à Cheval, encourageant les siens & criant à haute voix: Courage, mes chers freres, la cause de Dieu & la liberté de la Patrie sont entre vos mains. Enfin aprés un combat sanglant de trois heures, la victoire resta toute entiere aux Parlementaires. Le Roi s'enfuit à Oxford, n'ayant avec lui que deux cens de ses Gardes. Les habitans lui témoignerent la même fidelité qu'auparavant, en lui ouvrant leurs portes, quoi qu'ils eussent éprouvé le ressentiment de Cromwel, qu'ils voyoient victorieux & prés de leur Ville. Le Prince Robert, aprés avoir tenu tête aux ennemis autant qu'il lui fut possible, voyant plus de huit mille hommes de son côté taillez en pieces, le canon, le bagage, & quantité de drapeaux entre les mains des ennemis, il alla avec le débris de ses troupes du côté de la ville d'York, dans le dessein de deffendre cette place pour le Roi; mais avant que d'y arriver, il apris

que les habitans avoient envoyé des Deputez à Cromwel pour se rendre à lui.

Le Roi n'ayant plus aucune Ville forte en Angleterre, ni des armes pour s'y maintenir, prit des mesures pour se retirer en Ecosse, où le Marquis de Montrose lui persuada qu'il seroit plus en sûreté. Pour cet effet il y envoya devant lui ce Marquis, afin qu'il lui préparât une retraite, & qu'il disposât ses amis à le recevoir. Cromwel nourrissoit une haine mortelle contre Montrose, d'autant plus grande qu'il reconnoissoit la valeur de cet habile Général qu'il jugeoit seul capable de mettre des obstacles à ses desseins. Pour donc s'ôter cette épine du pied, il eut recours à ses artifices ordinaires, par lesquels il couvroit ses propres passions du prétexte du bien public. Il engagea le Parlement à faire une Déclaration contre ce Marquis, qu'il dressa lui-même, par laquelle il étoit traité de Perturba- « teur du repos public, d'ennemi de la liberté des « deux Royaumes ; & on l'accusoit d'avoir tâché de « rompre la bonne union qui étoit entr'eux : & « comme tel, on le livroit au premier qui vou- « droit le tuër, & l'on promettoit mille guinées à « celui qui aporteroit sa tête, & deux mille à ceux « qui le conduiroient en vie. »

Cette Déclaration n'eut pas été plûtôt proclamée, que Cromwel envoya des gens sur tous les passages d'Oxford en Ecosse, avec ordre d'assassiner Montrose s'ils le rencontroient. Cette commission coûta la vie à un Gentilhomme Ecossois, nommé Tompson, qui pour son malheur ressembloit un peu au Marquis de Montrose; car ces assassins aveuglez par le desir de gagner la somme qui leur étoit promise, le prirent pour ce Marquis, & lui ayant coupé la tête, ils la porterent à Cromwel, qui fut fâché de la méprise; mais son déplaisir ne ressuscita point l'infortuné

Tompson. Cependant Montrose, aprés avoir laissé toutes ses troupes à Oxford pour la garde du Roi, se mit en chemin, déguisé en Postillon, sans perdre un moment de temps, ne doutant point que Cromwel ne songeât à lui fermer les passages; & en effet ce fut sa diligence seule qui le sauva; car Cromwel le faisoit suivre de si prés par l'ordre du Parlement, que les Couriers arrivoient toûjours dans les Villes de sa route, au même moment qu'il en partoit.

La perte de la bataille & le départ de Montrose, à la valeur duquel tout le monde avoit beaucoup de confiance, réduisirent la fortune du Roi en fort mauvais état. Dés ce moment, ceux qui avoient suivi jusqu'alors son parti avec le plus d'ardeur, l'abandonnerent tout d'un coup. Le Marquis de Neucastel s'en alla en Danemarc, sous prétexte d'un démêlé qu'il avoit avec le Prince Maurice, neveu du Roi. Le Comte de Kingeston abandonna aussi ce Prince sur la promesse que lui fit Cromwel de préserver ses terres du pillage. Bristol, Carlile, Neucastel, Harthpule, & plusieurs autres Places se rendirent au Parlement.

La haute réputation que Cromwel aquit à la Conference d'Uxbridge, dans l'esprit de tous les Députez qui s'y trouverent, l'estime que le Parlement faisoit de son habileté extraordinaire à conduire les affaires, & de sa grande éloquence, la vénération & l'amour que les soldats avoient pour lui; tout cela éleva son crédit à un si haut point, qu'il n'avoit qu'à proposer une chose pour la faire aprouver aussi-tôt. Cependant les Indépendans s'étans aperçûs qu'il étoit plus attaché que personne à leur parti, ils le déclarerent leur Chef, & se mirent par son moyen en état de faire une plus grande figure. Il n'y eut personne parmi eux qui n'aprouvât ce choix, vo-

yant bien qu'un tel Chef feroit prévaloir leur autorité sur celle des autres Partis, comme ils le souhaitoient. Cromwel de son côté crût qu'il trouveroit de grands avantages à se mettre à leur tête, parce que le plus grand nombre des Parlementaires étoient Indépendans, & presque tous les Officiers de l'armée qui entraînoient avec eux tous les soldats. D'ailleurs en peu de tems ce Parti devint beaucoup plus nombreux; car plusieurs qui differoient à se ranger à un certain Parti, leverent le masque dés qu'ils sûrent que Cromwel étoit devenu Chef des Indépendans, & lui allérent déclarer à lui-même qu'ils vouloient se ranger de son côté; & aussi-tôt les personnes les plus illustres par leur noblesse & par leurs Charges suivirent ce Parti, croyant y trouver leur avantage; desorte que presque tout le monde devint Indépendant, à l'imitation de Cromwel; ce qui fit dire avec beaucoup de raison au Chevalier Gidfrige, Membre de la Chambre basse, & grand Presbyterien: Maintenant que « Cromwel est Indépendant, nous dépendrons tous « de lui. «

Quoique la grande victoire que les Parlementaires avoient gagné dans le dernier combat où l'armée Royale avoit été si fort ruïnée, dût, ce semble, causer une grande joye à tous ceux qui tenoient pour le Parlement, & en particulier aux Bourgeois de Londres, elle produisit cependant des effets bien contraires, car il s'éleva dans cette grande Ville un murmure extraordinaire à l'occasion de la perte qu'on y avoit faite, qui montoit à plus de sept mille hommes; ce qui fit dire au Chevalier Wane dans la Chambre basse, où l'on parloit de cette perte: Que « si toutes les victoires du Parlement coûtoient « tant de sang, il seroit à souhaiter qu'elles ne « fussent pas si fréquentes; qu'autrement il fau- «

» droit apeller les Nations étrangeres pour peu-
» pler le Royaume. Ces discours étoient repandus, & fomentez par des menaces que Cromwel avoit l'adresse de faire courir secrettement, sachant bien que tous ces reproches tomberoient principalement sur le Comte de Manchester, qu'il souhaitoit avec trop d'ardeur de perdre pour en laisser passer l'occasion qui étoit alors si favorable: car à mesure que Cromwel se rendoit recommandable dans l'armée, il avoit une plus forte envie d'en avoir le commandement général.

Or ceux qui étoient poussez à exciter ces mur-
» mures, disoient en général: Que les principaux
» Chefs de l'armée ne ménageoient pas beaucoup
» la vie des Soldats, que c'étoit aller à la boucherie
» que de se mettre entre leurs mains; qu'avec les
» sommes immenses qu'ils recevoient si souvent du
» Parlement, sans en rendre aucun compte, on au-
» roit pû lever le double plus de Soldats, & gagner
» des victoires sans perdre beaucoup de monde; &
» que les affaires du Parlement alloient assez bien,
» pour n'avoir pas besoin qu'on hazardât ses trou-
» pes aussi legerement qu'on avoit fait à la bataille
» d'York. Cependant Cromwel gagnoit secrettement les Officiers, pour les engager à tâcher de faire tomber tout cet orage sur la tête du Comte de Manchester. Ce qu'il faisoit avec d'autant plus de hardiesse, qu'ayant la réputation de ménager extrêmement les troupes qu'il commandoit, il n'avoit rien à craindre pour lui; & qu'au contraire il étoit certain que plus on soupçonnoit le Généralissime de s'être mal conduit dans le gouvernement de sa charge, plus on parleroit avec avantage de sa bonne conduite, & qu'ainsi il obtiendroit le Généralat dont le Comte de Manchester seroit dépoüillé infailliblement. Voilà à quoi aboutissoient tous ces ressorts qu'il faisoit joüer.

Les deux Chambres qui ne pénetroient point

la cause de tous ces murmures, & qui les croyoient produits naturellement & sans artifice, firent venir au Parlement les premiers Officiers de l'armée l'un aprés l'autre, pour justifier leur conduite; plutôt afin de faire voir au Peuple qu'on faisoit toutes les diligences necessaires, pour remedier aux desordres qu'il trouvoit à reprendre & pour le satisfaire par ces formalitez, que pour croire qu'il y eut aucune necessité à cela. Cromwel fut chargé, entr'autres, de comparoître le matin du vingt-sixiéme Juin, pour rendre aussi compte de sa conduite. Le bruit s'en étant répandu le matin de bonne heure, on vit aussi-tôt devant la maison de Cromwel & dans la ruë où il logeoit, toutes les troupes qui étoient de retour à Londres, au nombre de plus de quatre mille, qui l'accompagnerent en armes jusqu'à la porte de Westmunster & dans la Grand' Cour, où s'étant assemblées, elles se mirent à crier de toutes leurs forces, que « Cromwel étoit leur Pere, le Protecteur de la véritable Religion, & le défenseur de la liberté commune; & qu'ils tiendroient pour ennemis tous ceux qui se déclareroient contre lui. Cromwel ayant paru devant les deux Chambres; & les portes ayant été fermées comme on a accoûtumé de faire, on le remercia premierement de son zéle, & de sa valeur. On lui demanda ensuite s'il avoit quelque chose à dire touchant le gouvernement de l'armée, soit à l'égard du passé ou de l'avenir. Cromwel répondit par un discours qui dura plus d'une heure, où il fit paroître tant d'éloquence & de solidité que tous les Membres du Parlement charmez & comme enchantez de ses paroles, dirent hautement « qu'il avoit rendu à la Patrie, à la Religion & aux Loix, un service qui ne devoit jamais être éfacé du cœur des Anglois. Aprés-quoi l'Orateur continua à le remer-

cier au nom de tous de ce qu'il avoit fait dans les deux derniers combats, & lui marqua qu'on attendoit de lui la même fidelité & les mêmes succés pour l'avenir. Les soldats qui attendoient Cromwel à la porte du Parlement & qui s'impatientoient de voir qu'on le retint si long-tems, craignoient qu'on ne lui fit quelque méchante affaire, & une grande foule de Peuple s'étant venuë joindre à eux, ils se mirent tous à crier,
» qu'ils enfonceroient les portes & qu'ils mettroient
» tout à feu & à sang, si on ne leur montroit leur
» Liberateur. De sorte qu'avant que l'Orateur eut achevé son éloge dans le remerciment qu'il lui faisoit, Cromwel fut obligé de sortir du Parlement pour calmer ces esprits échaufez en sa fa-
» veur, en disant à haute voix, qu'on ne lui avoit
» fait aucun mal, tout va bien, je suis trés-con-
» tent: vive Dieu, vive la Religion, vive la Liber-
» té, vive le Parlement, vive le zele & la fidelité
» des Soldats & des Peuples. Quoi que Cromwel fit toûjours semblant d'être fort désinteressé, & de n'avoir aucune ambition, il souffrit pourtant avec toutes les grimaces d'une modestie simulée, que tous ces gens amassez autour du Parlement, le reconduisissent chez lui comme en triomphe, avec de grandes aclamations.

Chacun peut s'imaginer de quel œil, & avec quels sentimens le Général Manchester vit triompher de cette maniere son Lieutenant Cromwel, qui lui étoit si inférieur par la naissance, par le rang, & par l'expérience dans l'art militaire: car Cromwel ne portoit les armes que depuis trois années, au lieu que ce Comte avoit eu déja du commandement dans les Païs étrangers & dans le Royaume. Mais ce qui le tourmentoit le plus, c'étoit la criante assez bien fondée où il étoit, qu'on ne le dépoüillât de sa charge de Généralissime. C'est pourquoi, aprés avoir jugé

par les aparences ce qui en pouvoit arriver, il trouva à propos de prévenir un grand affront, qu'il regardoit comme inévitable. Etant donc allé au Parlement le vingt-huitiéme du mois de Juin, il déclara aux deux Chambres le dessein qu'il avoit de se démettre du Généralat, & les pria d'y donner leur consentement, alleguant certaines indispositions qui ne lui permettoient pas d'exercer davantage une telle charge, & sur tout une grande retention d'urine, qui augmentoit tous les jours, & qui l'incommodoit extrêmement lorsqu'il étoit obligé de faire quelque violente course à cheval. Il aporta encore d'autres raisons, non qu'il crût que le Parlement auroit de la peine à accepter sa démission; mais pour mieux couvrir son honneur, en aprenant au Peuple qu'il avoit eû un juste sujet de faire ce qu'il faisoit. Cependant il protesta qu'il auroit toûjours un fidelle & entier attachement au bien du public & du Parlement, en des termes si forts, que les Membres des deux Chambres en furent touchez. Enfin sa démission ayant été acceptée, aprés qu'on lui eut témoigné qu'on étoit fâché de ses indispositions, on le pria de prendre séance dans le Parlement, & on l'assura que les deux Chambres feroient toûjours une estime particuliere de ses bons avis.

Le Comte de Manchester réüssit cependant dans le dessein qu'il avoit, d'empêcher que sa charge ne tombât entre les mains de Cromwel, & de la faire avoir à Fairfax. Il vouloit éloigner le premier du Généralat, parce qu'il le connoissoit pour un homme plein d'ambition, & d'une ambition d'autant plus grande, qu'il la cachoit sous une continuelle hypocrisie, parce qu'il sçavoit qu'il étoit fier, quoi qu'il contrefit le modeste, qu'il étoit ennemi irréconciliable, & ami dissimulé; & parce enfin qu'il s'étoit aperçû des complots qu'il avoit fait contre lui, pour le dépoüiller

de sa charge. Toutes ces raisons l'obligeoient à faire en sorte qu'un tel homme ne fut point son Successeur. Il étoit au contraire bien-aise de faire donner le Généralat à Fairfax, qui se reconnoissoit obligé à lui, qui avoit toûjours fait paroître une grande déference à ses ordres, & dont il pouvoit disposer mieux que de qui que ce fut. Enfin il mania cette affaire, avec tant d'adresse & de prudence, qu'elle réüssit selon ses desirs. Le Parlement consentit volontiers à donner cette charge à Fairfax pour deux raisons; la premiere fondée en bonne politique, ce fut que les deux Chambres ne prenoient pas plaisir à ces aclamations, que les Soldats faisoient & avoient fait à la porte du Parlement en faveur de Cromwel, & à cet amour extraordinaire qu'ils lui témoignoient, & qu'elles consideroient que c'étoit risquer beaucoup, que de donner la charge de Généralissime à un homme si cheri des Soldats, parce qu'on seroit obligé de dépendre entierement de lui s'il vouloit, & qu'il n'y avoit que trop d'aparence, qu'il ne manqueroit pas de soûmettre le Parlement à ses caprices, si la chose étoit une fois en son pouvoir. La seconde raison qui porta le Parlement à élire le Chevalier Thomas Fairfax, ce fut la grande réputation qu'il s'étoit aquise. Et en effet, on auroit eu bien de la peine d'en trouver un autre plus acrédité, & qui eut plus d'expérience. Il avoit aquis beaucoup de réputation en diverses campagnes, qu'il avoit faites en Hollande & en Allemagne, sous Gustave Adolfe, & aprés la mort de ce vaillant Monarque, sous le Général Tortenson, qui fut si satisfait de lui, qu'outre les témoignages autentiques qu'il lui donna par écrit, lorsqu'il prit congé de lui, il dit à ses Officiers, qu'il perdoit un de ses meilleurs Capitaines, qui seroit le premier Général des Ecossois; & sa réputation se

répandit

répandit dans le Royaume avec tant d'aplaudissement que ce fut un des premiers Officiers qui fut employé par le Parlement, lors que les guerres civiles commencerent. Le Parlement eut encore un autre but en donnant le Généralat à Fairfax, ce fut que voyant bien qu'en ne donnant pas le commandement général de l'armée à Cromwel, il faloit au moins lui donner la charge de Lieutenant Général, non-seulement parce qu'il étoit plus capable de l'exercer qu'aucun autre, mais aussi pour contenter les Indépendans & tous les soldats qui se déclaroient si fort en sa faveur. Or en donnant ces deux charges à ces deux personnes, comme ils firent, ils assuroient mieux les interêts de l'armée en la mettant sous la conduite de deux Généraux d'une humeur differente, dont l'un servoit comme de correctif à l'autre. Fairfax étoit d'un naturel brusque & rude, autant prompt à déliberer, que lent à executer. Au contraire, Cromwel étoit doux & traitable avec les soldats, éloquent & grave dans le conseil, mais tout de feu dans l'execution. Des temperamens si oposez étoient corrigez l'un par l'autre en ce qu'ils avoient de défectueux. Et ce fut ce qui donna lieu à tous les avantages que l'armée du Parlement remporta depuis, car quand le Généralissime faisoit languir par son humeur flegmatique les entreprises résoluës dans le Conseil, l'ardeur de Cromwel en avançoit l'execution. D'autre part quand ce dernier poussoit les résolutions trop loin & avec trop de chaleur, Fairfax par sa grande exactitude à observer la discipline militaire arrêtoit son impetuosité. Cependant il est certain que quoique le Parlement eut dessein de ménager les choses de cette maniere, & que ces deux Généraux se missent en campagne dans le dessein de se conformer en cela à l'intention du Parlement, les cho-

ses prirent un certain tour que Cromwel eût plus d'autorité à l'Armée que s'il eut été Généralissime, & Fairfax eut à peine l'autorité d'un Lieutenant ; parce que les choses que le premier tentoit avec cette ardeur martiale qui lui étoit si naturelle, réüssissoient mieux que celles que Fairfax entreprenoit avec son flegme ordinaire. Et d'ailleurs Cromwel l'emportoit sur lui, parce qu'il étoit adoré des soldats.

Fin du cinquiéme Livre.



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on parle de tout ce qui se passa depuis le Généralat de Fairfax, jusqu'à l'emprisonnement de Charles I.



HOMAS FAIRFAX n'eut pas plûtôt été nommé Généralissime, qu'il se remit, sans perdre tems, à la tête de l'Armée avec son Lieutenant Général Cromwel. Ces deux Généraux unis entre eux par une bonne intelligence n'eurent pas le même bon-heur dans leurs entreprises, car la fortune fut aussi favorable à Cromwel, qu'elle fut contraire à Fairfax, comme l'experience le fit voir clairement dans peu de jours. Ils tomberent d'acord d'agir séparément, chacun ayant en cela ses vûës particulieres. Cromwel comptant peut-être sur sa bonne fortune, ne vouloit point

partager ses heureux succés avec Fairfax, parce qu'il le regardoit comme son concurrent & qu'il auroit bien voulu tenir sa place. En éfet, ce dernier ne fut pas plûtôt élevé au Généralat, que Cromwel commença à chercher les moyens de le débusquer. Dans cette vûë il fut bien aise de se séparer de lui, parce qu'il crût mieux réüssir, fondé sur l'impetuosité de son courage, & sur l'atachement particulier que les soldats avoient pour lui, & qui les faisoit combatre avec joie sous ses enseignes. Sachant d'ailleurs que Fairfax étoit lent à former des résolutions, & qu'il n'étoit pas fort aimé des soldats, il crût qu'il ne viendroit pas si heureusement à bout de ses entreprises que lui. Fairfax d'un autre côté n'ignorant pas la haute opinion que tout le monde avoit de Cromwel, s'imagina qu'on lui attribueroit tous les bons succés s'ils étoient ensemble ; c'est pourquoi il voulut tenter de se signaler lui seul dans les commencemens de son Généralat.

Cromwel aiant donc pris avec lui vingt-cinq mille chevaux & quatre mille fantassins il alla du côté d'Issip, où aiant rencontré un corps de cavalerie de treize mille hommes, conduit par le Colonel Goring il le défit entierement, excepté deux cens chevaux qu'il fit prisonniers, & soixante & dix qui prirent la fuite. Il alla le même jour se presenter devant le Château de Blekenton, qui étoit à douze lieuës de-là. Il lui étoit fort important de s'en rendre maître à cause de sa situation. Quoi que ce Château se fut défendu peu de mois auparavant contre le Chevalier Waller ; cependant le Gouverneur Lincels épouventé au seul nom de Cromwel n'eût pas plûtôt apris qu'il s'avançoit en personne, qu'il lui alla deux lieuës au devant & lui donna les clefs de la Place. Les Châteaux de Scarsbourg & de Pontefract, quoique trés-bien fortifiez, suivirent cet exem-

ple. Le même jour Cromwel reçût encore les clefs de la Ville de Leicester. Celle de Bathe se rendit encore à lui d'une maniere plus lâche, car elle lui envoya demander pardon par quatre Députez, sans sçavoir seulement s'il avoit dessein contre elle; mais Cromwel étant entré dans ces Places, permit aux soldats, pour les satisfaire, de loger dans chacune d'elles à discretion pendant trois jours. Il fit outre cela passer au fil de l'épée quelques Gouverneurs qui voulurent faire quelque résistance. Le bruit de ces mauvais traitemens s'étant répandu, les autres Places résolurent de se deffendre jusqu'à l'extrêmité pour ne pas tomber dans le même malheur. Les Villes de Bridgewater & de Scherburne furent de ce nombre. Elles se signalerent par une vigoureuse résistance, sans vouloir accepter les conditions que Cromwel leur offrit, s'imaginant qu'il ne leur tiendroit pas mieux sa parole qu'aux autres. Celui-ci résolu de les emporter à quelque prix que ce fut s'en rendit maître par la force, & y étant entré passa plusieurs personnes au fil de l'épée, & fit un sacagement horrible sans garder aucune mesure, & par ce moyen il devint encore plus redoutable qu'il n'étoit auparavant.

Le Général Fairfax voulut aussi former quelque dessein capable de lui aquerir de la gloire. Pour cet effet il résolut de se signaler dans sa nouvelle dignité par le siége d'Oxford, où le Roi s'étoit retiré & fortifié aprés la malheureuse bataille d'Yorck. Fairfax crut venir heureusement à bout de cette entreprise à cause de ce que quelques deserteurs lui avoient raporté que les Bourgeois d'Oxford étoient en fort mauvaise intelligence avec les soldats du Roi, dont le nombre n'étoit pas considerable, & qu'outre cela la Ville étoit mal pourvûë de munitions & de vivres. S'étant donc aproché de cette Place & l'ayant

assiegée, il eut sujet de s'en repentir dés le troisiéme jour, car le Colonel Ledge qui en étoit Gouverneur, étant sorti sur le soir, par une résolution qui étoit plûtôt produite par le desespoir, que fondée sur les régles de l'art (car il prit avec lui les deux tiers de la Garnison) ce Colonel, dis-je, secondé par la fortune qui favorise souvent un noble desespoir, s'alla jetter avec impetuosité sur le quartier de Fairfax, lequel étourdi par cette attaque imprévüë, ne pût donner aucun bon ordre, pour disposer ses gens à une vigoureuse résistance. Desorte que Ledge lui tailla en piéces plus de deux mille hommes, & mit en déroute tout le reste de son armée. Ainsi Fairfax aprés avoir reçû la plus grande mortification qu'il pût recevoir, se vit non seulement contraint de lever le siége, mais encore de prendre honteusement la fuite cette nuit même, aprés avoir perdu son bagage, son canon, & plus de quatre cens hommes qui furent faits prisonniers, sans compter les morts. Chacun peut s'imaginer avec quelle joie Cromwel aprit cette nouvelle, voyant naître par là les moyens qu'il souhaitoit pour perdre ce Général, & pour prendre sa place.

Mais avant que continuer le fil de cette Histoire il faut considerer ici trois choses dignes de remarque : La premiere regarde le Prince Robert. Ce Prince ayant vû les heureux succés qui accompagnoient le parti du Parlement, s'enferma dans la Ville de Bristol, bien placée par le commerce qu'elle peut entretenir avec l'Espagne par un Port capable de contenir quantité de grands Vaisseaux, & si bien munie & fortifiée qu'un peu auparavant ce Prince avoit perdu beaucoup de tems & de monde pour s'en rendre maître. Outre cela dés que le Prince Robert l'eut prise, il y fit construire, par ordre du Roi, un Château nommé le Fort Roial, qui rendoit la Place beau-

coup plus forte. Malgré tout cela Fairfax l'ayant assiegée le vingt-quatriéme d'Août, l'a prit avec le Château en moins de quinze jours, à la confusion du Prince qui y étoit dedans. La prise d'une Place si forte, si bien munie, & qui avoit le Généralissime pour Gouverneur, lequel ne fit presque aucune résistance, donna sujet au Roi de soupçonner la fidelité du Prince son Neveu, avec qui il avoit déja eû un commerce par lettres, dans lesquelles ce Prince lui representoit la necessité de s'accommoder avec le Parlement, & témoignoit même en quelques-unes des sujets de mécontentement. Ce fut justement dans ce tems-là qu'arriva la prise de Bristol. Le Roi qui étoit alors à dix lieuës d'Oxford, ôta, par l'avis de son Conseil, le Gouvernement de cette derniere Place au Colonel Guillaume Legg, grand Confident du Prince-Robert, qui avoit succedé à Henri Hage, & il mit à sa place Thomas Glenkaw, recommandable par sa naissance & par sa probité. Le Roi étant arrivé à Oxford bien-tôt aprés, & le Prince Robert avant lui, il arriva une chose qui donna occasion à d'étranges discours, ce fut le commandement que le Roi fit à ce Prince & au Prince Maurice son frere, de ne porter point l'épée dans la Ville, ce qui est le plus grand afront qu'on puisse faire à un Chevalier. Cependant deux jours aprés, le Roi ayant mieux connu ses interêts les reçût en grace, mais il ne leur confia pourtant point la garde d'aucune Forteresse, ni la conduite d'aucune entreprise considerable. Ce ne fut pas un petit malheur pour le Roi Charles, à considerer les esperances qu'il avoit fondées sur ces deux Princes.

La seconde chose dont j'ai à parler c'est de la fille de Cromwel: Elle devenoit tous les jours plus belle & plus engageante sous les soins de sa mere, & en même tems Cromwel songeoit à s'en

servir pour apuyer, & agrandir sa fortune naissante. Ce nouveau Politique qui n'avoit point d'autres vûës que d'avancer ses interêts à quelque prix que ce fut, aveuglé par le desir excessif qu'il avoit de s'élever, ne se mit pas fort en peine de rendre sa Maison plus illustre en s'aliant avec quelque personne d'une haute naissance. Parmi les douze qui entrerent avec lui dans Hull pour secourir cette Place, comme nous avons déja dit, il s'étoit rencontré un jeune homme nommé Jean Ireton, âgé de vingt-cinq ans, d'un esprit beaucoup plus supérieur à son âge, courageux, hardi, capable de former les plus grandes entreprises, extraordinairement intriguant, propre à semer sous main des discordes & des divisions, & d'autant plus porté à faire fortune qu'il étoit d'une basse naissance. A peine Cromwel l'eut-il pratiqué six mois qu'il le choisit pour en faire son gendre & le compagnon de tous ses mauvais desseins; & comme il n'aimoit pas ses fils parce qu'ils avoient l'esprit pesant, & qu'ils ne faisoient paroître aucune inclination aux grandes choses, également sots & mal adroits, il estimoit plus Ireton que s'il eut été son fils, de sorte que souvent en parlant de lui il avoit accoûtumé de dire : J'ai trouvé un homme selon mon cœur. Cromwel communiqua le dessein qu'il avoit de marier sa fille avec Ireton à sa femme, qui rusée comme elle étoit, le faisoit venir souvent à sa maison, l'engageoit à lier avec sa fille des conversations respectueuses & qui devinrent peu à peu familieres. D'abord Ireton parut fort retenu, s'imaginant que Cromwel qui devenoit tous les jours plus acrédité, & couroit à grand pas à une des plus hautes fortunes, avoit bien d'autres partis en vûë pour sa fille. Mais il commença à se déclarer plus ouvertement, s'étant aperçû dans la suite qu'il le regardoit comme son fils, qu'il l'avançoit aux

emplois de la guerre, qu'il l'avoit fait nommer Membre de la Chambre basse ; qu'il lui faisoit part de tous ses secrets, & que la femme de Cromwel lui acordoit la permission d'en user si librement dans sa maison, que c'étoit dire assez clairement qu'elle le regardoit comme l'époux de sa fille. Un jour Cromwel l'aiant rencontré « comme il venoit de sa maison, lui dit. Ireton, « qu'est-ce que fait ma fille ? Celui-ci répondit: « Elle attend vôtre consentement pour être ma fem- « me. A quoi Cromwel repliqua tout aussi-tôt: Si « elle n'atend autre chose vous êtes mon gendre; & l'aiant pris par la main il le conduisit chez lui, où le contrat de mariage se passa dans le même moment, & dans quinze jours on celebra les nôces au commencement du mois d'Avril. Bien-tôt aprés Cromwel & Ireton se mirent en campagne. Ce dernier étoit Lieutenant d'un Regiment de Cavalerie, mais souvent il quitoit l'armée pour aller assister au Parlement.

La troisiéme chose dont je voulois informer le Lecteur avant que de passer outre, ce sont les amours de Cromwel & du Comte de Hollandt, avec la femme du Major Lamberth, nommée Akata. Nous avons déja remarqué que la femme de Cromwel, adroite & autant ambitieuse que son mari, employoit toute sa subtilité & tous les agrémens de son esprit à mettre les premiers Oficiers de l'armée & les Membres du Parlement les plus acréditez dans les interêts de Cromwel, en s'entretenant avec leurs femmes, qu'elle visitoit continuellement ou dont elle recevoit les visites, ne perdant aucune ocasion de leur parler, comme nous avons dit, du grand zéle que son mari avoit pour le bien public. Entr'autres connoissances qu'elle fit, elle lia sur tout amitié avec la femme du Major Jean Lamberth, homme d'une humeur mélancolique, assez

bien fait de sa personne, mais peu enclin à prendre la peine de se faire aimer de sa femme, enfin ce qu'on apelle en François un bon homme. Au contraire, sa femme plus jeune que lui de treize ans, pleine d'attraits dans toute sa personne, ne respiroit que l'amour, aimoit la compagnie & se plaisoit à aller magnifiquement vétuë. La femme de Cromwel lia une plus étroite amitié avec elle qu'avec aucune autre, & toutes deux entrerent en commerce dans des vûës diférentes. La femme de Cromwel ne songeoit qu'à mettre par là le Major Lamberth dans les interêts de son mari: Au contraire la femme de ce Major qui avoit été touchée de la bonne mine & de la conversation engageante de Cromwel, presque aussi-tôt qu'elle s'entretint avec lui, esperoit de s'en faire aimer en liant une étroite amitié avec sa femme. Ces Dames vinrent toutes deux à bout de leur dessein, car Lamberth eut un si grand attachement pour Cromwel qu'il ne voulut plus vivre que pour lui, & ne prendre aucune charge dans l'armée que par son avis & par son crédit. Voilà comment la femme de Cromwel réüssit dans le dessein qu'elle s'étoit proposé. Celle de Lamberth ne fut pas moins heureuse dans ses projets, car par les visites continuelles qu'elle rendit à la femme de Cromwel, elle eut l'adresse de se faire aimer de Cromwel lui-même, & de dompter ce cœur quelque dur qu'il fut naturellement. Je dis que naturellement Cromwel n'étoit pas porté à se laisser vaincre par une telle passion, qu'il s'apliquoit à toute autre chose qu'à faire la cour aux Dames, & encore moins à s'embarquer dans quelque engagement avec elle. Ce n'est pas qu'il ne fut trés-propre à se faire aimer, ou qu'il fut retenu par quelque scrupule de conscience, mais parce qu'il avoit une si forte passion de s'avancer dans le monde qu'elle le rendoit insensible à toute

autre passion bonne ou mauvaise. L'ambition l'ocupoit si fort qu'elle ne lui laissoit pas le tems de penser à autre chose : De sorte qu'il ne savoit ce que c'étoient que les passetems, les jeux, les plaisirs & les autres divertissemens qui occupent le loisir des autres hommes, comme s'il n'eut point été dans le monde, tant il étoit possedé par ce desir violent de trouver les moiens de s'élever aux premieres dignitez, & de faire quelque fortune extraordinaire. Cependant ce naturel indomptable devint sensible aux attraits de la femme de Lamberth, qui contre l'usage le plus ordinaire commença à l'engager par ses caresses avant que d'en avoir été recherchée. En peu de jours ces deux personnes commencerent à s'aimer aussi étroitement que s'ils se fussent aimez depuis plusieurs années.

La femme de Cromwel s'aperçût de tout ce commerce amoureux, mais elle fit semblant de ne pas voir ce qu'elle voyoit trés-bien ; & ce fut pour deux raisons qu'elle cacha ainsi sa jalousie. La premiere, pour satisfaire la résolution qu'elle avoit prise depuis long-temps, de donner toute sorte de contentement à son mari, & de ne s'oposer jamais à sa volonté, persuadée que dans tout ce qu'il feroit, il n'auroit jamais d'autre dessein, que de s'élever à quelque haute dignité ; qu'il avoit à essuyer dans cette rencontre toutes les fatigues & tous les périls ; mais qu'elle partageroit avec lui les avantages & les honneurs de son élevation, & qu'il faloit bien laisser à un tel mari quelque relâche & quelque liberté, pour le mieux encourager à pousser ses desseins avec plus d'ardeur. En second lieu, elle avoit aussi son but, en fermant les yeux sur ces amourettes, parce que dans le train qu'elle avoit pris, de voir des Dames & de se divertir familierement avec elles, pour gagner par ce moyen des

amis à son mari, qui lui avoit donné permission d'en user ainsi, elle avoit en même temps la liberté de fréquenter des hommes; & comme dans cette sorte de commerce, l'on trouve souvent ce que l'on ne desiroit point & ce que l'on cherche, elle se servoit de la maxime commune, faites & laissez faire, c'est-à-dire, qu'elle fermoit les yeux à tous les déportemens de son mari, afin que son mari ne songeât point à examiner sa conduite. Desorte, que sa femme de chambre nommée Taget, lui ayant dit un jour qu'elle voyoit avec peine cette grande familiarité, qui étoit entre la femme du Major Lamberth; & le Lieutenant Général Cromwel, elle lui repliqua: » Les Dames ne portent point de cornes, & les femmes si » scrupuleuses ne font jamais grand fortune. D'ailleurs elle voyoit, que la grande beauté de la femme de Lamberth, lui atiroit quantité d'Amans, & qu'ainsi l'étroite liaison que son mari avoit avec elle ne pouvoit que contribuër beaucoup à l'avancement de ses desseins, parce que par le moyen de cette Dame, il pourroit entrer dans la connoissance des affaires de plusieurs personnes, en quoi elle ne se trompa point: mais l'événement fit voir que cette femme pouvoit aussibien découvrir les desseins de Cromwel, que l'informer de ceux d'autrui.

Cet amour ayant été lié de telle sorte, que Cromwel pouvoit joüir de son Amante, avec cette liberté qu'on peut souhaiter dans de telles conjonctures; il porta le Parlement à donner au Major Lamberth le commandement des Milices, qui devoient servir à garder les frontieres d'Ecosse, afin de le tenir loin de sa femme. Mais ce qui se passa de plus curieux dans cette occasion, ce fut que ce Major ayant voulu conduire sa femme avec lui, soit qu'il soupçonnât quelque chose, ou pour quelque autre dessein, Cromwel

l'en empêcha en engageant le Parlement à donner un ordre général, par lequel il étoit défendu aux Officiers de conduire leurs femmes à l'armée, dans le temps qu'ils exerceroient leurs charges. Ainsi Lamberth partit pour aller prendre possession de sa charge, laissant à Londres sa femme, qui pendant que Cromwel étoit au Camp, se trouvoit dans des lieux voisins, sous le prétexte de faire quelque promenade ; mais dans le fonds, afin que son amant pût la voir plus commodement. Cromwel, qui n'étoit pas passionné jusqu'à négliger ses interêts, son honneur & sa fortune, ne donnoit à ces sortes de plaisirs, que les momens de loisir qu'il avoit aprés s'être acquité des devoirs de sa charge.

Ainsi, aprés avoir fait son devoir dans les armes, il couroit aussi-tôt chez sa Maîtresse ; mais il se déroboit si adroitement & si secretement de l'Armée, que les Officiers & les Soldats, fortement prévenus de sa vigilance & de ses soins, s'imaginoient qu'il étoit allé faire quelques découvertes, ou pratiquer quelques intelligences pour les interêts de son Parti. Desorte que Cromwel trouvoit son avantage dans cette avanture, en ce que le contentement qu'il trouvoit dans ses amours, & l'adultere qu'il commettoit, servoient à augmenter sa réputation. 1645.

Quelques Auteurs, qui parlent de cette affaire en peu de mots, & d'une maniere satirique, ajoûtent que quelques mois aprés que le Major Lamberth fut parti pour les frontieres d'Ecosse, & que Cromwel eût entretenu commerce avec la femme de ce Major, elle se trouva grosse, & tira de la gloire de cet accident, ou du moins ne prit aucun soin de le cacher, comme si elle souhaitoit que tout le monde sçût qu'elle n'étoit pas grosse de son mari, mais de son galant. Cependant Lamberth ayant apris cette nouvelle prit la

Grossesse de la femme du Major Lamberth.

poste & vint à Londres ; & convaincu de la vérité du fait, il voulut faire du bruit, mais on lui ferma la bouche par un article assez clair des Loix d'Angleterre, qui porte positivement, » que quand une femme devient grosse en l'absen- » ce de son mari ; quoi qu'il fut absent depuis plu- » sieurs années, si pendant tout ce temps-là il a » vécu dans le Royaume ; il faut qu'il reconnoisse » l'enfant comme étant de lui ; & que si c'est un » premier fils, il heritera de tout son bien. Lamberth fut fort surpris de voir cette loi, & s'étant adressé à des Jurisconsultes, pour trouver au moins quelque interprétation favorable sur cette loi, on lui répondit qu'elle étoit trop formelle contre lui, pour pouvoir être éludée ; & Cromwel ayant outre cela travaillé adroitement à cette affaire, le pauvre pere putatif se rendit aprés qu'on lui eut presenté que ce seroit un grand scandale à tout le Royaume, si lui, qui étoit un des Officiers du Parlement, les plus zelez pour l'observation des Loix, étoit le premier à les violer dans le temps qu'on faisoit la guerre contre le Roi pour les maintenir. Persuadé par ces raisons, il prit patience.

Cromwel est Parein de l'enfant de Lamberth.

Mais le Comte d'Anglesei & le Chevalier Devaux, qui avoient connu Cromwel à fonds, dés le temps qu'il étudïoit à Cambridge, qui l'avoient vû depuis le commencement des guerres civiles s'élever de jour en jour, & qui sçavoient jusques aux moindres particularitez de sa vie, ne m'ont rien dit de cet article du Major Lamberth, quoi qu'ils m'ayent donné quantité de Memoires touchant la vie de Cromwel. Il est pourtant certain que la femme de ce Major devint grosse, dans le temps qu'elle étoit aimée de Cromwel, & que le bruit courut, que ce dernier y avoit eu plus de part que Lambert. Quoiqu'il en soit, la femme de Lambert ayant acouché d'une fille,

Cromwel fut prié par Lamberth, lui-même, d'en être le parein. Depuis ce temps-là, il y eut entr'eux une liaison plus étroite que jamais, & Cromwel luy ayant fait avoir par reconnoissance la charge de Colonel, il en donna le premier la Patente à la femme de Lamberth, pour la donner à son mari: ce qui fit dire à quelques-uns, que Lamberth avoit acheté un honneur militaire aux dépens d'un honneur civil. Cet amour de Cromwel ne dura guére plus d'une année, & cela pour deux raisons.

Pendant tout ce commerce amoureux, bien que la passion de la femme de Lamberth fut plus forte que celle de Cromwel, cependant tel est le naturel inconstant des femmes dans ces sortes d'atachemens, malgré la complaisance que son amant avoit pour elle, & l'ardent amour qu'elle avoit pour lui, malgré tout cela, dés qu'elle vit l'ouverture d'un nouvel engagement, elle renonça presque entierement au premier, ou du moins elle perdit beaucoup de sa premiere ardeur. Henri Rich, qui de Baron de Kensington avoit été fait Comte de Hollandt, étoit bien-fait de sa personne, riche, engageant tout le monde par ses manieres honnêtes & genereuses, & bien venu particulierement auprés des Dames, à cause des agrémens & de la politesse qu'il faisoit paroître dans tous ses discours. Ce Comte s'étant rencontré par hazard dans une compagnie où étoit la femme du Major Lamberth, ils ne se furent pas plûtôt considerez l'un l'autre, qu'ils commencerent à sentir des mouvemens d'un mutuel amour: desorte que se sentant tous deux touchez d'une passion également forte, & d'un égal desir de la satisfaire, ils en trouverent bientôt les moyens, car comme on sait dans ces sortes d'affaires, lors qu'on concourt de part & d'autre à un même but, on n'a pas grand' peine à

Cromwel se retire d'auprés de la femme de Lamberth.

y parvenir. Cromwel s'étant aperçû que sa maîtresse avoit trop d'atache pour ce nouvel amant, & qu'elle luy témoignoit assez de froideur, renfermant dans son cœur, selon son ordinaire, un violent desir de se venger de son rival, il fit paroître à sa maîtresse une grande jalousie, & n'entretint plus aucun commerce avec elle. Voilà la premiere raison qui obligea Cromwel à renoncer à l'amour de la femme de Lamberth.

Quelques-uns ajoûtent qu'il fut porté à cela par un motif plus éloigné, sçavoir que voyant sa réputation & son crédit augmenter tous les jours de plus en plus, & ne doutant point par conséquent que le desir qu'il avoit de s'élever à quelque grande fortune, ne s'acomplit un jour, étant d'ailleurs beaucoup plus attaché à bien ménager ses interêts, que dominé par son amour, il crut qu'il feroit bien de couper cours à tout scandale qui pourroit préjudicier à sa fortune, ou la retarder, ou bien l'empêcher d'établir des ordres pour faire observer exactement la justice dans le Gouvernement qu'il pourroit obtenir: car il étoit bien-aise de servir d'exemple aux autres, afin de pouvoir les obliger à pratiquer ses réglemens avec plus d'exactitude. Ainsi Cromwel émoussant les foibles aiguillons de la chair par la violence de son ambition, renonça à ses amours par une sage prévoyance. Et ce fut-là la véritable raison, ou du moins la principale, qui l'obligea à se retirer d'auprés de la femme de Lamberth, si l'on en croit les gens dont nous venons de raporter le sentiment. A la vérité, on ne peut nier que Cromwel ne fut homme à se débarasser volontairement de tout ce qui pouvoit s'oposer à sa fortune.

Maxime à l'ocasiõ des amours du Comte de Hollandt.

Les amours du Comte de Hollandt furent bien plus connuës & plus publiques que celles de Cromwel. Les Parlementaires les plus politiques n'y

trouvoient rien à redire, persuadez que le Comte offusqué par cette passion, suivoit aveuglement le parti du Parlement, ne pouvant attribuër cet attachement qu'à cela, vû les grandes obligations qu'il avoit à la Maison de Stuard. Aprés que ce Comte eut passé dans le parti du Roi, comme nous le verrons, on commença à publier, qu'il avoit feint d'aimer la femme de Lamberth par politique, afin de pouvoir mieux servir le Roi son maître, en l'avertissant secretement de ce qu'elle lui aprenoit des desseins du Parlement. Comme on sçût que Cromwel entretenoit commerce avec cette Dame, & qu'il l'aimoit avec passion, on trouva cet expédient, que le Comte feroit semblant de suivre le parti des Parlementaires, & s'insinueroit dans le cœur de cette femme pour pénétrer par son moyen dans la connoissance des expéditions militaires que Cromwel auroit en vûë; ce qui seroit fort avantageux au parti du Roi, à cause que Cromwel avoit plus de part qu'aucun aux entreprises & aux affaires secretes du Parlement. Or comme on ne croyoit pas qu'il fut facile d'engager cette Dame à aimer un autre homme que Cromwel, pour qui elle avoit une si forte passion, on choisit le Comte de Hollandt pour lui donner de l'amour, c'est-à-dire, un des Chevaliers d'Angleterre, le plus galant & le plus propre à gagner le cœur des Dames, bien-fait, comme nous avons dit, d'une mine agréable, noble, & tout-à-fait engageante. La chose ne manqua pas de réüssir comme on le souhaitoit, & véritablement une Dame de l'humeur de la femme de Lamberth, ne pouvoit guére se défendre d'aimer un Chevalier qui avoit des manieres aussi engageantes que ce Comte.

Les plus grands hommes sont sujets à se laisser gouverner quelquefois par des femmes; témoin

Cromwel découvre ses secrets à sa Maîtresse.

Samson qui se laissa prendre aux charmes de Dalila, & Salomon le plus sage de tous les Rois, qui fut si soûmis au caprice des femmes qu'il aimoit. Cromwel fut semblable aux autres hommes par cet endroit ; car dés qu'il sçût que le Comte de Hollandt tâchoit de gagner le cœur de sa maîtresse, il força son naturel, & oublia toute sa prudence pour l'empêcher de venir à bout de son dessein. Il reconnoissoit lui-même qu'il avoit naturellement quelque chose de rude & de farouche jusques dans sa tendresse ; c'est pourquoi il craignoit que si sa maîtresse venoit à goûter les caresses d'un amant tel que le Comte, qui étoit un véritable Adonis, elle se donneroit toute entiere à ce dernier, & se dégoûteroit bien-tôt de lui. Pour éviter cet inconvenient il eut une complaisance aveugle pour elle, & afin de lui donner de plus fortes preuves de son amour, il lui fit souvent confidence de ses desseins les plus secrets. D'un autre côté, le Comte qui s'étoit engagé principalement dans cet amour pour découvrir les secretes vûës de ce dernier, sollicitoit continuellement sa maîtresse à continuër d'entretenir commerce avec Cromwel, & de n'épargner point ses caresses, pour l'obliger d'autant mieux à lui découvrir toutes ses pensées. La femme de Lamberth qui s'étoit entierement dévoüée au Comte de Hollandt, & qui ne souffroit plus Cromwel qu'avec peine, se contraignoit quelquefois auprés de lui pour contenter le Comte, & mettoit en usage toutes sortes de caresses pour l'obliger à lui dire le soir ce qu'il devoit faire le jour suivant. Ainsi Cromwel qui savoit si bien l'art de dissimuler, & qui en auroit fait des leçons aux plus grands Politiques, se trouva semblable aux autres hommes dans sa passion, & fut sujet à la plus grande foiblesse que puisse avoir un homme qui a en main les interêts

du public, je veux dire celle de ne pouvoir tenir ses desseins secrets, mais de les confier à une femme qui est la foiblesse & l'inconstance même.

Le Comte de Hollandt ayant passé dans le parti du Roi vérifia bien-tôt les soupçons qu'on avoit, que c'étoit pour quelque dessein caché qu'il entretenoit commerce avec la femme du Major Lamberth. Entr'autres choses il tira de Cromwel, par le moyen de leur commune maîtresse, le secret du siége de Colchester, qui étoit la place la plus atachée aux interêts du Roi, & que le Parlement avoit résolu d'assieger. Cet avis servit beaucoup au Roi ; car comme cette place n'étoit pas fort bien pourvûë, il n'eut pas plûtôt sçû le dessein de ses ennemis, qu'il fit travailler incessamment aux fortifications, y fit aporter quantité de munitions & de vivres, y mit une bonne garnison, & exhorta le Baron Capel qui en étoit Gouverneur, à faire une résistance digne de son grand courage. Celui-ci fut encore animé à se bien défendre par la genereuse résolution de François Leigh, Comte de Chichester, & de George Goring Comte de Nortwick, qui se jetterent dans la Ville, aprés avoir fait leurs Testamens, résolus de périr plûtôt que de se rendre. Lors que Cromwel aprit que le Comte de Hollandt avoit passé dans le parti du Roi, & qu'on travailloit avec tant d'ardeur aux fortifications de Colchester, il commença à soupçonner qu'on l'avoit trompé, & de ce pas étant allé chez la femme de Lamberth, il lui témoigna le ressentiment qu'il en avoit, & lui dit : Vous avez « aimé un traître qui étoit vôtre ennemi, & vous « avez trahi un ami qui avoit un véritable amour « pour vous. Il ne vous reste qu'à témoigner un « grand repentir de vôtre imprudence. Cromwel « n'eut garde de parler à d'autres de la faute qu'il avoit faite, voyant qu'il y alloit de son honneur,

Secret du siége de Colchester découvert.

il eut au contraire grand soin de cacher toute cette avanture avec son adresse ordinaire. Cependant depuis ce tems-là il ne voulut plus entretenir aucun commerce avec cette femme ni avec aucune autre, excepté avec celle qui étoit liée avec lui par le mariage.

Comment les amours du Comte de Hollandt furent découvertes.

C'est ainsi que le Comte d'Anglesei m'a raconté cette affaire. Mais le Chevalier Devaux m'en a parlé d'une autre maniere, savoir que le commerce de Cromwel avec la femme de Lamberth, dura jusqu'à la prison du Comte de Hollandt, & que bien qu'il fut informé de la liaison que ce Comte entretenoit avec cette Dame, cependant il feignit par politique de n'en avoir aucune connoissance. Sans doute le Lecteur sera bien-aise d'aprendre ici plus précisément comment Cromwel découvrit l'intrigue du Comte de Hollandt avec la femme du Major Lamberth. Cette Dame avoit à son service une femme de chambre Françoise, nommée Marie Durets, un peu avancée en âge & à laquelle elle avoit beaucoup de confiance. C'étoit elle justement qui portoit les billets doux à Cromwel. Cependant le Comte de Hollandt étant entré en commerce avec la femme de Lamberth, celle-ci prit dans sa maison une Damoiselle Angloise dont elle fit sa confidente, & qu'elle prit si fort en amitié, qu'elle oublia presque entierement la Durets, laquelle en conçût une si forte jalousie & une si grande indignation, qu'un jour elle alla trouver Cromwel & lui découvrit la liaison de sa maîtresse avec le Comte de Hollandt, & lui dit outre cela, qu'elle découvroit à ce Comte toutes les affaires dont il lui faisoit confidence. Cromwel, soit qu'il eût trop bonne opinion de son mérite, ou pour quelqu'autre raison, eut d'abord peine à croire qu'on lui pût préférer quelqu'un. Mais la Durets qui vouloit satisfaire

ſon reſſentiment, ſçût ſi bien apuyer ſur de bonnes raiſons & ſur des preuves évidentes ce qu'elle venoit d'avancer, qu'il ne douta plus que ſa maîtreſſe ne le ſacrifiât à ſon rival. Il ſentit d'abord quelques mouvemens de jalouſie qui lui causerent du chagrin, moins par l'interêt de ſon amour que par celui de ſon ambition, qui le rendoit incapable de ſouffrir aucune préférence. Cependant il calma bien-tôt ces premiers tranſports, & ſe conſola entierement par la penſée qu'il eut que la trahiſon qu'on venoit de lui découvrir, pourroit contribuër à ſon agrandiſſement & à ſa fortune. Ainſi aprés avoir fait bien des amitiez à la Durets, & l'avoir aſſurée de ſa protection, il la pria de continuër à lui rendre adroitement les mêmes offices auprés de ſa maîtreſſe, de découvrir avec ſoin tout le ſecret de ſes amours & de ſa conduite avec le Comte de Hollandt, & de l'en informer en tems & lieu. Enfin pour ôter tout ſoupçon de l'eſprit de ſa maîtreſſe, il lui écrivit en des termes pleins de paſſions & de confiance à ſon ordinaire, lui promettant des nouvelles fort fréquentes des affaires de l'armée & du Parlement, comme elle lui en avoit demandé. Mais au lieu de lui faire confidence des véritables deſſeins du Parlement, il lui en donnoit des idées entierement opoſées à la vérité, & ne lui écrivoit que ce qui pouvoit ſervir à tromper le Conſeil du Roi. Et ainſi cette Dame ruïna entierement le Parti du Roi par les faux avis qu'elle reçût de Cromwel; car comme elle les découvroit au Comte de Hollandt, qui les croyoit véritables, on faiſoit fond ſur cela; ce qui produiſoit toûjours quelque évenement funeſte au parti du Roi.

Heureux ſuccés des armes du Roi.

Maintenant, pour venir aux affaires de la guerre, aprés le malheur arrivé au Général Fairfax devant Oxford, dont il fut contraint de le-

ver le siége, ayant été mis en déroute par le Colonel Legg, le Roi eut des succés si avantageux, qu'il sembloit devoir triompher bien-tôt de tous ses ennemis. Non-seulement il se rendit maître du Château de Hankli, de la ville de Chester, de la Forteresse de Beston, & de plusieurs autres lieux, comme nous avons déja dit: mais encore le Comte de Northamton & ses deux freres, défirent un corps de Cavalerie, qui s'étoit détaché de l'armée du Parlement; & le Prince Robert ayant rencontré le Colonel Massei, il lui tailla cinq cens hommes en piéces. Au bruit de tous ces succés, plusieurs Officiers se repentirent d'avoir abandonné le parti du Roi, & vinrent aussi-tôt lui demander pardon, dans le dessein de répandre tout leur sang à son service.

Colchester assiegé.

Pour revenir maintenant au siége de Colchester, dont nous avons déja touché un mot, on peut dire que jamais on n'en avoit vû aucun qui fut accompagné de telles circonstances. Fairfax, aussi-bien que les Officiers & les Soldats, qui venoient d'avoir eû la honte de lever le siége de devant Oxford, jurerent tous l'épée à la main, en commençant d'assieger Colchester, qu'ils n'abandonneroient point leur entreprise sans prendre cette place, ou sans perdre la vie, pour réparer par leur mort la perte de leur honneur. D'abord les assiégeans couperent les vivres à la place, & enleverent cent chariots de farine, qu'on y conduisoit en toute diligence. Par ce moyen, la Ville, qui étoit extrêmement peuplée, fut réduite aprés six jours de siége, à une telle extrêmité, que les habitans furent contraints de manger les chevaux, les chats, & les chiens. Cependant ils faisoient toûjours de vigoureuses sorties sur les ennemis; & les femmes se signaloient dans cette rencontre aussi-bien que les hommes, s'apliquant sur tout à réparer les bré-

ches, & montant la garde avec leurs maris. Peut-être n'avoit-on jamais vû des femmes suporter avec tant d'intrépidité & de vigueur les travaux de la guerre, comme dans ce siége. Les assiégeans de leur côté, poursuivoient leur entreprise avec une valeur & une constance extraordinaire, jusques-là que pour ne pas perdre tems, ils prenoient leurs repas à cheval, & qu'une partie passoit toûjours la nuit à cheval, pour pouvoir profiter de leurs avantages.

Cruel stratagême du Général Fairfax.

Fairfax ennuyé de la longueur de ce siége, fit proposer une entrevûë au Baron Capel, Gouverneur de la place. Ils s'aboucherent de sorte, que chacun étoit en sûreté de son côté. La conference se passa entre ce Baron, accompagné de quatre de ses principaux Officiers, & Fairfax suivi de quatre autres Officiers, tous avec des armes, à cheval, & séparez par des barrieres qu'on avoit mis entre-deux. Fairfax n'avoit pas tant en vûë de porter ce Gourverneur à se rendre, en lui proposant des conditions avantageuses, que de l'obliger par un stratagême à se remettre à sa discretion. Comme il sçavoit que Capel avoit un fils unique, âgé de dix-sept ans, qui étudioit à Londres, bien-fait, & tout plein d'esprit, il le fit amener dans son Camp, & employa les promesses & les menaces, pour l'obliger à se jetter à genoux devant son pere, en pleurant & le supliant de se rendre, pour lui conserver la vie ; mais toutes ses sollicitations furent inutiles. Ce jeune homme lui répondit avec beaucoup de fermeté : « Que son pere étoit trop sage, pour avoir besoin des avis d'un enfant com- « me lui. Hé bien donc, lui repliqua Fairfax tout « en colere, vous mourrez, petit traître, puisque « vous ne voulez pas vivre. Cependant l'heure « de l'entrevûë étant arrivée, & Capel étant arrivé au lieu dont on étoit convenu, il fut tout éton-

né de voir son fils nud jusqu'à la ceinture, les mains liées derriere le dos, au milieu de quatre Soldats ; deux qui avoient le poignard tiré contre lui, & deux qui lui tenoient le pistolet apuyé sur l'estomac. Pendant qu'il regardoit ce triste spectacle, il entendit un des Officiers de Fairfax qui lui dit : » Préparez-vous à vous rendre à
» des conditions honorables, ou à voir le sang in-
» nocent de vôtre fils sacrifié à vôtre obstination.
Quelque terrible que fut cette avanture, Capel cria à son fils avec toute la fermeté possible : *Mon fils, souvenez-vous de ce que vous devez à Dieu & au Roi:* paroles qu'il répéta trois fois ; aprésquoi il reprit le chemin de la place, & y étant entré, il assembla tous les Officiers, & les exhorta de nouveau à faire leur devoir, & à demeurer fermes dans la résolution qu'ils avoient prise, de perir plûtôt que de capituler ; » non
» pas, leur dit-il, pour venger l'outrage qu'on
» me fait, en la personne de mon fils ; mais pour
» satisfaire avec honneur à la fidelité que nous de-
» vons tous à nôtre Roi. L'évenement fit voir, que Fairfax n'avoit pas dessein de pousser la tragedie jusqu'à l'extrêmité ; car dés que Capel se fut retiré dans la Ville, il fit habiller son fils, & le renvoya à Londres. Cela n'empêche pourtant pas que son action ne fut bien cruelle. Cependant, les Officiers & les Soldats de la garnison de Colchester, renouvellerent à leur Gouverneur la protestation qu'ils avoient déja faite, de périr plûtôt que de se rendre : & ils se confirmerent encore davantage dans cette résolution, sur la nouvelle qu'ils reçûrent dans ce même temps, que le Duc de Hamilton étoit parti d'Ecosse avec un corps d'armée, pour venir à leur secours.

Bataille gagnée par Crômwel.

En effet, ce Duc si fidelle au Roi, s'avançoit à la tête de six mille hommes, fortement résolu de faire lever le siége & de battre les ennemis.

ennemis. Il se flâtoit de cette pensée, d'autant plus aisément, que son armée grossissoit à mesure qu'elle avançoit, quoiqu'il fit une extrême diligence; desorte qu'en arrivant dans le Comté de Lancastre, son armée fut augmentée de cinq mille hommes. Se voyant ainsi à la tête de onze mille hommes, il conçût de hautes esperances. Cependant le General Fairfax ayant assemblé son conseil de guerre pour songer aux moyens d'empêcher l'aproche de ce secours, Cromwel se chargea d'y aller au-devant, avec huit mille hommes qu'il choisit lui-même, & s'avançant le plus promptement qu'il lui fut possible, il rencontra le Duc de Hamilton dans le Comté de Lancastre, proche le Bourg de Preston. Il se contenta de faire reposer ses troupes une nuit, & l'attaqua dés le lendemain. La victoire qui ne l'abandonnoit jamais, le suivit encore en cette rencontre; desorte que dans trois heures de combat, il défit entierement l'armée oposée. Ce qui hâta si fort cette défaite, ce fut que le Comte de Calandre & le Chevalier Langdole, tous deux Lieutenans Generaux, furent mis hors de combat par leurs blessures, dés le commencement de la mêlée, & que le Duc de Hamilton fut fait prisonnier. C'est ainsi que fut défaite en peu d'heures cette Armée, qui nonseulement croyoit pouvoir faire lever le siége de Colchester, mais encore rétablir le parti du Roi. Le Duc de Hamilton ne voulut point se rendre à Cromwel, qui étoit le chef de cette expédition, disant « qu'il ne vouloit point se soûmettre à un si cruel ennemi du Roi son maître, « & qui n'avoit pour tout mérite qu'un bonheur « aveugle. Il remit son épée entre les mains du « Baron de Grosbi. Cromwel grava profondement dans son cœur le souvenir de cet afront, & le Duc fut conduit bien-tôt aprés à la Tour de

Londres. Dans cette Bataille Cromwel fit dix-huit cens prisonniers, tailla en pieces plus de cinq mille hommes, & dissipa tout le reste, qui furent blessez pour la plûpart. Il prît outre cela tout le canon & le bagage des ennemis, & vingt chariots de munitions. Il ne perdit que treize cens hommes.

On parle de la sédition de Colchester.

Fairfax n'eût pas plûtôt reçû la nouvelle de cette victoire, qu'il la fit savoir au Baron Capel, & donna un passeport à deux de ses gens pour s'aller informer de la verité du fait. Ceux-ci étant retournez dans la Ville, tout le monde y fut dans une grande consternation; & comme ils n'esperoient plus aucun secours, & que pressez par la famine & par plusieurs autres incommoditez, ils ne pouvoient plus résister, ils demanderent aussi-tôt à capituler. Mais Fairfax naturellement fier, & irrité de ce que les habitans de cette Place, par leur résistance opiniâtre, l'avoient exposé au hazard de perdre toute sa réputation, & lui avoient fait perdre tant de monde, il jura qu'il ne leur feroit point d'autre parti que de les recevoir à discretion. Les Bourgeois qui esperoient trouver quelque compassion, vouloient se rendre à cette condition, mais les Magistrats & les Officiers qui ne s'attendoient pas à moins qu'à être passez au fil de l'épée, aimoient mieux mourir les armes à la main. Pendant que les choses étoient dans cet état, Cromwel arriva au Camp, justement dans le tems qu'on parloit de donner un assaut general à cause que les assiegez differoient de rendre réponse à la proposition qu'on leur avoit faite. Etant entré dans le Conseil de guerre, il » representa avec son hipocrisie ordinaire: Que les » assiégez étant leurs freres, de même païs & de » même Religion qu'eux, on devoit avoir pour » eux le même égard que les assiégeans souhai-

teroient qu'ils eussent pour eux-mêmes, s'ils é- «
toient dans le même cas ; que du moins ils ne de- «
voient prendre aucune résolution touchant ce qui «
les regardoit, sans s'être auparavant adressez au «
Ciel par une ardente priere, qu'il fit en même «
tems lui-même. Aprés qu'elle eut été finie, «
Cromwel dit que son avis étoit, qu'il faloit faire grace à la Ville, & punir seulement les principaux auteurs de la révolte. Tous les autres furent du même sentiment. Il y avoit dans la Ville deux ennemis jurez d'Ireton, gendre de Cromwel, sçavoir le Baron de Luka, & le Colonel Lille. Le premier l'ayant un jour entendu parler mal du Roi, lui avoit donné un soufflet ; & le second étoit son ennemi, parce qu'il avoit été son concurrent dans tous les emplois qu'il avoit briguez. Cromwel voulant satisfaire le ressentiment de son gendre, qui étoit bien-aise de se servir de l'ocasion favorable qu'il avoit de se vanger, marqua dans cette vûë qu'il faloit faire grace à tout le monde, hormis à quelques-uns des plus coupables. L'événement fit bien voir qu'il n'avoit éfectivement point d'autre dessein que de perdre les deux personnes dont nous venons de parler, & dont tout le crime consistoit à être haïs d'Ireton.

Injustice de Cromwel pour satisfaire un desir de vengeance.

Enfin la Ville s'étant renduë sans qu'on y commit aucun desordre, le Baron Capel fut conduit à la Tour de Londres, pour y demeurer prisonnier. Les Comtes de Nortwich & de Chichester furent renvoyez chez eux sur la parole qu'ils donnerent de ne rien faire contre les interêts du Parlement. On ne maltraita aucun des habitans ni des soldats. Tout l'orage tomba sur les deux malheureux Seigneurs, dont nous venons de faire mention, le Baron de Luka & le Colonel Lille, qui furent pris & condamnez par le Conseil de guerre, à être passez par les armes, à la pour-

ſuite du Syndic de l'armée ; ce qui fut executé avec la plus grande rigueur du monde, jusques-là qu'on ne leur permit pas d'écrire à leurs parens, ni de faire leur Teſtament. Enfin pour comble de fureur, Ireton voulut préſider à leur execution, & l'Aumônier du Comte de Nortwich, qui aſſiſtoit à la mort du Colonel Lille, lui ayant dit de pardonner à ſes ennemis, comme JESUS-CHRIST l'avoit pardonné, il répondit en montrant
„ Ireton : Dieu veut-il auſſi que je pardonne à cet
„ homme qui me fait mourir pour ſatisfaire ſa
„ vengeance ? Eh bien donc ! ſa volonté ſoit fai-
„ te. Fairfax qui connoiſſoit le mérite de ces deux Seigneurs, & qui voyoit l'injuſtice qu'on leur faiſoit pour ſatisfaire la cruelle vengeance d'Ireton, ſe mit en devoir de les ſauver, par principe de conſcience, & ſelon le dû de ſa Charge, puis qu'ils n'étoient pas plus coupables que les autres. Mais l'autorité de Cromwel & de ſon gendre ayant rendu inutiles tous les efforts qu'il fit pour cela, il vit bien dés-lors qu'il n'avoit plus que le nom de Général, pendant que Cromwel en exerçoit toute l'autorité.

Divers progrés du Général Fairfax. 1645.

Cependant bien que l'envie qui ſe met parmi les Officiers Généraux d'une armée, produiſe ordinairement ſa ruïne, ou du moins des diviſions qui arrêtent tous les progrés, il arriva tout le contraire dans cette rencontre. A meſure que la jalouſie augmentoit entre ces deux Chefs, & qu'il s'élevoit de nouveaux ſujets de méſintelligence, les armes des Parlementaires devenoient plus illuſtres à proportion, par l'éclat de quelque nouvelle victoire, chacun s'éforçant de ſe ſignaler au deſſus de ſon concurent. Cette émulation fut effectivement la cauſe que les Parlementaires remporterent pluſieurs victoires en peu de temps. Aprés la priſe de Colcheſter & de Briſtol, ils firent pluſieurs autres progrés conſide-

rables avant la fin d'Octobre. Les villes de Winchester & de Bristol se rendirent à la premiere sommation, & la facilité qu'ils eûrent à prendre Basing, facilita le chemin à quantité d'autres conquêtes. Cette forteresse apartenoit en fief au vieux Marquis de Winchester, Jean Pawlet, qui s'y renferma fortement, résolu de la défendre jusqu'à la derniere goute de son sang; desorte qu'ayant été sommé de se rendre par le Général Fairfax, il répondit; « que cette place lui apartenoit, « & qu'il la tenoit du Roi, son légitime Souverain, « au service duquel il avoit juré de la conserver, « & à qui seul il la remettroit, s'il la lui demandoit. « Faifax irrité par cette réponse, fit donner un assaut général, aprés cinq jours d'ataque; la prit de force, passa au fil de l'épée plus de deux mille quatre cens personnes, tant habitans que soldats, & ne donna la vie qu'au Marquis qui commandoit dans la place, lequel fut envoyé prisonnier dans la Tour de Londres. Au bruit de ce massacre, les Gouverneurs des autres Villes d'alentour prirent l'épouvente, & sans perdre temps, envoyerent offrir les clefs de leurs places au Général Fairfax, & en particulier, ceux qui commandoient dans les Châteaux de Langfort, de Belvoir, de Deises, & de Lathan, évitant par cette soûmission anticipée, de recevoir le même traitement que la petite Forteresse de Basing. Fairfax eut encore la gloire de battre dans le Comté de Sommerset le Colonel Goring, qu'on apelloit l'invincible, qui fut dangereusement blessé dans le combat. Le Chevalier d'Igbi son Lieutenant, y fut tué, & il demeura sur la place plus de quatorze cens hommes, presque tous de cavalerie. Ensuite le Comte de Lichfeld, Lieutenant Général des armées du Roi, acourût avec une armée pour s'oposer aux progrés de Fairfax. Celui-ci, quoique moins fort en nombre de

troupes, l'ataqua le premier dans les campagnes de Bolton, fit un carnage horrible de l'armée, & tua de sa propre main le Comte, qui ne vouloit point recevoir la vie que Fairfax lui offroit, à condition qu'il mit bas les armes & se rendit prisonnier, ayant répondu avec beaucoup de fermeté, qu'il aimoit mieux mourir que de tenir la vie d'un Rebelle.

Cromwel tâche de dégoûter Fairfax du commandement.

1645.

Ce fut par ces progrés, que la campagne de 1645. fut terminée. Les Soldats ayant été mis en quartier d'hyver, les Officiers généraux allerent à Londres, & entr'autres Fairfax & Cromwel; celui-ci, dans le dessein de mettre en usage les ruses les plus cachées & les plus adroites, pour engager le premier à se dégoûter du commandement. Il n'osoit toutefois le faire à découvert, soit à cause de tant d'avantages que Fairfax venoit de remporter, & qui lui avoient aquis un si grand crédit, qu'il ne lui auroit pas été facile de le dépoüiller de sa charge; soit parce que dans le Parlement, il avoit aprouvé lui-même sa promotion au Généralat, lorsqu'on lui donna cette charge. Mais ce qu'il ne pouvoit pas faire par lui-même, il l'executoit par le moyen d'Ireton son gendre. Comme celui-ci étoit Commissaire de l'armée, il avoit dans l'exercice de sa charge, mille ocasions de chagriner le Généralissime; ce qu'il ne manquoit pas de faire, poussé à cela par sa propre inclination, & par la passion interessée de voir l'élevation de son beau-pere. Les conseils que Cromwel donnoit à Ireton étoient assez efficaces, mais ils ne pûrent être cachez long-temps; car le desir que Cromwel avoit de parvenir au Généralat, étoit venu à un si haut point, qu'il ne pouvoit plus le renfermer dans aucunes bornes, jusques-là que pour venir à bout de son dessein, il résolut de jetter le Parlement dans de nouveaux troubles & de

former un troisiéme Parti en Angleterre. Il ne sera pas inutile de parler de cette entreprise, d'une maniere un peu plus distincte & plus étenduë.

Cromwel voyant que les affaires se broüilloient toûjours de plus en plus, & qu'il n'y avoit pas grande aparence qu'il se fit de long-temps aucun acommodement entre le Roi & le Parlement, il jugea par-là que la guerre seroit de longue durée, & commença de regarder l'armée comme une puissance fixe, résolu d'y chercher tous les avantages que lui pourroient procurer sa fortune précédente, & l'estime qu'il avoit déja aquise dans son parti. Enfin il se mit dans l'esprit, qu'il étoit de son interêt d'avoir le commandement général de l'armée dans une si longue guerre. Or le moyen qu'il crût le plus assuré pour réüssir dans ce dessein, fut d'engager dans ses interêts les Officiers & les Soldats. Cela n'étoit pas fort difficile, vû la grande estime qu'ils avoient pour lui; & ce point étant une fois gagné, il lui étoit fort aisé de trouver moyen de dégoûter Fairfax du Généralat, & de l'obliger à s'en démettre. Mais pour venir mieux à son but, il crût qu'il n'y avoit point de moyen plus assuré, que de faire naître quelque grande division entre le Parlement & l'Armée; & il en trouva une occasion favorable, dans le ressentiment que les troupes avoient alors contre les deux Chambres, au sujet de deux injustices qu'elles prétendoient en avoir reçû. La premiere regardoit le droit d'exercer la justice dans l'armée; d'un côté le Parlement vouloit qu'on lui renvoyât toutes les causes importantes qui survenoient dans l'armée, pour en juger souverainement; le Conseil de guerre, au contraire, prétendoit que ce n'étoit qu'à lui qu'apartenoit le droit d'en connoître, & de les juger en dernier ressort. La seconde chose qui broüilloit le Parlement avec l'armée, c'é-

Cromwel tâche de faire naître de la division entre le Parlement & l'Armée.

toit la prétention que les Officiers avoient de pouvoir être élûs Députez pour la Chambre basse, malgré les anciennes loix qui le défendoient expressément; ce que le Parlement ne vouloit pas leur accorder.

Dessein d'établir un Procureur dans chaque Regiment.

Cromwel qui ne cherchoit que le desordre, & qui vouloit se mettre toûjours mieux dans l'esprit des soldats, & sur tout des Officiers, non-seulement s'engagea de travailler à faire voir leurs prétentions; mais il leur promit, outre cela, de s'employer à étendre le pouvoir de leur jurisdiction. Pour cet effet, il fit proposer par Ireton son gendre, & Membre de la Chambre basse, de créer un Procureur ou un Agent dans chaque Regiment, pour avoir soin des affaires de son corps. Tous ces Agens devoient composer une Chambre ou un Tribunal, où quelqu'un du Conseil de guerre présideroit. Outre cela ils devoient avoir droit d'envoyer au Conseil de guerre un Député pour y opiner de leur part. Ils furent apellez les Agitateurs. Le véritable dessein de Cromwel dans cet établissement, étoit d'avoir un moyen aisé de faire du bruit & de semer des divisions, selon qu'il le jugeroit à propos pour ses affaires; & sur tout, de se rendre plus necessaire aux deux Chambres, qui sçachant qu'il avoit tout pouvoir sur l'esprit des Officiers, auroient infailliblement recours à lui pour le prier instamment de servir de médiateur, pour appaiser les troubles qu'exciteroit ce nouvel établissement.

Chagrin de Fairfax.

Enfin les choses réüssirent justement selon les desirs de Cromwel; car son gendre ayant proposé l'affaire telle qu'il l'avoit projettée & conseillée, les Agitateurs furent élûs. Celui qui fut le plus mortifié de cet évenement fut Fairfax, voyant bien que Cromwel avoit fait joüer tous ces ressorts pour diminuër & brider son autorité. Il s'imagina qu'il étoit de son honneur de préve-

nir un tel affront ; c'est pourquoi s'étant presenté devant la Chambre haute, il lui remit sa Patente sous divers prétextes, mais par lesquels il donnoit assez à entendre qu'il ne pouvoit point conserver sa Charge avec honneur, aprés toutes les propositions qu'on avoit faites sans sa participation, & la résolution qu'on avoit prise d'élire de nouveaux Magistrats dans l'Armée, sans qu'on en eut consulté avec lui. Mais comme il n'y avoit aucune plainte contre lui, & que le silence de toute une Armée où il avoit tant d'envieux, étoit un grand témoignage de sa bonne conduite, il fut prié par le Parlement de garder le commandement, pour l'interêt du public; aprés qu'on l'eut assuré d'une commune voix & avec beaucoup de zéle, que le Parlement soûtiendroit toûjours son autorité contre tous ceux qui y voudroient donner la moindre ateinte.

Cependant Cromwel fut fort allarmé, & cela par deux raisons. La premiere, parce qu'il ne pouvoit pas ignorer que le Parlement ne fut fort irrité de la création des Agitateurs, qui causoit un si grand préjudice à son autorité, & que toute sa colere ne tomboit sur lui, qu'il regardoit comme l'inventeur & le promoteur de cette affaire. Il craignoit en second lieu, que son crédit ne diminuât dans cette rencontre, & que celui de Fairfax n'augmentât. En effet, les aplaudissemens que ce dernier reçût de la part du Parlement, qui l'avoit prié de garder sa Charge, devoient necessairement le porter à traiter Cromwel avec plus de fierté qu'auparavant, & lui attirer en même tems le respect de tout le monde. Dans cet embaras, Cromwel résolut avec une fermeté incomparable, d'aller à Londres pour justifier sa conduite; & quoiqu'il sçût que le Parlement étoit fort irrité contre lui, néanmoins il alla sans Gardes, accompagné seulement de son

Crainte de Cromwel, & sa fermeté.

1646.

gendre, se presenter à la porte de la Chambre haute, & demanda Audience. Les Seigneurs ayant apris qu'il étoit seul & éloigné de l'armée, où il étoit tout-puissant, délibererent s'ils le feroient arrêter; mais ils résolurent à la pluralité des voix qu'on écouteroit ce qu'il avoit à dire, & lui firent cependant connoître d'abord combien ils étoient peu satisfaits de lui, par la froideur avec laquelle ils le reçûrent. Cromwel ne s'étonna point pour cela; mais aprés leur avoir fait des soûmissions extraordinaires, il les pria de vouloir bien lui permettre de representer ses raisons devant les deux Chambres, & il obtint qu'elles s'assembleroient le lendemain pour l'écouter, à condition qu'il demeureroit cependant aux Arrêts à Westmunster avec Ireton, & qu'il jureroit de ne conduire aucune autre personne avec lui. Il accepta volontiers ces conditions, & les executa ponctuellement.

Il se justifie devant les deux Chambres.

Les deux Chambres s'étant assemblées le lendemain matin, quatriéme de Février, il parût; & commençant à parler avec cette éloquence persuasive, qui ne lui manquoit jamais au besoin, il protesta d'abord qu'il n'avoit été porté à faire ce qu'il avoit fait, que par un grand desir de maintenir leur autorité. Il s'étendit ensuite sur les loüanges de l'armée, & sur le grand atachement que les Soldats avoient pour les interêts du Parlement, representant les Agitateurs comme des gens dévoüez au service des deux Chambres, qu'il avoit même laissez, disoit-il, dans la résolution de se signaler, par un coup de la derniere importance pour le bien de l'Etat. Et comme il vit qu'on lui prêtoit une audience favorable, il parla fort au long des deux choses qui avoient porté le Parlement à faire la guerre au Roi; à sçavoir la forme du Gouvernement, & la

régularité du culte divin. Au sujet de la premiere, il exhorta les deux Chambres à décider de toutes les affaires, sans faire aucune mention du Roi, dont le nom avoit été conservé jusqu'alors dans les actes publics. A l'égard de la seconde, il demanda qu'on fit un Réglement, touchant les Sacremens du Baptême & de l'Eucharistie, dont l'administration causoit tous les jours tant de disputes & de contestations.

Qu'il est bien vrai qu'une forte & mâle éloquence, est propre à calmer les esprits les plus fiers & les plus emportez ! Cromwel l'éprouva bien sensiblement dans cette rencontre ; car les Membres du Parlement furent si fort touchez de son discours, que ravis en admiration, ils parûrent immobiles quelque temps aprés qu'il eût cessé de parler ; & avoüerent d'un commun accord, qu'il étoit impossible de trouver un homme qui fut plus vaillant Soldat, plus excellent Orateur, plus habile Politique, & meilleur Chrétien, & qui eut en même temps une si grande connoissance des affaires de la Religion, du Gouvernement & de la Guerre. Cromwel s'étant aperçû de l'effet que son discours avoit produit sur l'esprit des Membres des deux Chambres, continua à les flâter, en leur proposant la souveraineté, afin de les mieux gagner par un si puissant atrait. Desorte que les Députez lui firent plus d'honneurs qu'aux Envoyez des têtes couronnées ; car lorsqu'il vint à sortir de l'Assemblée, ils se découvrirent, se leverent, & plusieurs d'entr'eux le reconduisirent jusqu'à la porte. Enfin son discours eut un si grand succés, que dans trois jours le Parlement fit publier deux Ordonnances, touchant le gouvernement & la Religion, selon le projet que Cromwel en avoit donné. Par la premiere, il étoit défendu aux Anglois, sous peine de la vie, de s'adresser desor-

Son discours fut fort aplaudi.

mais au Roi pour la moindre chose, & l'on déclaroit en même temps, que la puissance Souveraine résidoit uniquement dans le Parlement, qui seul avoit droit de faire ce que le Roi avoit fait jusqu'alors. La seconde Ordonnance abolissoit la Liturgie Anglicane, & prescrivoit des régles toutes oposées, pour établir l'uniformité de la discipline Ecclesiastique parmi les Presbiteriens. Ces Régles consistoient en vingt articles, dont toute la substance se réduisoit à retrancher quelques abus, qui regardoient la celebration des nôces & des funerailles, les ornemens des Temples; & pour les Sacremens, voici un peu au long les Réglemens qui furent publiez.

Articles sur l'Eucharistie. » Premierement; Qu'on ne recevroit plus l'Eu- » charistie à genoux, mais à table, avec le Ministre, » selon la premiere institution; de peur qu'en fai- » sant la Cêne à genoux, les Fidelles ne tombassent » dans la superstition des Papistes.

» Secondement; Qu'il n'y auroit que ceux qui » seroient aux deux côtez du Pasteur, qui rece- » vroient le pain & le vin de sa main, & que les au- » tres se le distribuëroient entr'eux.

» En troisiéme lieu; Qu'on ne porteroit point l'Eu- » charistie aux malades; de peur que cet usage n'en » persuadât la presence corporelle de Jesus-Christ.

» En quatriéme lieu; Qu'on n'iroit donner le Ba- » ptême que dans l'Eglise, avec expresse défense » aux Pasteurs, & encore moins aux sages-femmes » de le donner dans les maisons, parce qu'on pour- » roit se persuader par-là, que ce Sacrement fut » d'une necessité absoluë.

On ordonna que ces Réglemens seroient imprimez & publiez dans l'Eglise, & l'on chargea tous les peres de famille de les faire aprendre à leurs domestiques & à leurs enfans. Le même jour auquel ces ordonnances furent publiées, les deux Chambres envoyerent prier Cromwel de

retourner à l'armée, afin de hâter par sa presence l'entreprise importante qu'il avoit dit au commencement de sa harangue, que les Agitateurs avoient faite pour le bien public. Cette entreprise étoit d'enlever le Roi pour le mettre en la puissance du Parlement, & le Colonel Joïce s'obligeoit de la faire réüssir; quoiqu'il n'eut pas trouvé à propos de la communiquer au Parlement, de crainte que ce dessein n'échouât, par la difficulté qu'il y avoit que tant de personnes pussent le tenir secret.

Tel étoit le genie de Cromwel, qui semblable à la Palme, sçavoit s'abaisser pour mieux s'élever, & qui par la force de son éloquence & par ses maximes, calmoit les plus grandes tempêtes, & remettoit ses affaires sur un bon pied, dans le tems qu'elles étoient le plus desesperées. Il avoit l'art de s'élever, par les moyens que ses ennemis employoient pour détruire. Il eut toûjours le bonheur de découvrir les conspirations qu'on formoit contre lui, presqu'aussi-tôt qu'on commençoit à les tramer. En un seul mois, il gagna une Bataille, prit une Ville, créa de nouveaux Officiers dans l'Armée, harangua le Parlement, fit des changemens dans la Religion & dans l'Etat, dissipa un orage qui menaçoit sa tête, & eut l'adresse de faire servir à sa fortune une intrigue amoureuse qui pouvoit causer sa ruïne. Grand genie de Cromwel.

Cependant le Roi ayant eu nouvelle de toutes ces Ordonnances, qui tendoient si ouvertement à la destruction de son autorité, en fut étonné, & ne sçachant que faire, il crût enfin qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'écrire une Lettre aux premiers Officiers de l'Armée, Fairfax, Cromwel, & Ireton; persuadé qu'étant aussi puissans qu'ils l'étoient, ils pourroient encore faciliter quelque accommodement; mais comme il étoit expressement défendu par une Lettre du Roi aux Chefs de l'Armée.

Ordonnance du Parlement, d'avoir aucun commerce avec le Roi, ils envoyerent la Lettre au Parlement, où elle fut ouverte: Voici ce qu'elle
» contenoit en substance. Que le Roi prenoit Dieu
» à témoin, qu'il étoit innocent de tous les maux
» qui affligeoient alors la Nation, & que l'amour
» qu'il avoit pour son Peuple lui feroit toûjours
» préférer une paix sincere à tous les succés que la
» justice de sa cause lui pouvoit faire esperer. Comme cette Lettre étoit adressée aux trois premiers Chefs de l'Armée; ainsi que nous venons de dire, le Roi y marquoit une consideration particuliere pour tous les Officiers Généraux, & donnoit certaines loüanges qui ne pouvoient convenir qu'aux Agitateurs, pour les animer par cette distinction à faire valoir les prétentions que l'armée avoit contre les deux Cambres, touchant la jurisdiction du Conseil de guerre & l'élection des Deputez de la Chambre basse. Le Parlement connut d'abord que cette Lettre étoit faite avec beaucoup d'art; & pour éviter les éfets dangereux, qu'elle pouvoit produire il résolut de joüer d'adresse à son tour. Pour cet éfet il renvoya la lettre du Roi aux Officiers ausquels elle étoit adressée, avec de grands éloges touchant leur conduite envers le Parlement, & leur offrit par reconnoissance de se relâcher sur les prétentions que les Agitateurs proposoient avec tant de chaleur.

Voyes d'acommodement. Dans le même tems le Parlement envoya faire deux propositions aux Chefs de l'Armée, qui tendoient à executer la promesse qu'ils venoient de faire, de se relâcher. La premiere fut: » Que
» le conseil de guerre auroit la jurisdiction entiere
» sur tous les Officiers, Soldats, & autres person-
» nes de l'armée, avec plein pouvoir de juger les
» coupables sans apel, & de les faire mourir sur les
» lieux Mais pour la seconde, le Parlement prioit
» les Officiers de considerer que cet usage par le-

quel l'armée prétendoit remplir les places vacantes de la Chambre basse, seroit trés-nuisible au bien public, puisqu'ils vouloient que les Officiers pussent être élûs Députez ; & qu'il n'étoit pas de la prudence de charger une même personne de deux fonctions differentes ; ce qui l'obligeroit souvent de s'atacher à l'une au préjudice de l'autre. Pour mieux apuyer cela, les Membres du Parlement alléguoient deux raisons, l'une tirée de cette loi de l'Evangile, qui déclare qu'on ne peut servir à deux Maîtres ; & l'autre fondée sur l'exemple même de Cromwel, qui, bien qu'il fût fort nécessaire au Parlement par les grands talens qu'il avoit pour l'administration des affaires, avoit cependant quitté de lui-même la place qu'il tenoit dans la Chambre basse, aussi-tôt qu'il eut obtenu une Charge considerable dans l'armée. Ces propositions eurent tout le succés qu'on s'en étoit promis. Le Conseil de guerre & les Agitateurs en furent trés-contens ; ce qui rétablit une parfaite intelligence entre l'Armée & le Parlement.

On ne fait aucune réponse au Roi.

Cependant les Officiers Géneraux de l'Armée mirent en déliberation si l'on feroit réponse ou non à la lettre du Roi. Les uns disoient que le silence des deux Chambres, qui n'avoient rien dit sur cela, sembloit leur laisser la liberté d'en user comme ils voudroient ; insinuant par là qu'il faloit faire réponse au Roi. Fairfax qui étoit de ce sentiment, fut d'avis qu'on lui écrivit en termes modestes & respectueux, mais géneraux & équivoques, sans parler d'affaire ; desorte qu'on lui rendit la civilité qu'il lui étoit dûë, sans s'engager à rien. Cromwel soûtint au contraire avec beaucoup de vehemence, que l'intention du Parlement sur cet article devoit leur être suffisamment connuë, par la défense rigoureuse qu'il avoit faite d'avoir aucune correspon-

dance avec la Cour, & que ce seroit enfraindre manifestement cette loi que d'écrire au Roi. Ce sentiment l'emporta sur l'autre par les aplaudissemens que les Agitateurs y donnerent, au grand déplaisir du Généralissime Fairfax, qui fut obligé de ceder au tems. Il est certain que depuis la création de ces Agitateurs, Cromwel n'entreprit rien dont il ne vint à bout par leur moyen. Chacun peut s'imaginer quel creve-cœur c'étoit pour Fairfax.

L'Ambassadeur de France se trouve embarassé

Il y avoit alors en Angleterre un Ambassadeur de France qui résidoit à Londres. C'étoit le Président de Bellievre, homme fin & adroit, d'une grande expérience, & qui avoit l'adresse de se ménager également avec les deux Partis qui étoient alors en Angleterre. Cependant lors qu'il sût que le Parlement avoit publié une Ordonnance, par laquelle on déclaroit si expressément qu'on ne reconnoîtroit plus le Roi en aucune maniere, & que la puissance souveraine résideroit uniquement dans les deux Chambres, sans qu'il fut necessaire d'exprimer desormais le nom du Roi dans les actes, il ne fut pas peu embarassé. Il ne sçavoit quel parti prendre, car il étoit envoyé vers le Roi en vertu de ses Lettres Patentes; & cependant il négocioit avec le Parlement qu'il reconnoissoit dépendant du Roi; mais le Parlement s'étant rendu souverain & rejettant entierement l'autorité Royale, c'étoit reconnoître la souveraineté de cette assemblée, que de continuer à traiter avec elle. Dans cet embaras il écrivit à la Cour & au Roi Charles lui-même, qui étoit à Oxford, pour savoir ce qu'il devoit faire. Cependant il demeura dans le lit comme s'il eut été malade, afin d'éviter l'occasion d'avoir aucun commerce avec les Parlementaires; & les deux Chambres s'étant aperçûës de cela, lui firent savoir » qu'ayant apris qu'il faisoit

scrupule de continuer de traiter avec le Parlement, «
elles lui déclaroient qu'elles ne le vouloient plus «
reconnoître pour Ambassadeur, s'il ne montroit, »
avant toutes choses, les Lettres Patentes, adres- «
sées directement au Parlement, sans qu'il y fut «
fait mention du Roi en aucune maniere. Cette «
déclaration fut aussi-tôt envoyée à Paris par l'Ambassadeur, & Mazarin qui avoit alors l'entiere administration des affaires de France, prononça dans le Conseil du Roi, qui paroissoit disposé à rapeller l'Ambassadeur: « Que ce n'étoit «
pas le tems de disputer à Londres sur des forma- «
litez; ainsi l'on expédia à l'Ambassadeur de nou- «
velles Lettres adressées au Parlement: ce qui, à parler clairement, signifie que la France fut la premiere à reconnoître l'Angleterre pour République, ou la Souveraineté du Parlement, qui en devint toûjours plus fier. Mais souvent on fait des choses contre son honneur pour se conformer à certaines maximes d'Etat.

Cromwel se met en campagne.

Pendant que ces choses se passoient, le tems de se mettre en campagne s'étant aproché, Cromwel se détacha avec un corps d'armée du gros des troupes, & alla fondre sur l'armée du Roi qui s'avançoit pour donner bataille aux Parlementaires du côté de Northampton. Mais avant que de passer outre, je dois avertir que Cromwel sçachant que la femme de Lamberth entretenoit une étroite correspondance avec le Comte de Hollandt, auquel elle donnoit avis de tout ce qu'elle aprenoit, il lui manda qu'il iroit en Ecosse (quoi qu'il pensât à toute autre chose) pour s'oposer aux progrés que le Roi voudroit faire dans ce Royaume. La femme de Lamberth ne manqua pas de faire savoir ce dessein au Comte de Hollandt, qui en fit part au Roi. Ce Prince ayant compté sur cela, fit plusieurs détachemens de ses troupes pour renforcer les places, qu'il

craignoit que Fairfax dût assieger ; desorte que Cromwel alla investir l'armee du Roi dans le tems qu'elle étoit fort affoiblie. Il n'avoit pris avec lui que de la cavalerie avec deux pieces de campagne, afin de faire plus de diligence. Il n'y avoit que lui, Ireton, & Joïce l'Agitateur, qui eussent le secret de la marche ; les autres suivoient sans savoir où on les menoit ; desorte qu'aprés avoir marché deux jours, ils arriverent de nuit à trois lieuës de Naesbi, où étoit campé le Roi. Aussi-tôt qu'ils y furent arrivez, ils tinrent conseil de guerre, pour déliberer sur ce qu'ils avoient à faire, & il n'y eut aucun Oficier qui ne consentit à suivre tout ce qu'ordonneroit le Lieutenant Général Cromwel, qui résolut que Joïce, qui étoit de ce païs-là, & qui en savoit parfaitement la carte, iroit à la pointe du jour avec les deux pieces d'artillerie & mille chevaux, investir la maison où le Roi étoit logé, & que dans le même temps Cromwel, avec le reste des troupes, ataqueroit le quartier du Prince Robert, qui commandoit avec Maurice son frere, un corps d'armée de cinq mille fantassins, & de trois mille chevaux ; afin de les empêcher de secourir le Roi Charles, que Joïce prétendoit enlever dans son Palais, comme nous avons dit, pour le conduire prisonnier au Parlement, en consequence de la promesse que Cromwel avoit faite à cette Assemblée au nom des Agitateurs, de se signaler par un coup de la derniere importance. La chose ne pouvoit être mieux concertée.

Expedient pour délivrer le Roi d'un grand peril.

Joïce qui savoit que le Bourg de Naesbi étoit assez mal fermé, & mal gardé, aiant fait aprocher deux coulevrines, en eût bien-tôt enforcé les portes, & forcé le corps-de-garde. Le Colonel Ledge, qui avoit fait lever à Fairfax le siége de devant Oxford, commandoit alors la

Garde du Roi ; mais malgré sa valeur & le courage de ses soldats, il se vit en peu de tems acablé par le nombre. Déja Joïce décendu de cheval traversoit, l'épée à la main, la galerie où étoit le Roi, suivi de cinquante hommes aussi déterminez que lui, criant par tout : *Vive le Parlement & son armée* ; lors que l'appartement du Roi parut tout en feu. La flâme sortoit par les fenêtres, & l'embrasement étoit, sur tout, au degré par où il faloit monter. C'étoit Barleton, valet de chambre du Roi, qui avoit pris cette résolution, pour sauver son Prince, lors qu'il le vit en danger d'être pris ; ce qui lui réüssit en éfet : car pendant que les Parlementaires étoient arrêtez d'un côté par le feu, & embarassez de l'autre avec Legde, auquel les habitans de Naesbi s'étoient joints, Charles s'étant déguisé, sortit par une petite porte du côté du jardin, où le Comte de Hollandt l'attendoit avec des chevaux, qui le menerent ce jour-là même à Oxford.

Cependant Cromwel s'étoit jetté avec fureur sur l'armée Royale, qui étoit composée de huit mille hommes, quoi qu'il n'eût que six mille chevaux pour le plus, mais tous gens d'élite. Les deux Princes Palatins, Robert & Maurice, qui commandoient les troupes du Roi, furent tous deux dangereusement blessez, dés le commencement de la bataille, & mis hors de combat. Ce fut un grand malheur pour le parti du Roi, car ces deux vaillans Capitaines ayant manqué toutes leurs troupes, tomberent dans un tel desordre, qu'enfermez de tous côtez par Cromwel, elles furent taillées en pieces en moins de six heures, excepté les prisonniers, dont le nombre montoit à quatorze cens, parmi lesquels il n'y avoit pas beaucoup d'Officiers. Il y en eut dix-huit cens qui trouverent leur salut

Bataille de Naesbi.

dans la fuite, tout le reste fut mis à mort ou blessé. Cromwel ne perdit guére plus de quatre cens hommes, avec cent soixante & dix blessez ; il remporta une des plus signalées victoires qu'il pût souhaiter, ayant mis entierement en déroute les ennemis, pris tout leur bagage & leur canon ; desorte qu'au sentiment commun, cette fatale journée de Naesbi causa la ruïne entiere du Roi. Mais je me trompe de dire que ce fut-là le sentiment commun, puisque la chose parut assez d'elle-même.

Cassette du Roi interceptée.

Entr'autres dépoüilles qui furent enlevées au Roi, on trouva une Cassette où ce Prince tenoit non ses joiaux, car il n'en avoit point, mais ses plus précieux papiers. Fairfax la fit ouvrir, & voyant qu'elle étoit pleine de papiers, il la referma & l'envoya par son néveu au Parlement, où l'on ne fit autre chose pendant deux jours, que les lire ; ces lâches Parlementaires s'étant fait un divertissement de cette lecture. Car dans le fonds, ils ne trouverent aucune Lettre qui fut de grande importance pour les interêts des deux Chambres. La plûpart n'étoient que des Lettres pleines de tendresse que la Reine écrivoit de Paris au Roi ; il y en avoit pourtant plusieurs où elle lui aprenoit l'état & la disposition de la Cour du Roi Trés-Chrétien, & ce qu'on y auroit pû faire pour lui. Il y avoit, outre cela, diverses Lettres que quelques Magistrats & Mylords avoient écrites au Roi, pour lui témoigner le zéle qu'ils avoient pour son parti, & les desseins qu'ils formoient pour son service. Mais presque toutes, comme j'ai dit, ne contenoient que des expressions de tendresse, par lesquelles le Roi & la Reine se marquoient leur mutuelle affection, ou bien des complimens que les Dames de cette Princesse écrivoient au Roi. On lût toutes ces Lettres à haute voix dans le Parlement. Ainsi tous les

Membres de cette Assemblée se firent un cruel plaisir de railler de ce qui y étoit contenu ; car peut-on rien imaginer de plus indigne, que de voir des sujets ou des enfans, se divertir aux dépens de leurs Princes ou de leurs Peres. L'Histoire nous aprend, à la confusion éternelle de ce Parlement, que les Atheniens ayant intercepté, dans une semblable conjoncture, un paquet de Lettres, que Philippe, Roi de Macedoine, écrivoit à plusieurs de leurs ennemis jurez, ils les ouvrirent en presence de tout le Sénat. Mais s'étant trouvé entre les autres une lettre cachetée & fermée, selon l'usage de ce temps-là, adressée à la Reine Olimpias, femme de Philippe, elle fut envoyée toute fermée à la Reine par ordre du Sénat ; cette Assemblée regardant comme une chose honteuse & contraire à la modestie & à l'édification qu'on doit au public, de découvrir les secrets qui se passent entre un mari & sa femme. Cependant par une audace qu'on ne sçauroit assez blâmer, & qui est digne d'être transmise à la posterité avec ses plus noires couleurs, le Parlement d'Angleterre, non content de s'être joüé en pleine Assemblée des Lettres que la Reine écrivoit au Roi Charles son Epoux, permit ou ordonna même qu'on les imprimât. Il n'y avoit sans doute qu'un Parlement rebelle, composé de gens grossiers & séditieux, tel que celui-là, qui pût faire des actions si lâches & si scandaleuses.

Le Roi Charles éprouva bien en cette rencontre ce qu'un Poëte Latin a remarqué depuis longtemps ; « que pendant qu'on est dans la prosperité, on a quantité d'amis ; mais que si l'on vient « à tomber dans l'adversité, on est abandonné de tout le monde. Ce malheureux Prince se vit nonseulement abandonné de ceux qui étoient attachez à lui par zéle & par honneur ; mais de ceux-là même qu'il avoit agrandi & comblé de biens.

Le Roi est abandonné de tout le monde.

De tous ceux qui quitterent son parti, il n'y en eut aucun, dont la perfidie lui fut plus sensible que celle de Jean Williams Archevêque d'York. Nous avons déja parlé assez au long de la fortune de ce Prélat, qui de simple Doyen de Westmunster avoit été élevé par le Roi à cette haute dignité, qui lui donnoit le second rang parmi les Pairs, sans compter plusieurs autres honneurs qu'il lui avoit conferé. Néanmoins son ingratitude fut telle, qu'aprés la malheureuse journée de Naesbi, le Roi lui ayant demandé retraite pour le Prince de Galles son fils, dans son Château de Pwrin, qui étoit tout ensemble une place forte & une maison de plaisance, non-seulement il la lui refusa, mais encore il en donna avis à Cromwel, qui en ayant écrit au Parlement, reçût ordre d'envoyer garnison dans ce Château; & pour comble d'ingratitude, ce Prélat s'offrit de l'entretenir à ses dépens durant la guerre. On pourroit pourtant dire, pour excuser en quelque maniere cet Evêque, que la retraite qu'il auroit pû donner au Prince de Galles, ne pouvoit pas lui être d'un grand secours, parce que le Parlement n'auroit pas manqué d'assiéger la place où il l'auroit reçû, & de s'en rendre maître: & il auroit en même-temps perdu, non-seulement la faveur du Parlement, mais encore celle de Cromwel, qui avoit pour lui autant d'amour & de respect, que s'il eut été son pere. Comme Williams avoit beaucoup de pouvoir, la raison vouloit qu'il eût soin de se maintenir auprés de Cromwel, puisqu'il étoit dans l'impuissance de rendre aucun service au Roi.

Le Roi se retire à Oxford.

Jamais Prince ne s'étoit vû réduit dans un si miserable état. Il ne sçavoit plus où se retirer, pour éviter de tomber entre les mains de ses Sujets rebelles, qu'il sçavoit n'avoir point de plus forte envie, que de répandre son sang & d'exter-

miner toute la Maison de Stuard. Cependant ce qui le tourmentoit le plus, c'étoit de trouver le moyen de mettre en sûreté la personne du Prince de Galles, qui n'avoit pas encore dix-sept ans accomplis, & qui n'étoit pas un fort grand genie. Enfin au milieu de tant de déplaisirs, il eût la consolation de faire embarquer sûrement son fils sur un Vaisseau François, qui le conduisit heureusement en France. Du reste, ce Prince infortuné étoit exposé de moment en moment à quelque nouvelle disgrace. Le Baron Hopton, qui avoit été le plus fortement ataché à ses interêts, & qui avoit été si heureux dans tout ce qu'il avoit entrepris pour son service, voyant le danger où il s'exposoit aprés la bataille de Naesbi, s'il continuoit à suivre le parti du Roi, l'abandonna, & se retira chez lui. Autant en firent plusieurs Evêques & autres Ecclesiastiques, qui étoient dans son parti, aussi-bien que tous les Pairs & Officiers de sa Cour, qui se démirent de leurs Charges, pour se dégager du serment qu'ils avoient fait. Les villes de Dartmouth & de Dorchester, envoyerent des Députez à Cromwel, pour lui porter les clefs, avant qu'il eût pensé à les demander. Outre tous ces malheurs qui affligeoient beaucoup le Roi, il eut encore le déplaisir d'aprendre la défaite du Colonel Astlei. Ce Seigneur amenoit au Roi un corps d'armée, composé de quatre mille fantassins, & de deux mille cinq cens chevaux, du Comté de Worcester ; mais ayant été rencontré par le Colonel Harrisson, qui étoit dans le parti des Parlementaires, il fut entierement défait par ce dernier, qui n'avoit que deux mille chevaux, & deux mille cinq cens fantassins ; tant il est vrai que la fortune augmente, pour ainsi dire, les forces de ceux qu'elle veut favoriser, & aveugle ceux qu'elle veut perdre. Ainsi le Roi Charles, en quinze jours de temps, perdit deux armées,

delai, qu'on faisoit déja tous les preparatifs necessaires pour ce dessein, qu'on en avoit donné avis au Parlement qui l'avoit aprouvé, & qu'on n'atendoit pour l'executer que de donner aux troupes le tems de se rafraîchir un peu des fatigues qu'elles venoient d'endurer.

Le Roi connut alors qu'il ne pouvoit éviter de tomber entre les mains de ses ennemis s'il demeuroit dans la ville d'Oxford, qui ne pouvant recevoir aucun secours, étoit dans l'impuissance de résister á une armée qui venoit de remporter une si grande victoire. Tous ses gens furent d'avis qu'il se retirât au plûtôt; mais la difficulté étoit de savoir où il iroit, car il n'y avoit plus en Angleterre aucune Place qui ne fût en la disposition du Parlement, ni aucun sujet fidele auquel il pût confier sa personne. Aprés donc avoir conclu qu'il devoit de toute necessité se mettre entre les mains de ses sujets rebelles, il crût mieux faire de se jetter entre les bras des Ecossois, qu'il regardoit comme plus traitables & moins farouches que les Anglois. Or comme il faloit qu'il songeât de sortir au plûtôt d'Oxford, il envoya un Gentilhomme nommé Asburnham, auquel il avoit beaucoup de confiance, pour proposer son dessein à Leslei Géneral des Troupes Ecossoises. Leslei ayant assemblé le Conseil de guerre, tous ceux qui le composoient reconnurent que la confiance du Roi étoit fort glorieuse à leur Nation; de sorte qu'ils résolurent d'un commun accord de le recevoir, & de l'assurer qu'il trouveroit chez eux toute sorte de sûreté, & tous les honneurs qu'ils lui devoient comme à leur Roi & à leur Seigneur. Le Gentilhomme, dont nous venons de parler, étant allé raporter au Roi la résolution des Ecossois, ce Prince se prépara aussi-tôt à sortir d'Oxford, & pour le faire avec plus de sûreté, il prit un habit fort

Le Roi se jette entre les mains des Ecossois.

ſimple, & ſe couvrit d'un bonnet à l'Angloiſe qui lui cachoit une partie du viſage, ſuivant Aſburnham à cheval, comme s'il eût été ſon valet de chambre. Cela ſe paſſa le vingt-quatriéme d'Avril de bon matin. Le Roi arriva en cet équipage au Camp des Ecoſſois; & s'étant arrêté au Village de Soutwal, Leſlei l'y vint trouver avec les principaux Officiers de l'Armée. Il ſe jetta à genoux devant lui, & ayant tiré ſon épée il la prit par la pointe & la remit entre les mains du Roi, » qui la lui rendit auſſi-tôt, en diſant: Je confie » tout à la fidelité de vôtre Nation, & à vôtre épée. Les autres Officiers lui rendirent le même hommage, & tous étant montez à cheval, le conduiſirent en triomphe à Neucaſtel, afin qu'il fut logé plus commodément. Le Gouverneur de cette place ayant ſû qu'il venoit, alla au devant de lui avec un grand cortége, lui preſenta les clefs de la Ville, lui ceda ſa maiſon, & en prit une autre pour lui tout auprés. Enfin il n'y eut aucune eſpece d'honneur qu'on ne lui rendit. Le Roi tira de-là un grand ſujet de conſolation au milieu de ſon infortune. Il crut non-ſeulement être en lieu de ſûreté, mais encore il commença à eſperer d'heureux ſuccés pour ſon Parti.

Oxford eſt aſſiegé.

Cependant Fairfax qui ſe ſouvenoit de l'afront qu'il avoit reçû autrefois devant Oxford, n'eut pas plûtôt préparé toutes choſes pour le ſiége de cette Place, que rempli d'un grand deſir de vengeance, il s'avança pour l'attaquer juſtement le même jour que le Roi en ſortit. Les habitans de leur côté qui n'étoient pas moins irritez contre le Parlement, à cauſe du ravage que Cromwel avoit fait dans leur Ville, prirent une ferme réſolution de mourir plûtôt que de ſe rendre. C'eſt pourquoi dés la premiere ſommation que Fairfax leur fit, ils répondirent » Qu'ils étoient réſolus » de garder au Roi la fidelité qu'ils lui devoient,

aux dépens de leur propre sang, en défendant vigoureusement leur Ville. Fairfax voyant l'obstination de ces habitans, & voulant se rendre maître d'Oxford à quelque prix que ce fût, parce qu'il croioit que le Roi étoit dedans, écrivit à tous les Officiers de son armée qui étoient dispersez çà & là, de se rendre incessamment à ce siége; de sorte que tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées au service du Parlement, y vint avec d'autant plus d'ardeur qu'ils étoient bien aises de se trouver à la prise d'une place, dont on croioit que le succés dût faire la décision de la guerre. Cromwel ne manqua pas d'y aller promptement, comme il est aisé de se l'imaginer, & il ne fut point aussi le dernier à se signaler par de belles & glorieuses actions. Il tua de sa main le fameux Colonel Ledge, dans une sortie que ce dernier fit avec cent cinquante hommes; & la perte que les assiegez firent en cette rencontre, ne contribua pas peu à la reddition de la place.

Les assiégeans livrerent d'abord des assauts terribles à la Ville, dans l'impatience où ils étoient de s'emparer de la personne du Roi, mais ayant apris qu'il étoit sorti, ils redoublerent les ataques avec plus de violence & d'ardeur qu'auparavant: desorte qu'avant dix jours de siége les habitans demanderent à capituler, & envoyerent pour cet effet des Députez au Général Fairfax pour parler de se rendre. Les assiégeans irritez de ce que les habitans avoient favorisé l'évasion du Roi, étoient tous d'avis de leur en faire porter la peine. Pour cet effet ils envoyerent les Députez sans leur donner aucune réponse. Cependant comme on étoit assuré de prendre la place, soit à cause qu'il commençoit d'y avoir disette de vivres, soit parce qu'il ne lui restoit aucune esperance d'être secouruë, on ne trouva pas à propos de perdre du monde par des assauts vigoureux, mais on se con-

Les assiégez parlent de se rendre.

tenta de la tenir assiegée avec quelques bateries de canon, pour l'obliger à tomber d'elle-même. Cependant les habitans continuoient à demander avec instance de se rendre par composition, & ayant apris que les assiegeans étoient animez contr'eux, sur tout à cause qu'ils avoient aidé le Roi à sortir de la Ville, ils envoyerent de nouveaux Députez pour protester avec serment qu'ils n'avoient eu aucune part à l'évasion de ce Prince, & qu'ils n'en avoient rien sû que trois jours aprés son départ. Pour moi, je croi qu'ils disois éfectivement la verité. Fairfax qui ne se soucioit pas de quelle maniere il eut la place, pourvû qu'il l'eût, voyant outre cela que l'afront qu'il avoit eu en l'assiegeant sans succés, étoit assez réparé s'il s'en rendoit maître à des conditions honorables, panchoit vers la clemence, c'est-à-dire, qu'il étoit prêt à la recevoir à des conditions médiocres. Cromwel au contraire soûtenoit qu'on ne devoit la prendre qu'à discretion, & à condition que tous les Malignans seroient faits prisonniers, & cela seulement, parce qu'il croyoit que le Comte de Hollandt étoit dans la Ville, & qu'il vouloit se saisir de sa personne pour le faire mourir, & satisfaire par ce moyen sa vengeance. La diversité d'opinions empêchant de rien résoudre, parce que chacun vouloit faire prévaloir son sentiment, il falut écrire au Parlement de Londres, afin qu'il prononçât une Sentence décisive.

Articles de la Capitulation.

Deux heures aprés qu'on eût fait cette Députation à Londres, on aprit au Camp que le Comte de Hollandt étoit déja sorti de la Ville avec le Duc de Buckingham. Cromwel fut extrémement fâché de cette nouvelle, mais il ne s'oposa plus avec tant d'ardeur au Traité que vouloient faire les habitans d'Oxford. Enfin la réponse du Parlement étant arrivée, la reddition de la Place fut concluë le vingtiéme de Juin aux conditions sui-

vantes : Premierement ; « Qu'on accorderoit une « Aministie génerale aux habitans sous le nom des- « quels les Ecoliers seroient compris, aprés qu'ils « auroient tous prêté serment de fidelité au Parle- « ment : En second lieu ; Que les deux Princes Pa- « latins neveux du Roi, qui s'étoient retirez dans « la place aprés la bataille de Naesbi, sortiroient « des trois Roïaumes d'Angleterre, d'Ecosse & « d'Irlande, aussi-tôt qu'ils seroient guéris de leurs « blessures. En troisiéme lieu ; Que les soldats de « la garnison seroient disperlez dans les troupes « Parlementaires, selon qu'il plairoit au General « & que les Officiers & les Seigneurs qui se trou- « veroient dans la Ville seroient menez à Londres « pour y recevoir des deux Chambres, telle grace « ou tel châtiment qu'elles trouveroient à propos. « Cromwel voulut qu'on ajoûtât ce dernier article, afin que si par hasard on venoit à trouver dans la place le Comte de Hollandt qui pouvoit s'y être caché, on le mit entre les mains du Parlement, & qu'il pût ensuite le faire condamner à la mort. Aussi étant entré dans la Ville il fit faire toute sortes de perquisitions, mais en vain. Les Parlementaires eurent une grande joie d'y trouver l'épée qu'on avoit coûtume de porter devant le Roi dans les occasions solemnelles, avec les Sceaux de tous les Tribunaux où la Justice s'administroit par l'autorité du Roi; c'est-à-dire, les Sceaux de la Chancellerie, du Conseil Privé, du Banc Royal, de l'Echiquier, de la Garde-Noble, & de l'Amirauté. Ireton fut envoyé tout aussitôt pour les porter au Parlement, qui les reçût avec d'autant plus de plaisir qu'il avoit été autrefois alarmé en les perdant, comme nous l'avons déja dit.

Proclamation contre le Roi.

Le Parlement toûjours plus enorgueilli par la prise de cette place, & parce qu'il se voioit maître de tout le Roiaume, commença à insulter ceux

qui par leur rebellion l'avoient aidé à s'agrandir ; je veux dire, que toute l'envie que les Anglois ont naturellement contre les Ecossois, se réveilla ; de sorte que pour les irriter davantage ils firent passer la retraite que le Roi avoit été indispensablement obligé de faire pour une Abdication, c'est-à-dire pour une renonciation volontaire au Royaume. Pour cet effet le Parlement fit publier ;
» Que ce Prince témoignoit assez qu'il renon-
» çoit entierement au Trône par les circonstances
» de sa fuite ; puisqu'au lieu d'emporter avec lui les
» Sceaux des Justices Roiales, ou au moins de les
» mettre en lieu de sureté, comme il auroit fait s'il
» avoit eû dessein de revenir, il les avoit abandon-
» nez au pillage, avec mépris, dans une Ville as-
» siegée, & s'étoit allé réfugier en Ecosse. Ce fut là une des plus injustes, des plus barbares, & des plus malignes Proclamations qu'on eût jamais fait dans le monde. Sous le régne de Jaques I. les Anglois avoient fait une union ferme, perpetuelle & inviolable avec les Ecossois, & ce même Parlement qui venoit de publier cette déclaration contre le Roi, avoit fait deux traitez d'union perpetuelle entre les deux Nations ; desorte qu'on ne pouvoit point faire un crime au Roi de passer d'un Royaume à l'autre, outre qu'il étoit encore dans le Royaume d'Angleterre. D'ailleurs sa fuite n'étoit nullement volontaire, mais produite par la necessité d'éviter les violences du Parlement ; & par consequent elle ne pouvoit point être nommée une Abdication de la Couronne.

Roiauté abolie.

En même tems Cromwel pressoit avec son adresse ordinaire la dégradation du Roi, suivant sa grande maxime de ne persecuter jamais son ennemi à demi. Son avis fut executé, & le Roi fut declaré à son de trompe déchu de tous les droits qu'il pouvoit avoir au Trône d'Angleterre, & peu de tems aprés on publia un autre Decret

pour l'entiere abolition de la Royauté, avec ordre d'éfacer le nom du Roi de tous les Monumens publics, d'abatre ses statuës, & d'ôter ses armes de tous les endroits où elles se trouvoient ; ce qui fut aussi-tôt executé ; desorte que comme il y avoit une statuë de cet infortuné Prince avec celle des autres Rois d'Angleterre dans la Maison qu'on nomme le Change, ou autrement la Bourse, le Parlement envoya deux Députez pour la faire abatre, & aprés qu'elle eût été renversée, on mit en la place une inscription latine, dont voici le sens : « Charles le dernier des Rois « & le premier Tiran, sortit de l'Angleterre l'an du « salut 1646. & le premier de la liberté renduë à « toute la Nation. «

Cependant les Ecossois craignant d'entrer en diférend avec les Anglois, tâchoient de l'éviter en se mettant en sureté dans leur Païs, comme nous l'allons voir. Depuis la malheureuse bataille d'Yorck, le Roi Charles avoit envoyé en Ecosse Jaques Gremme Marquis de Montrose, dont on a remarqué qu'il aimoit de porter un habit de guerre à l'antique, & lui avoit donné le titre & la qualité de Généralissime de ses Troupes, afin qu'il lui préparât une retraite dans ce païs-là en cas qu'il se vit réduit dans la necessité de sortir d'Angleterre. Mais ce Marquis par sa valeur, par sa fortune, par ses biens, & par son adresse, fit beaucoup plus que le Roi n'atendoit de lui ; car il engagea Mardonald & Clarandal, Gentilshommes qui avoient de grandes richesses, à vendre leurs biens, comme il le fit lui-même ; & par ce moyen ayant levé un bon corps d'armée, il rompit & mit en déroute l'armée du Comte d'Argile, qui étoit le Chef des deux Nations Confederées, & qui se sauva blessé dans sa maison d'Inderrari. Cette premiere rencontre si favorable à Montrose le rendit invincible ; desorte que dans l'espace

Progrés de Montrose en Ecosse.

de trois mois il gagna quatre Batailles, qui furent celles de Perth, d'Aiberdin, d'Alderne, & d'Aiford, prit les villes de Glascou, de saint André, de Dunfreis & de Dundée; remit sous l'obéïssance de Charles la Province d'Athole & le Comté de Fife, & reçût au nom du Roi le serment de fidelité des principaux Seigneurs du Royaume, qui le vinrent trouver aprés avoir abandonné le parti du Parlement.

Maximes des Ecossois pour tromper le Roi.

Cependant le Parlement d'Ecosse ne laissoit pas de se conserver puissant & formidable par le moyen d'une armée qu'il avoit à sa dévotion, sous le commandement du Comte Leslei. Outre cela il traitoit souvent avec la derniere rigueur ceux du parti du Roi, au lieu que Montrose traitoit avec toute la clemence & toute la douceur possible les prisonniers qu'il faisoit sur les Confederez. Cependant les Ecossois songerent à se prévaloir, comme nous avons dit, de l'avantage d'avoir le Roi entre leurs mains, en faisant paroître un grand zéle pour la personne du Roi, afin de réparer par ce moyen les afronts sanglans que les Anglois lui faisoient; de sorte qu'on lui rendoit d'autant plus d'honneurs en Ecosse, qu'on le maltraitoit en Angleterre. Les Officiers & les principaux Seigneurs le servoient tous les jours à genoux. On le conduisoit par tout comme en triomphe, & on lui faisoit presenter les clefs de toutes les Villes par où il passoit. Mais pour dire ce qui en est, ce malheureux Prince étoit semblable aux oiseaux de cage qu'on caresse, & qu'on tient toûjours renfermez. Dans le fonds les Ecossois ne lui rendoient tant d'honneurs que pour le mieux endormir par ces belles aparences, afin qu'il perdit l'envie de s'échaper de leurs mains, comme il avoit fait de celles des Anglois, car ils prétendoient se rendre fort considerables par l'avantage qu'ils avoient d'avoir ce Prince en leur disposi-

tion, c'est-à-dire de le tenir prisonnier. Dés qu'ils crurent que le Roi Charles, selon sa bonté ordinaire, auroit en eux une entiere confiance, sans avoir le moindre soupçon qu'ils voulussent lui manquer de parole, ils commencerent insensiblement à le prier de se servir de l'autorité qu'il avoit sur Montrose, pour lui faire mettre les armes bas, & l'obliger à arrêter les progrés qu'il faisoit en Ecosse, qui étoient fort considerables. C'est pourquoi Leslei pressé par le Parlement, solicitoit à son tour le Roi d'executer cette affaire au plûtôt, le servant lui-même à genoux pour l'y engager plus facilement par ces témoignages de respect.

Quoique le Roi eut un grand fonds de bonté, il avoit assez d'habileté, pour voir où tendoit cette demande, & combien elle étoit contraire à ses véritables interêts. Mais que pouvoit-il faire, pour résister à de si grandes instances, qu'on accompagnoit de tant de caresses & de respects, qu'il regardoit uniquement comme des preuves d'une sincere affection? Il differa pourtant le plus qu'il lui fut possible, d'accorder ce qu'on lui demandoit; mais enfin il fut contraint de se rendre, & ordonna expressément à Montrose, dans une Lettre qu'il lui écrivit lui-même, de rendre aux Confederez toutes les Places qu'il avoit prises, & de congedier ses troupes. Le Marquis ayant reçû cette Lettre, ne pût s'empêcher de témoigner quelque emportement, bien qu'il eût une obéïssance aveugle pour les ordres du Roi, tant il avoit de zele pour son service. Il eut de la peine à lui obéïr dans cette rencontre, par la compassion que lui donnoit la perte d'une infinité de gens, qui ne pouvoient manquer de devenir la victime de la vengeance du Parlement, s'il désarmoit. Comme il étoit d'un naturel extrêmement moderé, avant que se déterminer à rien, il assembla

Ordre donné au Marquis de Montrose.

dans son Château de Montrose les principaux Officiers de son armée ; & ceux qui étoient les plus attachez au parti du Roi, pour sçavoir leur avis sur une affaire de si grande importance. La plûpart jugerent, ou que le Roi avoit été obligé par force à écrire une semblable Lettre, ou bien qu'il n'avoit pas été informé des grands avantages que ses troupes remportoient à tout moment. C'est pourquoi ils résolurent de lui envoyer des Députez, pour sçavoir de lui plus précisément en quelle maniere il vouloit qu'ils desarmassent, & pour lui representer que les affaires étoient en un tel état, qu'ils ne pouvoient point mettre bas les armes, qu'ils n'eussent avant toutes choses traité à des conditions honorables avec le Parlement, pour assurer par ce moyen leur propre vie, & pour ne pas laisser le Royaume exposé à la merci des Parlementaires.

Députez de Montrose, & les propositions qu'ils firent au Roi.

Le Parlement ayant été averti de cette Députation, envoya en toute diligence un Courier au Comte de Leslei, pour le charger de faire en sorte que personne ne pût parler au Roi en particulier, sous quelque prétexte que ce fût, mais toûjours en sa presence, ou du moins devant des Officiers qui fussent entierement dans la dépendance du Parlement ; ce qui fut ponctuellement executé. Ainsi les Députez du conseil de guerre de Montrose, qui étoient au nombre de trois, étant arrivez dans le lieu où étoit l'Armée d'Ecosse avec le Roi, aprés avoir obtenu de ce Prince une audience publique, en demanderent une particuliere pour exposer leur commission. N'ayant pû l'obtenir comme ils souhaitoient, le Colonel Abriton, Chef de la Députation, en fit ses plaintes au Général Leslei, en disant » qu'il ne pouvoit comprendre, qu'on ne voulut pas laisser au » Roi une heure de liberté, qu'on ne refuseroit pas » aux prisonniers, coupables des plus grands cri-

mes. Leslei répondit avec son sens froid ordinaire : « Que la personne de Sa Majesté lui étoit trop chere pour l'abandonner un seul moment ; « & si vous ne voulez pas, dit-il, nous confier vôtre commission, qui ne renferme que peu de paroles, pourquoi vous permettrions-nous d'être « avec le Roi seul à seul ? Les Députez ayant ensuite consulté entr'eux sur ce qu'ils devoient faire, l'un d'eux fut d'avis qu'ils devoient s'en retourner sans dire autre chose ; mais les deux autres étant d'un sentiment contraire, ils exposerent leur commission en presence de Leslei & des principaux Officiers de l'armée. Abriton, qui porta la parole, protesta d'abord au Roi, qu'ils connoissoient qu'ils feroient trés-mal de desarmer sans prendre aucune précaution, & qu'ils croyoient ne pouvoir le faire ni avec honneur, ni avec sûreté, qu'à trois conditions qu'il presenta au Roi, écrites en trois articles differens. Les voici.

I. Que le Clergé d'Ecosse levât l'Excommunication qu'il avoit fulminée contr'eux tous, afin « d'être délivrez par ce moyen de la Loi de leur « Nation, en vertu de laquelle les Excommuniez « sont mis au Ban du Royaume, & tous leurs biens « confisquez. «

II. Que tous les Ecossois, qui étoient retenus prisonniers pour avoir servi le Roi, & suivi « son parti dans la guerre, seroient élargis sans « aucune rançon. «

III. Qu'il fut permis aux Marquis de Montrose & de Huntlei, & à tous ceux de leur parti, « de demeurer paisiblement dans leurs maisons ; « ou que si on desiroit que quelques-uns d'eux sortissent de la Grand' Bretagne, on leur donnât des « passe-ports & des Vaisseaux, pour se retirer avec « sûreté où ils jugeroient à propos. «

Le Roi donna ces articles à lire à Asburnham, qui lui servoit de Valet de Chambre & de Secre-

taire. A peine ce Gentilhomme en eût-il achevé la lecture, que le Général de Leslei s'étant tourné vers Sa Majesté, se mit à dire : *Voilà bien des demandes renfermées en peu d'articles.* Cependant les Députez reconnûrent, par une certaine tristesse répanduë sur le visage du Roi, le chagrin qu'il ressentoit dans le cœur de se voir si fort resserré, sans avoir même la liberté de pouvoir parler selon ses interêts. Avant que de répondre, il fit plusieurs mouvemens de son corps, leva son chapeau, & le remit ensuite sur sa tête, avec un certain air dédaigneux ; & enfin il dit d'une maniere lente & froide, qui faisoit bien connoître qu'il auroit parlé autrement s'il eut été en liberté : » Qu'il étoit trés-sensible à la bonne volonté » des Seigneurs qui les envoyoient ; mais que l'é- » tat où il se trouvoit ne lui permettoit pas de ren- » dre les conditions de leur accommodement aussi » avantageuses qu'ils le desiroient, & qu'il feroit, » s'il étoit dans une autre posture. Qu'ainsi il leur » ordonnoit de s'acommoder avec le Parlement, » aux conditions que cette Assemblée leur faisoit. Les Députez ayant été congediez, le Général Leslei pria le Roi d'écrire au Marquis de Montrose, pour lui donner un ordre encore plus exprés, de s'acommoder au plûtôt avec le Parlement. Il le fit, & la Lettre fut remise entre les mais des Députez. Tout cela se passa sur la fin du mois d'Octobre.

Assemblée qui se tient dans la maison de Montrose.

1646. Les Députez étant retournez en Ecosse ainsi mécontens, raporterent le tout au Marquis de Montrose, qui se trouva fort embarassé. Mais comme le mal pressoit, il convoqua dans sa maison, avec toute la diligence possible, les mêmes Officiers & Seigneurs qui s'y étoient assemblez, lors que la députation avoit été résoluë. Le Colonel Abriton raporta à l'Assemblée tout le succès de la députation, & Montrose la Lettre que

le Roi lui écrivoit ; & s'ils avoient été dans de grandes apréhensions, en attendant la réponse que feroit le Roi, ils se trouverent encore plus embarassez, lors qu'ils l'eûrent aprise. Montrose ayant prié les autres de dire leur avis sur cette affaire, soit par honnêteté, à cause qu'il étoit dans sa maison, ou parce qu'en qualité de Généralissime, il étoit comme le President de cette Assemblée, & qu'ainsi il ne devoit point parler le premier, soit pour quelqu'autre raison ; il voulût entendre les sentimens des autres, avant que de dire le sien. Le Marquis de Huntlei, illustre par sa valeur, & par l'avantage qu'il avoit de sortir de la famille des Gourdons, qui est une des plus considerables du Royaume, parla le premier avec beaucoup d'ardeur, & dit ; « Qu'il faloit continuër la guerre, sans avoir égard aux ordres du Roi ; qu'il étoit de la prudence de considerer, que de tels ordres avoient été extorquez, & que le Roi ne les avoit donnez que pour satisfaire ceux qui ne lui laissoient pas même la liberté de déclarer ses véritables sentimens ; que pour eux ne se trouvant point dans cette contrainte, ils devoient reconnoître que les affaires étoient dans un tel état qu'on ne pouvoit rendre un meilleur service au Roi, que de ne lui point obéïr dans cette rencontre. Cette opinion prononcée par un Chevalier, dont les belles qualitez & les glorieuses actions étoient dans une haute estime, fut reçûë avec aplaudissement ; & tous les autres Officiers, fiers de tant de victoires qu'ils avoient remportées contre le Parlement, se rangerent aussi-tôt du parti de Huntlei, & conclurent qu'il faloit continuër la guerre ; disant que c'étoit une chose fort contraire aux interêts du Roi, & tout-à-fait injurieuse à leur propre réputation (sans compter le danger ausquels ils s'exposoient) de recevoir la Loi de ceux à qui ils étoient en pouvoir de l'imposer.

Sentiment de Montrose. Le Marquis de Montrose n'avoit pas moins d'inclination que les autres à continuër la guerre, ayant plus d'interêt que qui que ce fût à prendre ce parti. Mais sa grande expérience dans les affaires, le rendoit plus avisé & plus retenu dans les déliberations. Il apréhendoit, que comme le Roi n'avoit plus ni autorité, ni parti en Angleterre, ni aucune esperance de se mettre en état d'avoir des partisans; parce qu'il étoit gardé plus étroitement que s'il eût été prisonnier: si les deux Parlemens venoient à se réünir, & que les Anglois donnassent du secours aux Ecossois, comme ceux-ci en avoient donné à ceux-là, il apréhendoit, dis-je, qu'en un tel cas il ne devint la victime d'un Parlement irrité, qui ne respiroit que vengeance, & qu'ainsi il ne se vit dépoüillé de la gloire qu'il s'étoit aquise, & exposé à un danger manifeste de perdre la vie avec tous ses biens. Il soûtint donc lui seul: » Qu'il faloit finir la guerre, suivant les ordres qu'ils en » avoient reçû du Roi. Que ce n'étoit pas à eux à » décider, si c'étoit de bon gré ou par force que » ce Prince les avoit donnez. Que puisqu'il or- » donnoit de retirer les garnisons des Places dont » ils s'étoient rendus maîtres, & de mettre bas les » armes, ils devoient le faire sans replique. Que » l'exacte obéïssance qu'ils avoient rendu jusqu'a- » lors aux ordres du Roi, avoit fait toute la ju- » stice de leurs armes; que s'ils les violoient pre- » sentement en continuant de porter les armes, ce » seroit donner un légitime sujet à leurs ennemis » & au Roi même, de les regarder comme des » Rebelles. Ce Marquis, en prononçant ces dernieres paroles, se leva pour rompre l'Assemblée, & couper cours à tout ce qu'on auroit pû dire sur cette matiere; mais les autres reconnûrent bien que son discours étoit acompagné d'une certaine indignation, qui marquoit visiblement le

chagrin qu'il ressentoit dans le cœur, de se voir contraint d'obéïr à un commandement aussi fâcheux, & qui étoit si préjudiciable à son honneur, & aux interêts de tous ceux qui suivoient le parti du Roi ; mais encore plus aux siens propres ; car il avoit vendu ou engagé tous ses biens, pour soûtenir le Roi sur son Trône : desorte, que quoi qu'il eût été fort riche, il lui restoit à peine de quoi vivre en simple Gentilhomme. On voit peu de gens d'une si grande fidelité ; mais un seul excite souvent plusieurs à l'imiter. En effet, Montrose grossit non-seulement le parti du Roi par ses fortes persuasions, mais encore il y attira par son seul exemple plus de vingt Pairs, qui se dépoüillerent de tout ce qu'ils avoient, pour faire des levées de troupes au service du Roi : mais enfin tout cela se réduisit en fumée.

Il est bien certain, que la nonchalance, ou pour parler sans détour, la sotise d'un Prince, suffit pour lui faire perdre son autorité, parce qu'il se rend méprisable. C'est de-là que vint la ruïne de l'infortuné Charles ; premierement parmi les Anglois, & ensuite parmi les Ecossois. Car les uns & les autres ne prîrent un si grand empire sur lui, que dés qu'ils commencerent à le regarder comme un Prince inconstant, lent & craintif. C'est pourquoi Montrose avoit accoûtumé de dire, & avec raison : « Que le Roi son maître n'avoit point de plus grand ennemi à combattre, « que lui-même. On auroit de la peine à represen- « ter l'étonnement où se trouverent les Partisans du Roi en Ecosse, aprés la résolution qu'on prît dans cette Assemblée, de mettre bas les armes pour obéïr aux ordres du Roi. Comme il ne leur restoit plus aucun moyen de faire un Traité que selon la fantaisie du Parlement, lequel ne leur vouloit faire d'autre parti, que celui que le vainqueur a accoûtumé de faire au vaincu, ils

Montrose sort du Royaume.

1646.

commencerent à s'avertir entr'eux du danger qui les menaçoit, par ces paroles : *Que celui qui pourra se sauver, se sauve.* Ainsi l'un s'en alla deçà, & l'autre delà ; l'un fit son acord d'une maniere, & l'autre d'une autre. Le Marquis de Montrose ne voulant pas se remettre à la discretion du Parlement, amassa quelque argent, prît vingt bons chevaux, & accompagné de douze Officiers, ses plus fidelles amis, il prît la résolution d'aller chercher quelque meilleure fortune ailleurs. Ainsi, malgré la rigueur de la saison, il s'embarqua le douziéme de Decembre au Port de Montrose, & étant abordé en Norwege, aprés avoir essuyé une violente tempête, il traversa le Dannemark & passa en France, dans le dessein d'aller voir la Reine Henriete, pour lui témoigner l'affliction que lui causoit la disgrace du Roi son Epoux ; ce qu'il fit. Le Cardinal Mazarin, qui sçavoit trés-bien quel étoit son mérite & sa valeur, lui fit offrir un emploi honorable dans l'Armée de France ; mais ce Marquis ne voulant pas servir contre la Maison d'Aûtriche, refusa ce parti ; & ayant pris congé de la Cour de France, il alla à Vienne, où l'Empereur Ferdinand III. le fit Maréchal de camp de l'Empire. Ayant ensuite été envoyé en Hongrie, il fit merveilles en plusieurs rencontres contre les Turcs, & n'aquit pas moins de gloire qu'il en avoit aquis au service de son Roi en Ecosse. La fidelité & le zéle de ce grand Capitaine, méritent sans doute d'être immortalisez dans l'Histoire ; puisqu'il n'y eût que sa propre vertu & l'obéïssance qu'il devoit à son Roi, qui fussent capables de le vaincre & de le desarmer, pendant qu'il remportoit les plus illustres victoires. Dés que le Roi Charles aprit que Montrose étoit parti, sans même lui écrire sa résolution, il reconnût la faute qu'il venoit de faire, & ne fit pas difficulté de la dé-

couvrir à ceux qui avoient le plus de part à sa confidence. Ce pauvre Prince reconnoissoit depuis quelque temps, le mauvais état de ses affaires ; mais alors il commença à craindre d'être perdu sans ressource. Il tâcha de faire solliciter Montrose à retourner sur ses pas, mais il n'étoit plus temps.

Fin du sixiéme Livre.



LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit plusieurs particularitez de la prison du Roi ; & où l'on parle de la renonciation de Fairfax au Généralat, de l'élevation de Cromwel à cette Charge, de la jalousie du Parlement contre ce dernier, & de plusieurs observations faites à cette occasion ; de plusieurs Traitez & négociations de Paix ; & des violences que l'Armée commet contre le Parlement & contre le Roi.

Embaras où se trouvent les Ecossois à l'égard du Roi.



E Parlement d'Ecosse s'étant vû en liberté justement dans le tems qu'il aprehendoit le plus d'être ruïné, commença aussi-tôt à songer aux moyens les plus propres pour conserver son repos & la liberté de sa prétenduë

1646. République, en se déchargeant de tant de dépen-

ſes qu'il avoit fait juſqu'alors. Aprés avoir donc remedié à tous les deſordres que la guerre avoit cauſez, (car le parti du Roi fut entierement diſſipé aprés le départ du Marquis de Montroſe, qui en étoit le plus ferme apui) aprés s'être emparé de toutes les Places fortes du Royaume, & avoir châtié quelques-uns de ceux qu'ils croyoient les plus coupables; ſe voyant maîtres abſolus du Gouvernement, ils firent quelque condition honorable aux Officiers & aux Seigneurs qui avoient mis bas les armes, & s'étoient engagez de vivre avec leurs Compatriotes, ſelon les Loix établies par le Parlement; ce qui fut fait en peu de jours. Le Parlement mit enſuite en déliberation un article plus important, ſçavoir ce qu'on feroit de la perſonne du Roi. Les uns dirent d'abord que ſi on le gardoit dans le Royaume, il en coûteroit beaucoup à la République; & que ſi l'on le retenoit priſonnier, toute la Nation ſeroit chargée d'une perpetuelle ignominie; que ſi d'autre part on le mettoit en liberté, ce ſeroit replonger le Royaume dans les premiers troubles qui venoient de l'agiter, s'engager dans une guerre immortelle avec l'Angleterre, & expoſer le Gouvernement & la Religion à de nouveaux malheurs, plus terribles que les précédens. On ajoûta à cela, que les Anglois prenant pour un affront que le Roi ſe fut retiré de chez eux par la fuite, pour ſe remettre entre les mains des Ecoſſois, comme s'il eut eû plus de confiance en ces derniers, ils redemanderoient infailliblement ce Prince avec menaces; que ſi les Ecoſſois étoient forcez à le rendre, ce ſeroit une grande honte pour leur Nation, & que s'ils le refuſoient, ils ſeroient obligez de ſe préparer à une terrible guerre avec l'Angleterre où ils ne pouvoient avoir que du deſſous.

Pour toutes ces raiſons, le Parlement d'Ecoſſe

On forme la résolution de rendre le Roi aux Anglois

résolu de remettre la personne du Roi entre les mains des Anglois, pour éviter les desordres qui ne pouvoient manquer d'arriver s'ils retenoient le Roi & s'ils le conduisoient en Ecosse, sans compter les dépenses qu'ils ne pouvoient éviter en le gardant chez eux. La difficulté étoit de couvrir cette action de quelque spécieux prétexte, pour sauver l'honneur de la Nation & du Parlement, afin que cette Assemblée ne fut point accusée de lâcheté & d'injustice. Mais ce qu'il y eût de remarquable en cette rencontre, ce fut que le Parlement prétendant éviter un tel reproche, s'attira un des plus sanglans affronts qu'il pût recevoir, en résolvant d'écrire au Général Leslei de remettre le Roi à des Commissaires Anglois, & de revenir avec ses troupes; le chargeant, outre cela, par des instructions secretes, de conduire cette affaire de telle sorte, que l'honneur du Parlement fut ménagé comme s'il n'y avoit point de part. Leslei ayant assemblé le conseil de guerre, montra l'ordre où étoit exposé tout ce qu'on devoit faire; & il fut résolu que puisque le Roi s'étoit remis entre les mains de l'armée, sans en donner aucun avis au Parlement d'Ecosse, c'étoit à cette même armée qu'apartenoit le droit d'en disposer comme elle le jugeroit à propos, & que ce seroit-là l'unique moyen de contenter le Parlement, qui dans cette occasion étoit bien-aise de sauver les aparences. Cette proposition fut reçüë d'un commun consentement, avec d'autant plus de facilité qu'il dépendoit du bon plaisir de l'armée de se servir avantageusement de cette conjoncture, soit pour procurer une bonne paix, soit pour quelqu'autre dessein.

Divers sentimens sur la maniere dont on devoit le rendre.

Dans le tems que les Parlementaires d'Ecosse se résolvoient à rendre la personne du Roi, deux difficultez se presenterent à leur esprit; la premiere fut, si le conseil de guerre devoit traiter

1647.

avec celui de l'armée Angloise, ou bien avec le Parlement de Londres ; & l'autre, si l'on devoit rendre le Roy en demandant une bonne rançon, ou sans rien exiger. Quant à la premiere, il fut résolu d'un commun accord qu'il faloit négocier toute cette affaire avec les Commissaires des deux Armées ; parce que le Parlement d'Ecosse n'y ayant aucune part, celui de Londres ne devoit point aussi s'en mêler. Pour ce qui regarde la seconde difficulté, il se trouva des gens qui dirent d'une maniere génereuse & desinteressée, que le Roy n'ayant pas été fait prisonnier de guerre, mais s'étant confié de lui-même à leur bonne foi, c'étoit commettre un crime assez évident que de le remettre entre les mains de ses ennemis, puisqu'on violoit par un parjure la sûreté qu'on lui avoit promise comme à leur Souverain ; mais que puisque la nécessité d'Etat ou du bien public, les obligeoit à se décharger de la personne du Roi, pour le sacrifier à la fureur des Anglois, rejailliroit sur la Nation Ecossoise une perpetuelle infamie, s'ils rendoient leur propre Roi en recevant une rançon des Anglois. Cependant l'interêt l'emporta en cette rencontre sur l'honneur & sur la conscience, plusieurs ayant conclu que puisqu'on péchoit visiblement contre la bonne foi en livrant le Roi, on pouvoit bien ajoûter à ce crime celui de se faire payer une rançon. Ainsi l'on arrêta, non de rendre ce Prince aux Anglois par nécessité d'Etat, mais de le leur vendre par une pure avarice, quelques-uns ayant dit que l'autorité Royale & le gouvernement Monarchique, étoient abolis en Angleterre & en Ecosse, l'on ne devoit plus regarder le Roi Charles que comme une personne privée, & qu'ainsi on avoit droit d'exiger une rançon, tant il est vrai que les hommes sont capables de faire les actions les plus lâches & les plus

barbares. Cependant les Ecossois tomberent d'accord de publier quelque Manifeste pour justifier un tel procedé par quelque prétexte aparent ; & voici les raisons qu'ils en alléguerent.

Manifest des Ecossois.

» Que quoiqu'ils eussent prié le Roi avec de » grandes & respectueuses instances de signer leur » Convenant ou l'Alliance du Royaume, il avoit » toûjours refusé de le faire ; & qu'ainsi ils ne pou- » voient plus esperer d'union avec lui. Qu'ils s'é- » toient aperçûs que ce Prince ne se fioit pas au- » tant qu'il le devoit au zéle qu'ils avoient pour » sa personne, ayant reconnu qu'il avoit souvent » pris des mesures pour échaper de leurs mains ; » & que n'étant pas juste de le garder par force & » malgré lui, ils avoient résolu de le rendre aux » Anglois, aprés avoir tiré parole d'eux (fausseté » insigne !) qu'ils lui feroient toute sorte de bon » traitement comme à leur Souverain. Que le Roi » de France & la Reine Regente les avoient priez » par leur Ambassadeur, en termes si pressans, de » le laisser retourner en Angleterre, qu'ils n'a- » voient pû differer plus long-temps à leur faire » ce plaisir.

Deux fausses raisons sur lesquelles on fonda ce Manifeste.

On a remarqué deux choses trés-fausses dans ce Manifeste. La premiere, que les Ecossois ne pouvoient s'imaginer que les Anglois voulussent reconnoître leur Roi pour Souverain, & le traiter comme tel, aprés avoir publié tant de Decrets contre lui ; aprés avoir abatu ses statuës, éfacé ses armes & son nom de tous les Monumens publics, & aprés avoir introduit par une Loi expresse le Gouvernement Républicain. A quoi bon demander ce qu'on ne pouvoit obtenir, & que les Ecossois eux-mêmes ne vouloient pas accorder au Roi dans leur Royaume ? Quel procedé bizarre, de vouloir que les Anglois reconnussent pour Souverain un Roi qu'ils refusoient eux-mêmes de garder chez eux ! Quant à la se-

conde fausseté contenuë dans le Manifeste des Ecossois, elle roule sur ce qu'ils s'excusoient d'avoir renvoyé le Roi sur les instances de la France: il étoit bien vrai que la Reine Regente de ce Royaume n'eut pas plûtôt apris l'emprisonnement du Roi Charles, qu'elle écrivit une lettre au Parlement d'Ecosse, pour le prier d'ordonner au Comte de Leslei, de remettre ce Prince dans une entiere liberté. Elle envoya même cette Lettre à l'Ambassadeur Bellievre, qui la fit tenir en poste au Parlement par son propre Secretaire. Mais ce n'étoit nullement la pensée de la Cour de France qu'on livrât le Roi Charles aux Anglois, qui étoient si fort animez contre lui, puisque ç'auroit été le réduire dans un état beaucoup plus triste que celui où il se rencontroit. Prison pour prison, on comptoit qu'il lui étoit plus avantageux de demeurer entre les mains des Ecossois; soit parce qu'ils sont naturellement plus traitables que les Anglois, soit à cause qu'il y avoit plus sujet d'esperer pour le Roi tant qu'il seroit parmi eux, vû l'étroite confédération & la bonne intelligence que les Ecossois entretenoient avec le Roi Trés-Chrétien.

Le Comte de Leslei ayant donc fait entendre le dessein que l'armée Ecossoise avoit de remettre le Roi Charles entre les mains du Général Fairfax, demanda en même tems qu'on envoyât des Commissaires pour convenir des conditions necessaires pour l'entiere conclusion de cette affaire. Fairfax ayant assemblé le Conseil de guerre, la plûpart furent d'avis que l'affaire étant d'une si grande importance, l'on feroit bien de la communiquer au Parlement; mais Cromwel n'eut pas plûtôt parlé, qu'il entraîna par son éloquence tout le monde dans son sentiment, qui fut, que puisque le Général Leslei ne parloit que de la résolution prise dans son Conseil de guerre, pour

Le Traité par lequel on vend le Roi, est conclu. 1647.

remettre le Roi entre leurs mains, l'armée Angloise devoit aussi le recevoir de sa propre autorité, sans en donner autrement avis au Parlement. On dépécha aussi-tôt des Commissaires, qui arrêterent que les Ecossois remettroient le Roi aux Anglois, moyennant deux millions. On fit ensuite savoir ce Traité au Parlement, qui ne demandoit rien avec plus de passion, qui ne manqua pas d'envoyer en toute diligence la somme qu'on devoit compter avant que de rendre le Roi. Les Ecossois ayant reçû l'argent, livrerent le Roi dans le même tems. Le cœur me palpite & la main me tremble, en racontant une action aussi lâche & aussi barbare que celle d'avoir vendu son Souverain & une Tête couronnée, en recevant l'argent par avance, comme s'il eut été un des plus vils esclaves d'Alger: Traité d'autant plus inique, que la somme étoit plus considerable! Ce n'étoit donc pas sans raison que l'infortuné Charles s'écria plusieurs fois dans sa prison: *Plagatus sum in domo eorum qui diligebant me.* Lorsqu'il faisoit réflexion sur un traitement si indigne, il ne pouvoit s'en consoler autrement, qu'en disant:
» Qu'il aimoit encore mieux être avec ceux qui l'a-
» voient acheté si cherement, qu'avec ceux qui l'a-
» voient si lâchement vendu.

Charles est livré aux Anglois.

Avec l'argent on envoya aussi une Commission de la part du Parlement, de recevoir le Roi & de le mener à Londres, les deux Chambres apréhendant (ce qui ne manqua pas d'arriver) que les Officiers de guerre ne prétendissent garder ce Prince entre leurs mains. Elles chargerent le Général Fairfax de soûtenir les Commissaires du Parlement avec quelques troupes, afin qu'aprés avoir reçû le Roi, ils l'amenassent à Londres. Leslei ébloüi de l'éclat de l'or, ne pensa plus aux formalitez ausquelles il avoit songé d'abord. Enfin le Traité que les Ecossois avoient passé pour livrer

livrer le Roi aux Anglois, fut executé le 28. de Janvier dans la ville de Neucastel, avec l'adition d'un article propre à jetter de la poussiere aux yeux, c'est à sçavoir, que le Roi seroit traité en Souverain.

Fairfax fut le seul qui souscrivit ce Traité; & dans la suite, lors que les Anglois eurent ce Prince entre leurs mains, ils commencerent à se plaindre du procedé des Ecossois, qui vouloient leur vendre un Prince à fort haut prix, pour le replacer sur le Trône dont il avoit été chassé, comme s'ils avoient droit de prescrire des loix à l'Angleterre selon leur fantaisie. C'est pourquoi ils se contenterent d'expliquer cet article, comme s'il n'eut signifié autre chose, sinon, qu'ils devoient traiter le Roi en Souverain, non en lui remettant le Gouvernement, mais en lui rendant certains honneurs exterieurs. Les deux Chambres n'eurent pas plûtôt fait connoître qu'elles vouloient avoir Charles à Londres, que les Agitateurs en étant informez, exciterent de grands murmures à l'instigation de Cromwel. Le Parlement prétendoit disposer de ce Prince, & les Agitateurs soûtenoient au contraire, que l'armée avoit droit de le garder, parce que les Commissaires du Parlement n'avoient paru dans cette affaire que comme Tresoriers, pour compter l'argent, & que le Traité avoit été fait entre le Général des Ecossois & son conseil de guerre. Qu'outre cela, comme l'armée seule avoit engagé sa parole avec les troupes d'Ecosse, il étoit juste qu'elle eut le Roi en sa disposition. Les deux Chambres de leur côté ne vouloient point entendre parler de cela, alléguant que l'autorité souveraine résidoit alors dans le Parlement, & qu'ainsi c'étoit à lui seul qu'apartenoit le droit de disposer de la personne du Roi.

Cromwel plus adroit que qui que ce fût, &

Le Roi est gardé dans le Château de Holmbi

qui n'avoit garde de laisser passer l'occasion d'avancer sa fortune qui étoit déja dans un si haut point de grandeur, se joignit aux Agitateurs qui lui étoient entierement devoüez, & qui le consideroient comme leur chef principal. Ils consulterent ensemble, & résolurent de s'assurer de la personne du Roi, de peur que le Parlement ne le fit enlever. Pour cet effet, ils envoyerent à Neucastel un certain Colonel nommé Jone, en qui Cromwel avoit une entiere confiance, avec six cens chevaux, au milieu desquels il mit le Roi, qu'il mena le troisiéme de Juin au Château de Holmbi, aprés que les Agitateurs & le Parlement se furent disputez l'un à l'autre le droit de l'avoir. Ce Château étoit un des plus agréables Palais du Roi. Il étoit fort prés de Naesbi, lieu fatal à ce Prince par le combat qu'il y perdit contre les Parlementaires; desorte que ce voisinage ne pouvoit que l'affliger en lui rapellant le souvenir de son malheur. Comme il étoit gardé fort étroitement sans autre compagnie que celle de quelques domestiques qui lui étoient absolument necessaires, & qu'on ne permettoit á personne de lui rendre visite, il ne trouva rien de plus propre à passer le tems avec quelque satisfaction, que de composer ce Livre si fameux, intitulé: *Portrait du Roi*; qu'il adressa à son Fils: Ouvrage dont les réfléxions politiques sont dignes de Tacite, & qui est rempli de sentimens d'une grande pieté. Cependant étonné de se voir réduit dans un si pitoyable état, il envoya faire deux propositions au Parlement. Par la premiere, il demandoit qu'on le conduisit à Westminster, & que les deux Chambres le reçûssent dans leur Assemblée avec tous les honneurs qui étoient dûs à son caractere. Et par la seconde, il consentoit qu'on accordât une amnistie generale des deux côtez, & que tout le passé fut ou-

blié ; desorte qu'on vit régner à l'avenir dans le cœur du Souverain, un véritable amour pour ses sujets, & que ces derniers à leur tour eussent pour leur Souverain tout l'amour & tout le respect qu'ils lui devoient. Le Parlement se moqua de ces propositions, faisant entendre au Roi d'une maniere insultante, qu'il n'en écouteroit plus aucune à l'avenir, qu'auparavant il n'eut reconnu par un Acte autentique, que le Parlement avoit pris les armes contre lui pour un juste & légitime sujet ; sçavoir pour maintenir la liberté & les loix du Royaume. A cela, les deux Chambres ajoûtoient certaines propositions qui réduisoient ce pauvre Prince à une condition privée, s'il venoit à les accepter.

Les Ecossois commencerent à se repentir comme Judas du crime qu'ils venoient de faire, en trahissant si lâchement leur Roi, sans pourtant rendre l'argent qu'ils avoient reçû. Au reste, le deshonneur de cette action, ne tombe que sur ceux de ce tems-là, & non sur la Nation en general. Les Ecossois, dis-je, ayant apris que le Roi étoit retenu enfermé comme un prisonnier aprés la promesse que Fairfax leur avoit fait de le traiter en Souverain, porterent leurs plaintes à ce Général. Celui-ci qui avoit engagé sa parole aux Ecossois au nom de l'Armée, regarda la rigueur avec laquelle on traitoit le Roi, comme un affront fait à lui-même. C'est pourquoi ayant assemblé le Conseil des Agitateurs, il leur en fit ses plaintes, en déclarant qu'il faloit satisfaire à la parole qu'on avoit donné aux Ecossois de traiter le Roi en Souverain. Cromwel plus fait aux tours de la plus fine politique qu'aucun Italien qui fût jamais, ne manqua pas d'expédiens pour contenter Fairfax & les Députez d'Ecosse, qui suivoient le camp. Il s'avisa pour cet effet de proposer qu'on laissât exercer au

Roi quelqu'un des droits attachez à la Couronne, qui pût aquiter sans conséquence la parole que Fairfax avoit donné aux Écossois; desorte que ces derniers n'eussent aucun sujet de dire qu'on n'eût pas executé la promesse qu'on leur avoit faite de traiter le Roi en Souverain. Cromwel proposa donc de laisser faire à ce Prince la ceremonie de toucher ceux qui avoient les écroüelles; ce qui étoit un Acte de souveraineté. Cet avis fut reçû d'une commune voix, par tous les Agitateurs. Mais Fairfax, bien loin de l'aprouver, se plaignit qu'en éludant ainsi la parole par une méchante subtilité, on la violoit d'une maniere plus maligne. Cependant on fit faire au Roi la ceremonie de toucher les malades sous une tente au milieu de l'armée, sans en rien communiquer au Parlement, qui ayant été fort aigri d'un tel procedé, n'eût pas plûtôt apris ce qui venoit d'être fait, qu'il chargea le Synode, qui étoit alors assemblé à Londres, de déclarer cette ceremonie fausse & superstitieuse; ce qui fut executé. Les deux Chambres défendirent en même tems aux Anglois d'avoir part, sur peine de la vie, à aucune affaire où la jurisdiction du Roi intervint, prétendant que ce Prince n'avoit plus aucun droit de rien faire.

Maximes injustes de Cromwel.

Par tout ce que nous avons dit jusqu'ici du genie de Cromwel, chacun peut s'imaginer combien il se sentit ofensé de ce qu'on traitoit de superstitieuse une ceremonie qui s'étoit faite à sa solicitation. Il forma aussi-tôt la résolution de s'en vanger, mais il témoigna par une tranquilité d'esprit aparente, qu'il n'en étoit nullement touché, atendant une ocasion propre à faire éclater sa vengeance, qu'il trouva dans peu de jours. Le Roi voiant qu'il n'y avoit aucun moyen de terminer sa prison, & que l'état miserable où il étoit réduit, alloit toûjours en empirant, se détermina

à donner carte blanche au Parlement, & promit d'accepter les conditions qu'on voudroit lui prescrire; c'est ce qu'il manda aux deux Chambres par une lettre qu'il leur écrivit de sa propre main. Les deux Chambres envoyerent aussi-tôt aprés ordre à Fairfax d'amener au plûtôt ce Prince à Londres, afin de pouvoir mieux conclure de prés le traité necessaire. A peine Cromwel eût apris cette déliberation du Parlement, qu'il se disposa à rompre ce dessein, & à empêcher que le Roi ne fut conduit à Londres. Ayant donc assemblé les Agitateurs, & les Officiers qu'il savoit être les plus attachez à ses interêts, il leur representa, « Qu'il étoit d'une extrême importance d'empêcher que le Roi n'allât à Londres, parce que s'il « y alloit, il s'acommoderoit infailliblement avec « les deux Chambres, & qu'aprés cela on licentie- « roit l'armée, & qu'ils demeureroient sans em- « ploi, n'étant plus utiles au Parlement, qui ne « manqueroient pas de les maltraiter dés qu'il n'au- « roit plus besoin d'eux; ce qu'ils n'auroient pas « de peine à se persuader, puisque cette Assemblée « osoit bien former le dessein de faire la paix sans « le leur communiquer; que si on les traitoit ainsi « dans le tems qu'ils étoient armez, & en état de « se faire craindre, ils pouvoient inferer de-là quel « traitement on leur feroit aprés qu'ils auroient « mis bas les armes. «

Ces sortes de raisonnemens étoient fort propres à faire impression sur l'esprit des soldats & des Officiers, qui se voyoient en passe de faire une belle fortune dans les armes, & qui n'aspiroient pas à moins qu'à se rendre Souverains, ou à aquerir de l'autorité dans l'armée, pour pouvoir d'autant mieux disposer du Gouvernement, où ils n'avoient déja que trop de part. A toutes ces raisons Cromwel en ajoûta une autre, tirée du danger où la Religion Protestante demeureroit ex- Aprouvées par l'armée.

posée, si l'arrivée du Roi à Londres aportoit la paix & faisoit mettre bas les armes; car quoi que dans le fonds il ne songeât qu'à ses propres interêts & à satisfaire le desir violent qu'il avoit d'être le seul maître des affaires, il ne laissoit pourtant pas de couvrir du beau prétexte du bien public, cette passion démesurée qu'il avoit de parvenir au pouvoir absolu, trompant ainsi tout le monde. On n'avoit peut-être jamais vû personne qui sût mieux que lui se servir de toutes les maximes propres à le faire réüssir dans ses desseins: jamais personne ne vint si heureusement à bout de ses entreprises, & ne s'éleva à un si haut degré d'autorité que lui. Enfin il n'y eût personne de ceux qui entendirent Cromwel qui n'aprouvât ses raisons, & qui ne fut prêt à suivre avec ardeur ses conseils & ses avis, en un mot tout ce qu'il trouveroit à propos de faire. Cromwel ayant si bien ménagé les choses, ils conclurent qu'ils retiendroient avec eux le Roi, pour empêcher que les deux Chambres ne pussent venir à bout de leur dessein, qui étoit de faire un accommodement avec ce Prince sans la participation de l'armée, & en particulier sans en rien communiquer aux Agitateurs. De sorte que bien loin de permettre que le Roi fut amené à Londres en vertu des ordres du Parlement, ils commanderent aussi-tôt quelques regimens de cavalerie pour le garder plus étroitement.

Fairfax renonce au Généralat.

Cependant Fairfax qui n'étoit pas tout à fait instruit de toutes ces menées de Cromwel, se mit en devoir d'executer l'ordre que le Parlement lui avoit donné de faire conduire le Roi à Londres; mais en ayant parlé aux Officiers du corps de cavalerie qu'il avoit destiné à cela, il ne trouva personne qui lui voulut obéïr. Ce Général s'étoit déja aperçû que Cromwel ne songeoit qu'à le dépoüiller de son autorité pour s'en revêtir lui-

même ; ce qu'il reconnut mieux que jamais en cette occasion, où il vit que Cromwel ne lui laissoit plus que le nom de sa charge & qu'il en usurpoit toute l'autorité, en attachant entierement à ses interêts les Officiers de l'armée. Fairfax desesperé de se voir exposé à tous ces afronts, alla en poste à Londres, & ayant demandé audience au Parlement, lui remit les provisions de sa charge, n'alleguant pour prétexte que son incommodité de la pierre, qui l'empêchoit de monter à cheval. Il se crut obligé de prendre ce tour, parce qu'en se plaignant de Cromwel, il se seroit tiré à dos un dangereux ennemi, qui étant d'une humeur vindicative n'auroit pas manqué de l'aller troubler dans sa propre maison, & qui outre cela auroit excité de nouveaux sujets de division entre le Parlement & l'Armée. Les deux Chambres aprirent avec déplaisir la résolution que le Général Fairfax avoit prise de se défaire de sa charge, prévoiant bien que Cromwel en deviendroit plus puissant & plus fier. Cependant Fairfax representa si bien l'impossibilité où il se trouvoit d'exercer davantage le Généralat, que le Parlement fut contraint de recevoir ses raisons.

Dés que Fairfax eut quité sa charge, le Gouvernement d'Angleterre commença à prendre une nouvelle forme, car de civil qu'il étoit auparavant, il devint militaire ; l'armée s'étant emparée de toute l'autorité & de l'entiere administration des affaires, & cela non en vertu de quelque loi ou de la coûtume, mais par ambition & par violence. En effet, Cromwel n'eut pas plûtôt apris la démission de Fairfax, qu'ayant fait assembler tous les Officiers de l'Armée, il leur aprit tout ce qui venoit d'arriver, ajoûtant qu'il y avoit grande aparence, selon l'avis qu'on lui en avoit donné, que les deux Chambres éliroient un autre Général qui tâcheroit de faire valoir les prétentions 1647.

Cromwel est créé Généralissime, & comment.

qu'elles avoient de maîtriser le peuple & l'armée à leur fantaisie, un Général que l'armée ne connoîtroit point selon toutes les aparences. Ces Oficiers qui étoient entierement dévoüez à Cromwel, & qui desiroient avec passion que l'armée prit le haut bout dans le Royaume, & se mit entierement hors de la dépendance du Parlement, pénétrez des raisons que Cromwel leur proposa, ne manquerent pas de s'écrier aussi-tôt qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre Généralissime que lui, & l'éleverent tous d'une commune voix à cette charge; & étant montez tout aussi-tôt à cheval, ils conduisirent Cromwel comme en triomphe tout autour & au milieu de l'armée, en criant à haute voix : VIVE MILORD NÔTRE GÉNERALISSIME; les soldats répétant les mêmes paroles avec de grands aplaudissemens, soit qu'ils fussent animez d'un véritable desir de voir l'élevation de ce grand homme, soit qu'ils crussent que cette élection avoit été faite par le Parlement. Quoi qu'il en soit, toutes les troupes s'acorderent à proclamer Cromwel Généralissime de l'armée, & tous les soldats s'écrierent en même tems : VIVE MILORD CROMWEL, NÔTRE GENERALISSIME. Dés ce moment-là Cromwel commença à se faire donner le titre de Milord, quoique dans le fonds il ne lui apartint point. On peut voir dans les histoires des anciens Romains, & sur tout des Empereurs, plusieurs semblables exemples d'élections de Généraux que des Armées ont faites à leur fantaisie, mais vous n'y en verrez aucun accompagné de telles circonstances. En effet, qui eut jamais crû que Cromwel, cet homme qui avoit feint tant de respect & tant de déference pour le Parlement, rechercheroit le Généralat, & l'accepteroit enfin, sans atendre son consentement, & en quelque sorte malgré lui ?

Je dis malgré le Parlement, parce que Crom-

wel se laissa éfectivement proclamer Généralissime de l'armée, accepta cette charge, commença de l'exercer, fit de nouveaux réglemens, & créa de nouveaux Officiers, sans être autorisé à cela que par la violence d'une armée séditieuse. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, Cromwel ne daigna pas seulement en donner avis aux deux Chambres & les consulter sur cette afaire; faisant connoître par ce procedé qu'il ne croioit plus que leur apui fut nécessaire à sa fortune. Tout le monde reconnoît la justice de cette maxime, « Que celui qui se sert d'un autre pour « mal faire, mérite d'être maltraité par le ministre « de son injustice: Maxime qui s'acorde trés-bien « avec ce que dit l'Evangile: Que celui qui tuë de « l'épée doit perir par l'épée. Le Parlement aiant « pris les armes avoit usurpé par la force une autorité illégitime, en renversant la puissance & les droits du Roi & maintenant l'armée, dépoüille à son tour le Parlement de ses droits & de tout le pouvoir qu'il avoit ôté injustement au Roi Charles. Ainsi il arriva que ce Prince fut vengé de ses ennemis par ses propres ennemis. Un Parlement coupable d'une telle rebellion ne devoit pas s'atendre à moins qu'à voir l'armée se soûlever contre lui. Mais le pis étoit dans cette rencontre que le Roi, quelque juste & innocente que fut sa cause, soufroit également sous la tirannie de ces deux puissances.

Il accepte cette Charge

Pour peu qu'on ait oüi parler des causes générales de la jalousie de ceux qui gouvernent les Etats, on comprendra sans peine combien les deux Chambres furent offensées de ce qui venoit d'arriver dans l'armée. Néanmoins se voyant sans force, pendant que l'armée étoit fiere & toute puissante, loin de songer à punir les principaux auteurs de l'élection de Cromwel, elles prirent le parti de dissimuler leur ressentiment, &

Il est confirmé par le Parlement, & comment.

de faire de nécessité vertu. Ne pouvant se faire valoir par la force ouverte, elles tâcherent de se maintenir par la ruse, c'est-à-dire, de conserver au moins l'ombre de leur autorité passée. Dans cette vûë elles envoïerent promptement à Cromwel quatre de leurs Députez avec les patentes de Généralissime, acompagnées de grands éloges, par lesquels on le déclaroit trés-digne d'occuper ce poste, vû les importans services qu'il avoit rendus; à quoi l'on ajoûtoit des loüanges touchant le zéle de l'armée, parce qu'il l'avoit reconnu pour Général avec aplaudissement. Les Députez eurent ordre de lui dire en même tems, de la part des deux Chambres, qu'ils ne doutoient point qu'il n'executât l'ordre qu'on avoit déja donné à Fairfax d'amener le Roi à Londres; Cromwel se moqua de cet ordre, il se contenta, aprés avoir reçû les lettres du Parlement, de lui répondre sans faire grands complimens, & avec assez de fermeté, touchant le point en question: » Qu'il étoit résolu de retenir le Roi sous la garde » de l'armée, parce que s'il le menoit à Londres » avec une escorte trop foible, le soulevement des » Aprentifs étoit à craindre, & que si toute l'armée » y alloit, la Ville prendroit l'épouvente, & le » commerce en recevroit un grand préjudice.

Pour mieux intimider le Parlement il ajouta; » Que la puissance & la fierté de l'armée étoient » trop redoutables, & que lui-même n'osoit lui » proposer de conduire le Roi à Londres, persuadé » qu'une telle proposition lui causeroit un grand » chagrin. Enfin sans se mettre fort en peine du dépit que cela pourroit faire au Parlement, il commanda à l'armée, en presence des quatre Députez, de marcher vers Neumarket, Château & Palais Roial, à vingt lieuës de Londres, dans le dessein d'y faire garder le Roi. Ce Prince étoit au milieu de l'armée, en liciere, environné de

plusieurs Gardes à cheval, des plus fidelement attachez à Cromwel, qui non-seulement ne laissoient parler à personne, mais lui chantoient des chansons impertinentes sur la défaite de son parti. Le Parlement piqué au vif de tout ce procedé, ne fit plus dificulté d'en témoigner son ressentiment à découvert, & s'en plaignit fortement au Généralissime dans des lettres qu'il lui écrivit.

Cromwel qui savoit ceder à propos pour se frayer, avec d'autant plus de facilité, le chemin à un pouvoir absolu, aiant consideré l'état des choses, & voiant que la puissante ville de Londres étoit tout à fait disposée à défendre l'autorité du Parlement, commença à craindre quelque fâcheux revers pour lui-même, quoi qu'il eut fait paroître beaucoup de fierté, comme nous venons de le voir. Pour cet éfet, il trouva à propos de satisfaire le Parlement sur les plaintes qu'il venoit d'en recevoir, & à l'instant il fit conduire le Roi au Château de Hamptoncourt, Palais Roial fort agréable, situé sur la Tamise, à cinq lieuës de Londres, qui avoit été bâti par le fameux Cardinal Wolsei. Cromwel prit ce parti, sur l'avis qu'il eut que la ville de Londres bien unie avec le Parlement, comme nous venons de dire, demandoit avec beaucoup de rumeur qu'on traitât avec le Roi, & qu'on mit tout en usage pour l'avoir à Londres. Et en éfet, cette afaire passa si avant, que l'Orateur & les Membres du Parlement qui soûtenoient le parti de Cromwel, résolurent de quitter le Parlement & de se retirer dans l'Armée. Cromwel voulut faire dans cette rencontre deux choses à la fois; la premiere étoit qu'en faisant aprocher l'armée de Londres, il jetteroit l'épouvente dans cette Ville, & soûtiendroit les Membres du Parlement dont nous venons de parler, qui étoient dans ses interêts. En second lieu, il prévoioit qu'en donnant au Roi

Le Roi est conduit à Hamptoncourt.

toute la liberté que le Parlement desiroit, c'est-à-dire en le mettant en état de pouvoir parler & traiter avec tout le monde, les esprits se calmeroient plus aisément : Les choses prirent justement ce tour-là. L'armée partit donc de Neumarket avec le Roi, & ce Prince ne fut pas plûtôt arrivé au Château de Crasam, qui apartenoit à Milord Craver, qu'on le laissa dîner avec ses deux fils les Ducs d'York & de Glocester, que le Parlement avoit retirez du Palais Saint-James où ils avoient été enfermez. Delà le Roi fut conduit à Hamptoncourt, acompagné de ses deux fils, mais trés-bien gardé. Dés qu'il fut dans ce Château on permit que l'Ambassadeur de France l'y vint visiter, & on lui laissa la liberté de parler avec tous ceux qu'il vouloit voir. Soit que la ville de Londres fut satisfaite de la maniere honnête dont on en usoit avec le Roi, ou qu'elle craignit le voisinage de l'Armée, elle calma entierement ses premiers transports, aussi-bien que les deux Chambres. Les ordres que le Parlement venoit de donner à Milord Willougbi pour faire des levées de troupes, furent contremandez ; on ruïna les travaux qu'on avoit faits depuis l'Heidepark jusqu'à la Tamise ; on remit l'Orateur & les autres Membres atachez au parti de Cromwel, dans leurs places ; & l'on commença à conclure, ou du moins à négocier, une bonne union entre les deux Chambres & l'Armée.

Maniere dont se conduit Cromwel avec le Roi.

Cependant Cromwel qui avoit toûjours les yeux ouverts sur ses propres interêts, & qui ne pensoit qu'à maintenir son autorité, voiant qu'il ne pouvoit la conserver que par la continuation de la guerre dont il commençoit à desesperer, parce que les choses s'acheminoient à la Paix, songea à se mettre avant la conclusion de la Paix à l'abri des fâcheux revers qui pourroient lui survenir. Dans cette vûë il commença à témoigner beau-

coup de respect au Roi, & en même tems il lia des entrevûës secretes & fort intimes avec le Chevalier Barclai, en qui le Roi avoit beaucoup de confiance, & commença à négocier un acommodement avec ce Prince pour lui en particulier.

Les ennemis de Cromwel qui ne songeoient qu'à le perdre, n'eurent pas de peine à le soupçonner d'avoir un tel dessein, en voiant les égards qu'il avoit pour le Roi, & l'étroite liaison qu'il entretenoit avec Barclai; mais afin de mieux joüer leur rôle, ils assurerent les deux Chambres que le traité du Roi avec Cromwel étoit déja conclu, & pour le faire mieux acroire, ils publierent adroitement les articles suivans.

» Que Cromwel seroit fait Comte d'Essex, & « premier Capitaine des Gardes du Corps; qu'Ire- « ton son gendre seroit Vice-Roi d'Irlande, & « Desborow, son beau-frere, Grand Tresorier « d'Angleterre; que Fleetwood, son cousin, au- « roit la charge d'Amiral; que celle de Secretai- » re d'Etat, vacante par la mort de Windiband, se- « roit donnée à Dariflaws, qui étoit aussi cousin « de Cromwel; que Harisson seroit Gouverneur « des cinq Ports; & que Peters, Martial, & Carille, « tous trois Ministres Presbiteriens dévoüez « aux deux Chambres, auroient les Evêchez de « Bathe, de Chester, & de Saint-Asaph. Il est « bien certain, que le Chevalier Barclai négocioit auprés du Roi quelque acommodement avantageux pour Cromwel; mais on n'en étoit point encore venu aux articles du Traité. Desorte, que ceux que nous venons de produire, ne furent publiez que pour rendre Cromwel odieux au Parlement & à tout le peuple de Londres; ce qui réüssit trés-bien. Car dés que le bruit de ce Traité fut répandu (comme on ne sçavoit pas que c'étoit un tour que les ennemis de Cromwel lui joüoient pour le perdre) il se forma tout

Traité de Cromwel avec le Roi.

d'un coup un grand orage contre lui, non-seulement dans le Parlement, mais encore dans l'Armée, tous le regardant comme un perfide, qui abandonnoit tous ceux qui soûtenoient le même parti que lui, uniquement apliqué à faire sa propre fortune.

Cromwel va à Londres. Cromwel n'eût pas plûtôt apris tous ces murmures, que reconnoissant le mauvais office que ses ennemis lui rendoient en cette ocasion; & se voyant dans un danger éminent, il résolut d'y aporter au plûtôt un prompt remede. Ayant donc laissé le soin de l'armée, qui étoit aux environs d'Hamptoncourt, à Desborow son Lieutenant Général, il prît avec lui son Régiment, composé de huit cens Cavaliers, qu'on nommoit les Freres Rouges, & deux cens autres chevaux choisis, & alla à Londres accompagné d'Andrews, Sherif de cette Ville, qu'il avoit à sa main gauche. En arrivant, il passa au milieu des principales ruës comme en triomphe, au son des tambours & des trompettes, les étendards déployez, & les Soldats à cheval l'épée nuë; & loin de recevoir aucune insulte, il fut reçû avec des aclamations universelles. Andrews, qui avoit beaucoup de crédit dans l'esprit du peuple & dans le Parlement, ne contribua pas peu à le faire recevoir de cette maniere. Cromwel alla loger dans la maison de ce Sherif. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoya chez l'Orateur, pour demander audience des deux Chambres, & l'ayant obtenuë pour le lendemain matin, il alla au Parlement sur les dix heures, avec un grand cortége. Dès qu'il entra, tout le monde se leva pour le saluër; & ayant commencé à parler, il representa ces quatre choses.

Ce que Cromwel » Premierement, qu'il avoit transferé le Roi à » Hamptoncourt, & lui avoit donné la liberté de » parler avec tout le monde, pour deux raisons;

l'une, à cause qu'on lui avoit dit, que le Roi « paroissoit disposé à traiter à des conditions fort « avantageuses au Parlement; & l'autre, que puis- « que les deux Chambres s'étoient plaintes de la « rigueur avec laquelle on avoit traité ce Prince à « Neumarket & à Holmbi, non-seulement elles ne « desaprouveroient pas, mais qu'elles seroient trés- « contentes de voir Sa Majesté transferée dans un « Palais délicieux, où elle eût la permission de « s'entretenir librement avec tout le monde. Que « s'il n'avoit point consulté sur cela les deux « Chambres, ce n'étoit que parce qu'il avoit voulu « venir en personne leur raporter les raisons de son « procedé envers le Roi, & aprendre quelle étoit « leur volonté sur cette affaire, comme il faisoit « presentement. En troisieme lieu; Que s'il s'étoit « fait escorter par quelque Cavalerie, ce n'étoit « pas pour intimider personne, mais seulement « parce qu'il sçavoit que ses ennemis lui tendoient « des piéges pour lui ôter la vie, qu'il sacrifioit au « bien public. Enfin, que son sentiment étoit, qu'il « plût au Parlement d'envoyer des Commissaires « à Hamptoncourt, pour entrer là en conférence « avec le Roi, plûtôt que de le faire venir à Lon- « dres, où il seroit trés-dangereux de l'amener, « pour plusieurs raisons.

dit au Parlement.

Cependant Cromwel qui ne manquoit pas d'intrigues & d'expediens, pour travailler à l'avancement de ses propres interêts, s'imagina que l'évasion du Roi seroit un des plus sûrs moyens d'entretenir la guerre, sans laquelle il avoit tout sujet de se voir exposé à quelque fâcheux revers. D'ailleurs, il empêchoit par-là les deux Chambres de traiter avec ce Prince, comme elles le desiroient. En partant d'Hamptoncourt, il avoit déja communiqué ce dessein aux principaux Officiers de l'Armée, qui entrerent dans son sens, ayant déja tous une forte envie de

Dessein qu'il forme de faire échaper le Roi.

trouver les moyens de continuër la guerre, de peur de perdre leurs Charges par la paix. Ainsi pendant que Cromwel amusoit le Parlement, par de grands & beaux discours, les Officiers de l'Armée qui étoient dans ses interêts, préparoient toutes choses à Hamptoncourt, pour obliger le Roi à prendre la fuite. Il est bon de remarquer ici, avant que de passer outre, que le véritable dessein de Cromwel & des partisans, n'étoit pas de laisser échaper le Roi, afin qu'il sortit hors du Royaume; mais seulement afin qu'il errât en differens endroits, ou bien afin qu'il fut pris ensuite dans quelque Port du côté de la France, pour pouvoir par ce moyen, donner aux deux Chambres de mauvaises impressions du Roi, & leur persuader que ce Prince vouloit les tromper par de fausses aparences de négociation, & que dans le fonds il ne songeoit qu'à sortir du Royaume pour aller chercher des forces étrangeres. Ils jugeoient que le Parlement ayant une fois conçû ce soupçon du Roi, se prépareroit infailliblement à continuër la guerre, & que cependant Cromwel auroit le temps de dresser de nouvelles batteries.

Moyens dont il se sert pour cela.

Pour bien executer ce grand projet, & selon les mesures qui avoient été prises à l'armée avec Cromwel, on commença, avant que ce dernier partît de Londres, à resserrer le Roi plus étroitement qu'auparavant; & on lui ôta ses domestiques, & la liberté de s'entretenir avec qui que ce fut. En même temps, quelques-uns lui disoient, comme par zéle, & peut-être avec les yeux baignez de larmes pour le mieux tromper, que la nouvelle rigueur dont on usoit contre lui & le départ du Généralissime pour Londres, lui présageoient quelque funeste accident, & qu'aparemment Cromwel prenoit avec les deux Chambres quelque résolution funeste à sa vie,

ou du moins travailloit à le faire condamner à une prison perpetuelle, dans quelque lieu écarté. Cependant quoi qu'on traitât le Roi fort rudement, ceux qui le regardoient faisoient paroître de temps en temps une extrême négligence, jusqu'à le laisser aller promener dans des jardins & sur des canaux, sans le suivre de fort prés, pour lui donner mieux le moyen de s'enfuïr. Robert Peston, Colonel de Cavalerie, qui étoit un de ceux qui sçavoient le dessein de Cromwel, d'autant plus rusé & plus scelerat, qu'il faisoit semblant de déplorer le malheureux état du Roi Charles, conseilla en secret à cet infortuné Prince, les deux genoux à terre, de songer, au nom de Dieu, à éviter par la fuite le malheur qui pouvoit lui arriver à tout moment, de la part des Parlementaires assemblez à Londres. Il lui offrit de l'assister dans cette entreprise, & d'amuser ses Gardes à quelque jéu; ajoûtant ensuite que l'endroit le plus propre pour sa retraite étoit l'Isle de Wight, parce qu'elle étoit entierement séparée des trois Royaumes, & vis-à-vis de la France, où il pouvoit passer en peu d'heures, si les choses prenoient un mauvais tour; que, bien que le Chevalier Hammond, Gouverneur de cette Isle, fut entierement dévoüé à Cromwel, Sa Majesté pouvoit s'assurer d'y être bien reçûë, parce qu'il étoit d'ailleurs fortement persuadé, que ce Chevalier conservoit interieurement tant de respect & de veneration pour elle, qu'il ne manqueroit pas de lui rendre tous les honneurs imaginables; & de le traiter avec toute sorte d'humanité.

Le pauvre Roi, qui à cause de sa timidité naturelle se laissoit tromper facilement, persuadé par ces raisons, se résolut à prendre la fuite, n'ayant confié son dessein qu'aux Chevaliers Barclai & Asburnham, & à cinq autres de ses do-

Le Roi Charles prend la fuite.

mestiques, qui lui préparerent des chevaux hors du Château où il étoit enfermé. Etant donc décendu avec une échelle par une fenêtre assez basse, environ deux heures aprés minuit, il monta à cheval, avec ceux que nous venons de dire, & marcha toute la nuit à toute bride, non sans endurer assez de froid. Le jour suivant il arriva dans l'Isle de Wight, où le Gouverneur Hammond le reçût effectivement, avec tous les respects & avec tous les honneurs possibles. Cependant Cromwel, pour empêcher qu'on ne le soupçonnât d'avoir part à la fuite du Roi, sollicitoit les deux Chambres de donner ordre à la sûreté de l'Isle de Wight. C'est ainsi que ce rusé Politique renversa, en laissant échaper le Roi, le dessein qu'avoit le Parlement de traiter avec ce Prince, & empêcha qu'on ne le soupçonnât lui-même de faire un traité particulier avec lui.

Adresse de Cromwel pour se maintenir.

1648. Hammond laissa bien-tôt le Roi dans l'Isle de Wight, fort étroitement gardé, quoi qu'il le comblât d'honneurs, & alla à Londres pour donner avis au Parlement, que le Roi s'étoit retiré dans l'Isle dont il avoit le Gouvernement, & pour sçavoir leur volonté touchant la maniere dont il le traiteroit. Cromwel voyant ainsi tous ses projets réüssir comme il le souhaitoit, ne songea plus qu'à convaincre le Parlement de la necessité de tenir l'armée sur pied, parce que c'étoit le seul moyen de se maintenir toûjours dans la possession du Généralat, & par conséquent dans le souverain degré d'autorité qu'il avoit dans le Royaume. Il crût pouvoir se servir heureusement, pour venir à bout de ce dessein de Hammond, qui reconnoissoit tenir de lui sa fortune & le Gouvernement qu'il avoit. Ce Chevalier ayant donc reçû ordre de s'en retourner dans son Isle, & d'y garder exactement la personne du Roi jusqu'à nouvel avis, aprés qu'on

lui eût recommandé de témoigner au Roi beaucoup d'estime par toute sorte de bons offices, Cromwel qui le regardoit comme un de ses amis les plus affidez, lui persuada de ne rien épargner pour gagner la confiance du Roi, de faire semblant d'être fort touché de ses disgraces, de paroître zelé pour son service, & de lui conseiller cependant d'écrire secretement aux Seigneurs de son parti, de lever des troupes, & de faire un dernier effort pour le mettre entierement en liberté, ou du moins pour obtenir une paix avantageuse à son parti. Hammond étant retourné dans son Gouvernement, ne manqua pas d'executer tout ce que Cromwel lui avoit recommandé. Il promit aussi-tôt au Roi Charles de lui rendre tous les bons offices qu'il pourroit, & d'embrasser même dans la suite ses interêts. Le Roi qui ne s'apercevoit point du piége qu'on lui tendoit, écrivit tout cela au Duc de Buckingham, au Comte de Peterborough, & à quelqu'autres de ses plus fidelles Partisans. Il s'adressa d'une maniere encore plus particuliere au Comte de Hollandt, qui commençoit à se repentir d'avoir abandonné lâchement le service de ce Prince, dans le commencement de ses disgraces. Ce genereux Comte répara bien son infidelité dans cette rencontre, car ayant fait une grande levée de troupes dans les Comtez de Surrei, de Peïer, de Laghern & de Peuval, il se joignit aux autres, qui tous ensemble parûrent avec un corps de huit mille hommes, tous résolus à périr pour le Roi. D'abord ils s'emparerent de quelques Châteaux, qui étoient sous la puissance du Parlement; mais ils s'en orgüeillirent plus que l'état des affaires ne leur permettoit. Ils faisoient paroître d'autant plus de courage & d'audace, qu'ils aprîrent dans le même tems, que le Marquis d'Hamilton & le Comte d'Arant

avoient assemblé une grande Armée d'Ecossois, & s'étoient joints aux Chevaliers Marmaduke, Landale; & Glontham, qui étoient demeurez du côté du Nord, avec quelques troupes qu'ils avoient maintenuës dans le service du Roi. Toute cette armée s'avançoit dans le cœur de l'Angleterre, disposée à tout entreprendre, pour mettre le Roi en liberté & le rétablir sur son Trône.

Tromperies que Cromwel met en œuvre pour venir à bout de ses desseins.

Cependant Cromwel étoit à Londres, où il triomphoit en lui-même. Comme il ne desiroit rien tant, que de voir prendre de nouvelles forces au parti du Roi, aprés y avoir contribué lui-même par ses ruses, il s'apliqua à renforcer toûjours plus ce parti, non-seulement par terre, mais encore sur mer. Dans cette vûë, il traita secrettement avec le Capitaine Batten, qu'il avoit fait créer lui-même Vice-Amiral de Comte de Warwich, pour l'obliger à faire en sorte, que le Prince de Galles se rendit maître d'une partie de la Flote; ce qui fut executé. Son dessein étoit de donner par là de nouvelles forces au parti du Roi, ralumer la guerre par même moyen, & se rendre ainsi l'unique ressource des affaires. Le Parlement n'eût pas plûtôt apris que les Partisans du Roi avoient des troupes sur pied, qu'il ordonna à Cromwel d'y envoyer audevant une partie de l'armée, ne voulant pas, par maxime d'Etat, qu'il sortit de Londres. Ainsi Cromwel donna ordre au Général Major Skippon, & au Colonel Thomas Harrisson, d'aller contre l'armée Royale, avec un corps d'armée d'environ huit mille hommes, à peu prés aussi fort que celui des Royalistes. Ces deux Commandans n'avoient ni expérience ni bonheur, ils avoient presque toûjours été batus. Cromwel les choisit pour cette expédition, dans l'esperance où il étoit qu'ils ne réüssiroient point.

La chose arriva précisément comme il le sou-

haitoit, & en peu de temps ; car le combat s'étant donné proche de Darking, dans le Comté de Surrei, la victoire se déclara en faveur des Royalistes, l'Infanterie du Parlement ayant été entierement defaite, & la Cavalerie tellement rompuë, sans compter les morts & les blessez, qu'il ne fut pas possible de la ralier. Cette victoire renforça beaucoup l'armée du Roi, parce que plusieurs Parlementaires s'y joignirent. Les habitans du Comté de Kent, se déclarerent bientôt aprés pour le Roi Charles. Les Royalistes remporterent un nouvel avantage ; car le Lieutenant Général Desborow ayant été à leur rencontre avec douze mille hommes, il fut entierement défait dans un combat, qui se donna auprés du Bourg de Nonsuch, à six lieuës de Londres, où il se sauva, comme par miracle, tout couvert de blessures. Aprés ce nouveau succés, le parti du Roi devint si puissant, qu'on commença à croire que ce Prince alloit bien-tôt remonter glorieusement sur le Trône. Dés-lors on courût de toutes parts se renger en foule du côté des Royalistes, & sur tout, à cause que le Duc de Buckingham, Général de l'armée Royale, animé par tous les avantages qu'il venoit de remporter, fit publier un Manifeste en son nom, par lequel il exhortoit tous ceux de la Nation, qui avoient encore quelque reste de fidelité & de probité à se joindre à lui, pour délivrer l'Angleterre de la tirannie, sous laquelle elle gemissoit honteusement, & pour la remettre sous l'obéïssance du Roi.

Victoires des troupes du Roi.

C'est ainsi que Cromwel executa par de secretes menées le dessein qu'il avoit pris, pour pouvoir prendre le titre de Protecteur de la Religion & de la liberté, que ses flâteurs commencerent à lui donner hautement dans la Chambre des Communes.

Cromwel marche contre l'armée Royale.

Pour reprendre la suite de cette Histoire, la nouvelle de la seconde défaite des Parlementaires étant venuë à Londres le dernier Samedi du Carême, dans le tems que les deux Chambres s'étoient séparées pour faire leur dévotion, chaque Membre ayant néanmoins reçû ordre de ne pas s'éloigner à plus de six mille de Londres, pour le plus, le Parlement fut rassemblé sans peine, par les soins de l'Orateur, la veille même de Pâques. Les deux Chambres, au milieu des apréhensions & des incertitudes qui les agitoient, jetterent, d'un commun accord, les yeux sur » Cromwel, comme sur celui qui pourroit rétablir » leurs affaires & les délivrer des malheurs dont » elles étoient menacées, aprés les pertes qu'elles » venoient de faire; en un mot, elles le proclame» rent comme le Protecteur de leurs vies, de leurs biens, & de leur Religion. Dans le même tems le Parlement lui envoya quatre Députez, pour le prier d'aller au plûtôt avec les troupes qu'il pouroit ramasser contre les Malignans, (c'est ainsi qu'ils nommoient ceux du parti du Roi, comme nous l'avons déja dit) & de venir ensuite recevoir les lauriers qui étoient dûs à sa valeur & à son zéle, & que les deux Chambres lui préparoient. La lettre que les Députez lui porterent de la part du Parlement, ne pouvoit être ni plus pressante ni plus pleine de loüanges. Cromwel qui savoit que tout cela devoit arriver, & qui l'attendoit avec ardeur, donna cette même nuit tous les ordres necessaires pour assembler l'armée; & ayant reçû la lettre du Parlement, il monta à cheval en presence même des Députez, qui la lui donnerent, & les pria d'assurer de sa part le trés-augu» ste Parlement; Qu'il partoit avec tout le zéle & » toute l'ardeur imaginable, fortement résolu de » vaincre ou de répandre tout son sang; que cepen» dant il esperoit, avec le secours de cette prote-

ction divine, qui avoit toûjours assuré le bon « droit des deux Chambres, pouvoit châtier cet- « te jeunesse emportée, qui avoit osé troubler le « repos public. Dequoi n'est pas capable un hom- « me qui prend pour régle de ses actions la fourberie, l'hipocrisie, l'ambition & la malice ? C'est ce qu'on peut voir dans la personne de Cromwel, qui trama toute cette enchaînûre de malheurs, dans la seule vûë d'avancer ses interêts. On ne vit jamais dans le monde aucun Tiran s'élever par des maximes si fines & par des voyes si diaboliques & si rafinées.

Occupation du Roi dans la prison.

Pendant que Cromwel va au-devant de l'armée triomphante du Roi, non sans apréhension, quelque bonne mine qu'il fit devant les Députez, nous ne ferons pas mal de dire un mot du Roi, victorieux & prisonnier tout ensemble. Quoique les victoires que ceux de son parti venoient de remporter, fussent assez propres à lui donner une grande esperance d'être bien-tôt rétabli glorieusement sur le Trône, cependant il passoit son tems dans la prison à écrire. Il avoit déja commencé dans le Château d'Hamptoncourt, la composition d'un Ouvrage, qui parût ensuite sous le titre de *Portrait de Sa Majesté très-Sacrée, dans sa solitude, & durant le tems de ses afflictions*, & qu'il perfectionna ensuite dans l'Isle de Wight, où il ne s'apliquoit qu'à faire réfléxion sur ce qui lui étoit arrivé, & qui pouvoit avoir excité la colere de Dieu sur lui. Tout cela se réduisoit à la Sentence qu'il avoit signée contre le Comte de Stafford, qu'il regardoit comme la principale cause de toutes ses disgraces, comme on le lit dans la confession qu'il fait à Dieu dans ce même Ouvrage. Quelques-uns lui ont voulu ôter la gloire d'avoir composé ce Livre, & l'ont attribué à d'autres, sans pouvoir dire à qui; mais la verité est, que ce Roi avoit été élevé par le Roi

Jacques son pere à certains exercices de literature, plus propres à le faire devenir pédant dans un College, que soldat dans un Camp, ou Prince politique dans un Conseil. En effet, avant qu'il parvint à la Couronne, on reconnoissoit en lui une admirable facilité d'écrire élegament, qu'il avoit soin de cultiver pendant quelques heures du jour. Ce fut lui qui composa cette fameuse Lettre au Pape Urbain VIII. à l'occasion de son mariage avec l'Infante d'Espagne, & les autres qu'il écrivit de Neucastel à Henderson, touchant l'Episcopat & les qualitez d'un bon Evêque. Cromwel avoit été jusqu'à trente-cinq ans, attaché aux lettres & au ministere, mais malgré cela il étoit courageux; résolu, hardi, fin & prudent; au lieu que l'infortuné Charles couvroit sous le manteau Royal le cœur d'un véritable Pédant.

Victoire remportée par Cromwel.

Pour revenir maintenant à la marche de Cromwel contre l'armée du Roi, comme il l'eût rencontrée auprés de la petite ville de Saint-Neds dans la Province de Galles, il livra bataille sans se reposer un seul moment, ayant trouvé les Royalistes tout disposez à le recevoir. Le combat fut un des plus sanglans qu'on eût jamais vû; mais la victoire se déclara entierement en faveur de Cromwel, qui fit des prodiges de valeur, encore plus grands que tous ceux qu'il avoit faits jusqu'alors dans plusieurs autres fameux combats. La mêlée dura huit heures. Comme les Royalistes avoient principalement en vûë de se défaire de Cromwel pour abatre entierement le parti des Parlementaires, ils l'environnerent plusieurs fois, & tirerent sur lui une grêle de mousquetades. Ce fut comme par miracle qu'il échapa d'un pas si dangereux, & l'on crût généralement que tout autre que lui auroit succombé sous de si rudes & de si fréquentes ataques.

Il sortit enfin du combat tout couvert de gloire, aprés avoir entierement défait l'armée du Roi. Il avoit autour de lui son Régiment des Freres Rouges, qui ne le quitta jamais, plusieurs ayant perdu la vie pour le bien défendre, & tous criant de toute leur force pour s'animer davantage: *Vive Dieu, vive le Parlement, vive le Généralissime Cromvvel, vive la Religion, vive la liberté.* Cinq chevaux tomberent morts sous Cromwel. Il tua de sa propre main plus de douze Officiers, & entr'autres les fameux Colonels d'Igbi & d'Alber, & le frere du Duc de Buckingham, qui avoit gagné sur les Parlementaires une grande victoire auprés de Nonsuch. Les Royalistes perdirent trois mille cinq cens hommes, & presque tous leurs Officiers, hormis ceux qui pûrent éviter la mort par la fuite. Du côté des Parlementaires, il n'y eut pas plus de cinq cens hommes de morts; ce qui rendit la victoire de Cromwel d'autant plus glorieuse. Le Duc de Buckingham abandonna son armée qui étoit toute dissipée, laissa le canon & tout son équipage, & prît la fuite. Quelques-uns disent qu'il se retira dés le commencement de la bataille.

Quoique Cromwel vint de remporter une signalée victoire, il crût n'avoir rien fait, dés qu'on lui eût dit que le Comte de Hollandt s'étoit enfuï. Il desiroit si fortement de l'avoir entre ses mains qu'il promit de donner mille guinées de son argent à ceux qui le lui ameneroient en vie, afin de pouvoir mieux satisfaire la haine qu'il portoit à ce Gentilhomme. Cependant, aprés avoir soûmis à l'obéïssance du Parlement les Villes & les Châteaux, qui s'étoient rengez dans le parti des Royalistes depuis les victoires qu'ils avoient remportées; & ayant apris durant cette intervale, que le Comte de Hollandt étoit avec un reste de l'armée des Malignans, dans le Comté

Suites de cette victoire

de Huttingam du côté du Nord, il envoya contre lui deux mille chevaux, & trois mille fantassins, qui l'ayant rencontré prés de Neotz, batirent les troupes qu'il conduisoit, & le firent prisonnier lui-même. Ce Comte fut ensuite envoyé à Londres par ordre de Cromwel, & le Parlement le fit mettre dans la Tour. Cromwel content de tous ces heureux succés, voulut ôter au Roi tout sujet d'esperer. Pour cet effet, il marcha à grand pas contre le Marquis d'Hamilton, & l'ayant trouvé auprés de Laranshire, il défit toute l'armée Ecossoise, dont ce Marquis avoit le commandement. Hamilton voyant son Infanterie taillée en pieces, voulut se sauver avec un reste de Cavalerie; mais ayant été poursuivi par quelques Regimens ennemis, il fut pris & envoyé à Londres. Cromwel suivant le cours heureux de sa fortune, alla en Ecosse, & y jetta l'épouvente, parce que le bruit de ses victoires y étoit déja répandu. Enfin il soûmit tous ceux qui passoient pour être encore attachez au parti du Roi. Les Forteresses de Carlisle & de Berwick, qui étoient les plus importantes que les Ecossois eussent en leur puissance, se rendirent à la premiere sommation, sans qu'il lui en coutât une goute de sang. Ce voyage servit beaucoup à Cromwel dans la suite; car pendant le peu de séjour qu'il fit en Ecosse, il eut le temps de connoître le fort & le foible du païs. Il remarqua, que les factions & les divisions irréconciliables des grands du Royaume, étoient la cause de tous les mouvemens qui arrivoient en Ecosse. Enfin il vit de quel côté il devoit attaquer les Ecossois, si l'occasion s'en presentoit; ce qui arriva effectivement dans la suite, comme il le prévoyoit déja.

Cromwel va à Londres.

Ainsi Cromwel tout chargé de victoires & de triomphes, & honoré des aclamations du peuple dans tous les lieux où il passoit, arriva à Lon-

dres ; soit pour recueillir les lauriers que le Parlement lui avoit promis, soit pour réduire ce Corps sous son autorité, aprés avoir entierement ruïné le parti du Roi ; en un mot, pour executer ses desseins qui étoient vastes & considerables, quoi qu'ils fussent secrets & couverts du voile de l'hipocrisie. Son entrée dans Londres fut un véritable triomphe, par raport aux aclamations qu'il reçût du peuple ; car du reste, il n'amena avec lui que son Regiment des Freres Rouges. Le Parlement qui voyoit son élevation avec plus d'envie que jamais, ne laissa pas de le recevoir avec des honneurs extraordinaires. Entr'autres choses qu'on trouva dans l'équipage du Duc de Buckingham, il y eut une cassette où étoient ses papiers. Cromwel la retint, & à son arrivée à Londres, il la remit entre les mains du Parlement. Il y avoit dans cette cassette plusieurs memoires & Billets écrits de la main du Roi, qui contenoient plusieurs particularitez sur les affaires presentes. On trouva, outre cela, dans la poche du Comte de Hollandt lors qu'il fut pris, une lettre que le Roi écrivoit à ce Comte. Cromwel la rendit encore au Parlement, representant en même temps d'une maniere fort pressante, qu'il faloit choisir des Commissaires pleins de zéle & d'intelligence pour examiner ces écritures, pour expliquer les chiffres, & pour en faire ensuite un juste raport. Le Parlement pria Cromwel de nommer lui-même les personnes qu'il jugeroit les plus capables de s'aquiter de cette commission. Il le suplia en même temps d'être lui-même du nombre de ces Commissaires & d'en être le Chef ; ce qu'il accepta avec d'autant moins de peine qu'il le souhaitoit avec passion. Parmi les huit Commissaires que Cromwel nomma, il n'oublia pas de mettre Desborow & Ireton. Déja Cromwel avoit examiné

examine quelques écrits.

S 2

exactement les écritures dont nous parlons, & avoit songé à la maniere dont on devoit faire le raport. Le voici tel qu'il l'exposa lui-méme au Parlement.

Explication qu'il donne de ces écritures.

» Il commença par dire que ces écritures ne pou-
» voient être plus malignes qu'elles étoient, puis
» qu'elles tendoient à la ruïne de la Religion, &
» de la liberté du Royaume. Qu'il ne faloit que les
» lire, pour conclure que Charles Stuard n'étoit
» plus digne de porter le titre de Roi d'Angleterre,
» puisqu'il avoit ordonné de sa propre main au Duc
» de Buckingham de s'adresser à l'Archiduc Leo-
» pold en Flandre, & au Duc de Longueville en
» Normandie, pour leur demander des troupes
» qu'il joindroit à celles qu'il avoit déja. Que
» ledit Charles Stuard avertissoit Buckingham que
» quand il auroit ces troupes, il se donnât bien gar-
» de de les mettre ensemble; de peur que l'antipatie
» naturelle des Espagnols & des François, ne causât
» entre les uns & les autres quelque broüillerie qui
» les empêchât de faire leur devoir. Que dans la
» lettre au Comte de Hollandt à qui Charles parloit
» avec une entiere confiance, il lui disoit qu'il ne
» connoissoit dans toute l'armée que le Major
» Huntington qui fut honnête homme, & qu'il ne
» voyoit plus aucune aparence de paix, parce que
» les Députez des deux Chambres ne valoient pas
» mieux que ceux qui commandoient leurs troupes.

On ataque la vie du Roi.

Il suffit de remarquer presentement que Cromwel fut le Président de cette Commission, & que tous les autres Commissaires étoient ou ses parens ou ses créatures. Je laisse à penser aprés cela comment ils expliquerent ces chiffres. En-
» fin leur conclusion fut: Qu'ils jugeoient Charles
» Stuard indigne de porter la Couronne, ayant
» voulu faire entrer des troupes étrangeres dans
» le Royaume pour oprimer les Anglois; & qu'il
» ne faloit plus attendre de renonciation sincere

avec lui, puis qu'il avoit des sentimens si inju- «
rieux pour toutes les personnes qui composoient «
l'auguste Parlement & la fidelle armée. Ainsi va «
le monde ; quelquefois par un renversement prodigieux la rebellion y triomphe de l'innocence. Dés-lors on commença à former la résolution de se défaire entierement de l'infortuné Roi Charles ; & ce raport que fit Cromwel, fut la principale piece de son procés. Peut-on rien voir de plus triste ? Pendant que les Parlementaires crûrent que le Roi en vouloit au bien public, à la Religion ou à la liberté du Royaume, ils ne parlerent que de lui ôter la Couronne ; mais dés qu'ils s'imaginerent qu'il en vouloit à leurs personnes, ils songerent à lui ravir la vie.

Mais pour dire ce qui en est, il n'y avoit que Cromwel, & quelques-uns de ses Partisans qui eussent de telles pensées. Les deux Chambres n'entroient point dans ses sentimens, & encore moins le peuple Anglois, qui ne songea jamais à tremper ses mains dans le sang de son Roi. Le Parlement qui reconnoissoit l'ambition de Cromwel, & qui depuis long-temps voyoit avec jalousie le dessein qu'il formoit, d'abatre la puissance Royale pour s'emparer du gouvernement, redoutoit plus que jamais son autorité ; desorte qu'il commença à parler de l'ardent desir que la Nation avoit d'en venir à un accommodement avec le Roi, malgré les opositions de Cromwel. En même temps il révoqua la Déclaration qu'il avoit faite sous des peines si rigoureuses, par laquelle il étoit défendu de ne s'adresser plus au Roi pour négocier avec lui. Il ordonna même qu'on commençât à traiter directement avec ce Prince dans l'Isle de Wight ou à Newport, où il avoit été transferé. Pour cet éfet le Parlement envoya vers lui des Commissaires qui entâmerent des négociations, le douziéme de Septembre, le Roi

ayant nommé entr'autres le Chevalier Barclai pour soûtenir ses interêts.

Fuite du Duc d'York. Cependant * le Duc d'York avoit trouvé le moyen de s'échaper, avec quelques-uns de ses domestiques qui lui étoient les plus fidelles, du Palais Saint James, où il étoit gardé avec sa sœur & le Duc de Glocester son frere. Il se sauva déguisé en femme, à la faveur de la jeunesse qui éclatoit sur son visage, & d'une certaine grace répanduë sur toute sa personne; desorte qu'on ne s'aperçût nulle part qu'il fut homme, quoi qu'on l'eût examiné par tout avec beaucoup d'exactitude. Il s'embarqua avec un autre Seigneur qui feignoit d'être son pere, & dés qu'il fut arrivé à la Brille, il prît des habits d'homme & se rendit à la Haye auprés de la Princesse d'Orange sa sœur, & du Prince son beau-frere, où il demeura deux mois, & reçût toutes les marques d'affection qu'il pouvoit atendre de parens qui lui étoient si proches. De-là il alla ensuite à Paris pour consoler la Reine sa mere. Ce fut le dixiéme d'Avril qu'il s'échapa, comme nous venons de dire. Dés-lors on garda plus étroitement le Duc son frere, & la Princesse sa sœur.

* C'est le Roi Jacques II.

Pour revenir aux Commissaires dont nous venons de faire mention, qui avoient commencé de négocier un acommodement avec le Roi, il n'y avoit rien de bon à esperer de ce côté-là; car de six qu'ils étoient, il y en avoit trois entierement dévoüez à Cromwel, & l'un deux étoit son gendre. Aussi les Partisans du Roi reconnurent-ils d'abord qu'on ne feroit que traîner les affaires en longueur, pour donner le temps à Cromwel de s'emparer d'une autorité absoluë, & de disposer ensuite du Royaume en véritable Tiran, comme il arriva. Quoi que la mauvaise volonté de ne rien conclure fût toute du côté des Commissaires du Parlement, qui trouvoient des difficultez

à tout, & se remuoient beaucoup sans rien avancer, instruits à cet artifice par Cromwel, cependant ce fin personnage crioit dans le Parlement: Que le Roi n'avoit aucune envie d'en venir à un « acommodement, & qu'il differoit de jour à au- « tre, pour donner temps au secours étranger qu'il « atendoit, d'aprocher & de former un nouveau « corps d'armée, avec ce reste des Malignans que « les ennemis du Parlement avoient soin de rassem- « bler. « Il dit outre cela qu'on devoit rapeller au plûtôt les Commissaires, & prendre les mesures nécessaires pour la sûreté du Royaume, & pour maintenir l'autorité du Parlement, dans le temps qu'il ne songeoit qu'à détruire cette même autorité. Enfin voyant que les deux Chambres ne goûtoient pas fort cette proposition, & craignant qu'elles ne vinssent à faire la paix qu'il avoit en si grande aversion, & à laquelle elles paroissoient si fort portées (avec raison, parce qu'elles commençoient à redouter son orgueilleuse domination) il leva entierement le masque, & ne se mit plus en peine de feindre pour le Parlement le peu d'atachement qu'il lui avoit témoigné jusqu'alors avec tant d'hipocrisie. Ayant donc envoyé deux compagnies de Cavalerie & trois d'Infanterie dans l'Isle de Wight, pour enlever le Roi, s'il faut ainsi dire, du milieu de l'Assemblée des Commissaires, il le fit conduire au Château de Harts, où il demeura huit jours, sous une sûre garde, qui l'amena ensuite dans le Château de Carisbreck.

Le Parlement fut fort indigné de voir qu'on eut osé entreprendre cela sans lui en rien communiquer. Il ne fit plus difficulté de croire que Cromwel en vouloit à la vie du Roi, pour mieux abatre le Parlement & dominer avec plus d'empire dans le Royaume. Il dissimula pourtant cet affront, afin de gagner Cromwel par la douceur, se voyant dans l'impuissance de le réduire par la

force ouverte. D'un autre côté Cromwel accoûtumé à cacher ses véritables sentimens, ne trouva pas à propos de traiter les deux Chambres avec trop de hauteur, & protesta » que ce n'étoit que pour un bon dessein qu'il faisoit amener » le Roi dans le Royaume & au milieu de l'armée ; » sçavoir afin que ce Prince étant plus resserré, se » résolut plus aisément à faciliter la paix ; & d'ailleurs, afin qu'on calmât le trouble où étoit l'armée, qui s'imaginoit qu'on ne tenoit le Roi à l'Isle de Wight hors de sa dépendance, que pour » pouvoir plus facilement conclure un Traité qui » lui fut desavantageux.

Le Roi songe à s'enfuïr & est conduit à Windsor.

Cependant le Baron de Neubourg, Ecossois, qui avoit toûjours suivi fidellement le Roi son Maître, en habit déguisé de valet de chambre, prépara de l'eau forte avec de l'argent vif, & en ayant donné au Roi, il s'en servit pour ronger les barreaux des fenêtres de la chambre où il étoit retenu prisonnier, & il avoit déja commencé à en rompre un, lors qu'il fut découvert. Ce qui ayant été raporté à Cromwel, il fit amener le Roi en diligence à Windsor, où il fit venir son armée en même temps. Cependant la jalousie des Parlementaires contre Cromwel augmentoit à tout moment, parce qu'ils le voyoient maître absolu de l'armée & de la personne du Roi, qu'il conduisoit où il vouloit. Mais avant que de perdre entierement le peu de vigueur qu'il leur restoit, comme ils voyoient Cromwel si prés d'eux, & qu'ils redoutoient beaucoup plus son autorité établie sur la violence, que celle du Roi fondée sur les Loix & sur le droit de la nature, ils firent secretement au Roi des propositions de paix, par le moyen de Barclai. Pour pouvoir tenir secrete cette négociation, les deux Chambres nommerent dix Députez, ausquels elles donnerent plein pouvoir de faire telles propositions qu'ils

jugeroient à propos ; & on tâcha de ne mettre au nombre de ces Députez aucune créature de Cromwel. Enfin les propositions furent conçûës, & envoyées au Roi en cette sorte.

Sçavoir ; Que le Roi seroit obligé d'aprouver « tous les Actes que les deux Chambres passeroient « à l'avenir pour le bien de la Religion. Que le « Parlement auroit la disposition de tout ce qui « regarderoit la Religion ; mais qu'on laisseroit au « Roi la nomination à l'Episcopat & aux autres « dignitez, comme à l'ordinaire. Que les enfans « des Anglois & des Etrangers seroient tous élevez « dans les sentimens de l'Eglise Anglicane pendant « qu'ils se trouveroient en Angleterre. Qu'il ne se- « roit pas permis de celebrer la Messe à la Cour, « ni en aucun autre lieu du Royaume ; & qu'on ne « permettroit point aux Papistes d'avoir des Cha- « pelles, hormis dans les maisons des Ambassa- « deurs de cette Communion. Que le Dimanche, « & les autres Fêtes Solemnelles, autorisées par « l'Eglise Anglicane, seroient exactement obser- « vées, tant à l'égard des divertissemens publics, « qu'à l'égard du travail ; mais plus particuliere- « ment le Dimanche. Que l'Ordre Presbiterial, « c'est-à-dire ses Sinodes & ses Consistoires, gou- « verneroit seul l'Eglise durant trois ans, aprés « lesquels le Roi & les deux Chambres convien- « droient par l'avis des Theologiens, d'un Gouver- « nement Ecclesiastique, qui seroit établi en la pla- « ce de celui des Consistoires. Que ceux qui s'é- « toient fait adjuger les terres des Ecclesiastiques « pour s'en servir, les posséderoient quatre-vingt « dix-neuf ans, aprés lequel temps elles seroient « jointes au Domaine du Roi, & que cependant le « tiers du revenu seroit employé à l'entretien du « Clergé qui auroit droit de le saisir. «

Articles touchant la Religion.

Que le Roi révoqueroit toutes les Déclara- « tions qu'il avoit faites contre le Parlement de «

Articles tou-

chaut le Gouvernement.

» quelle maniere qu'elles fussent, hormis celles que » le Parlement pourroit expliquer à son avantage. » Que toutes les Milices de mer & de terre, avec » leurs Capitaines & Officiers, demeureroient pen- » dant vingt ans en la puissance des deux Cham- » bres, aprés-quoi le Roi ni ses Successeurs n'en » pourroient disposer sans leur consentement. Que » durant cet espace de vingt années, le Parlement » auroit le droit de nommer & d'élire tous les Of- » ficiers de la Couronne & du Royaume, & que » Sa Majesté seroit obligée de les agréer. Que tout » ce qui avoit été expedié sous le Sceau du Roi, se- » roit nul, & que l'on ne se serviroit desormais, » que de celui que les deux Chambres avoient fait » faire.

On ajoûta à tout cela un autre Article, qui fut que l'on excepteroit de l'amnistie generale trente-sept personnes du parti Royal, ausquelles le Parlement ne vouloit point pardonner. Le Roi s'obstinoit de son côté à ne point accorder cet article; mais enfin, à la sollicitation de Barclai, il fut conclu qu'on réduiroit ces personnes au nombre de sept des plus odieuses au Parlement, qui devoient être seulement bannies. Ces sept personnes furent, le Marquis de Neucastel, le Comte de Darbi, le Baron d'Igbi, les Chevaliers Marmeduc, Greenville, Dodrington, & Winter, & le Juge Jenkins, qui étoit le plus sçavant Jurisconsulte du Royaume.

Il y avoit aussi dans ce Traité quelques articles qui regardoient la ville de Londres pour la conservation de ses Privileges; sçavoir, que le Ma- » gistrat de la Ville nommeroit le Lieutenant de » la Tour; qu'il auroit le commandement de sa » Milice sous l'autorité des deux Chambres. Que » le Roi ni aucun de ses Successeurs, ne pourroient » obliger aucun des habitans de Londres d'aller à » la guerre; & que ses Privileges seroient main-

tenus dans toute leur vigueur. « Voilà tout ce que les deux Chambres demanderent au Roi ; « moyennant quoi, elles promettoient que le Roi « seroit reçû à Witehal avec tous les honneurs qui « lui étoit dûs, que tout son Domaine lui seroit « rendu, qu'on publieroit une amnistie generale. «

Quelque soin qu'on eut pris pour cacher toute cette négociation, ou du moins le résultat du Traité, on ne pût le faire si secretement, que Cromwel n'en eût connoissance par le moyen de plusieurs Partisans qu'il avoit dans la Chambre-Basse. Dés qu'il sçût les articles de ce Traité, il entra dans un tel emportement, que sans garder aucune aparence de moderation, il forma le dessein d'envoyer à l'heure même son armée à Londres, pour licentier & dissiper les deux Chambres, & pour se rendre par la force arbitre de la paix & de la guerre. C'est ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si Ireton son gendre ne l'en eût détourné, en lui faisant voir la necessité de dissimuler cet outrage, puisque pour « venir à bout du dessein qu'il avoit d'établir une « République, & de s'en faire Protecteur & Chef « Général, il avoit encore à faire beaucoup de « choses, qu'il ne pourroit executer sans l'assistance d'un Parlement; outre qu'en commettant « une si grande violence il passeroit pour Tiran ; « & s'atireroit infailliblement la haine de tout le « peuple. « La bonne opinion que Cromwel avoit de la capacité & du zéle de son gendre, l'obligea à se ranger dans son sentiment. Ainsi il se détermina à laisser encore subsister pour quelque temps les deux Chambres, bien résolu toutefois de se venger de la Chambre-Basse, dont il se croyoit le plus offensé, & de casser le present Parlement. Pour cet effet ayant assemblé le Conseil de guerre & quelqres Indépendans & Agitateurs, il leur lût tous les articles, stipulez entre

Emportement de Cromwel.

le Roi & les deux Chambres, dont nous venons de faire mention, & avec son éloquence ordinaire, il leur representa : Que le même Tribunal » qui avoit dégradé le Roi un an auparavant, le » vouloit alors reconnoître pour Souverain, sans » pouvoir rendre aucune raison plausible d'un si » prompt changement. Que le Parlement vouloit, » contre toute sorte de justice, usurper sur les Milices du Royaume une autorité absoluë qui n'appartenoit qu'à l'armée, & qu'elle s'étoit aquise » aux dépens de son propre sang. Que déja les » deux Chambres donnoient aux superstitieux l'esperance du rétablissement de l'Episcopat; & qu'on » pouvoit conclure de tout cela, qu'elles étoient » coupables d'inconstance dans tous leurs conseils, » d'ingratitude envers l'armée, & d'apostasie à l'égard des Réglemens qu'elles avoient faits elles-mêmes pour la Religion.

Plaintes de l'armée.

On ne sçauroit bien exprimer l'impression que ce discours fit sur l'esprit de tous ceux qui composoient le Conseil de guerre. Ils commencerent aussi-tôt à prier leur Généralissime, de vouloir deffendre l'honneur & les droits de l'armée & la gloire & l'avantage du Royaume, déclarant qu'ils étoient tous prêts à endurer toute sorte de travaux, & à exposer leur propre vie pour le soûtenir dans cette entreprise. En même temps ils firent sçavoir d'un commun accord au Parlement, que le Roi, dont les deux Chambres entreprenoient alors la défense, étoit la seule cause de tous ces torrens de sang qu'on avoit répandu en tant d'endroits du Royaume. Qu'on ne devoit point se fier à lui pour ce qui regardoit le Gouvernement; que le seul moyen de mettre la Religion & l'Etat en sûreté, étoit de lui faire au plûtôt son procés. Cromwel joignit à ces plaintes un discours à sa maniere, c'est-à-dire, accompagné de cette éloquence qui lui étoit si

Plaintes des principaux Officiers de l'armée.

naturelle, ayant composé un Ecrit qui fut imprimé, & envoyé auparavant aux deux Chambres. Il étoit daté du sixiéme de Novembre à Saint Alban, & portoit le titre de *Remontrance.* Voici ce qu'il contenoit en substance.

Remontrance adressée au Parlement.

« Qu'on devoit établir à Londres une Chambre de Justice ou un nouveau Tribunal, avec autorité de faire le procés au Roi, & à tous ceux qui avoient excité des troubles & qui osoient encore troubler le repos du Royaume. Qu'on devoit sommer le Prince de Galles & le Duc d'York de se presenter dans six mois à Westminster, à faute de quoi ils fussent déclarez traîtres, ennemis du Royaume, & incapables de posseder aucune dignité dans l'Angleterre. Que tout le revenu de la Couronne fut apliqué aux necessitez les plus pressantes du Royaume. Qu'on établit desormais une Chambre perpetuelle de Députez élûs par le Peuple, pour gouverner l'Etat conjointement avec le Roi. Que le Roi fut élû par cette Chambre, à la pluralité des voix. Qu'aucun ne fut élû Roi, qu'il n'eût auparavant reconnu la souveraine autorité du Peuple au-dessus de lui. Que la Justice seroit administrée selon les Loix du Royaume, & que le droit de faire grace apartiendroit au Roi, mais avec le consentement de ladite Chambre. »

Cromwel va à Londres avec l'armée.

Le Parlement reçût cette *Remontrance* avec un extrême mépris; desorte qu'avant que d'en achever la lecture, il ordonna qu'on la mit au feu, tous s'étant plaints à haute voix de la témérité avec laquelle un seul homme osoit insulter ainsi les deux Chambres Souveraines du Royaume. Cromwel ayant été exactement informé de tout ce qui se passa en cette occasion, commanda à l'armée de prendre en toute diligence le chemin de Londres, fortement résolu de se venger du mépris qu'on avoit fait de son écrit. Il

emmenoit le Roi avec lui. Le Parlement ayant été averti de sa marche, lui envoya quatre Députez, pour le prier de ne pas avancer davantage, parce que la Ville paroissoit disposée à un soulevement, depuis qu'elle avoit eu nouvelle de son aproche. Cromwel se moqua de ces raisons & continua sa route, s'étant contenté de renvoyer les Députez avec cette réponse : « Que le » Roi avoit voulu se sauver par les casemates de » Windsor ; qu'il le menoit à Londres suivant l'a» vis du Conseil de guerre, afin qu'on le mit dans » le Palais de Saint James, où il seroit mieux gar» dé. Enfin Cromwel étant arrivé à Londres, il fit loger toute l'armée dans les Fauxbourgs & dans tous les Villages circonvoisins ; ainsi cette Ville se trouva comme assiegée : cela arriva le vingt-deuxiéme de Novembre. Le lendemain le Parlement s'étant assemblé comme à l'ordinaire dans le Palais de Westminster, le Colonel Harrisson y alla aussi-tôt avec douze cens Fantassins choisis, & ayant chassé les Bourgeois qui y faisoient la garde, il y mit ses gens en la place, & les rengea en double haye, jusqu'à la Salle où le Parlement étoit assemblé.

Insolence faite au Parlement.

Je ne croi pas qu'on ait jamais rien vû de pareil dans le monde ; ni qu'on y ait commis de semblables violences. Mais l'insolence que les Chevaliers Pside & Waller firent paroître en cette occasion, va au delà de ce qu'on pourroit imaginer. Ces deux Chevaliers ayant repoussé avec une espece de fureur les Huissiers qui gardoient la Porte de la Sale où les Députez des deux Chambres étoient assemblez, entrerent & s'avancerent auprés de la Table où étoit l'Orateur, & sans faire les reverences accoûtumées, ils lûrent la commission que le Conseil de guerre leur avoit donné, qui portoit qu'on devoit arrêter prisonniers, & livrer entre les mains de ce

Conseil, quarante & un Députez de la Chambre basse qui étoient apellez par leurs noms l'un aprés l'autre. A cette violence & inique procedure, tous les Parlementaires se leverent sans attendre qu'on eut achevé de lire, & s'écrierent que l'insulte qu'on leur faisoit outrageoit toute la Nation Angloise, de qui ils tenoient le droit & la commission d'exercer l'autorité qu'ils avoient. Cependant le Colonel Harrisson étant entré avec quarante Officiers des principaux de l'armée, il déclara qu'il avoit ordre de conduire en prison, sans plus differer, les Députez que l'armée demandoit. Les Parlementaires ayant aprehendé qu'il ne violât ouvertement la dignité de leur Assemblée Sacrée (si elle ne l'étoit pas, c'étoit-là du moins le titre qu'on lui donnoit) ils persuaderent adroitement à ceux qu'on demandoit, de suivre volontairement le Colonel Harrisson; ce qu'ils firent, aprés que le Parlement leur eut promis de les mettre bien-tôt en liberté. Néanmoins quelques pressantes sollicitations, quelques remontrances, & quelques prieres que fit ce Corps, il eut beaucoup de peine à dégager sa parole & ne pût obtenir leur liberté que dans huit jours, & à condition qu'ils s'en retourneroient dans leurs Provinces, & que de dix ans ils ne s'aprocheroient de deux mille de Londres. Que ne peut point executer un seul homme lors qu'il est courageux & entreprenant tout ensemble, lors qu'il sait mettre en œuvre la prudence, la violence, l'adresse, l'hipocrisie, la valeur & l'ambition? Cromwel en fournit dans cette occasion un rare exemple, dont on parlera dans tous les siécles.

La plûpart des Parlementaires abandonnent leur Assemblée.

Pour reprendre la suite de nôtre Discours, la plus grande partie des Parlementaires ne pouvant souffrir un traitement si injurieux à leurs personnes & si ignominieux à la Nation, abandonnerent

les deux Chambres pour s'en retourner chez eux. Cromwel ayant pris cette désertion, & voyant qu'il avoit encore besoin du Parlement pour pouvoir venir à bout de ses mauvais desseins, en faisant semblant de travailler pour le bien public & en faveur de l'équité & de la justice, envoya promptement Desborow son beau-frere & Ireton son Gendre, avec plusieurs autres personnes, pour retenir les Députez du Parlement; mais à peine furent-ils arrivez à Westminster, qu'ils aprirent que la plûpart étoient partis. Desorte que de six cens trente personnes qui composoient les deux Chambres, ils n'en trouverent plus que cent cinquante-quatre, qui se disposoient aussi à sortir de Londres. S'il en faut croire certains Auteurs, ces derniers s'en seroient aussi allez, si Desborow & Ireton ne fussent arrivez à tems pour les retenir par leurs persuasions; mais la verité est, que de ces cent cinquante-quatre Députez, il y en avoit soixante & huit entierement dévoüez à Cromwel, ou qui du moins étoient tout-à-fait dans sa dépendance, lesquels ne pensoient à rien moins qu'à quitter leur Assemblée. Les autres quatre-vingt-six étoient des gens chargez de dettes qui n'avoient garde de desirer la rupture du Parlement, pour ne pas perdre la qualité de Députez (car il faut sçavoir qu'en vertu des Privileges d'Angleterre, les Députez du Parlement ne peuvent point être poursuivis pour quelque dette que ce soit.) Ainsi les Députez qui se trouvoient dans ce cas, ne songeoient point à sortir de Londres, & par conséquent ils ne furent point arrêtez par les persuasions d'Ireton & de Desborow, mais par les raisons que nous venons d'alléguer, sans lesquelles ils seroient partis infailliblement avec les autres.

Manifeste des Députés

Quant aux Députez qui étoient déja sortis de

Londres, ſoit que la violence ou la crainte les y euſſent obligez, ils ne furent pas plûtôt arrivez dans leurs Provinces, que ſelon l'acord qu'ils avoient fait entr'eux, ils firent publier un Manifeſte au nom des Villes qui les avoient nommez, où aprés avoir expoſé la maniere outrageuſe dont on les avoit traitez par ordre de Cromwel, ils déclaroient : Que le Parlement étoit rompu, « & ne pouvoit plus avoir aucune autorité ; & « proteſtoient contre tout ce qui ſeroit fait ou or- « donné, ſous le nom des Communes, par ce pe- « tit nombre de Députez que la tirannie de l'ar- « mée retenoit à Weſtminſter. « Tous ces divers Manifeſtes qui tendoient à un même but, firent grand bruit dans le Royaume, & agiterent extrêmement l'eſprit des Peuples qui alloient murmurant par les ruës, qu'on venoit leur ôter un bon Roi, pour les ſoûmettre ſous l'autorité tirannique d'un ſimple Sujet. Cromwel qui veilloit ſur ſes interêts avec une diligence extraordinaire, ne differa pas d'un ſeul moment à remedier à tous ces deſordres. Il fit donner auſſitôt par ſon prétendu Parlement composé de cent cinquante-quatre Membres de la ſeule Chambre baſſe, une Déclaration toute contraire à celle des autres Députez qui s'étoient retirez, & par laquelle cette derniere étoit condamnée comme ſéditieuſe ; & ceux qui en étoient auteurs, étoient déclarez incapables d'exercer jamais aucune charge publique dans le Royaume. Outre cette Déclaration, Cromwel apoſta des gens qui parloient par tout de ſon zéle pour le bien public, & de ſon déſintereſſement lors qu'il s'agiſſoit de ſon avantage particulier. Le peuple ébloüi par toutes ces raiſons ſpécieuſes, s'apaiſa entierement, & ne donna plus à Cromwel le titre de Tiran, mais celui de Protecteur. Celui-ci d'autre part s'apliquoit à executer ſon deſſein,

qui étoit de faire mourir le Roi, sans quoi il ne croyoit pas pouvoir établir sûrement sa fortune.

Parlement, injustement ainsi nommé. Voilà quel fut le Parlement, qui éleva Cromwel à la tirannie, qui se laissa maîtriser honteusement par ce tiran imperieux, qui versa le sang d'un Roi innocent; & qui aveuglé, pour ne pas dire quelque chose de pis, par l'hipocrisie détestable de Cromwel, entretint & satisfit par cette
1648. voie barbare, son injuste ambition. Je laisse à juger au Lecteur si un Parlement ainsi fait, composé seulement de cent cinquante-quatre Députez, esclaves mercenaires de Cromwel, ou chargez de dettes, peut porter le titre de Parlement. De six cens trente Députez qui composoient le Parlement, trois cens soixante & seize prennent la fuite, pour n'avoir pas le déplaisir de voir un Corps si auguste exposé à la violence des armes d'un Tiran, & protestent contre tout ce que les autres Députez pourront faire. De quel droit, je vous prie, ce reste de gens au nombre de cent cinquante-quatre, c'est-à-dire, la quatriéme partie du Parlement; de quel droit ce petit nombre de gens pourroit-il s'attribuër le titre de Parlement? On n'a qu'à consulter la justice, la raison, les Loix & la Religion, pour voir qu'on ne peut en aucune maniere leur donner la qualité de Membres de cette auguste Assemblée. Cependant les Nations étrangeres & mille Auteurs Italiens, Allemands, François & Espagnols, ont donné à cet amas de gens, indignes de vivre parmi les hommes, le titre de Parlement. On a écrit & on a publié que le Roi avoit été mis à mort, & que la tirannie avoit été établie en Angleterre sous l'autorité du Parlement; pensées injustes & mal digerées, puis qu'il est certain que dés le moment que la plûpart des Parlementaires se furent retirez, comme nous venons de dire, il n'y eut plus de Parlement en Angle-

terre ; car ce tas de boureaux qui resta, ne fut qu'un Corps produit par la violence & par la tirannie de Cromwel, auquel il donna dans la suite un pouvoir entierement tirannique & indépendant. Ainsi l'on ne doit attribuër la cause des injustices, dont nous allons parler dans la suite de cette Histoire, qu'à l'ambition, à la fortune, au courage, à la conduite & à la violence de Cromwel. A quoi l'on peut ajoûter son hipocrisie & son éloquence, dont il se servit pour mettre l'armée dans ses interêts & pour éblouïr le Peuple.

Fin du dernier Livre de la premiere Partie.



TABLE

Des Matieres principales, contenuës dans cette premiere Partie.

A

B

C

I. Partie. T

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

W

Y

Z

Fin de la Table de la premiere Partie.



